

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 22 avril 2008, à 20 h 40

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Catherine Gaillard et Anne Pictet.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 avril 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril, mercredi 23 avril et lundi 28 avril 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605).

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

ANALYSE FINANCIÈRE ET BILAN ANNUEL

Compte de fonctionnement		I-8
Présentation des résultats 2007		I-11
Analyse des principaux écarts de revenus		I-16
Analyse des principaux écarts des charges		I-21
Évolution de la fiscalité		I-23
Compte des investissements		I-24
Engagements futurs et financement des investissements		I-25
Financement des investissements en 2007		I-26
Variation de la fortune de la Ville de Genève		I-27
Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2007		I-29
Synthèse du Conseil administratif		I-29
Gestion hôtelière		I-29

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Délégation à l'agenda 21		II-3
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes		II-4
Délégation au mobilier urbain		II-8
Délégation aux fêtes et quartiers		II-9
Délégation à l'aménagement du territoire		II-9

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2007 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS

AUTORITÉS

Service de la Direction générale		III-6
Administration centrale		III-8
Service juridique		III-10
Relations extérieures		III-11
Ressources humaines		III-13
Contrôle financier		III-16

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction des finances		III-20
Assurances		III-22
Comptabilité générale et budget		III-23
Gérance immobilière municipale		III-24
Taxe professionnelle		III-27
Direction de l'administration générale		III-28
Achats et impressions		III-30
Direction des systèmes d'information		III-32

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE

Direction de l'aménagement, des constructions et de la voirie		III-37
Conservation du patrimoine architectural		III-39
Information et communication		III-41
Opérations foncières		III-42
Urbanisme		III-43
Mobilité		III-45
Architecture		III-47
Bâtiments		III-49
Énergie		III-51
Logistique et technique		III-53
Amenagement urbain		III-54
Génie civil		III-56
Voie-Ville propre		III-58

AFFAIRES CULTURELLES

Direction des affaires culturelles		III-62
Service administratif et technique		III-64
Promotion culturelle		III-66
Service aux artistes et acteurs culturels		III-68
Conservatoire et jardin botaniques		III-70
Musées d'art et d'histoire		III-72
Musée d'ethnographie		III-75
Muséum d'histoire naturelle		III-77
Bibliothèques et discothèques municipales		III-79
Bibliothèque de Genève		III-82

SPORTS ET SÉCURITÉ

Direction des sports et de la sécurité		III-88
Sports		III-89
Incendie et secours		III-91
Service d'assistance et protection de la population		III-92
Agents de ville et domaine public		III-94

AFFAIRES SOCIALES, ÉCOLES ET ENVIRONNEMENT

Direction des affaires sociales, des écoles et de l'environnement		III-99
Délégation à la petite enfance		III-101
Écoles et institutions pour l'enfance		III-102
Espaces verts et environnement		III-105
État civil		III-107
Pompes funèbres et cimetières		III-108
Social		III-109
Délégation à la jeunesse		III-111

SUIVI DES COÛTS DES GRANDES MANIFESTATIONS

Fête de la Musique		IV-4
Musiques en fête festival		IV-5
La Ville est à Vous		IV-6
La Fureur de Lire		IV-8
Les Fêtes de Genève		IV-9

ANNEXES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

**ANALYSE FINANCIÈRE
ET BILAN ANNUEL**

Conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif a l'honneur de présenter au Conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2007.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2007, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Enfin, une attention particulière est donnée au compte des investissements et à son financement, ainsi que sur les émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

Le deuxième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements administratifs pour l'exercice écoulé. Chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2007 par missions et prestations. En sus de ce bilan, en lieu et place des commentaires détaillés pour chaque objectif, une partie « faits marquants » a été ajoutée. Seuls les éléments importants font l'objet d'un commentaire. Enfin, un espace est destiné aux commentaires relatifs à la réalisation des objectifs.

La troisième partie est consacrée au compte rendu des différentes délégations du Conseil administratif et la quatrième présente l'analyse des coûts complets des grandes manifestations 2007.

Pour terminer, des annexes complètent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2007

Le compte fonctionnement, indiquant l'évolution réelle de la situation financière, présente:

- un excédent positif de 101.6 mios de francs, soit
- une amélioration de 165.5 mios de francs

par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2006.

Dans le tableau ci-après, il apparaît que:

- les **revenus nets 2007** sont supérieurs de 157.1 mios de francs (soit +16.1 %) par rapport au budget et de 22.8 mios de francs par rapport aux comptes 2006 (soit +2.1 %).
- les **charges de fonctionnement courantes 2007** sont supérieures de 17.8 mios de francs (+1.9%) par rapport au budget et inférieures de 9.4 mios de francs par rapport aux comptes 2006 (soit -1.0%).

En préambule, il convient de rappeler que l'année 2007 a été marquée, comme 2006, par le transfert de charges de l'Etat de Genève aux communes à la faveur du vote par le Grand Conseil de la Loi 9679 sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat de Genève et au financement du fonds d'équipement communal. Cette loi prévoit trois mesures touchant directement les finances communales:

- augmentation des frais de perception calculés sur les revenus d'impôts de 3% à 4.5%,

- augmentation de la participation des communes à la compensation aux communes frontalières de 25% à 33%,
- suppression de la rétrocession aux communes du produit des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers.

Le dispositif de cette loi a été prorogé par la loi 10077 pour les années 2008 et 2009.

Les effets estimés de la loi 9679 sur le résultat 2007 sont de 21.9 mios de francs et peuvent être mis en exergue comme suit:

Effet de la L9679 sur le résultat 2007

Suppression (estimée) de la rétrocession des impôts spéciaux	-3.5
Augmentation des frais de perception	-11.0
Augmentation de la participation à la compensation aux communes frontalières	-7.4
(en mios)	

De manière globale, les charges de fonctionnement ont été maîtrisées par les services. Le seul écart important entre les charges réalisées et budgétées provient du chapitre « provisions et pertes sur débiteurs ».

Par ailleurs, les frais d'entretien des routes communales à vocation cantonale font toujours l'objet d'un litige avec les services du Canton. Ainsi, un montant non budgété de 11.8 mios de francs a été comptabilisé à la fois en revenu et en provision pour l'année 2007.

S'agissant des revenus, ils sont constitués à plus de 75% de revenus fiscaux. En 2007, le produit des impôts se révèle largement supérieur aux montants budgétés (+ 119.1 mios de francs). Cet excédent s'explique par une production de l'impôt sur les personnes physiques supérieure de 76.4 mios de francs et de 30.7 mios de francs sur les personnes morales par rapport aux montants budgétés. Ces deux résultats doivent cependant être analysés en regard des effets du système postnumérando. Une analyse détaillée à ce sujet est proposée sous le point 4 de ce document.

Enfin, **le niveau des investissements** réalisés en 2007 s'élève à 73.9 mios de francs, inférieur de 26.1 % au budget. Cette question est reprise en détail sous le point 5. Comme en 2006, les investissements sont autofinancés sur l'amée et un excédent de financement de 101.6 mios de francs est même constaté, alors que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 63.9 mios de francs.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2007 comparé au budget 2007 et aux comptes 2006

	C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
Revenus					
Impôts (chapitre 40)	857,3	738,2	825,9	+ 119,1	+ 16,1%
Revenus des biens (chapitre 42)	177,1	154,9	178,8	+ 22,2	+ 14,4%
Revenus divers (chapitre 43)	64,3	60,9	65,1	+ 3,4	+ 5,6%
Parts et contributions (chapitre 44)	1,3	1,3	1,2	+ 0,0	+ 0,9%
Dédommagements de collectivités publiques (chapitre 45)	25,5	13,2	31,6	+ 12,3	+ 93,7%
Subventions et allocations (chapitre 46)	6,9	7,1	7,1	- 0,1	- 1,8%
Total	1'132,6	975,5	1'109,7	+ 157,1	+ 16,1%
Charges					
Charges de personnel (chapitre 30)	392,9	400,7	387,1	- 7,9	- 2,0%
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	178,3	184,9	175,6	- 6,6	- 3,6%
Intérêts passifs (chapitre 32)	62,1	64,1	61,4	- 2,0	- 3,0%
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	33,2	11,2	71,6	+ 22,0	+ 195,7%
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	29,6	29,1	26,1	+ 0,6	+ 2,0%
Dédommagements à des collectivités publiques (chapitre 35)	42,3	37,6	38,6	+ 4,7	+ 12,6%
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	218,6	211,8	206,1	+ 6,9	+ 3,2%
Total	957,1	939,3	966,5	+ 17,8	+ 1,9%
Anorissemens et investissements					
Amorissemens ordinaires et extraordinaires	72,3	65,6	67,1	+ 6,7	+ 10,1%
Investissements nets	73,9	100,0	91,5	- 26,1	- 26,1%
Comptes de fonctionnement et de financement					
Excédent des comptes de fonctionnement	103,2	-29,5	76,2		
Excédent/insuffisance de financement (en mios)	101,6	-63,9	51,7		

Synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes 2007 et le budget 2007 (en mios) :

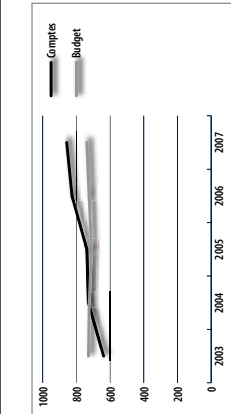
Ecart sur les revenus		Ecart sur les charges	
Revenus fiscaux		Provisions	
Impôts personnes physiques	+ 76.4	Provision pour le reliquat	-4.5
Impôts personnes morales	+30.7	Frais de route selon LRoutes	+11.8
Fonds de péréquation PM	+5.5	Taxe professionnelle	+3.8
Taxe professionnelle	+6.5	Amendes d'ordre & Redevances DP	+3.0
Autres revenus		Pertes sur débiteurs	
Revalorisation des actions BCGe	+6.2	Centimes additionnels	+6.8
Revenus des gratuités	+3.3	Taxe professionnelle	+1.0
Revenus des loyers du PF	+1.8	Autres charges	
Revenus sur Hôtel Métropole & Parc des Eaux-Vives	+1.4	Prestations en nature	+3.3
Dividendes BCGe	+3.0	Subvention petite enfance	+2.2
Frais de routes selon LRoutes	+11.8	Subvention Grand-Théâtre	+2.5

Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Impôts

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
-------	-------	-------	---------------	---------------

(en mios)



Les écarts entre les comptes 2007 et, respectivement, le budget 2007 et les comptes 2006 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit :

	C2007	(B2007)	(C2006)
400 Impôts sur le revenu et la fortune	571.8	+ 76.4	+ 67.0
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	162.7	+ 30.7	- 42.0
406 Impôts sur les chiens	0.2	+ 0.0	- 0.0
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	16.0	+ 5.5	+ 2.2
409 Taxe professionnelle communale	106.7	+ 6.5	+ 4.2

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, dans un chapitre spécifique du présent rapport.

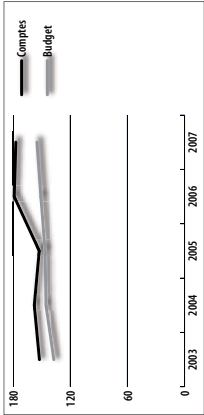
Chapitre 42 : Revenus des biens

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
-------	-------	-------	---------------	---------------

(en mios)

17.71	154.9	178.8	+22.2	+14.4%
35.6	33.2	34.5	-revenus de subventions en nature	-0.9%

141.5	121.7	144.3	+19.8	+16.3%
			-2.8	-1.9%



Les revenus des biens sont en progression par rapport au budget 2007 et aux comptes 2006.

Les écarts entre les comptes 2007 et respectivement le budget 2007 et les comptes 2006 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit :

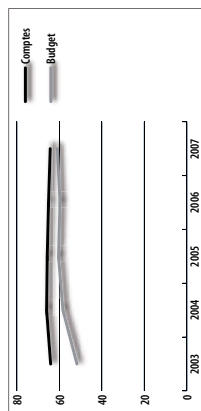
(en mio)	C2007	(B2007)	(C2006)
421 Créances	4,5	+ 1,2	+ 2,4
422 Capitaux du patrimoine financier	2,8	+ 0,5	+ 0,4
423 Immeubles du patrimoine financier	95,6	+ 3,9	+ 2,2
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	7,5	+ 7,5	+ 0,2
426 Participation permanente du patrimoine administratif	4,6	+ 2,2	- 0,2
427 Immeubles du patrimoine administratif	59,8	+ 5,1	- 7,7
429 Autres revenus	1,9	+ 1,5	+ 0,8

Eléments d'explication

- +6,2 mio de francs de plus-value sur la revalorisation des actions BCCe et 3,0 mio de francs de dividendes supplémentaires.
- +2,3 mio de francs de revenus liés aux prestations en nature (patrimoine financier +0,7 mio de francs, patrimoine administratif +1,6 mio de francs).
- +1,8 mio de francs sur le produit des loyers du patrimoine financier.
- +1,4 mio de francs de revenus supplémentaires pour l'Hôtel Métropole et le Parc des Eaux-Vives.
- +1,3 mio de francs correspondant au solde de la liquidation de la SECSA intervenue en 2007.

Chapitre 43 : Revenus divers

	C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
	64.3	60.9	65.1	+3.8	-0.4
	34	2.5	3.2	-revenus de subventions en nature	
	60.9	58.4	61.9	+2.5	+4.3%
					-1.0
					-1.6%



Les revenus divers sont en progression par rapport au budget 2007 et en léger repli par rapport aux comptes 2006.

Les écarts entre les comptes 2007 et respectivement du budget 2007 et les comptes 2006 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

(en M€)	2007	(B2007)	(C2006)
431 Emoluments administratifs	3,0	-0,4	-0,3
434 Relevances d'utilisation et prestations de service	265	-0,5	+0,5
435 Ventes de marchandises	2,9	-0,1	-0,6
436 Dédommagements de tiers	8,6	+2,6	+0,8
437 Amendes	17,6	-0,1	-1,3
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	3,1	+0,3	-0,1
439 Autres contributions	2,6	+1,7	+0,2

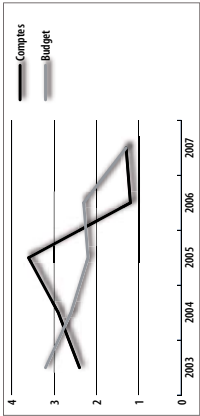
Eléments d'explication

- +2,6 mios de francs de remboursements de l'assurance perte de gain accident, invalidité et maternité,
- +0,9 mio de francs d'honoraires de régie ordinaires,
- +0,9 mio de francs sur les revenus des gratuités,
- +0,5 mio de francs sur les ventes de vieux papiers et d'aluminium,
- +0,4 mio de francs sur les concessions de cimetières,
- +0,3 mio de francs sur les prestations du personnel pour les investissements,
- -0,4 mio de francs sur les revenus des émoluments perçus par le Service de l'état-civil,
- -2,1 mios de francs sur les interventions du SIS.

Chapitre 44: Parts et contributions

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
1.3	1.3	1.2	+0.0	+0.1
				+0.9%
				+10.8%

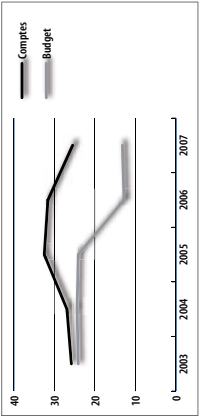
(en mios)



Chapitre 45: Dédommagements de collectivités publiques

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
25.5	13.2	31.6	+12.3	-6.1
				+93.7%
				-19.4%

(en mios)



Eléments d'explication

- +11.8 mios de francs sur la subvention cantonale due pour l'entretien des routes prévue par la LRoutes, l'intégralité de ce montant est provisionné,
- +0.3 mio de francs sur la participation à la rétrocession des droits sur les carburants.

Chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux

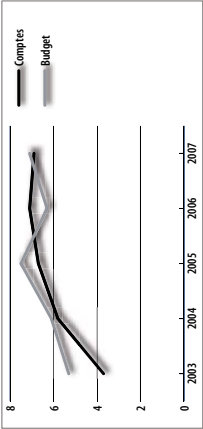
Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dime du livre.

Chapitre 46 : Subventions acquises

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
-------	-------	-------	---------------	---------------

6.9	7.1	7.1	-0.2	-0.1
-----	-----	-----	------	------

(en mio\$)



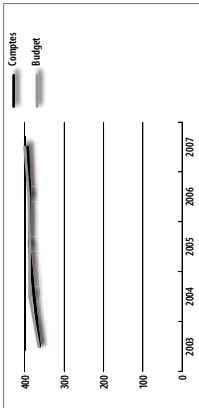
Eléments d'explication

- -0.9 mio de francs provenant du subventionnement de la Confédération pour la création de places de crèche,
- +0.3 mio de francs de participation du fonds d'équipement communal et du canton pour la création de place de crèche,
- +0.2 mio de francs de dons versés.

Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30 : Charges de personnel

C2007	B2007	C2006	Ecart C07- B07	Ecart C07- C06
392,9	400,7	387,1	-7,8	+5,8
(en mios)				



Les écarts entre les comptes 2007 et, respectivement, le budget 2007 et les comptes 2006 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit :

(en mios)	C2007	(B2007)	(C2006)
300 Autorités et commissions	1,8	-0,3	-0,0
301 Traitement du personnel	309,4	-3,7	+5,4
303 Assurances sociales	23,3	-1,1	+0,6
304 Caisse de pensions et prévoyance	37,4	-1,0	-0,1
305 Assurances maladie et accidents	8,6	-0,6	-0,1
306 Prestations en nature	1,9	-0,5	-0,1
307 Prestations aux pensionnés	7,3	-0,0	+0,1
308 Personnel intérimaire	0,6	+0,0	+0,1
309 Autres charges de personnel	2,5	-0,6	-0,1

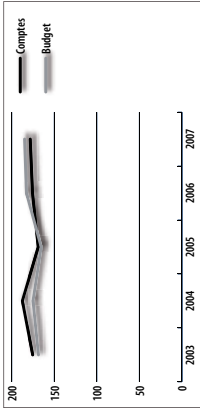
Eléments d'explication

- -6,4 mios de francs sur les salaires des fonctionnaires. Hors gel des postes vacants, l'écart entre les charges salariales budgétées et celles comptabilisées se monte à 11,4 mios de francs ; résultat conforme aux années précédentes (en tenant compte de la réduction du gel des postes vacants de -10 mios de francs à -5 mios de francs),
- -0,6 mio de francs sur les frais de formation au personnel,
- -0,4 mio de francs sur les frais de vêtements versés au personnel (agents de ville),
- -0,3 mio de francs sur les jetons de présence des commissions et du Conseil municipal.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
178.3	184.9	175.6	-6.6	+2.7

(en mio\$)	
	+1.5%



Les écarts entre les comptes 2007 et, respectivement, le budget 2007 et les comptes 2006 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

(en mio\$)		C2007	(B2007)	(C2006)
310	Fournitures de bureau	10.9	-0.8	-0.3
311	Mobilier, machines, véhicules	6.1	+0.5	-0.3
312	Eau énergie, combustible	21.0	-1.3	-1.4
313	Achats de fournitures et marchandises	12.8	-1.1	-0.1
314	Entretien des immeubles par des tiers	51.7	+0.1	+3.9
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.2	-1.0	+1.5
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	10.7	-0.6	+0.6
317	Dédommagements	2.0	-0.2	+0.1
318	Honoraires et prestations de service	53.0	-1.7	-0.9
319	Frais divers	0.9	-0.5	-0.3

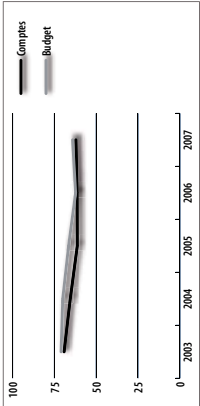
Éléments d'explication (par rapport au budget 2007)

- +2.3 mio\$ de francs sur l'entretien et les contrats pour les bâtiments locatifs,
- +1.5 mio de francs sur l'entretien et les contrats pour les bâtiments publics,
- -0.8 mio de francs sur les frais de publications,
- -1.3 mio de francs sur les frais d'énergie,
- -1.4 mio de francs sur les honoraires divers et honoraires pour établissement de projet,
- -1.5 mio de francs sur les charges du compétent DSI(C) (entretien matériel informatique et matériel multifonctions),
- -2.9 mio\$ de francs sur l'entretien et les contrats pour les bâtiments administratifs.

Chapitre 32: Intérêts passifs

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
62,1	64,1	61,4	-2,0	+0,7
				+1,2%

(en mios)



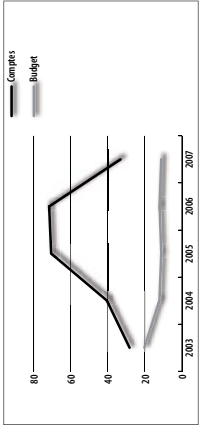
Eléments d'explication

- Poursuite de la variabilisation d'une partie de la dette, l'évolution des taux s'est avérée plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget.
- Les excellentes conditions d'emprunts ont permis de trouver des prêteurs à très longues échéances (20 et 30 ans) à des taux exceptionnels (marge bancaire d'environ 0,01%).

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
33,2	112	71,6	+422,0	-38,4
				-53,7%

(en mios)



L'écart important entre les prévisions et les comptes 2007 est expliqué par la nécessité de provisionner des montants qui n'ont pas été budgétés ou qui n'avaient pas de raison de l'être. Il s'agit notamment de la subvention relative à l'entretien des routes.

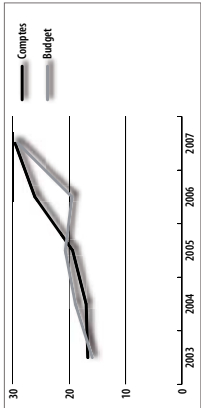
Eléments d'explication (par rapport au projet de budget 2007)

Provisions	
Subvention à l'entretien des routes (L.Routes)	+118
Taxe professionnelle communale	+38
Amendes d'ordre et redevances DP	+30
Reliquat	-4,5
Pertes effectives	
Centimes additionnels	+6,8
Taxe professionnelle communale	+10
Amendes d'ordre et redevances DP	-1,4

Chapitre 34 : Contributions à d'autres collectivités

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
29.6	29.1	26.1	+0.6	+3.6
			+2.0%	+13.8%

(en mio\$)



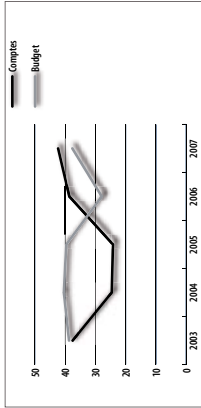
Éléments d'explication (par rapport au budget 2007)

- La compensation aux communes frontalières, influencée par les effets de la loi 9679, s'est révélée conforme aux prévisions budgétaires.

Chapitre 35 : Dédommagement à des collectivités publiques

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
42.3	37.6	38.6	+4.7	+3.7
			+12.6%	+9.6%

(en mio\$)



Les écarts entre les comptes 2007 et, respectivement, le budget 2007 et les comptes 2006 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit :

(en mio\$)	C2007	(B2007)	(C2006)
350	Dédommagements versés à la Confédération	0.0	+0.0
351	Dédommagements versés au Canton	36.2	+4.6
352	Dédommagements versés à des communes	6.1	+0.1
			+0.5

Éléments d'explication

- +4.8 mio\$ de francs de frais de perception dus à la hausse des revenus fiscaux.
- -0.3 mio\$ de francs concernant les émoluments versés au Canton dans le cadre de l'établissement des pièces d'identité.

Les écarts entre les comptes 2007 et, respectivement, le budget 2007 et les comptes 2006 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit :

(en mio\$)	C2007	(B2007)	(C2006)
361 Subventions aux cantons	7.9	+0.4	-0.1
363 Subventions à des propres établissements	6.0	+0.0	+2.5
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	1.6	-1.0	+0.2
365 Subventions à des institutions privées	174.0	+8.6	+10.9
366 Subventions à des personnes physiques	25.6	-1.2	-0.5
367 Subventions à des institutions étrangères	3.1	-0.1	-0.5

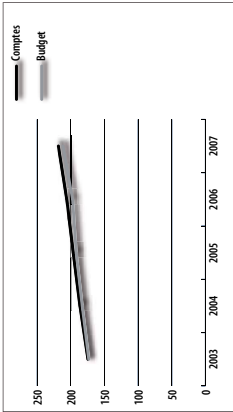
Eléments d'explication

- +3.3 mios de francs de subventions relatives à des prestations en nature,
- +2.5 mios de francs sur la subvention accordée au Grand-Théâtre,
- +2.2 mio de francs sur les subventions accordées aux crèches,
- -0.6 mio de francs sur les prestations municipales en faveur des bénéficiaires des aides OCPA,
- -0.5 mio de francs sur les subventions accordées par les pompes funèbres.

Chapitre 36: Transfert à des tiers: subventions et allocations

C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
218.6	211.8	206.1	+6.8	+12.5
-39.0	-35.7	-37.7	-subventions en nature	+6.1%
179.6	176.1	168.4	+3.5	+11.7
				+6.7%

(en mio\$)



Évolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2007, 75,7% du total des revenus, contre 75,7% prévu au budget et 74,4% aux comptes 2006. Il convient de rappeler que les prévisions relatives aux centimes additionnels, tant des personnes morales que des personnes physiques, sont fondées sur les évaluations communiquées par le Département cantonal des finances. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

Depuis l'introduction du système postnumérando, la production des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, qui est inscrite aux comptes, est estimée en totalité. À ces estimations, il convient d'ajouter des montants correspondant à des correctifs liés à la production effective des années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer à posteriori les résultats fiscaux de chaque exercice.

Les résultats fiscaux 2007 révèlent ainsi que les impôts « personnes physiques » vont au delà des montants budgétés (+15,4%) et que les impôts « personnes morales » sont également nettement supérieurs aux attentes (+23,3%).

Le montant des impôts « personnes physiques » dépasse le budget de 76,4 mios de francs, du principalement à la progression de l'impôt à la source, qui s'inscrit en augmentation de près de 21,5 mios de francs par rapport à 2006. Par ailleurs, des correctifs liés aux années antérieures pour un montant approchant les 23,9 mios de francs ont été comptabilisés en 2007. Enfin, l'estimation des revenus 2007 s'est basée sur ceux de 2006 dont le niveau a été corrigé à la hausse de plus de 20 mios de

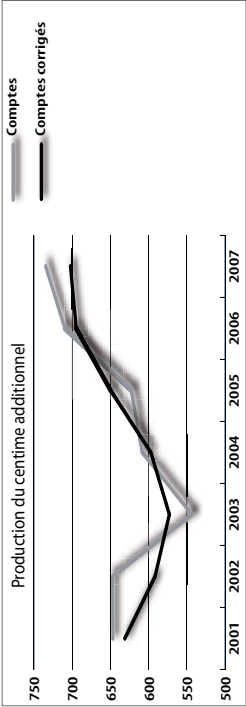
francs. À cet égard, nous constatons que la croissance des rentrées fiscales entre 2006 et 2007 est conforme aux prévisions.

- La situation est, quelque peu différente pour les personnes morales. Alors que la production fiscale de 2006 est corrigée à la hausse pour 11,8 mios de francs, la première estimation de

2007 table sur un léger repli. En comparaison avec le budget établi, rappelons-le sur la base des comptes 2005, la progression reste substantielle (+307 mios de francs). Ces excellentes rentrées fiscales constituent le signe de la santé de l'économie genevoise et mondiale en 2007.

	C2007	B2007	C2006	Ecart C07-B07	Ecart C07-C06
Revenus					
Personnes physiques	571,8	495,4	504,7	+ 76,4	+ 13,3%
Personnes morales	162,7	132,0	204,7	+ 30,7	- 20,5%
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	+ 0,0	- 2,5%
Fonds de péréquation pers. morales	16,0	10,5	13,8	+ 5,5	+ 15,6%
Sous total I	750,6	638,1	723,5	+ 12,6	+ 27,2
Taxe professionnelle	106,7	100,2	102,5	+ 6,5	+ 4,1%
Sous total II	857,3	738,2	825,9	+ 19,1	+ 3,8%
Impôt sur les bénéfices immobiliers	0,0	0,6	- 0,1	- 0,6	- 101,5%
Impôt sur la remise des commerces	- 0,1	0,4	0,0	- 0,5	+ 58%
Total (revenus)	857,3	739,2	825,7	+ 118,1	+ 3,8%
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	29,6	29,1	26,1	+ 0,6	+ 13,8%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	15,3	8,5	17,7	+ 6,8	- 13,3%
Sous total I	45,0	37,6	43,7	+ 7,4	+ 2,8%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	2,0	1,0	0,8	+ 1,0	+ 12,3%
Sous total II	47,0	38,6	44,6	+ 8,4	+ 5,4%
Frais de perception impôts	33,0	28,2	29,5	+ 4,8	+ 17,0%
Total (charges)	80,0	66,8	74,1	+ 13,3	+ 8,1%
Revenus nets	777,3	672,4	751,7	+ 104,8	+ 3,4%

(en mios)



La production de la taxe professionnelle s'inscrit en progression par rapport aux comptes 2006 à 106,7 mios de francs. Ce montant correspond à la production de l'année, ainsi que celle d'un solde lié aux années antérieures. La bonne conjoncture constatée en 2004, 2005 et 2006 participe également aux bons résultats obtenus en 2007. Ce décalage provient du système de taxation praenumerando bisannuel qui induit cet effet retard.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » atteignent une nouvelle fois un niveau important à 15,3 mios de francs. Quant au reliquat sur l'imposition des personnes physiques, il poursuit sa progression (+20,4 mios de francs), alors que celui des personnes morales diminue de manière importante (-35,5 mios de francs). Au résultat, le reliquat diminue de 15,1 mios de francs, ce qui permet de réduire la provision y relative de 4,5 mios de francs.

Les montants comptabilisés aux comptes 2007 sont d'environ 32 mios de francs supérieurs aux revenus correspondant effectivement à l'exercice sous revue. Il convient de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions des rentrées fiscales des années futures. Après deux années tendant à démontrer une stabilisation du système postnumerando, l'importante réévaluation des rentrées fiscales 2006 pour les personnes morales est la principale explication de cet écart.

Valeur de production d'un centime additionnel en 2007

en comparaison avec le budget 2007

(en CHF)	Personnes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2007	12'566'362.74	3'576'085.86	16'142'448.60
Budget 2007	10'888'263.74	2'901'406.59	13'789'670.33
Différence	+1'678'099.00	+674'679.27	+2'352'778.27
Différence en %	+15.4 %	+23.3 %	+17.1 %

en comparaison avec les comptes 2006

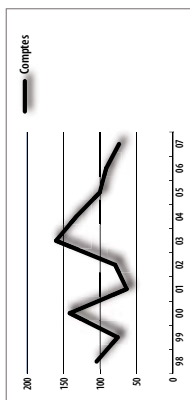
(en CHF)	Personnes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2007	12'566'362.74	3'576'085.86	16'142'448.60
Comptes 2006	11'093'243.20	4'498'953.54	15'592'196.74
Différence	+1'473'119.54	-922'867.68	+550'251.87
Différence en %	+13.3 %	-20.5 %	+3.5 %

Compte des investissements

En 2007, les investissements nets se sont élevés à 73,9 mios de francs, inférieurs de 26,1% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés depuis 1998 et leur taux de réalisation.

(en mios)	Comptes	Budget	taux de réalisation (en %)
1998	104,7	124,2	84,3
1999	75,7	137,8	54,9
2000	141,6	118,4	119,6
2001	63,3	121,9	51,9
2002	79,2	109,7	72,2
2003	160,4	155,0	103,5
2004	132,6	100,0	132,6
2005	100,3	110,0	91,2
2006	91,5	110,0	83,2
2007	73,9	100,0	73,9
1998-2007	1'023,2	1'187,0	86,2



En 2007, les investissements sont légèrement inférieurs au budget. Les principales dépenses d'investissements 2007 ont porté sur les travaux relatifs au développement des réseaux de trams, en particulier le TCVM, ainsi que sur le Pont de la Machine et sur la fin des rénovations de deux grandes institutions culturelles genevoises, le Grand-Théâtre et le Victoria Hall.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'023,2 mios de francs, soit une moyenne annuelle de 102 mios de francs et un taux de réalisation de 86,2%.

Crédits extraordinaires votés en 2007

Durant l'année 2007, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 76,0 mios de francs de nouveaux crédits extraordinaires.

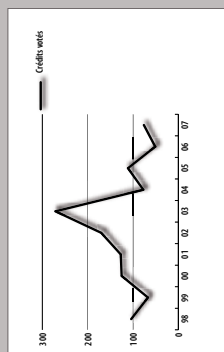
Ces crédits concernent:

- Le patrimoine administratif: 66,0 mios
- Le patrimoine financier: 10,0 mios

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 120 mios de francs. Depuis le pic de 2003, le montant des crédits est resté contenu dans l'enveloppe annuelle des investissements.

A noter que le patrimoine financier aura bénéficié de 16% des crédits votés en 2007.

Évolution des crédits votés (en mios)	Crédits votés
1998	104
1999	67
2000	125
2001	127
2002	170
2003	271
2004	77
2005	111
2006	51
2007	76
1998-2007	1'179

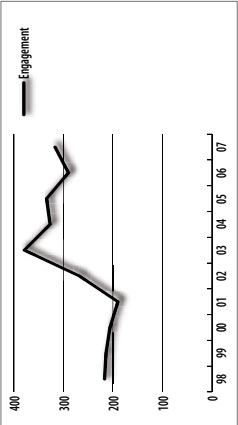


Engagements futurs et financement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2007 et leur mode de financement, les commentateurs suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2007, le Conseil municipal a voté pour 76 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant légèrement supérieur à celui de 2006 (51 millions de francs).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2007, à 317 millions de francs, en augmentation de 27 millions de francs.



Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

(en mios)	Engagements	Variations
1998	217	+6
1999	214	-3
2000	206	-8
2001	190	-16
2002	268	+78
2003	319	+111
2004	327	-52
2005	334	+7
2006	290	-44
2007	317	+27

Bien que le montant des engagements soit stabilisé, il reste élevé. Il convient d'avoir à l'esprit ce point et faire preuve de prudence quant aux montants des crédits extraordinaires votés, ceux-ci ne devant pas, idéalement, dépasser le montant annuel budgété pour les dépenses d'investissements.

A cet effet, il convient de rappeler que le Conseil administratif informe de manière permanente le Conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis aux chefs de groupe lors de chaque séance du Conseil municipal.

Situation au 31 décembre 2007	
	Montant
Credits votés	76.0
Credits à l'examen des commissions	97.2
Total	173.2
(en mios)	

Financement des investissements en 2007

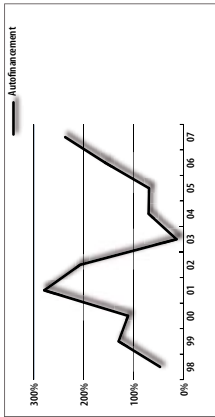
La structure du financement des investissements en 2007 s'est présentée comme suit :

(en mil.)	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	723	65.6
Excédent de revenus (charges)	+103.2	-29.5
Autofinancement	175.5	36.1
Investissements nets	73.9	100.0
Excédent / Insuffisance de financement	+101.6	-63.9
Taux d'autofinancement	237%	36%

Après trois exercices présentant un taux d'autofinancement insuffisant, le résultat 2007 est réjouissant et permet de dégager 51.7 milios de francs d'excédent de financement.

Taux d'autofinancement réalisés entre 1998 et 2007

(en mil.)	Autofinancement
1998	47%
1999	130%
2000	111%
2001	279%
2002	207%
2003	14%
2004	70%
2005	69%
2006	157%
2007	237%



Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2007 de 103.2 milios de francs est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2007, à CHF 552'914'055.27.

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2007

Conformément à l'arrêté du Conseil d'État approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 décembre 2006, et à l'arrêté du Conseil d'État approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20 février 2007,

- le Conseil administratif est autorisé à émettre de nouveaux emprunts à hauteur du déficit de financement prévisionnel, soit 63 millions de francs;
- le Conseil administratif est autorisé à renouveler en 2007 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables;
- le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers;
- le Conseil administratif est également autorisé à émettre un nouvel emprunt en vue du remboursement du solde du compte courant (relquat).

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux opérations suivantes :

Remboursements	Echéance	Montant
Emprunt public 4.0%	17.03.1997 - 17.03.2007	200
Placement privé 3.5%	05.05.1997 - 05.11.2007	220
Total		420
(en millions)		
Émissions	Echéance	Montant
Placement privé Libor 6M	19.03.2007 - 19.03.2032	200
Placement privé Libor 6M	14.04.2007 - 14.04.2037	120
Placement privé Libor 6M	05.11.2007 - 05.11.2034	220
Total		540
(en millions)		

Les résultats obtenus en 2007 rejoignent le Conseil administratif puisque l'excédent de revenus constaté dépasse, et de loin, toutes les espérances. L'excédent reste cependant prudent compte tenu des éléments expliquant ce résultat favorable, soit essentiellement un accroissement des revenus fiscaux sur lesquels les entités communales n'ont aucune prise directe. Toutefois, il serait faux de limiter le mérite de ce boni important aux seuls revenus fiscaux. La Ville de Genève a en effet, une nouvelle fois fait preuve de capacité à gérer au plus près ses charges, celles-ci restant, hors provisions, en-dessous de celles budgétées.

Conscient du caractère fluctuant de la conjoncture économique et de ses impacts sur les finances publiques, le Conseil administratif continuera à proposer des budgets basés sur une maîtrise des charges. En effet, si les résultats 2007 sont particulièrement favorables, il convient de garder en mémoire ceux de l'exercice 2003 qui se sont révélés largement inférieurs aux prévisions et qui ont entraîné un déficit du compte de fonctionnement de 33 millions de francs.

Dans ce contexte, il est souhaitable que le processus d'établissement des prévisions fiscales mis en place depuis l'adoption du système de taxation postnumérando continue de s'améliorer ces prochaines années. D'importants espoirs avaient été mis sur le fait que l'expérience de plusieurs années devait permettre d'affiner les prévisions, tout en pouvant fonder la réflexion sur une, voire deux années de référence dont la taxation était quasiment achevée. Force est de constater, au vu des résultats de cet exercice que les prochains budgets devront encore s'affaiblir dans un cadre laissant une large place à l'incertitude. Cette dernière est d'autant plus importante que les retournements de la situation conjoncturelle restent toujours difficiles non seulement à prévoir, mais également à en estimer l'ampleur.

La Ville de Genève poursuivra par conséquent une politique de prudence budgétaire lors de l'évaluation des revenus fiscaux, se fondant sur la réalité des années de taxation plutôt que sur les résultats des comptes, lesquels incluent des éléments se rapportant à plusieurs exercices antérieurs. Il conviendra également de remettre une nouvelle fois à l'ordre du jour la question de l'accès aux données traitées par l'Administration fiscale cantonale, laquelle assume pour le compte des communes le rôle d'autorité fiscale, afin de donner crédit aux informations transmises et permettre un minimum de contrôle de cohérence des chiffres annoncés. Cette demande de la Ville de Genève se heurte toujours à une fin de non recevoir au prétexte d'un secret fiscal qui s'appliquerait aux Magistrats et employés communaux, malgré que certains d'entre eux soient d'ores et déjà soumis au dit secret en raison de la perception de la taxe professionnelle communale...

2007 a également été l'année de l'aboutissement de difficiles négociations entre l'Etat et les communes dans le dossier relatif aux transferts de charges. Une solution transitoire portant sur les années 2008 et 2009 a finalement été trouvée. Les négociations se poursuivent, principalement sur les sujets de la péréquation intercommunale destinée à réduire les écarts grandissants de revenus entre les communes et de la mise en place d'un Fonds destiné à favoriser les démarches de nature intercommunale dont les contours restent encore à dessiner. La Ville de Genève, en raison de sa taille et de sa situation unique de ville-centre, principale pourvoyeuse d'emplois et d'une offre culturelle cantonale, sera particulièrement attentive à ce qu'un modèle prenant équitablement en compte ses particularités soit adopté. Ces négociations s'inscrivent par ailleurs dans les réflexions que la Constituante, prochainement élue, sera sans aucun doute amenée à aborder.

S'agissant plus concrètement des chiffres 2007, il convient de mettre en perspective les excellents chiffres constatés pour les rentrées fiscales, en particulier celles des personnes physiques. L'estimation des revenus 2007 est réalisée sur la base d'une réévaluation des rentrées fiscales 2006, revues à la hausse par rapport à la première estimation comptabilisée en 2006. Les rentrées fiscales relatives aux personnes morales s'inscrivent quant à elles en diminution après les records comptabilisés en 2006. La situation conjoncturelle mondiale qui voit les différents mécanismes de financement mis à mal depuis août 2007 doit nous inciter à faire preuve de prudence pour les prochaines années. En effet, les conséquences financières des retournements de la situation conjoncturelle sont toujours d'autant plus douloureuses que les charges ont crû, sous l'impulsion des rentrées fiscales mécaniquement en retard par rapport à la conjoncture.

Un élément extraordinaire doit par ailleurs être mis en exergue, il s'agit de la revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe). La bonne santé financière retrouvée à la BCGe a amené la valorisation boursière de son titre sur les marchés financiers à progresser en 2007. L'actionnariat de la Ville dans la BCGe a eu un second effet positif par rapport au budget 2007 puisque le dividende versé aux actionnaires se révèle supérieur à celui prévu initialement au budget.

Au niveau des prestations, les objectifs principaux visés lors de l'élaboration du budget 2007 ont été remplis au cours de l'exercice sous revue. Le domaine de la petite enfance a pu poursuivre son déploiement en Ville de Genève au prix d'un dépassement de l'enveloppe allouée. Celui-ci résulte de l'ouverture de nouvelles places de crèche en cours d'année, répondant à la forte demande

de la population pour la prise en charge de jeunes enfants, et de participations financières des parents s'inscrivant en baisse, toutes choses étant égale par ailleurs. L'action de la Ville de Genève va porter, pour le futur, tant sur un développement qualitatif et quantitatif de l'offre de places de crèche que sur la révision des normes techniques de construction et d'encadrement, ces deux derniers points se révélant des freins importants au développement de l'offre à l'heure actuelle. La subvention allouée à la Fondation du Grand Théâtre dépasse de 2,5 millions de francs l'enveloppe initialement votée. Ce dépassement a pour justification le crédit budgétaire supplémentaire voté en cours d'année par le Conseil municipal.

Enfin, il convient de relever que les efforts de rationalisation et la volonté du Conseil administratif de maintenir le nombre de postes au sein de l'administration relativement constant a porté ses fruits puisque la masse salariale s'est stabilisée au cours de l'exercice. Une meilleure affectation de certaines ressources et l'amélioration de procédures de travail a permis de maintenir, voire d'accroître les prestations à la population malgré la stabilité des effectifs.

Les investissements annuels ont pour leur part traduit les grands projets en cours en Ville de Genève avec, en premier lieu, les aménagements connexes aux lignes de tram. La fin des travaux initiés à la rue de la Servette notamment pour le tram « Cornavin-Meyrin-CERN » a pesé pour plus de 11 millions de francs sur le compte d'investissements. De manière globale, l'enveloppe annuelle de 100 millions de francs qui figurait au budget n'a pas été atteinte, les dépenses nettes réalisées dans le domaine des investissements se sont élevées à 73,9 millions de francs.

Le patrimoine immobilier a également fait l'objet d'une attention particulière. D'importantes rénovations ont été entreprises sur plusieurs bâtiments locaux (Gares 17 et 21, Étuves 9, 11 et 17, Frontenex 2, de Sellon 3). Toutefois, les montants investis pour la réhabilitation de logements sociaux restent trop peu importants en regard du parc immobilier et de son état. Ils atteignent 7,3 millions de francs cette année.

A noter encore, qu'une économie budgétaire a été réalisée sur l'entretien des immeubles du patrimoine administratif de la Ville de Genève dans le domaine de la construction. Il s'agit là d'un effet d'arbitrage, puisque la priorité a été donnée à l'entretien des bâtiments locaux et des bâtiments publics.

Enfin, et c'est un des enseignements les plus réjouissants de cet exercice 2007, la Ville de Genève atteint un taux d'auto-financement de 238%, soit un excédent de financement de plus de 100 millions de francs. Ce n'est qu'en assurant, année après année, des résultats dégageant un autofinancement positif que notre collectivité pourra résorber partie de sa dette qui grève de plus de 62 millions de francs par an (en 2007) le compte de fonctionnement en raison des intérêts passifs versés.

Le Conseil administratif va poursuivre dans la voie qu'il s'est fixée, afin de maîtriser les charges de fonctionnement de l'administration. Des choix seront encore nécessaires à l'avenir, notamment en cas de transfert de charges étatiques, qu'il s'agisse de prestations offertes à la population ou d'investissements. Dans ce contexte, l'exercice 2007 est une bouffée d'oxygène bienvenue.

Gestion hôtelière

Swissôtel Genève Métropole

Les résultats enregistrés en 2007 par le Swissôtel Genève Métropole sont une nouvelle fois remarquables puisque la barre des 5 milios de francs de bénéfice a à nouveau été approchée. 2007 aura été également une année record pour le chiffre d'affaires qui dépasse pour la première fois les 25 milios de francs. Outre une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, l'Hôtel Métropole doit ce succès à un taux d'occupation de 77,1%, sensiblement plus important que la moyenne des hôtels de catégorie comparable à Genève et supérieur à 2006 (75,8%).

Sur le plan financier, l'exercice 2007 est bouclé avec un bénéfice de 4'882 milios de francs contre 4'945 milios de francs en 2006. Ce résultat tient compte de 2,6 milios de francs d'amortissement du matériel, du mobilier et des équipements de l'hôtel, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir 17 mio de francs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 25,6 milios de francs en 2007, alors qu'il avait atteint 23,5 milios de francs l'an passé. Le rendement brut d'exploitation présente pour sa part un taux de rentabilité qui s'inscrit encore en hausse par rapport à 2006 à 48,56%. Ce taux est tout à fait exceptionnel dans la branche d'activité hôtelière «5 étoiles».

Sur le plan des charges d'exploitation, celles-ci suivent l'accroissement du chiffre d'affaires et s'inscrivent en légère augmentation par rapport à 2006 (+ 6,7%). De manière plus spécifique, il est à relever que les charges de personnel se sont accrues de 0,46 mio de francs.

Comptes de résultat comparés 2007 - 2006

	2007	2006
Produits d'exploitation	25'561.3	23'530.8
Charges d'exploitation	16'310.0	15'375.1
Marchandises et frais généraux	15'599.1	14'692.8
Entretien et maintenance	710.9	682.3
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements	9'251.3	8'155.7
Amortissements	2'624.8	1'562.8
Intérêts versés à la Ville	1'744.9	1'647.4
Bénéfice net d'exploitation	4'881.6	4'945.5

(en milliers de francs)

Bilans comparés 2007 -2006

Actif	2007	2006
Total	62'708.1	63'559.7
Immobilisations	55'464.8	56'581.1
Terrains	1'001.7	1'001.7
Bâtiments, mobilier, matériel	54'463.1	55'579.4
Stock marchandises et fournitures	516.8	470.4
Marchandises	396.1	352.5
Fournitures, combustibles	120.7	117.9
Réalisable et disponible	6'726.5	6'508.2
Actifs transitoires	57.6	178.0
Débiteurs, dépôts de garantie	5'150.3	5'720.4
Liquidités	1'518.6	609.8

(en milliers de francs)

Passif	2007	2006
Total	62'708.1	63'559.7
Exigible à long et moyen	55'140.3	56'164.2
Ville compte d'investissements	551'403	561'642
Exigible à court terme	2'686.2	2'450.0
Créanciers, fournisseurs	2'044.9	1'910.6
Passifs transitoires, provisions	641.3	539.4
Bénéfice de l'exercice	4'881.6	4'945.5

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

L'exercice 2007 a confirmé la tendance qui s'est dessinée en 2006 avec des résultats permettant au Restaurant du Parc des Eaux-Vives d'afficher un troisième exercice bénéficiaire, dans des proportions plus importantes que l'an dernier. Ainsi, le bénéfice d'exploitation s'élève à 0.555 mio de francs, contre 0.255 mio de francs en 2006.

Ce résultat d'exploitation est à mettre en regard avec la charge d'intérêts répartis relative aux investissements consentis par la Ville de Genève dans cet édifice (0.35 mio de francs).

Si le chiffre d'affaires a cru de 0.836 mio de francs, c'est principalement la maîtrise des charges d'exploitation (en augmentation de 0.461 mio de francs par rapport à 2006) qui a permis l'obtention de ce résultat favorable.

L'activité des banquets et autres événements est réjouissante. Le restaurant du Parc des Eaux-Vives est devenu incontournable notamment pour les mariages.

S'agissant du restaurant gastronomique, la seconde étoile attribuée par un grand guide gastronomique a à nouveau été confirmée une nouvelle fois fin 2007. C'est une magnifique reconnaissance pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, son personnel et, bien entendu, son Chef.

L'évolution de l'établissement reste indéniablement positive, tant en terme de prestations qu'au niveau financier. Les habitudes des consommateurs sont néanmoins loquées à s'ancrer à l'égard dans un établissement qui est resté fermé durant plus de quatre ans et qui a étendu son offre aux prestations hôtelières. A fin 2008, la perte reportée devrait être comblée, l'exploitation de l'établissement aura ainsi résorbé les déficits accumulés lors des 16 premiers mois d'exploitation.

Comptes de résultat comparés 2007 - 2006

(en milliers de francs)	2007	2006
Produits d'exploitation	7 367.0	6 531.0
Charges d'exploitation	6 426.8	5 966.0
Marchandises et frais généraux	6 238.7	5 802.8
Entretien et maintenance	188.1	163.2
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	940.2	565.0
Amortissements	295.3	211.3
Intérêts	90.3	97.8
Bénéfice net / Perte nette d'exploitation	554.6	255.9

Bilans comparés 2007 - 2006

	2007	2006	Passif	2007	2006
Actif	4'489.5	4'242.7	Total	4'489.5	4'242.7
Immobilisations	2'838.2	3'077.2	Exigible à long et moyen terme	3'514.6	4'379.5
Terrains			Swissôtel compte d'investissement	3514.6	4379.5
Bâtiments, mobilier, matériel	2'433.8	2'590.9			
Immobilisations incorporelles	404.4	426.3			
Stock marchandises et fournitures	518.8	376.3	Exigible à court terme	1'620.2	1'063.2
Marchandises, fournitures, combustibles	518.8	376.3	Créanciers, fournisseurs	1'413.0	896.7
			Passifs transitoires	207.2	166.5
Réalisable et disponible	1'132.5	849.2			
Actifs transitoires	13.7	32.0			
Débiteurs, dépôts de garantie	258.6	207.4			
Liquidités	860.2	609.8			
			Perte reportée	(1'199.9)	(1'455.9)
			Bénéfice / Perte de l'exercice	554.6	255.9

(en milliers de francs)

**DÉLÉGATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

La Délégation à l'Agenda 21 était composée du **CA in corpore**, des Directeurs de chaque département et de l'Unité Agenda 21. Elle avait pour mission de fixer les objectifs politiques de l'Agenda 21 pour la législature, de valider et d'évaluer le programme d'actions basé sur les objectifs politiques et de promouvoir l'Agenda 21 à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration. Entre 2001 et 2007, elle s'est réunie en moyenne deux fois par année. La dernière réunion, en mars 2007, a eu pour objets d'une part, le bilan de législature 2003-2007 et d'autre part, le Plan directeur communal. Suite à l'entrée en fonction du nouveau CA, la Délégation à l'Agenda 21 a été supprimée au 1^{er} juin 2007.

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

La Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes présidée par Monsieur Manuel Tomare s'est réunie à 3 reprises durant l'année écoulée. Monsieur Patrice Mugny a participé à l'ensemble des sessions et Madame Sandrine Salerno, désignée pour remplacer Monsieur André Hédiger, à la dernière.

122 demandes de soutien sont parvenues à la Ville de Genève, 73 dossiers ont été présentés à la Délégation et 52 projets ont pu être financés pour une somme totale supérieure à 12 millions de francs. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du règlement existant et de critères clairement établis, ce qui permet de construire un réseau de partenaires engagés et fiables.

Quand le terme de «partenaire» est employé, il est impératif d'évoquer le deuxième volet de la coopération, soit l'excellente collaboration qui lie la Ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération. Cette institution fondée en 1966 et réunissant en son sein plus de 50 associations actives dans la coopération et l'aide humanitaire, y joue un rôle primordial. Elle est en effet le partenaire privilégié et de référence pour la Ville de Genève pour tous ces dossiers. Afin de poursuivre sur cette voie, l'accord-cadre quadriennal a été reconduit pour une nouvelle période allant jusqu'en 2011. En 2007, ce ne sont pas moins de 43 dossiers qui ont pu être financés par ce biais pour un montant global de 15 millions de francs.

Malgré la diversité des projets financés, ceux-ci répondent tous aux principes essentiels qui cimentent la coopération décentralisée, à savoir la solidarité envers des personnes et des villes moins favorisées. Ces projets s'inscrivent dans une logique de développement durable et sont menés en partenariat avec les intervenants locaux, afin de renforcer leur autonomie et des conditions-cadre favorables (principe du co-développement).

Enfin, les projets liés à la sensibilisation de la population genevoise sur la thématique du développement par l'organisation de conférences ou d'expositions constituent le dernier volet dont est en charge la Délégation.

Celle-ci met tout en œuvre afin de faire sienne la phrase de Monsieur Manuel Tomare citée lors du premier Carrefour genevois de la solidarité: «La solidarité avec le Sud s'impose si l'on ne veut pas perdre le Nord».

Les projets de coopération au co-développement et à l'aide humanitaire soutenus en 2007 figurent sur les tableaux en annexe.

En 2001, le CA a créé une Délégation au mobilier urbain. Placée sous la responsabilité du Magistrat en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, elle réunit également les Magistrats des Départements des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et des sports et de la sécurité, avec, à la demande, le Magistrat en charge du Département des affaires culturelles, pour ce qui concerne notamment le Fonds municipal d'art contemporain. Elle a charge d'examiner les projets relatifs à l'aménagement urbain, à l'occupation des espaces publics et des espaces verts, et plus spécifiquement à la création ou à la gestion d'éléments de mobilier urbain.

Jusqu'à fin mai 2007, date de sa dissolution en fin de législature, la Délégation a dirigé le développement de nombreux projets de mobilier urbain, suivant les lignes directrices du concept directeur du mobilier urbain de la municipalité, pour en assurer la cohérence, l'unité et l'harmonie et améliorer l'image de la Ville de Genève.

Pour rappel, outre la communication des axes stratégiques en la matière, ce concept directeur propose plusieurs annexes, à l'image du catalogue des éléments urbains recommandés et ses plans à disposition des architectes et designers mandataires, du plan couleurs de l'espace public, du nouveau concept directeur de l'affichage, du catalogue des éléments urbains devant être appliqués aux lignes de tramways et du Règlement municipal sur les terrasses d'établissements publics.

Un article paru en octobre 2007 dans le magazine « Propriété » compare la politique et les réalisations des villes romandes en matière de mobilier urbain et relève particulièrement positivement celles de la Ville de Genève.

- Les deux modèles de bancs d'orangerie retenus suite au concours lancé en 2003 par la Ville de Genève ont contribué cette année encore à l'aménagement de nouvelles rues, places et espaces publics. Ces bancs ont aussi été utilisés dans le cadre d'aménagements éphémères ou temporaires.

Le modèle « Oxyde » déclinable en trois tailles et primé en fin d'année 2006 dans une compétition internationale de design (« F International Design Awards ») a fait l'objet tout au long de l'année 2007 de diverses publications dans la presse allemande et internationale. Il a obtenu en 2008 une autre distinction internationale, une nomination au « DesignPreis 08 » organisé par la République Fédérale d'Allemagne (ministère de l'économie et de la technologie).

Une déclinaison très compacte du modèle « Oxyde » est actuellement à l'étude pour une utilisation comme jardinière à poser sur des trottoirs.

- Le nouveau banc genevois ou « banc Léman » a lui aussi été intégré à l'aménagement de nouveaux espaces publics, sur les quais notamment et dans les quartiers. Le remplacement progressif des anciens modèles hétéroclites se poursuit donc positivement.

Une banquette déclinée sur le modèle développé cette année vient compléter la gamme cohérente composée d'autre part d'une déclinaison du type « autour d'arbre » et de déclinaisons à une et deux places développées pour une utilisation dans les parcs et visibles aujourd'hui au Jardin Anglais.

A noter que ce modèle de banc développé par la Ville de Genève et son mandataire a été choisi pour l'aménagement d'un parc parisien, le Jardin de la cour du Maroc ou Parc des Jardins d'Eole à cheval entre les XVIIIe et XIXe arrondissements.

Tout en respectant les caractéristiques de durabilité économique des produits du commerce, ces deux éléments respectent les critères de développement durable liés à l'Agenda 21 et apportent une esthétique urbaine contemporaine, hors des modes.

Un plan d'entretien a été initié en 2007 en vue du remplacement d'éléments endommagés sur certains sites sensibles, vu le fort vandalisme à Genève.

Délégation au mobilier urbain

(2/3)

La Délégation a également poursuivi son travail en 2007 pour améliorer l'occupation désordonnée du domaine public par des éléments divers et hétéroclites ou désuets :

- Le modèle lauréat du concours lancé en fin d'année 2005 avec l'Ecole d'Arts Appliqués de Genève pour la création de caissettes à journaux unifiées a été développé par un mandataire professionnel, produit à 250 exemplaires et testé de février à décembre sur 120 sites à Genève, Lausanne et Yverdon, en concertation avec les différents éditeurs. Le modèle sera ainsi utilisé à terme dans toute la Romandie. Le début du déploiement sur l'ensemble du territoire municipal a été reporté sur dix-huit mois environ. Une demande de crédit au CM sera déposée au premier semestre 2008 pour financer les supports des caissettes et les travaux de génie civil, conformément au partenariat discuté avec les éditeurs. A noter que la future taxation des emplacements permettra un retour sur cet investissement.
- Cette initiative de la Ville de Genève, intéressée, outre les communes genevoises et vaudoises, la Ville du Luxembourg.
- Le modèle a été protégé en 2007 par un dépôt de modèle pour la Suisse et la Communauté européenne.

- Le nouveau modèle de corbeilles à déchets développé par un groupe interdépartemental a été testé sur trois sites en 2006. Ces tests auront permis d'identifier des points d'amélioration qui ont été réalisés pour la production d'un ensemble permettant l'équipement de la place des Nations inaugurée en mars 2007. Le déploiement éventuel du modèle conforme aux attentes des services gestionnaires a été reporté à la prochaine législature, compte tenu d'une nouvelle stratégie en matière de levée des déchets en Ville de Genève qui s'orienterait vers l'utilisation de plusieurs modèles adaptés aux différences d'usage des sites d'implantation.

- Un modèle de panneau d'information permettant la finalisation de l'aménagement des zones de tri et de récupération de déchets par un mobilier coordonné, esthétique et ergonomique a été développé en 2007. Un prototype est prévu courant 2008. Une demande de crédit à cet effet sera déposée au CM.

- L'installation d'un prototype des nouvelles tables d'information et d'orientation —prévues pour le remplacement des panneaux signalétiques hétéroclites disposés sur la Rade et dans les parcs testé l'an dernier— a été suivi d'effets par la réalisation de trois tables en 2007 avec le Département du territoire de l'Etat de Genève pour l'information publique sur les oiseaux du lac. Cette installation a permis la dépose d'anciens panneaux délabrés. Le programme de rééquipement signalétique de la Rade se poursuivra en 2008.

- Le modèle de totems signalétiques de balisage piétonnier développé en 2005 et initialement installé aux Pâquis pour la sécurisation des traversées des enfants aux abords des écoles primaires a été adapté en 2006 pour le balisage des institutions culturelles. Le balisage du Bâtiment d'Art contemporain et du Musée d'Ethnographie a été réalisé et est depuis posé en alternance avec les oriflammes de communication des festivités artistiques du quartier des Bains. D'autres séries de ce modèle ont été étudiées en 2007 et verront leur installation en 2008 pour la Fondation Zoubov avec la Chancellerie d'Etat, le théâtre «Le Poche, Genève» et les bibliothèques municipales.

- Une déclinaison simplifiée a été étudiée pour la signalisation des bornes Wi-Fi publiques et gratuites de la Ville de Genève et pourrait être produite durant le premier semestre 2008.

- Le crédit pour la réalisation de nouveaux pavillons de vente et de services pour le rééquipement de la Rade a été voté par le CM en octobre 2006. Toutefois le référendum lancé par les opposants au projet a abouti. Durant l'année 2007, une communication ponctuelle a été faite en vue de rappeler les enjeux du projet, notamment en marge de l'exposition «Genève, Ville d'Eau» sur le quai Wilson.

La Délégation a traité aussi en 2007 de plusieurs projets d'expositions temporaires, tant culturelles qu'en lien avec les organisations internationales ou non-gouvernementales :

- Les supports d'expositions temporaires développés pour le quai Wilson ont été réutilisés et ont permis la concrétisation de nouvelles expositions d'envergure durant l'été, notamment l'exposition « Genève, Ville d'Eau » présentant tous les aménagements urbains réalisés le long du lac ou du Rhône ces dernières années. Cet équipement très apprécié sera réutilisé en 2008 pour de nouvelles expositions, notamment pour le CERN, en vue de la mise en fonction du LHC.

D'autre part, le Département fédéral des affaires étrangères a publié en 2007 un livre rétrospectif de l'exposition « Regards sur les droits humains » organisée sur le quai Wilson en 2006 et composée de superbes photographies de Luc Chessex.

Avec la publication « Genève, ville d'eau », c'est bien deux ouvrages qui sont sortis de presse en 2007 à propos des expositions du quai Wilson.

- Pour les 80 ans de Michel Butor, une exposition a été organisée sous un pavillon temporaire dans le Parc des Bastions. Développée dans un souci de respect des principes de la Ville de Genève en matière de développement durable, l'ensemble des matériaux constitutifs de l'exposition et du pavillon ont ainsi été recyclés à la fin de l'exposition.

La gestion du domaine public a occupé la Délégation à nouveau l'an dernier et notamment :

- La question de l'affichage public et de l'affichage libre, en suivant la difficile procédure d'attribution de la nouvelle concession générale sur 5 ans.
- Le nouveau Règlement municipal sur les terrasses d'établissements publics ayant pris effet au 1^{er} janvier 2006 a, depuis lors, permis d'améliorer de manière notable la situation. La Délégation s'est toutefois plusieurs fois prononcée sur des cas ponctuels mais visibles, pour la place de la Navigation notamment, mais aussi la promenade de la Treille ou la place du Molard.

En matière d'aménagement, la Délégation a concentré ses efforts :

- Sur le suivi de dossiers urbains importants comme la revalorisation de la Rade, l'aménagement temporaire de Baby-Plage, les quais marchands et l'installation de bornes de contrôle du stationnement, le nouveau parc des Chaumettes, l'inauguration de la place des Nations.
- Sur le suivi de dossiers plus techniques, comme l'installation d'une patinoire temporaire à la place du Pré-Lévêque ou la réfection de l'arrêt de transports publics du Rond-Point de Plainpalais par exemple.

Comme les années précédentes, les travaux soutenus de cette Délégation ont permis d'obtenir de nombreux résultats et la qualité des réalisations est très appréciée et largement reconnue.

Restent en suspens des projets en cours et à suivre en 2008, comme : l'installation du banc-skate de la Délégation à la jeunesse, la pose en site urbain de l'horloge publique offerte par Madame Monégreyre (qui a fait l'objet d'une publication dans un livre rétrospectif de design en 2007) ou la signalétique extérieure de la Maison des Arts du Grütli.

Délégation aux fêtes et quartiers

Le CA a décidé de dissoudre la Délégation aux fêtes et quartiers le 1^{er} juin 2007.

Dans le cadre de « La Ville est à Vous », huit manifestations ont été organisées en 2007, soit une de moins que l'année précédente, le quartier des Grottes étant en lice une année sur deux.

« La Ville est à Vous » vise à promouvoir, dans les différents quartiers de Genève, des manifestations festives et culturelles de proximité susceptibles de favoriser la convivialité, le lien social et un mieux-vivre ensemble. Ces manifestations fonctionnent sur un principe simple : la réappropriation de l'espace public, la rue notamment, qui se transforme le temps d'un week-end en un lieu de fête et de rencontre. La citoyenne et le citoyen sont ainsi invités à participer comme actrice ou animateur ou animateur de la fête et non en tant que simple consommatrice ou consommateur. Ces manifestations servent également d'outil de sensibilisation de la population pour le maintien d'une certaine qualité de vie à Genève, comme en témoignent les mesures de protection de l'environnement adoptées. Elles ont aussi pour but d'ouvrir à une meilleure intégration des communautés étrangères. L'organisation de chaque manifestation est assurée par un comité de quartier en étroite collaboration avec la coordination de « La Ville est à Vous », ainsi que d'autres services de la Ville de Genève.

En concertation avec les différents comités de quartier, la coordination du projet a axé son travail sur une autonomisation réelle de chaque manifestation. Ainsi, toutes les démarches administratives auprès des services publics ont été menées par les délégués des comités. Ces derniers ont par ailleurs eu toute liberté pour imaginer les fêtes en s'appuyant sur la spécificité du quartier.

Une première association (Saint-Jean en fête) issue directement de « La Ville est à Vous » est née dans le quartier de Saint-Jean. Elle a été fondée par un groupe d'habitants-és soucieux de pérenniser la manifestation et de favoriser d'autres formes d'expression qui stimulent la vie de leur quartier.

L'autonomisation des manifestations implique que soient plus clairement établis les statuts des manifestations et le rôle de la Ville de Genève redéfini dans ce contexte. Ainsi, SagaCité, démarche participative de concertation et de réflexion lancée par le Département de la culture, en collaboration avec

les services concernés par les manifestations et les représentants des quartiers, s'est attelée à la mise en place d'un cadre définissant les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires.

Un guide des manifestations, fruit de cette concertation, sera mis à la disposition des organisateurs, mais également des prestataires de services de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève dès le printemps 2008. Un film de sensibilisation à l'hygiène alimentaire et reprenant l'essentiel des recommandations du chimiste cantonal a été réalisé. Un dépliant l'accompagnera. Ces différents outils, fruit de la collaboration entre plusieurs services de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève, seront utilisés dans la préparation de l'édition 2008 de « La Ville est à Vous ».

SagaCité a permis d'expérimenter, de manière stimulante, le rôle que peut jouer un service public dans l'implantation d'une manifestation socioculturelle à l'échelle d'un quartier, mais aussi de responsabiliser, en déléguant l'organisation des manifestations à des comités constitués, de favoriser leur autonomie, le service public ayant pour mission d'adapter son action et son appui à la demande et aux intérêts du quartier.

Plusieurs questions doivent maintenant être posées concernant le développement de « La Ville est à Vous ». Par rapport au contenu : que faut-il privilégier en termes d'animation ? Quel type de stand privilégier ? Par rapport à la taille : faut-il élargir le périmètre ou au contraire, le réduire ? Organiser la fête sur trois jours au lieu de deux ? Par rapport au nombre, enfin, faut-il ouvrir le projet à de nouveaux quartiers ?

Les réponses dépendent avant tout de l'intérêt manifesté par les habitants-és des différents quartiers. Elles dépendent également des moyens qui seront attribués pour poursuivre et, le cas échéant, développer cet exemple de démarche participative de proximité.

Enfin, « La Ville est à Vous » est prête à collaborer au projet de mise en place d'un guichet unique des manifestations au Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Délégation à l'aménagement du territoire

(1/2)

Avec la nouvelle législation, le CA a décidé de créer une Délégation à l'aménagement du territoire.

Celle-ci a pour but de traiter des études d'aménagement des espaces publics ou de plans d'affectation du sol conduites par les services du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) ou par des tiers et portant sur le territoire de la Ville de Genève.

La Délégation donne l'orientation des études, des rapports et travaux à exécuter et en définit les priorités. Elle décide des options stratégiques en relation avec les dossiers d'aménagement. Les dossiers ainsi traités sont régulièrement rapportés au CA par le DCA en vue des décisions à prendre qui relèvent de sa compétence.

Elle est composée des Magistrats en charge du DCA (Monsieur Remy Pagan, Conseiller administratif, qui en a assuré la présidence), du Département de la culture (Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif et Maire) et du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif). La Délégation comprend également la présence permanente de la direction du DCA (Mme Isabelle Charollais, codirectrice et M. Claude-Alain Macherel, codirecteur).

En 2007, de juin à décembre, la Délégation s'est réunie à 11 reprises. Madame Annick Viaccoz, assistante de direction au DCA, a assuré la prise des notes de séances.

La première réunion de la Délégation a été consacrée à la validation de son propre règlement et à son principe de fonctionnement. Elle a aussi défini une première liste des dossiers à instruire en priorité, selon leur degré d'urgence.

Parmi les **objets les plus importants** qui ont monopolisé l'attention de la Délégation, il convient de citer en premier lieu les projets suivants :

Site Aramis

La Délégation a été régulièrement informée de l'avancement du projet de décontamination du site. En particulier, elle a pris connaissance en premier du rapport du groupement mandaté pour l'établissement du projet définitif d'assainissement et a pu débattre des différentes variantes proposées. S'agissant du projet de réaménagement du site, elle a suivi l'évolution du dossier et les décisions prises par le comité de pilotage politique concernant le programme de reconstruction, qui servira de base au concours en vue de la réalisation d'un éco-quartier, prévu en 2008.

Enfin, elle a procédé à l'audition de l'Association "Pour Que Pousse Coquelicot".

Aménagement de la rade

Le suivi du dossier de l'aménagement de la rade a occupé la Délégation pratiquement à chacune de ses séances. Il a permis une coordination entre les services du DCA, d'une part et ceux du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, d'autre part.

Les discussions ont porté sur l'occupation actuelle et la gestion des activités qui se déroulent sur les quais marchands.

Concernant les pavillons, dans le but d'éviter un référendum populaire sur le projet qui a fait l'objet d'une délibération favorable du CM, la Délégation a décidé de faire évoluer le dossier vers une nouvelle organisation du site, qui privilégie dans un premier temps le déplacement des bancs de glaces près de l'eau et l'installation d'une piste cyclable bidirectionnelle en partie supérieure.

Dans le cadre de ce dossier, la Délégation a eu l'occasion de visiter les lieux. Elle a également rencontré l'Association Genevoise des Exploitants de Stands du Lac (AGESL).

Délégation à l'aménagement du territoire

(2/2)

Parking sous-haustre

Le projet de création d'un nouveau parking sous-haustre a été instruit dans le cadre de la rédaction du préavis municipal à la demande définitive d'autorisation déposée par les requérants.

Les services municipaux concernés par ce dossier ont été invités à présenter le projet. À l'issue de débats nourris relatifs aux questions de forme et de fond que pose la construction d'un nouveau parking proche du centre-ville, la Délégation a décidé de rendre un préavis défavorable, validé ensuite par le CA.

TCOB

Le projet de construction de la nouvelle ligne de transports collectifs reliant Cornavin à Onex, puis Bernex (TCOB) a été présenté en détail à la Délégation à l'occasion de la préparation du préavis municipal dans le cadre de la requête en autorisation initiée par l'État de Genève auprès de l'Office fédéral des Transports.

La nécessité de sauvegarder les intérêts de notre municipalité en regard de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), notamment à la rue des Deux-Ponts où une diminution drastique de la circulation est demandée par la Ville de Genève, a motivé l'établissement d'un préavis «favorable sous conditions».

Parc Hentisch

De manière régulière, la Délégation a traité de l'évolution des accords déjà conclus ou à conclure dans le cadre du réaménagement de la parcelle de l'ancien stade des Charmilles.

Out plus particulièrement été traitées la question de l'éventualité d'un nouveau plan localisé de quartier, ainsi que les négociations relatives à la construction de logements sociaux, selon les termes et recommandations fixés par le CM.

La Délégation a également instruit de nombreux autres dossiers, au gré de l'actualité ou des nécessités exprimées en vue de soumettre des dossiers à la décision du CA.

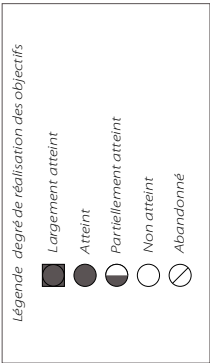
Il s'agit notamment:

- de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine, sa fermeture dans l'attente d'un entretien lourd et du projet alternatif proposé par un privé,
- des travaux de rénovation intérieure de la Patinoire des Vernets, en vue d'un troisième débat en séance plénière du CM,
- du projet d'aménagement de la Plaine de Plainpalais et de son évolution en vue du lancement des études relatives à la dernière étape,
- de l'important dossier de l'OPB et de son application, qui occupera certainement la Délégation au cours des prochaines années,
- de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), à l'occasion du traitement de l'opposition formulée par la Ville de Genève et de la rédaction d'une convention qui permettrait de la lever,
- de l'affichage libre et des conditions relatives à l'intégration de supports sur des éléments de mobilier urbain,
- des WC publics et de la nécessité de trouver des solutions en vue de mettre à disposition de la population genevoise et des touristes des lieux propres et en bon état,
- etc.

Preuve d'une volonté évidente de s'investir dans les différents dossiers qu'elle traite, la Délégation a régulièrement procédé à des auditions de tiers tels que, par exemple, la Chambre Genevoise Immobilière ou encore les représentants des opposants dans le cadre de l'instauration d'une «zone 30» dans le quartier des Délices.

**ÉVALUATION
DES OBJECTIFS 2007
PAR MISSIONS
ET PRESTATIONS**

AUTORITÉS



2007 a surtout été marquée par la consolidation de projets entamés les années précédentes, ainsi que par l'absorption de nouveaux services conformément aux décisions du CA nouvellement élu.

On peut relever, en particulier :

- L'arrivée dans le département du Service de l'état civil, qui sera confronté ces prochaines années à des défis importants dus aux transferts de charges du Canton et à une augmentation substantielle de ses missions, voulues par la Confédération.
- Le Contrôle financier a été rattaché administrativement au département depuis juin 2007 et de nombreux projets sont en cours afin de revoir, puis de formaliser certaines procédures.
- Le Service des ressources humaines et l'unité Agenda 21 ont quitté le Département des Autorités pour rejoindre celui des finances et du logement.
- Le LEX, qui a atteint maintenant sa pleine vitesse de croisière, doit absorber une charge de travail importante en raison de la « juridicisation » de plus en plus poussée de notre société en général.

L'année 2007 a été marquée par un changement important au sein du CA avec l'arrivée de trois nouveaux Magistrats-e-s. Pour cette raison, cette année a été, certainement plus que par le passé, non seulement une période de transition, mais surtout une période de réflexion et de changement, du fait de la nouvelle équipe en place.

Cette situation, bien que très motivante et appréciée de tous nos collaborateurs et collaboratrices, a été néanmoins pour certain-e-s très lourde à gérer. En particulier toute l'équipe de la Direction générale, de l'Administration centrale et du Service juridique (LEX) qui n'a pas compté ses heures afin d'assurer un soutien efficace tant au précédent CA qu'au nouveau, en particulier durant la période d'avril à juin qui a vu se réunir au Palais Eynard pendant plusieurs semaines deux CA en parallèle.

Egalement toute l'équipe du budget qui a dû accomplir en quelques semaines le travail effectué normalement sur plusieurs mois, tous les comptables et administrateurs des services, les directions des départements, toutes les personnes qui ont modifié leurs vacances pour répondre présent de juin à juillet et, de manière générale, tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Ville de Genève qui se sont mobilisé-e-s pour accueillir le nouveau CA et lui apporter un appui efficace.

Que tous et toutes en soient ici remerciés.

Service de la Direction générale

(1/2)

Introduction et faits marquants

Parmi les faits principaux concernant la Direction générale (DG), ses groupes de travail et ses comités de direction en 2007, on peut notamment souligner les points suivants :

Les modifications apportées à l'organisation de l'Administration municipale par le nouveau CA ont naturellement impliqué une intervention parfois importante du Comité de direction (CODIR) et de la Direction générale. En effet, la réorganisation, la fusion ou le transfert de certains services ou unités, et même la suppression d'une division, ont nécessité un suivi important, particulièrement pour le personnel et les responsables de ces structures. De nombreux cas ont été traités et, pour la grande majorité d'entre eux, des solutions satisfaisantes ont été trouvées.

Comme les années précédentes, le Comité d'attribution immobilière (COATRIM) a traité de nombreux dossiers qui ont, pour la plupart, trouvé un épilogue en 2007, voire en début 2008. A titre d'exemple, citons notamment :

- la recherche de nouveaux locaux pour les collections patrimoniales afin de répondre, d'une part, aux nouvelles exigences des compagnies d'assurances et, d'autre part, d'assurer une conservation optimale de nos collections. Une solution a été trouvée,
- l'aménagement du 7^{ème} étage du 25, rue du Stand et le regroupement de plusieurs services du Département des constructions et de l'aménagement à cette adresse,
- la mise à disposition de locaux à la rue de la Coulouvrière pour les écoles de danse soutenues par la Ville de Genève,
- le regroupement effectif des présidences de trois départements au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville et la résiliation du bail des locaux sis au 7, rue de l'Athénée,
- l'étude et la proposition de crédit pour l'aménagement de nouveaux locaux pour les Archives de la Ville de Genève sous la plaine de Plainpalais (ex locaux Swisscom), évitant ainsi un agrandissement coûteux et peu pratique des locaux actuels,
- l'attribution et la rénovation de la Villa Moynier,
- la fin des péripéties de la Compagnie de 1602, qui a pu trouver un épilogue satisfaisant grâce notamment aux efforts importants accomplis par la Ville de Genève. La Compagnie quittera donc les Casemates en début 2008 pour prendre ses quartiers dans des locaux de l'Arsenal, spécialement aménagés par l'Etat de Genève.

Quant au CODIR, véritable organe de proposition, de concertation et de décision au sein de l'Administration municipale, il a continué en 2007 à jouer son rôle d'appui au CA. Il a notamment finalisé un nouveau règlement concernant l'horaire variable, les heures supplémentaires et les vacances, établissant un traitement uniforme de ces problématiques dans toute l'Administration.

En 2007, ce comité et certains de ses groupes de travail ont également poursuivi plusieurs études en rapport avec la révision des statuts et des règlements de l'Administration municipale. Il a également revu plusieurs procédures internes et, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, lancé une étude, puis mis en place un projet de remaniement des processus liés aux évaluations de fonction. Les membres du CODIR et du COATRIM ont également participé aux travaux concernant le Plan directeur communal au travers de son comité de pilotage (COPILPDC) présidé par le Directeur général.

Service de la Direction générale

(2/2)

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Assistance et conseil au Conseil administratif	
Optimiser l'organisation mise en place depuis deux ans dans le but d'améliorer l'organisation technique, ainsi que le suivi des séances du CA.	
2000 Direction de l'Administration municipale	
Réflexion sur la structure des départements et des services de l'Administration municipale afin de proposer au CA une réorganisation par étape de l'administration. Poursuite de la réflexion sur une occupation plus optimale des locaux par les services de l'Administration municipale dans le but de développer des synergies entre les services, d'optimiser les coûts et de dégager une meilleure rentabilité.	
Amélioration de la diffusion des décisions du CA.	
Poursuite de la mise en place d'un échéancier consolidé.	
Renforcer la coordination entre la Direction générale et le département du Magistrat en charge de la mairie.	
3000 Direction des services de la direction générale	
Poursuite de la mise en place du Service juridique. Définition des attributions du service par rapport aux autres ressources juridiques de l'Administration municipale.	
Mise en place de divers systèmes informatiques visant à optimiser la gestion de la DG, ainsi que le suivi des séances du CA. Mise en place de nouveaux sites Internet / Intranet.	
Mise en place des nouvelles disposition statutaires. Poursuite du processus visant à diminuer l'absentéisme. Renforcement de la communication du Service des ressources humaines.	
Consolidation des relations avec les différents acteurs de la Genève Internationale.	
9000 Gestion du service	
Poursuite des recherches de synergies entre la Ville de Genève et le Canton de Genève dans les différents domaines de compétence de la DG.	

Administration centrale

(1/2)

Introduction et faits marquants

L'Administration centrale (ACE) remplit deux missions au service de la Ville de Genève. Elle offre assistance et conseil aux autorités en assurant notamment l'ensemble du suivi des séances du CM et du CA (ordres du jour, procès-verbaux, courriers, publication et diffusion des extraits). Par ailleurs, elle assume la gestion de prestations transversales telles que l'information et la communication et la gestion des archives de l'Administration municipale.

En 2007, le changement de législature a impliqué notamment la mise à jour par le secrétariat du CM de la base de données du CM, afin d'y intégrer l'ensemble des nouveaux membres. Le secrétariat du CA a, par ailleurs, actualisé les représentations du CA au sein de plus de 160 entités (sociétés de capitaux, fondations, associations, etc.).

Un programme de cours à l'attention des membres du CM a été réalisé, afin de faciliter l'intégration des nouvelles élues et des nouveaux élus. Des cours ont été organisés en collaboration avec le Service de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, spécifiquement à l'attention des femmes élues de l'ensemble du Canton. De plus, les membres du CM recevront en 2008 un « Guide à l'usage des membres du CM » rédigé en 2007 et actuellement en cours d'impression.

L'Unité information et communication a collaboré avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) à la réalisation du nouveau site intranet de la Ville de Genève. Celui-ci, mis en ligne en février, recense une information riche et diversifiée, nécessaire aux membres du personnel municipal dans le cadre de leur activité. Par ailleurs, la même unité assure avec la DSIC la conduite du projet de refonte totale du site Internet de la Ville de Genève, dont la mise en ligne est prévue fin 2008. Enfin, elle a participé à l'organisation de la première journée d'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes organisée par la Ville de Genève, dans le but de faciliter l'accès des citoyens et citoyennes à l'information les concernant.

Dans le cadre d'un projet de longue haleine devant aboutir à une meilleure conservation des archives et un accès facilité à celles-ci, les Archives municipales ont finalisé à la fois la numérisation des « Comptes rendus de l'Administration municipale » (1842-2000) et celle du « Mémorial du CM » (1842-1930).

L'Unité Agenda 21 a quant à elle été transférée, lors de la nouvelle législature, au Département des finances et du logement.

Évaluation des objectifs

1000 Assistance et conseil aux autorités	Degré de réalisation
Établir, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le cahier des charges relatif à la nouvelle version de la base de données « Candide » pour la préparation et le suivi des séances du CA.	○
Réaliser, en collaboration avec la DSIC, l'importation « en masse » des anciens extraits des décisions du CA dans la base de données Candide-Extraits.	○
Réaliser, avec l'application IDEA, une étude en vue de la description des dossiers du CA antérieurs à 1987.	●
Développer et mettre en production, en collaboration avec la DSIC, une base de données partagée permettant de gérer les délégations du CA.	●
Développer, en collaboration avec la DSIC, une base de données permettant de gérer les différents aspects logistiques des locaux de vote et des votations.	◐
Rédiger et faire valider un Règlement municipal concernant la conservation par les services municipaux des archives intermédiaires sur une longue durée et des archives historiques.	◐
Développer, en collaboration avec la DSIC, une base de données partagée permettant de gérer les cadeaux protocolaires du CA.	○
Développer, en collaboration avec la DSIC, la base de données « Véhicules du CA », afin d'obtenir, notamment, des données statistiques (déplacements, consommation, etc.).	◐
Finaliser, en collaboration avec la DSIC, le nouveau module de gestion des jetons de présence des membres du CM, en vue d'une mise en exploitation avec la nouvelle législature.	●
Rédiger un nouveau guide à l'usage des membres du CM.	●
Finaliser, en collaboration avec la DSIC, le nouveau site Internet du CM en vue d'une mise en exploitation avec la nouvelle législature.	◐
Finaliser et mettre en ligne, en collaboration avec la DSIC, une nouvelle version du site Internet officiel.	◐
Développer le service de presse, grâce aux ressources supplémentaires prévues, notamment en mettant en place une revue de presse quotidienne sur le réseau à l'intention des Magistrats, de la Direction générale et des directrices et des directeurs de département.	○
Mettre à niveau les compétences et les ressources disponibles à l'Académie d'information municipale en fonction des prestations offertes et, le cas échéant, des nouveaux accords avec Genève-Tourisme.	●
Publier la dernière série de brochures thématiques sur le développement durable « Agir pour la Ville ensemble ».	◐
Définir un concept de « Journées du développement durable » qui prendront pour 2008 le relais de la fête telle qu'elle existe actuellement.	◐

2000 Actions transversales pour l'Administration municipale		Degré de réalisation
Elaborer un programme environnemental et rédiger une directive environnementale « ateliers et garages » dans le cadre du système de gestion environnementale.		
Elaborer un catalogue des biens et marchandises durables et le mettre à disposition sur le réseau, en collaboration avec la DSI et le Service des achats, dans le cadre du système de gestion environnementale.		
Rédiger et mettre en place un nouveau plan d'urgence en cas de catastrophe pour les locaux des archives de la Ville de Genève au Palais Eynard.		
Promouvoir le nouveau site Intranet de l'Administration municipale.		
9000 Gestion du service		
Etudier la possibilité de remplacer les abonnements papier aux différents quotidiens régionaux par des abonnements électroniques pour l'ACE, la Direction générale et le Service juridique.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Une étude est en cours dans le but de décrire et analyser les processus concernés par la refonte de la base Candidate. Dans un deuxième temps, un cahier des charges sera établi et une étude de marché portant sur les différents produits disponibles sera effectuée.

L'intégration des extraits de 1981 à 1998 dans la base de données Candidate-Extraits (importation « en masse » des anciens extraits) n'a pas pu être planifiée par la DSI. Elle a donc fait l'objet d'un appel d'offres qui devrait aboutir en 2008.

La base de données permettant au secrétariat du CA de gérer les différents aspects logistiques des locaux de vote et des votations a été partiellement réalisée. Des modifications de la première version sont en cours et la mise en production se fera en 2008.

Un projet de « Règlement municipal concernant la conservation par les services municipaux des archives intermédiaires sur une longue durée et des archives historiques » a été rédigé. Sa validation sera proposée au CA courant 2008.

Le développement de la base de données de gestion des cadeaux protocolaires du CA est en cours de planification à la DSI.

Le projet d'élaborer une base de données « Véhicules du CA » a été abandonné, au profit du maintien du système actuel.

Un travail conséquent a été consacré au projet de nouveau site Internet de la Ville de Genève. Après réflexion, la décision a été prise de s'orienter vers une refonte complète du site de la Ville de Genève qui inclura aussi le volet du CIM. Un concours devrait aboutir à la mise en ligne du meilleur projet durant le deuxième semestre 2008.

En revanche, le développement d'un véritable service de presse assurant non seulement la mise en place d'une revue de presse quotidienne sur le réseau Intranet à l'usage des Magistrats et des dépar-tements, mais aussi un suivi plus régulier des relations avec les différents médias n'a pas pu être assuré.

Une nouvelle approche de la gestion des situations de crise et de catastrophe a été élaborée par les Archives de la Ville de Genève. Celle-ci inclut non seulement un plan d'urgence, mais aussi un plan de prévention des risques et un plan de rétablissement en cas de catastrophes. Cette approche per-mettra aux Archives municipales de faire face aux risques de manière plus appropriée et de réduire les pertes en cas de catastrophe.

Service juridique

Introduction et faits marquants

La mise en place du Service juridique (LEX) est aujourd'hui bel et bien terminée. Il fonctionne à l'heure actuelle à plein régime.

Sa mission de base consiste à apporter un soutien juridique au CA. Pour ce faire, il traite les dossiers juridiques du CA, les dossiers transversaux, les affaires complexes, délicates et à connotation pénale. Le LEX a assuré durant toute l'année 2007 la gestion de l'ensemble du contentieux ressources humaines, tâche lourde devant ultérieurement être reprise par la Direction des ressources humaines (DRH). L'effectif particulièrement restreint du service (2 postes de juristes, dont un à 80%), ne lui permet pas, pour le moment, de répondre aux innombrables demandes émanant des Directions de département. Conformément à la mission qui lui a été confiée, il donne la priorité aux dossiers du CA.

Conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit

Il s'agit d'un objectif de longue haleine, compte tenu de l'absence d'ensemble cohérent de ressources dans le domaine juridique en Ville de Genève.

La documentation juridique et la bibliothèque juridique du Palais Eynard ont été complètement réorganisées en 2007. Le Service juridique a continué à fournir, sur une base régulière, à tous les juristes de l'Administration municipale, un condensé de jurisprudence. Il a également négocié auprès de plusieurs fournisseurs l'accès à des bases de données juridiques en ligne.

Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale

La mise à jour de la réglementation communale est un processus ambitieux, dont la réalisation dépend de nombreux facteurs extérieurs au service. Ledit processus est mené conjointement avec l'ACE, actuel gestionnaire du corps des Règlements communaux. Le LEX a, pour sa part, dûes et déjà réalisé la plupart des tâches qui lui incombait, soit notamment la collecte des documents nécessaires et la détermination des problèmes affectant le corpus réglementaire. Le Service juridique reste donc dans l'attente de la numérisation par l'Administration centrale des documents de base (procès-verbaux et extraits du CA), préalable indispensable au lancement du travail de fond.

Par ailleurs, le LEX dépend des ressources fournies par la Direction des systèmes d'information et de communication pour le développement de la base de données Hyperlex, dans la phase finale du projet.

Évaluation des objectifs

1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière juridique	Degré de réalisation
Conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit.	
Conception et mise à jour de la base de données Hyperlex, afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes.	
Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale.	

Relations extérieures

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le Service des relations extérieures (SRE) remplit trois missions au service du CA en lui fournissant assistance et conseil dans la définition de sa politique de relations extérieures, en mettant en œuvre sa politique et en organisant ses réceptions et cérémonies.

L'activité du service est donc rythmée par les décisions du CA et les sollicitations extérieures qu'il reçoit et accepte. Le SRE offre également un soutien constant et substantiel au Maire en charge, non seulement dans son activité de représentation, mais aussi pour les manifestations qu'il souhaite organiser durant son année de mairie et pour les déplacements qu'il doit effectuer.

De par ses nombreux liens avec les acteurs locaux de la « Genève internationale » et sa présence, comprise comme représentant de la Ville de Genève, dans différents organes actifs à ce niveau, le SRE a pu assurer une bonne visibilité de la municipalité auprès de la communauté internationale et une coordination efficace des projets destinés à cette dernière.

Ainsi, quelques événements marquants sont à signaler: d'une part, l'inauguration du nouvel aménagement de la place des Nations, couplée avec l'inauguration d'une plaque en hommage à René Casin, un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en présence de Mme Micheline Calmy-Rey, alors Présidente de la Confédération et de la communauté diplomatique à Genève. D'autre part, le SRE a organisé, avec le Grand Théâtre, la soirée du Geneva Opera Pool destinée à la communauté internationale et, en collaboration avec l'OSR, le concert annuel de l'ONU du 24 octobre. Le SRE a été chargé d'organiser la cérémonie d'inauguration de la statue du Mahatma Gandhi offerte à la Ville de Genève par le gouvernement indien. Relevons enfin, la collaboration entre le SRE et la Mission d'Allemagne pour organiser un concert au Victoria Hall à l'occasion de la présidence allemande de l'Union européenne.

L'année 2008 se déroulera sous le signe des droits humains puisque sera commémoré le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Vu l'ampleur des projets à mettre sur pied, le SRE a pris l'initiative d'instaurer un groupe de travail pour préparer et lancer les opérations.

Le SRE est systématiquement sollicité quand il s'agit d'accueillir une personnalité de haut rang. Ainsi, en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire et le Département des affaires culturelles, le SRE a organisé l'accueil de M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, venu inaugurer, avec

une délégation ministérielle, et en présence de Mme Micheline Calmy-Rey, alors Présidente de la Confédération, l'exposition « Gaza, à la croisée des civilisations ». Cette manifestation a exigé le déploiement de mesures de sécurité adéquates et l'application de règles protocolaires. Parmi les autres personnalités reçues par le CA, on peut mentionner notamment M. Tarek Mtr, Ministre libanais de la culture et Ministère al, des affaires étrangères, M. Chen Baogen, Maire de la Ville de Xi'an (Chine) et M. Omar Maani, Maire d'Amman (Jordanie).

Le SRE s'est également montré actif avec les réseaux de villes dont Genève est membre, en organisant à Genève une réunion du bureau exécutif de l'Association internationale des villes messagères de la paix (AIWMP) du 21 au 25 mars, ainsi que l'Assemblée générale constituante de la Coordination des villes romandes. Des membres du SRE ont organisé et parfois participé avec les Magistrats responsables, aux assemblées générales de l'Association internationale des Maires francophones, des Eurodites, de l'AIWMP et de Cités et gouvernements locaux unis.

Le SRE a également contribué activement à la mise sur pied de trois expositions: l'une en hommage à Michel Butor, qui s'est tenue dans le parc des Bastions, une autre à « 99 Lyon » de « Photographies pour la paix - Expérience et innocence », développée par le Global Forum avec la collaboration des municipalités de Belgrade, Sarajevo et Zagreb et enfin, à la Bibliothèque de la Cité, une exposition d'affiches intitulée « Holodomor - la grande famine des paysans ukrainiens en 1932-1933 », inaugurée en présence de Mme Kateryna Yushchenko, Première Dame de l'Ukraine.

La thématique transfrontalière gagne en importance avec le développement du projet de région franco-valdo-genevoise. Dans ce contexte, le SRE a organisé, avec les services municipaux compétents, un stand présentant les actions transfrontalières en matière culturelle et de mobilité douce dans le cadre du Salon des Frontaliers.

Enfin, outre les notes régulièrement soumises au CA lui fournissant informations et analyses pour soutenir son processus de décision, le SRE a produit un rapport substantiel exposant les relations extérieures de la Ville de Genève durant la dernière législature (2003-2007). Ce document a permis au CA sortant de faire le point sur les activités de la législature et d'offrir au nouveau CA une base pour orienter les actions qu'il souhaiterait entreprendre dans ce domaine.

Relations extérieures (2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière de relations extérieures	
	Poursuivre la remise au CA d'analyses et d'informations nécessaires à sa prise de décision en matière de relations extérieures.	●
	Développement de la base de données électroniques en matière de relations extérieures.	●
	2000 Mise en œuvre de la politique du Conseil administratif en matière de relations extérieures	
	Introduction d'outils de pilotage des projets décidés par le CA.	●
	Le SRE développera les consultations avec les différents acteurs et actrices de la Genève internationale en vue de renforcer l'efficacité des actions entreprises.	●
	Renouveler les pages relations extérieures du site Internet de la Ville de Genève.	◐
	3000 Organisation des réceptions et cérémonies organisées par la Ville de Genève	
	Mise sur pied et développement d'une base de données des réceptions récurrentes co-financées par la Ville de Genève, le Canton et la Confédération.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le renouvellement des pages Internet du SRE a été partiellement atteint car les pages « relations extérieures » du site Internet de la Ville de Genève ont pu être mises à jour que partiellement sur la base du rapport sur les relations extérieures de la Ville de Genève, 2003-2007; le CA, nouvellement élu, a décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour la révision du site Internet de la Ville de Genève dont il conviendra d'attendre les résultats pour finaliser ce travail.

Ressources humaines

(1/3)

Introduction et faits marquants

Du fait notamment de l'évolution de l'organisation de l'Administration municipale, les missions confiées à la Direction des ressources humaines (DRH) sont devenues plus nombreuses et complexes. Pour continuer à développer et à élargir l'action des ressources humaines, la direction s'est dotée d'une structure par secteur permettant d'assurer les tâches qui lui sont attribuées.

Secteur Développement et formation

En 2007, 3'007 collaboratrices et collaborateurs ont participé à des formations organisées et/ou prises en charge par la Ville de Genève.

On dénombre 1'517 inscriptions aux séminaires du guide Développement et formation, 605 aux formations sur mesure organisées à la demande de la hiérarchie et 885 inscriptions à des perfectionnements « métier » individuels ou collectifs. Les formations certifiantes appartiennent à cette catégorie de demandes spécifiques et sont dispensées par des institutions genevoises, suisses ou étrangères. Chaque demande a été évaluée par le secteur Développement et formation de la DRH, en fonction de critères de pertinence et d'utilité professionnelle.

Ces résultats comportent aussi les formations santé et sécurité (797 inscriptions, dont certaines répondent à des exigences légales), les formations informatiques et certaines formations spécifiques destinées plus particulièrement aux femmes.

Durant cette même année, le secteur Développement et formation a généralisé le traitement des évaluations des séminaires du guide annuel et des formations sur mesure. C'est ainsi que 1'759 questionnaires d'évaluation complétés par les participant-e-s à l'issue de leurs séminaires ont été analysés en continu. Cette enquête de satisfaction met notamment en évidence le fait que 98% des participant-e-s sont satisfait-e-s de la qualité générale des formations proposées en Ville de Genève.

Fin novembre 2007, le secteur Développement et formation de la DRH a organisé, en collaboration avec Interface Entreprises, une campagne de prospection en faveur de l'apprentissage dans les services municipaux: les résultats sont positifs. En l'état actuel, l'augmentation prévue du nombre d'apprenant-e-s pour 2008-2009 est de 32,6 % et le nombre de services formateurs prévus pour l'année prochaine de 29 contre 15 en 2007.

Durant l'année 2007, l'engagement de 88 stagiaires provenant de différentes filières professionnelles a été géré et financé par la DRH, tous stages obligatoires dans le cadre de cursus scolaires, universitaires ou HES.

Il faut ajouter à ces chiffres les stagiaires financés par les services et les stages de découverte et d'orientation de 3 à 5 jours offerts en 2007 par la Ville de Genève à près de 50 jeunes élèves.

33 civilistes ont été engagés en 2007, contre 23 en 2006. La durée moyenne d'affectation est de 81 jours.

Secteur Conseil en organisation

La nouvelle loi cantonale en matière de chômage a été acceptée par le peuple en décembre 2007. Le dispositif actuel en Ville de Genève sera modifié en conséquence. Les axes de modification ont été acceptés par le CA en décembre 2007. La mise en œuvre se déroulera en 2008.

Le CA a également accepté:

- Le projet de nouveau règlement concernant les indemnités faisant suite à la motion 254 « intégration des indemnités salariales » du personnel municipal dans le salaire de base. Il sera intégré aux négociations du nouveau statut.
- Les propositions d'amélioration proposées dans l'étude qui a été conduite sur la méthode d'analyse des fonctions. Celles-ci seront mises en œuvre à partir de 2008.

Secteur Santé et sécurité

Introduite grâce à un travail de collaboration entre la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et la DRH, la base statistique de données des absences non planifiées (BW) est aujourd'hui opérationnelle. Elle permet l'obtention d'informations multiples pour la DRH sous différents angles d'analyse. Un test est en cours auprès de trois services (Direction du département de la culture, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'art et d'histoire), afin d'examiner les modalités permettant aux directions et aux services de pouvoir accéder à ces données.

Dès le 1^{er} janvier de l'année 2008, est entré en vigueur la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité. Elle a notamment pour but de procéder à des détections et des interventions précoces en cas d'absence au travail, ainsi que de favoriser les mesures de réadaptation. En vue d'appliquer cette législation, des nouvelles procédures ont été élaborées.

Le Secteur Santé et sécurité a participé activement à la mise en place auprès du Grand Théâtre, d'une structure santé et sécurité au sens de la directive fédérale.

Ressources humaines

(2/3)

Secteur Juridique

La DRH a activement participé, en collaboration avec la DSC, à la production de la nouvelle version du site Intranet de l'Administration municipale, entré en vigueur le 1^{er} mars 2007.

Plus de 120 pages d'information relatives à la gestion des ressources humaines en Ville de Genève, soit environ 50% des pages du site, y ont été introduites.

Un «Panorama des ressources humaines 2006» offrant une vue d'ensemble relatif aux 3'900 collaborateurs et collaborateurs de la Ville de Genève a été élaboré par la DRH et publié sur le site Intranet.

Secteur Administration

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 2 août 2004, la Caisse cantonale genevoise de compensation a informé la DRH que les indemnités versées aux Conseillers municipales et aux Conseillers municipaux sont soumises aux cotisations sociales découlant des assurances fédérales et cantonales. Cette décision concerne aussi bien les communes genevoises que le Canton de Genève.

Évaluation des objectifs

1000 Ressources humaines		Degré de réalisation
Développer une offre de formation ciblée, renouvelée et simplifiée pour répondre aux besoins exprimés par les personnes concernées et les services (formation pour les nouvelles et nouveaux cadres, formation spécifique pour les femmes, etc.).		
Mettre en place un outil d'évaluation permettant l'analyse du degré de satisfaction des formations proposées et suivies par les collaboratrices et collaborateurs. Ces évaluations doivent permettre de proposer une offre de formation ciblée et renouvelée répondant aux besoins des participant-e-s.		
Promouvoir l'engagement des apprenti-e-s par une campagne d'information et de sensibilisation ciblée dans les services avec l'appui d'Interface Entreprises, structure de prospection de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.		
Mettre en œuvre au sein de l'Administration municipale le nouveau règlement traitant des indemnités et des remboursements de frais (Motion 254: Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base).		
Dans le cadre de l'évaluation de la méthode d'analyse des fonctions, mise en place des propositions d'amélioration formulées par la société mandatée et des différents travaux préparatoires de la Commission plénière.		

Degré de réalisation	
	Renforcer les possibilités de mobilité interne par la mise en place d'outils favorisant l'analyse des compétences (gestion des carrières, transferts internes, aide au recrutement, etc.).
	Dans le domaine de la médecine du travail, améliorer les délais lors de l'analyse des postes de travail par la mise en place d'un partenariat avec un spécialiste reconnu selon la directive CPT N° 6508 intitulée « Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail ».
	Diminuer l'absentéisme par la sensibilisation, la prévention, la clarification des rôles (médecin du travail, service des ressources humaines, chefs et chefs de service et personnel) et la détection précoce.
	Sensibiliser les responsables hiérarchiques et/ou des groupes socioprofessionnels définis sur des thématiques spécifiques liées à la santé et à la sécurité au travail (deux fois l'an).
	Mise en place d'outils d'information et de communication permettant le suivi et l'analyse des absences non-planifiées par les Directions de département et de service (indicateurs clé).
	Mise en œuvre de solutions devant permettre une amélioration de la qualité de vie au travail par une diminution significative des nuisances liées aux postes de travail (bruit, odeurs, poussières, etc.).
	Diminuer la fréquence des accidents professionnels par la mise sur pied d'actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel et des correspondant-e-s de sécurité.
	Mise en place d'une stratégie de communication permettant d'assurer une information de qualité et de proximité avec les responsables hiérarchiques, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, notamment par la création d'un site intranet, ainsi que la rédaction et la publication d'articles d'information liés aux ressources humaines.
2000 Action chômage	
	Développer, en collaboration avec le service des mesures cantonales, des nouveaux programmes d'occupation cantonaux (ateliers de chômeurs et chômeuses), afin de diversifier les types de réinsertions socioprofessionnelles.
3000 Gestion du personnel	
	Réorganiser le secteur s'occupant des demandes relatives aux affaires du personnel de manière à permettre une rationalisation des tâches effectuées et une réduction des délais de traitement.
	Mise en application des nouvelles dispositions statutaires.

Ressources humaines

(3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

L'année 2007 voit s'ouvrir pour la DRH une période de transition et de restructuration. Pour rappel, le nouveau CA a décidé en juin 2007 de rattacher les ressources humaines au Département des finances et du logement (DFL). Les négociations relatives au nouveau statut du personnel devaient débuter en janvier 2008 et s'achever en juin 2008. Finalement, le CA, par la voie de la Magistrat.e en charge du DFL, a décidé de faire des ressources humaines, une priorité politique. Il y a dès lors fort à parier que la DRH pourra travailler dans les années à venir avec des ressources supplémentaires qui sont les bienvenues pour remplir les objectifs d'une administration moderne.

Introduction et faits marquants

Le nouveau CA a demandé au Contrôle financier d'élaborer une nouvelle présentation de ses rapports d'audit interne, afin qu'il puisse disposer d'un document plus synthétique lui permettant, une lecture rapide et d'être informé :

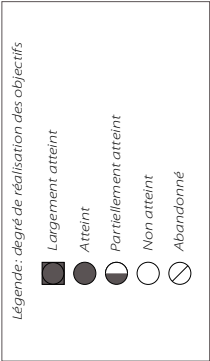
- des principaux risques inhérents à l'activité et à l'organisation de l'entité audité, ainsi que de leur degré de couverture par le système de contrôle interne,
- des éventuels dysfonctionnements significatifs ou du non respect des procédures applicables par les collaborateurs et collaboratrices,
- des points spécifiques sur lesquels le CA (ou le Conseiller administratif délégué) doit porter une attention particulière,
- de l'évaluation du Contrôle financier quant au fonctionnement général de l'entité auditée.

Sont concernés par cette nouvelle présentation, les audits pour lesquels le rapport définitif n'a pas été établi avant le 31 décembre 2007.

Évaluation des objectifs

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Audit interne	Respect du plan de contrôle 2007 établi par la direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit, - la qualité du rapport d'audit (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux, - le délai de remise du rapport d'audit.	
2000 Révision externe	Respect du plan de contrôle 2007 établi par la direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux de révision, - la qualité du rapport de révision (fond et forme), - les délais d'exécution des travaux, - le délai de remise du rapport de révision.	
3000 Missions particulières	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction : - satisfaction du demandeur quant à la pertinence des prestations fournies, - délai de début d'intervention, - délai de remise du rapport spécial au demandeur.	
	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction : - satisfaction des demandeurs quant au contenu et au déroulement du cours, - délai de début d'intervention.	

**FINANCES ET
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**



L'année 2007 aura principalement été marquée par l'arrivée au 1^{er} juin 2007 de la nouvelle Magistrature à la tête du département désormais dénommé Département des finances et du logement (DFL).

Dans le cadre de la nouvelle législature, des modifications structurelles des départements sont intervenues. Ainsi, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a quitté le DFL, alors que la Direction des ressources humaines (DRH) et l'Unité Agenda 21 lui ont été rattachés. Dans le cadre de cette nouvelle composition, le DFL a fait l'objet d'un examen approfondi par la Magistrature quant à son organisation et à son fonctionnement. Une importante réorganisation avec de nouvelles orientations a débuté en 2007, elle sera finalisée en 2008.

La Direction du DFL s'est vue dotée d'un nouveau directeur et a été renforcée par l'engagement d'un chargé de mission et d'une chargée de communication, afin de soutenir les actions menées par la Magistrature. La Direction de l'Administration générale a été dissoute et le Contrôle de gestion (CDG) a été rattaché à la Direction du département.

La Délégation à l'Agenda 21 du CA a été supprimée et l'Unité Agenda 21 a été rattachée à la Direction du département. Cette unité a été mobilisée, durant le deuxième semestre 2007, en appui à la Magistrature pour l'élaboration et la redéfinition de la politique à mener en matière d'Agenda 21.

Le Service des ressources humaines a évolué en une Direction des ressources humaines et une réflexion importante sur sa structure a été réalisée. Une nouvelle directrice a été nommée, elle entrera en fonction au printemps 2008. De plus, une démarche proactive a été entamée par la Direction du département auprès des autres départements afin de mesurer la satisfaction des prestations offertes par les ressources humaines et avoir une meilleure vision des besoins au sein de l'administration. Les négociations relatives au nouveau statut du personnel devraient débuter en janvier 2008 et s'achever en juin 2008.

Le Service des achats était de moins en moins reconnu par les autres services durant ces dernières années. A son arrivée, la Magistrature a souhaité qu'une étude soit rapidement réalisée sur les activités de ce service, afin d'en redéfinir le rôle et la mission. Le départ à la re-

traite du Chef de service a également été une opportunité pour revoir la structure du service. Les activités d'achat et d'impression ont été analysées et le CA a décidé de créer une Centrale municipale d'achat et d'impression (CIMA) en remplacement de l'actuel Service des achats. Divers axes de restructuration ont été étudiés et les diverses propositions seront définies et validées au début 2008. La réflexion est menée de manière transversale et en collaboration avec les autres départements. L'ensemble des dispositions devraient être prises afin d'assurer une CIMA opérationnelle dès le début du second trimestre 2008.

La Gérance immobilière municipale (GIM) a également été une priorité de la Magistrature. L'examen de ce service a rapidement mis en évidence des dysfonctionnements importants et un besoin de réorganisation. La réflexion menée s'est inscrite dans l'esprit de renforcer la mission première de la GIM : attribuer des logements sociaux aux personnes qui en ont réellement besoin. Le CA, dans sa nouvelle composition, a mandaté une société externe afin d'évaluer la gouvernance de la GIM. Cette étude a débuté en novembre 2007 et devrait être achevée en février 2008. Dans l'intervalle, la direction est assurée de manière collégiale avec à sa présidence, le directeur du département. Parallèlement, la Magistrature s'est attelée à l'examen du Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève. Les modifications sont en cours d'élaboration et seront proposées à la Commission du logement dans les premiers mois de 2008. A noter qu'à fin décembre 2007, la réflexion a été étendue à un nouveau système de fixation des loyers.

Le CDG, rattaché à la Direction du département, s'est ainsi rapproché de la Magistrature et a bénéficié d'une meilleure visibilité. Son responsable a quitté l'Administration municipale et l'idée d'un repositionnement de cette unité au sein du département est abordée. A relever que la Magistrature a la volonté d'appuyer les travaux réalisés par le CDG, notamment ceux liés au budget par prestations. Cette évolution interviendra en 2008.

Pour conclure, force est de constater que le DFL est en complète mutation et que nombre de restructurations ont été entamées en 2007. Ces changements seront finalisés en 2008. Les améliorations apportées par l'arrivée d'une nouvelle cheffe du département, avec un regard neuf, une politique sociale soutenue et une volonté de promouvoir l'égalité, prendront tout leur essor d'ici la fin de l'année prochaine.

Direction des finances (1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2007 aura principalement été marquée par l'arrivée de la nouvelle Magistrature à la tête du département et par des modifications importantes de la structure du département dénommé désormais Département des finances et du logement (DFL).

Des réflexions sur l'organisation et le fonctionnement des services composant le département ont été entamées. La Direction du département a travaillé dans ce contexte, aidé et préparé cette transition. Les diverses mesures seront progressivement mises en œuvre dans le courant 2008 avec l'appui de la Direction du département.

A noter que la Direction du département s'est vue dotée d'un nouveau directeur et a été renforcée par l'engagement d'un chargé de mission et d'une chargée de communication en appui à la politique que souhaite mener la nouvelle Magistrature.

L'élaboration du projet de budget 2008 a été réalisée en deux phases. Une phase initiale réalisée avec l'Exécutif de la législature 2003 - 2007, puis plusieurs cycles d'arbitrages menés par le CA nouvellement élu. Malgré d'importants changements intervenus dans la structure administrative (plusieurs transferts de services d'un département à l'autre), le projet de budget a été déposé début septembre au CM, puis voté le 8 décembre 2007.

Sur le plan économique, 2007 restera dans les mémoires comme une année de haute conjoncture, qui aura vu l'économie genevoise tourner à plein régime. La vigueur des rentrées fiscales des personnes morales ainsi induites reste encore à l'heure actuelle difficile à évaluer. En effet, les chiffres définitifs en la matière ne sont souvent connus qu'après deux années. 2007 aura également été l'année du début de la crise financière dite des « subprimes ». Les conséquences de cette dernière restent encore mal définies à l'heure actuelle, mais un retournement conjoncturel n'est pas exclu. Dans un tel contexte, la maîtrise de l'évolution des charges reste la meilleure garantie de la solidité financière durable de la Ville de Genève.

La qualité des évaluations des rentrées fiscales des personnes physiques continue de s'améliorer année après année. La progression de cet impôt reste soutenue par l'important mouvement du nombre de travailleuses et de travailleurs frontaliers qui font l'objet d'une imposition à la source.

La réévaluation du reliquat (somme des créances fiscales impayées) par les services compétents du Canton a entraîné une hausse de l'endettement de 120 millions de francs, passant de 1'720 millions de francs à 1'840 millions de francs. Cet endettement complémentaire a nécessité le vote d'une délibération par le CM. Dans le même temps, la hausse modérée des taux d'intérêts associée à la poursuite de la variabilisation d'une partie de la dette a permis la poursuite de la réduction de la charge d'intérêts globale, en tenant compte des revenus de produits dérivés, celle-ci est inférieure au budget voté.

En sus de cet endettement complémentaire de 120 millions de francs, deux emprunts d'un montant global de 420 millions de francs ont été refinancés en 2007. Les conditions exceptionnelles qui prévalaient en début d'année sur les marchés financiers ont permis de réaliser des emprunts à très long terme (25 et 27 ans) avec des niveaux de marge (spread) très faibles (0,01% et 0,025%). De manière fort judicieuse, l'échéance du mois de novembre avait été anticipée et bouclée durant le mois de juillet, soit avant la crise des « subprimes ». Ainsi, près de la moitié de l'encours de la dette a été réalisé à des échéances supérieures à 15 ans. Toujours dans le domaine de la gestion de la dette, une documentation type pour les contrats d'emprunts a été finalisée. Cette dernière sert de base de discussion avec les établissements bancaires lors des négociations de contrats.

La Direction du département a également mis sur pied une formation spécifique destinée aux Conseillers et Conseillers municipaux nouvellement élus. Ces formations données durant le mois de mai ont abordé les points suivants : cadre légal, structure budgétaire et comptable, processus budgétaire, planification financière, prévisions fiscales, péréquation financière, taxe professionnelle et gestion de la dette. La Direction du département a également activement participé aux difficiles négociations relatives au transfert de charges souhaité par le Canton. Un accord transitoire prorogeant le mécanisme de financement du Fonds d'Équipement Communal (FEC) défini par la loi 9679 a ensuite été approuvé par le Grand Conseil. Les négociations se poursuivent dans le but de mettre en place une réforme de la péréquation intercommunale, ainsi que de rénover le FEC tout en lui assurant une source de financement.

Finalement, sur proposition du département, le CA a engagé avec la Société Cornavin SA une procédure en médiation visant à résoudre le litige qui oppose pour près de 11 millions de francs la commune à la Société.

Direction des finances

(2/2)

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Direction et coordination	
Préparer l'arrivée d'un nouveau Magistrat responsable du département; proposer une formation budgétaire et financière aux nouvelles élues et aux nouveaux élus municipaux; assurer le suivi et des délais de réponse rapides aux questions des autorités politiques.	●
Garantir la disponibilité des membres de la direction pour l'ensemble des services du département; répondre rapidement à leurs sollicitations; assurer le relais avec la ou le Magistrat; développer un système de contrôle interne.	◐
Inciter les participant-e-s aux organismes interdépartementaux (Comité de direction, Comité d'attribution immobilière, etc.) à travailler de concert, comme un organe moteur de réforme de l'Administration municipale; privilégier des contacts bilatéraux entre départements sur les sujets d'intérêt limités à certains domaines spécifiques.	●
2000 Gestion financière	
Mettre en œuvre la stratégie financière déterminée par le CA en conservant l'objectif de désendettement. Intensifier les contacts avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) pour mieux appréhender la gestion des centimes additionnels communaux par l'Etat de Genève.	■
Développer un instrument de gestion de la dette performant.	◐
Participer au développement du Plan Financier d'Investissement (PFI) et à la mise en place du plan financier annuel. Rédiger les préavis financiers domés aux autorités politiques s'agissant des projets d'investissement. Participer à l'évolution de la base de connaissances REPAR.	●
Rédiger une documentation type pour les emprunts de la Ville de Genève. Maintenir la notation de la Ville de Genève sur les marchés financiers.	●
Limitier l'utilisation de la ligne de crédit de la Ville de Genève en assurant une gestion pointue des échéances de paiement des fournisseurs.	●
Former les nouvelles élues et nouveaux élus municipaux à la lecture des principaux rapports financiers publiés par la Ville de Genève. Synthétiser sous forme de tableau ou graphique certaines domées.	◐
Identifier et préparer les modifications de composition des assurés-e-s de la Caisse d'Assurance du Personnel (CAP) en fonction des scénarios d'entrée ou sortie de groupes professionnels. Garantir une gestion dynamique de la fortune.	■
3000 Relations externes	
Intensifier la communication émanant du DFL. Assurer une vulgarisation des communiqués liés aux questions financières.	◐
Définir les intérêts de la Ville de Genève au sein des organismes dont elle est actionnaire ou partenaire et pour lesquels le Département des finances a été chargé de sa représentation.	●

Assurances

Introduction et faits marquants

L'année 2007 a été agitée sur le front des sinistres « dégâts d'eaux » et liés à la foudre. En effet, les orages du printemps dernier, ainsi que les intempéries de l'été n'ont pas épargné notre Canton.

A noter que deux bâtiments accueillant le public, le Centre sportif de la Queue d'Arve et le Casino Théâtre ont subi d'importantes inondations.

Les mesures techniques conservatoires prises d'urgence et en étroite collaboration avec les assureurs ont permis la remise en exploitation immédiate de ces deux établissements.

Par rapport à la moyenne des quatre années qui ont précédé, le nombre de sinistres dégâts d'eaux s'inscrit en hausse de 20%.

S'agissant de la branche incendie, celle-ci présente ces dernières années une charge de sinistres moins élevée que précédemment.

A signaler également que le Conseil fédéral a décidé d'augmenter dès le 01.01.2007 la limite d'indemnisation par événement naturel, celle-ci s'accompagnant toutefois d'une hausse conséquente des franchises.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000	Gérer le portefeuille des assurances	
	Maintenir les taux de prime appliqués pour les différents contrats d'assurance.	●
	Stabiliser le montant des primes relatives aux prestations 1210 (RC exploitation) et 1220 (RC véhicules à moteur).	●
	Stabiliser les taux de prime des contrats d'assurance accidents professionnels et non-professionnels du personnel de la Ville de Genève.	●
2000	Conseils en assurance	
	Assurer la formation personnalisée et suivie des collaboratrices et collaborateurs des services partenaires afin de garantir le respect et le bon suivi des procédures administratives, notamment en cas de sinistre et exiger des responsables de ces mêmes collaboratrices et collaborateurs une plus grande implication dans la transmission du savoir-faire lié à ces procédures internes.	●
	Poursuivre en étroite collaboration avec l'entité Santé et Sécurité au travail du SPH, l'action visant à stabiliser, voire à réduire, le nombre de sinistres liés à l'activité professionnelle (accidents sur la place de travail, accidents en matière de circulation routière, risques liés à la mise en place d'une manifestation, etc.).	●
	Garantir la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs du service, afin de prodiguer des conseils professionnels en matière d'assurance aux administré-es qui sollicitent le service.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs

S'agissant de la formation personnalisée des services partenaires, force est de constater que ce sont souvent les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs engagés par l'Administration municipale qui sollicitent fortement le Service des assurances.

S'il est logique que réponse leur soit donnée par le service compétent pour toute question en matière d'assurance, en revanche, il incombe prioritairement à leur hiérarchie de les orienter quant au respect des procédures administratives en vigueur.

Comptabilité générale et budget

Introduction et faits marquants

Le changement de la structure administrative voulue par le nouveau CA a engendré un surcroît de travail important afin d'assurer une continuité dans les comptes.

Le service a enregistré trois départs à la retraite (2,5 postes) au sein de l'équipe des mandats fournisseurs et celui d'une collaboratrice (0,5 poste) à la section budget, qui a quitté l'Administration municipale.

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Élaboration, publication et suivi du budget	
Améliorer, en collaboration avec la DSI, les processus d'interfaces entre modules afin d'assurer l'intégralité des données et de faciliter leur contrôle.	●
Augmenter la sécurité dans la saisie des données par les services en introduisant des règles de gestion.	●
Poursuivre l'amélioration des publications relatives au projet de budget, au budget et aux comptes.	●
2000 Tenue, clôture et publication des comptes	
Obtenir des services un meilleur traitement des factures fournisseurs, afin de bénéficier des escomptes proposés et le remplacement des personnes chargées de cette tâche en cas d'absence.	●
Affiner la gestion des paiements aux fournisseurs afin de minimiser les situations de trésorerie négatives en respectant les échéances.	●
Coordonner en collaboration avec le CDG, le traitement des virements correctifs d'écritures (analytiques et comptables).	●
Procéder au bouclage des crédits d'investissement terminés.	●
Sensibiliser les services sur l'importance du respect des délais pour la remise des documents et informations lors de la clôture annuelle.	●
Définir les normes de sécurité minimale et analyser, en collaboration avec le Centre de compétence SAP, s'il est possible d'améliorer les niveaux de sécurité dans les différents modules.	●

	Degré de réalisation
3000 Formation, assistance, instructions	
Continuer la formation ciblée sur SAP par service, selon les besoins effectifs.	●
Compléter la formation ciblée sur SAP par un cours de comptabilité en fonction des besoins et des faiblesses constatées dans chaque service.	●
Introduire une partie « processus budgétaire » afin d'améliorer la compréhension de cette phase du cycle financier dans les services.	●
Émettre périodiquement les instructions nécessaires à tous les services.	●
Participer à la mise à jour et au maintien de la base de connaissances REPAIR, pour la partie métier.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs

De manière générale, les objectifs fixés du Service de la comptabilité générale et du budget pour 2007 sont considérés comme atteints. La poursuite du processus d'évaluation de l'application SAP a permis la mise en œuvre de solutions facilitant les tâches du service central et celles des services utilisateurs. Diverses mesures de contrôle ont été mises en place, afin d'améliorer la fiabilité relative à la sécurité des données enregistrées et des rapports fournis.

Parmi celles-ci, nous relevons :

- la mise en application d'un système de compensation entre les créances de la Taxe professionnelle et les éventuelles factures dues par la Ville de Genève,
- la simplification de la création des comptes de tiers (fournisseurs et débiteurs),
- la sécurisation du choix du compte dans la saisie des subventions,
- la mise en œuvre de la gestion des stocks sur l'application SAP pour Le Service logistique et technique — nouvellement nommé Service logistique et manifestations (LOM) et pour le Service incendie et secours,
- l'amélioration de la sécurité des données relatives aux fournisseurs (mise en application prévue pour 2008).

La plupart des services ont bénéficié de formations ciblées et permanentes. Une amélioration du niveau des connaissances du personnel occupé à des tâches comptables a été constatée, ce qui permet une meilleure qualité des données saisies.

Il faut noter que de nombreux objectifs du service ne se limitent pas à une année. Ceux-ci doivent perdurer et tendre vers une amélioration constante. « Objectif atteint » signifie dans ce contexte qu'un progrès concret a été réalisé.

Gérance immobilière municipale

(1/3)

Introduction et faits marquants

En préambule, il convient de relever que le changement de législation, intervenu au 1^{er} juin 2007, a eu des conséquences sur la Gérance immobilière municipale (GIM).

L'entrée en fonction de la nouvelle Magistrats s'est accompagnée d'une réflexion de fond sur le fonctionnement et le rôle de la GIM en Ville de Genève.

Dans ce cadre, le CA, dans sa nouvelle composition, a décidé de confier à une société externe le mandat d'évaluer la gouvernance de la GIM. Cette étude a débuté en novembre 2007 et devrait être achevée en février 2008. Elle aboutira à une restructuration de l'organisation et du fonctionnement du service.

A souligner que cette réflexion s'inscrit dans l'esprit de renforcer la mission première de la GIM : être une régie sociale. Depuis le 4 octobre 2007, la Direction du service est assurée de manière collégiale avec à sa présidence le Directeur du département.

Parallèlement, la Magistrats s'est attelée, dès son arrivée, à l'analyse du Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève. Ce Règlement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, a été suspendu et est actuellement à l'étude en Commission du logement. La Conseillère administrative a repris l'ensemble du règlement pour y apporter des modifications qui seront proposées au CM à la mi-2008. A noter qu'à fin décembre 2007, la réflexion a été étendue à un nouveau système de fixation des loyers.

Durant l'année 2007, la GIM a, comme par le passé, poursuivi ses activités à connotation sociale en développant notamment la connaissance individualisée de ses locataires et demandeurs et demandeurs de logement, afin de mieux appréhender leur situation personnelle.

Dès lors, elle a favorisé les entretiens personnalisés qui se sont élevés à 516 en 2007 contre 434 en 2006. De plus, de nombreux contacts ont été pris avec les locataires qui se trouvaient en situation de sous-occupation dans le but de leur proposer un logement en adéquation avec leur condition personnelle. Cette démarche a été un succès étant donné que plus de la moitié (56%) des propositions d'échange d'appartements s'est concrétisée : 41 sur 73 offres d'échange formulées.

Dans son rôle de conseil et de réorientation auprès des demandeurs et demandeuses de logement, et au vu de la pénurie des logements qui perdure à Genève, la GIM a délivré plus systématiquement des recommandations auprès des régies privées. Une augmentation sensible de cette activité a pu être constatée depuis le début de l'année 2007.

La précarité sociale a non seulement incité la GIM à développer des relations étroites avec nombre d'acteurs sociaux (Caritas, Hospice Général, CASS) mais également à soutenir la mise en place d'une structure à vocation sociale : l'Unité de logement temporaire (ULT), intégrée depuis 2006 au Service social de la Ville de Genève avec laquelle la GIM travaille activement.

La GIM apporte aussi son soutien aux victimes de sinistres. Dans ce cadre, elle procède notamment à des relogements d'urgence. A titre d'exemple, suite à l'évacuation du squat Rhino survenu durant l'été 2007, la GIM a déployé tous ses efforts pour permettre le relogement rapide des familles sans domicile.

Courant 2007, une procédure de médiation a été instaurée pour régler les conflits de voisinage entre locataires de la Ville de Genève. Deux litiges ont ainsi été soumis à ce processus depuis l'origine de la procédure. Il s'agit d'une prestation supplémentaire offerte par la Ville de Genève à ses locataires. De plus, la GIM a participé à des médiations de quartier organisées par le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour les quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives. Cette nouvelle collaboration permet de mieux appréhender des problématiques qui peuvent surgir aussi au niveau des locataires de la GIM.

Afin d'assurer un suivi adéquat des dossiers avec le Service social de la Ville de Genève, la GIM a contribué, dès 2007, à l'élaboration d'un rapport trimestriel relatif aux locataires en difficulté de paiement de loyer. Une intervention plus soutenue dudit service a été effectuée à l'égard des locataires faisant l'objet d'une procédure d'évacuation.

Sur le plan de la gestion des immeubles, l'année 2007 a été marquée par la mise en location des immeubles, sis 11 et 17, rue des Etuves et 17, rue des Gares, suite à leur rénovation, ce qui représente un total de 39 objets locatifs.

Par ailleurs, afin de procéder à la réhabilitation de l'immeuble 19, rue des Gares, la GIM a négocié, avec succès, le logement des locataires en place.

S'agissant des logements à loyer libre, afin de valoriser l'immeuble historique à la Promenade du Pin 3, deux logements de prestige ont été remis en location suite à d'importants travaux de réfection pris en charge par les locataires et ayant fait l'objet d'accords spécifiques.

La gestion de la Halle de Rive a été confiée à la GIM en 2006 et a fait l'objet, en 2007, de travaux de mise en conformité des installations frigorifiques mises à disposition des commerçant-e-s. Un règlement de location de celui-ci est en cours d'élaboration.

L'année 2007 marque également la réouverture du restaurant le Lacustre après une longue période de travaux qui ont été financés par le locataire.

Enfin, la Ville de Genève est devenue propriétaire de deux immeubles sis rue des Grottes 6 et Amis 5. Ces acquisitions représentent onze logements de 2 pièces, deux logements de 4 pièces et une arcade commerciale.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement internes de la GIM, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises.

Citons, ici, la création de la Cellule de traitement de l'aide personnalisée (CETAP). La constitution de cette unité s'est avérée urgente suite au constat effectué par la Magistrature : l'envoi des demandes de renseignements automatiques aux personnes percevant une aide personnalisée de la Ville de Genève était stoppée depuis le 1^{er} juillet 2006. Ainsi, les procédures et bases légales n'étaient plus respectées. Le bilan est lourd : 1612 dossiers en souffrance et en attente de traitement pour la mise à jour des montants d'aide personnalisée octroyés par la Ville de Genève. Le responsable administratif du secteur des salles communales s'est vu attribuer la gestion de la CETAP et l'unité relations clientèle (URC) a repris la gestion des salles communales. A noter que les salles de Piémontais et du Palladium ont été équipées de connexion Wi-Fi.

A la faveur du changement intervenu à la tête du DFL, la nouvelle Magistrature a entendu les doléances légitimes formulées par les concierges professionnels. En effet, depuis de nombreuses années cette catégorie d'employés de la GIM n'a pas été reconnue et rencontrait des difficultés dans l'exercice de sa fonction. Des mesures ont rapidement été prises afin d'améliorer les conditions de travail. Des vêtements professionnels adaptés des téléphones portables ont été fournis. Différentes formations professionnelles ont été proposées. De plus, le cahier des charges des concierges professionnels de la GIM, qui n'était plus en adéquation avec le travail au quotidien, est en cours de révision et fera l'objet d'une réévaluation de fonction. A noter que pour nombre d'entre eux, l'absence d'un entretien d'évaluation, qui aurait dû être effectué par la hiérarchie, a conduit à la suspension, durant plusieurs années, de l'application des mécanismes salariaux. Les concierges professionnels de la GIM font aujourd'hui encore l'objet d'une écoute particulière et d'un suivi attentif de leurs activités. Enfin, la problématique liée à la fiscalisation des logements de fonction a été traitée et un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de fonction de la Ville de Genève a été introduit le 15 décembre 2007. Il clarifie la question de la prestation accessoire de l'employeur sous l'angle fiscal.

Pour une meilleure efficacité et afin d'améliorer le service à la clientèle, une convention traitant de la répartition des tâches entre le Service des Bâtiments et la GIM en matière de travaux d'entretien de moindre importance a été signée le 2 octobre 2007. Cet accord assure une plus grande indépendance des gérant-e-s, ainsi qu'une meilleure maîtrise des processus tant au niveau financier que technique. Enfin, la GIM a modifié ses heures d'accueil et est au service des locataires de 11 à 15 heures sans interruption pour les informer et/ou leur permettre de déposer leurs dossiers. En dehors de ces heures, les locataires sont reçus sur rendez-vous par les collaboratrices de l'URC.

Évaluation des objectifs

1000	Gestion et entretien des immeubles	Degré de réalisation
	Fractionnement du budget global attribué à l'entretien des immeubles dans les comptes de gestion par bâtiment.	
	Encourager les locataires à payer leur loyer par le système LSV.	
	Revoir, en collaboration avec les services techniques, la répartition des commandes et du contrôle des factures relatives aux immeubles locaux.	
	Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève, négocier avec les locataires les nouveaux baux à loyer, en fonction des échéances.	
	Développer les zones d'information (tableaux d'affichage) dans les immeubles.	
	Promouvoir une politique dynamique et raisonnée d'entretien du patrimoine financier de la Ville de Genève.	
	Dispenser une formation aux conciergeries professionnelles afin de pouvoir développer les contacts de proximité de qualité avec les locataires et poursuivre la formation sur le plan technique.	
	Systématiser la délégation des états des lieux et les remises des clés aux conciergeries professionnelles.	
	Mise en place de nouvelles procédures assurant une coordination optimale entre la GIM et les Services de l'énergie et des bâtiments (cf. objectif 1000.30).	
	Maîtriser les coûts d'exploitation par une politique d'entretien propre à chaque situation définie en collaboration avec le Service des bâtiments.	
	Sensibiliser les locataires sur les risques découlant de dépôts sauvages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments et agir promptement contre tout affichage non autorisé.	
	Vérifier la fiabilité des analyses de rendement des immeubles et proposer des solutions permettant l'amélioration des rendements.	
	Achever la migration des baux à ferme non agricole vers des baux paritaires ou commerciaux.	
	Intensifier les relations transversales avec le Service social de la Ville de Genève, afin d'éviter certaines procédures judiciaires.	
	Anticiper la prise de contact pré judiciaire avec les locataires en retard de paiement.	
	Adapter les prestations en fonction de la nature des manifestations.	

	Degré de réalisation
Adapter le montant des acomptes en fonction des nécessités et de l'évolution du prix des énergies.	
Promouvoir des plans financiers de rénovation supportables économiquement.	
Finaliser la mise en place de la gestion des locaux occupés par l'Administration municipale en centralisant la documentation relative aux locations auprès des tiers.	
2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève	
Rechercher toute possibilité de rationaliser la gestion des demandes de logements avec des organismes publics.	
Élaboration d'un canevas des entretiens et formation de nouveaux collaborateurs et collaborateurs à cette tâche.	
Développer un tableau de suivi des attributions de logement.	
Mesurer périodiquement l'aide personnalisée octroyée par immeuble et en vérifier l'adéquation avec les dispositions réglementaires.	
Mesurer le coût annuel par immeuble de l'aide sociale indirecte.	
Assurer la mise à jour des loyers, telle que validée par les instances compétentes du prioritaire.	
Appliquer les gratuités et rabais selon les dispositions réglementaires.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs

La mise en œuvre du fractionnement du budget global attribué à l'entretien des immeubles a été faite au travers de divers tableaux d'analyses.

Certains objectifs partiellement atteints, voire non atteints peuvent s'expliquer par le manque de ressources humaines.

A cela s'ajoute que la GIM est dépendante des autres services et départements en ce qui concerne notamment les procédures internes.

De plus, la non-acceptation des dispositions réglementaires a freiné la GIM dans la mesure périodique de l'aide personnalisée.

L'objectif de rechercher toute possibilité de rationaliser la gestion des demandes de logements avec des organismes publics a été suspendu, car non prioritaire.

Taxe professionnelle

Introduction et faits marquants

2007 aura été marquée par quelques changements importants, en particulier s'agissant de la gestion du personnel. Ainsi, la Direction du service a décidé de ne pas pourvoir le poste laissé vacant par un des adjoints, profitant de ce départ pour créer un poste de responsable des taxateurs, dont les missions ont été redéfinies. Par ailleurs, trois collaboratrices ont annoncé leur grossesse et demandé des diminutions de leur temps de travail. Une nouvelle organisation des tâches a dû être mise en place pour pallier ces absences.

Au niveau de la taxation des contribuables, 2007 aura en revanche été une année stable. Depuis trois ans en effet, aucun retard n'est signalé dans le traitement des dossiers. La notification des bordereaux et l'envoi des rappels, sommations et taxations d'office sont régulièrement effectués.

Par ailleurs, l'ensemble des procédures du service, ainsi que le manuel de taxation à l'usage des collaborateurs et collaboratrices, ont été finalisés. De même, la base de données informatique a été épurée et constitue désormais un outil fiable pour la gestion et le suivi des dossiers.

D'importants moyens ont été consacrés dans le cadre des travaux de la Commission 307. En effet, en sus de la révision habituelle des coefficients des groupes professionnels, une réflexion sur la redéfinition des catégories de métiers a été menée. Elle a conduit à une rationalisation de la nomenclature utilisée, à l'abrogation de dix-huit groupes professionnels et au transfert des contribuables dans d'autres groupes.

Enfin, le projet d'une collaboration plus étroite en matière de taxe professionnelle communale entre la Ville de Genève et une autre commune a été initié. Ainsi, depuis le mois de septembre 2007, lorsque les problématiques techniques ont pu être résolues, la taxation, l'encaissement et le recouvrement des bordereaux de ladite commune sont traités par la Ville de Genève, à la satisfaction de chacun. En effet, le montant de la production de la taxe professionnelle communale pour ladite municipalité s'est fortement accru. Ainsi, la Ville de Genève a généré un revenu supplémentaire supérieur à ce qui était escompté; elle contribue en outre à une plus juste prise en compte des recettes communales dans le cadre de la prérogative financière intercommunale et à l'accroissement du professionnalisme au niveau cantonal dans la perception de cet impôt particulier.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Appliquer les dispositions légales relatives à la taxe professionnelle communale (Articles 301 à 318 C LCP)
	Procéder aux recensements particuliers de certains groupes professionnels et renforcer le contrôle systématique sur le terrain.
	Parfaire le contrôle qualitatif de l'ensemble des tâches dévolues à la Section taxation.
	Elaborer les procédures liées au traitement des actes de défaut de biens et initier leur recouvrement.
	Diminuer le nombre de réclamations justifiées par le biais d'une intensification des contrôles de la Section taxation.
	Poursuivre la révision des coefficients des différents groupes professionnels et formuler des propositions de restructuration des catégories professionnelles au regard de l'évolution de l'économie locale.
	Développer le contact avec l'ensemble des communes genevoises afin d'assurer une application uniforme de la loi.

Commentaires sur la réalisation des objectifs

Courant 2007, il a notamment été procédé au recensement des professions médicales et juridiques. En revanche, en raison notamment de l'absence prolongée de certaines collaboratrices et certains collaborateurs de la section enquêtes (formation, maladie et congé maternité), le contrôle systématique sur le terrain a dû être restreint.

Par ailleurs, grâce à la mise à jour de la base de données du progiciel Opale et à l'épuration des listes informatiques, des contrôles ciblés concernant la taxation ont pu être effectués. Cette mesure a, entre autre, permis de détecter des besoins en formation, qui ont été comblés par l'inscription des personnes concernées à des cours, et de diminuer le nombre de dossiers transmis à la Commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale.

En outre, 46 groupes ou sous-groupes professionnels ont été révisés dans le cadre des travaux de la Commission 307.

Par ailleurs, et comme à l'accoutumée, le Service de la Taxe professionnelle a, tout au long de l'année, prodigué ses conseils aux personnes en charge de la taxe professionnelle communale dans d'autres communes du Canton.

Direction de l'administration générale (1/2)

Introduction et faits marquants

Suite à la réorganisation de l'Administration municipale survenue en juin 2007, la Direction de l'administration générale a été dissoute et le Contrôle de gestion (CDG) a été rapproché du Département des finances et du logement (DFL).

De par son rapprochement à la Magistrature en charge du département, le CDG a bénéficié d'une meilleure visibilité. Dans ce cadre, il a été sollicité par les Autorités pour participer aux commissions budgétaires et présenter ses activités, ainsi que ses perspectives d'évolution à la Commission des finances. En outre, le Comité de direction (CODIR) a souhaité sa présence pour soutenir les projets en cours.

Le CDG joue un rôle de coordinateur dans le cadre des grandes procédures de la Ville de Genève. Il est devenu un acteur incontournable dans les processus budgétaires et financiers. Il collabore étroitement avec les services municipaux, plus particulièrement avec le Service de la comptabilité générale et du budget et offre un appui permanent — tant opérationnel que conceptuel — aux directions de services et de département qui le sollicitent.

Par ailleurs, sur demande de la Magistrature, une revue des grandes procédures et des publications y relatives a été entamée au dernier trimestre 2007 dans le but d'offrir aux Autorités une plus grande cohérence entre les différents documents et une meilleure pertinence des informations de gestion diffusées. Cette réflexion devrait commencer à porter ses fruits dans le cadre du processus budgétaire 2009.

En 2007, quatre nouvelles entités ont mis en place une comptabilité analytique par missions et prestations, à savoir :

- la Direction des ressources humaines,
- les Bibliothèques et discothèques municipales,
- la Délégation à la petite enfance,
- le Service social.

L'année 2008 permettra aux derniers services municipaux de rentrer dans la démarche de contrôle de gestion par missions et prestations.

Quatre grandes manifestations ont été suivies par la méthode de calcul des coûts «complets» en réponse à la motion M-410 A. Les résultats ont été mis à disposition des départements en charge de ces manifestations dans les mêmes délais que le boucllement des comptes 2006. Un travail important de collecte d'informations et de coordination interdépartementale est nécessaire dans ce genre d'exercice et il est à souligner la bonne collaboration de l'ensemble des partenaires internes à la Ville de Genève.

Le CDG s'apprête à présenter, lors du boucllement des comptes 2007, les résultats de l'analyse de cinq grandes manifestations, à savoir :

- la Fête de la Musique,
- la Fureur de Lire,
- les Musiques en été,
- la Ville est à Vous,
- les Fêtes de Genève.

Un recensement des coûts liés à la coordination et à la préparation de l'Eurofoot 2008 a également été initié. Les résultats seront communiqués au boucllement des comptes 2008.

Enfin, le CDG a participé activement à des mandats ponctuels d'envergure tels que l'étude sur la réorganisation du Service des achats, la gestion des carburants ou encore la tarification du matériel de fêtes pour le Service logistique et manifestations.

Direction de l'administration générale

(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
	
	
	
	

Degré de réalisation	
	
	

Commentaires sur la réalisation des objectifs

La réorganisation de la structure du département a entraîné l'abandon de 3 objectifs.

Achats et impressions
(1/2)

Introduction et faits marquants

Les principaux changements en 2007 ont consisté aux transferts de la gestion administrative de la location des photocopieurs, fax et multifonctions de l'Administration municipale à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et de la gestion administrative de la Commission de gestion des véhicules au Service logistique et manifestations (LOM).

Durant le premier semestre 2007, les stocks de consommables informatiques ont été supprimés au bénéfice d'une nouvelle procédure d'achat en ligne (e-commerce). Ce nouveau processus pourra être appliqué à d'autres types de produits de consommation courante dans l'Administration municipale, de manière à supprimer tous les stocks et optimiser les processus d'achat.

La poursuite de l'appel d'offres des contrats de nettoyage (13 lots sur 22), en procédure sélective, a d'ores et déjà permis des économies.

Durant le second semestre 2007, avec le départ à la retraite de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats, le CA a désigné Mme Masha-Hélène Alimi comme cheffe ad interim. Sur demande de la Magistrature, une étude d'ampleur relative à la restructuration du Service des achats a été lancée. Le Contrôle de gestion y a été étroitement associé.

Le 19 décembre 2007, le CA a pris acte du rapport intermédiaire du 18 décembre 2007 et décidé de créer une Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), en remplacement de l'actuel Service des achats. Il a décidé de prendre toutes les mesures pour que la CMAI soit opérationnelle dès le début du second trimestre 2008. La mise en place d'un groupe de travail interdépartemental est également décidée, afin de définir et valider les différentes propositions de restructuration.

Enfin, le processus du plan d'achat mobilier a été modifié et présenté à la Commission des finances, pour accord, afin de simplifier le processus et de soumettre à ladite Commission une enveloppe globale (mobilier), destinée à figurer dans la demande de crédit — sans indication du détail — d'un montant correspondant au 50% de la demande globale (PF = 15 mio).

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Gestion achats, contrats et approvisionnement	Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable: - acquérir des véhicules et engins spécifiques en appliquant les conclusions de l'étude de l'Université de Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, - finaliser la gestion des stocks en s'appuyant sur la solution offerte avec le progiciel SAP. Pour obtenir le meilleur rapport coût / qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable: - terminer l'adjudication des lots relatifs aux contrats de nettoyage des bâtiments dans le cadre des marchés publics, - à la suite d'un appel d'offres en marchés publics, mettre en œuvre les nouveaux appareils multifonctions de reproduction.	●
2000 Polygraphie et logistique	Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable: - analyser l'opportunité d'étendre l'externalisation de travaux d'impression, - éliminer l'utilisation de produits polluants dans le processus de création de documents en offset, - mettre en œuvre un contrôle de qualité couvrant toutes les étapes du processus d'impression, de l'élaboration de la requête à la livraison du produit fini.	○
3000 Information et communication	Pour répondre aux exigences légales et obtenir le meilleur rapport coût / qualité selon les critères fixés: - participer à la formation et à l'information des services de l'Administration municipale, en matière d'achats et de marchés publics relatifs aux fournitures et services.	●
9000 Gestion du service	Pour optimiser le fonctionnement du Service des achats et ses prestations: - promouvoir la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs en planifiant au minimum un cours annuel pour chacune.	●

Achats et impressions

(2/2)

Commentaires sur la réalisation des objectifs

Les objectifs fixés pour l'acquisition des véhicules et des appareils multifonctions n'ont pu être réalisés par le Service des achats puisque ces deux activités ont été transférées, respectivement au LOM et à la DSI-C.

S'agissant de l'adjudication des 22 lots des contrats de nettoyage, elle se poursuit en 2008 pour les 9 lots restants.

Dans le cadre de l'étude sur la restructuration du Service des achats, les objectifs de l'Unité impression sont reconsidérés. D'autres objectifs seront définis en collaboration avec le nouveau responsable de cette unité, dont le recrutement est à venir.

La collaboration avec la Direction des ressources humaines (Promotion de la santé et de la sécurité), la Gérance immobilière municipale et la Bibliothèque municipale a permis, respectivement, l'acquisition de mobilier spécifique, l'acquisition de vêtements pour les concierges, l'élaboration d'un appel d'offres en procédure ouverte pour l'achat de mobilier spécifique.

Enfin, le personnel du Service des achats a suivi au minimum un cours en relation avec son activité spécifique.

Direction des systèmes d'information

Introduction et faits marquants

La Direction des systèmes d'information —nouvellement nommée Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)— a été transférée au Département des sports et de la sécurité, rebaptisé au 1^{er} juin, Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Le nouveau CA et en particulier le Magistrat chargé du DEUS, entend entreprendre une véritable politique en matière de systèmes d'information et de communication. Cette volonté a notamment été concrétisée par la mise en place d'un important réseau Wi-Fi public.

Durant l'exercice 2007, la DSIC a mené 300 projets (dont plus de 140 nouveaux contre 70 en 2006) et veillé à la maintenance de près de 900 applications. Le volume de données de l'Administration municipale est passé de 20'000 à 40'000 giga-octets. Les postes informatiques ont progressé d'une certaine unité pour atteindre dorénavant le nombre de 2'720.

En 2007, la gestion des appareils multifonctions (photocopieurs), ainsi que la tâche de centraliste téléphonique de la Ville de Genève (022-418.22.00) ont été confiées à la DSIC. Suite à l'attribution de ces missions et à la suppression de la Direction de l'administration générale, l'effectif de la DSIC est passé de 53 à 55 postes. A titre de comparaison, il y a une collaboratrice ou un collaborateur de la DSIC pour 54 utilisatrices ou utilisateurs, soit un ratio deux fois plus faible qu'en 1994, sans compter le public tous jours plus nombreux à utiliser nos systèmes d'information et de communication. Légèrement sensible au sein du fonctionnement de la DSIC reste donc sans conteste son personnel dont la charge continue à croître, avec un risque accru de dysfonctionnement.

Évaluation des objectifs

1000	Direction et administration	Degré de réalisation
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication. Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication: - proposer aux autorités une stratégie de déploiement de logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration municipale. Pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'exécution budgétaire: - en collaboration avec la Direction des finances et le Service de la comptabilité générale, supprimer, au sein de SAP, le doublement comptable entre les services (accès en lecture à l'ensemble des pièces).		

2000	Exploitation	Degré de réalisation
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles. Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: - déployer au sein de l'Administration municipale les infrastructures informatiques et de télécommunication prévues sur les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).		
3000	Microinformatique	
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles. Pour doter les Conseillers et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat: - renouveler les équipements microinformatiques mis à disposition. Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: - déployer au sein de l'Administration les équipements micro-informatiques prévus sur les PIQ.		
4000	Développement	
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles. Pour doter les Conseillers et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat: - renforcer le système d'information mis à disposition (IntraCM). Pour doter les services de nouveaux moyens permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: - déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les PIQ.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs

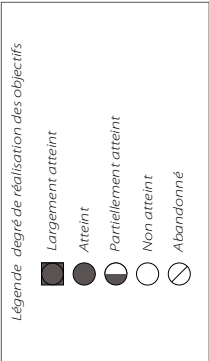
La DSIC a atteint ses objectifs dans le conseil et la formation des services municipaux à la pratique des soumissions publiques en matière de fournitures et services.

En matière d'efficacité et de sécurité de l'information, la DSIC vise son renforcement au quotidien. Cependant un certain nombre de projets de ce domaine ont pris du retard, avec pour principale cause un manque de ressources humaines.

Les enquêtes permettant de nourrir l'étude sur le déploiement de logiciels libres ne pourront être effectuées qu'en 2008, toutefois sans incidence sur les occasions offertes à la DSIC d'examiner objectivement, voire d'adopter, des logiciels libres comme solutions de certains projets.

L'objectif de doter les membres du nouveau CM de PC portables et d'imprimantes a été atteint par l'acquisition de matériel par soumission publique.

**AMÉNAGEMENT,
CONSTRUCTIONS ET
VOIRIE**



La nouvelle organisation générale de l'Administration municipale décidée par le CA élu au 1^{er} juin 2007, n'est pas restée sans conséquence pour le département. Ainsi :

- le transfert dans le nouveau Département de l'environnement urbain et de la sécurité des Services logistique et technique, d'une part et Voirie-Ville propre, d'autre part, représente une modification structurelle importante et quasi historique. La répartition dans deux départements différents des services constituant l'ancienne division de la voirie a nécessité divers ajustements en matière de gestion et de définition des prestations croisées entre les deux services : précités et celui du génie civil, finalement resté au sein du Département des constructions et de l'aménagement (DCA).
- la décision du CA de supprimer le Service de la mobilité (SMO) et de l'intégrer au sein d'un autre service du département a fait l'objet d'une intense réflexion. En matière d'organisation, le choix s'est finalement porté sur la constitution d'un Service d'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), solution jugée la plus efficiente, tant au plan administratif que fonctionnel.

C'est finalement un département redimensionné et principalement organisé autour des métiers de l'aménagement de l'espace public et de la gestion du patrimoine construit qui a été pris en charge par Monsieur Rémy Pagani, nouveau Conseiller administratif délégué.

L'organigramme général du département, validé par le CA à l'automne 2006 et qui prévoit le positionnement des entités liées à la direction en deux groupes d'unités « assistances & conseils » et « gestion & management » placées sous la responsabilité directe de la codirection, s'est monté parfaitement adapté à cette nouvelle organisation.

Nombreux ont été les projets et activités menés par le département au cours de l'exercice 2007. Il est dès lors impossible de les mentionner ici de manière exhaustive. Parmi les plus importants, on citera cependant plus particulièrement :

En matière de gestion et de direction générale

L'élaboration du 3^{ème} plan financier d'investissement (PFI) 2008-2010, établi en transversalité avec les autres Directions de départements mais dont la gestion incombe au département, a nécessité un engagement particulièrement conséquent et une redéfinition des priorités compte tenu du changement de législature et de la décision du CA de revoir à la baisse la valeur annuelle des dépenses d'investissement.

En application de la décision du CA et de la volonté du CM exprimée par voie de motion, le département a développé les bases en vue de l'élaboration des budgets de la direction et des services opérationnels par missions et par prestations, en parallèle avec la présentation traditionnelle par nature de dépenses et de recettes.

Une réflexion a également été menée sur le plan juridique concernant la répartition de certaines compétences entre la Ville de Genève, l'État de Genève et autres régies publiques. Parmi les thèmes analysés, citons :

- les conditions d'entretien des routes et ouvrages d'art au sens de la Loi sur les routes,
- les conditions d'entretien et de maintenance des réseaux primaire et secondaire d'assainissement des eaux au sens de la Loi sur les routes,
- l'entretien et la maintenance de divers ouvrages particuliers.

En matière d'aménagement et d'organisation de l'espace urbain

Poursuite du travail initié les deux années précédentes concernant l'élaboration du Plan directeur communal et organisation de deux forums de discussion organisés à l'intention des administrations communales et cantonales, d'une part et de la société civile, d'autre part.

Renforcement de la politique d'acquisition foncière et développement d'une stratégie en matière d'application du droit de préemption communal, dans le but de favoriser la construction de logements sociaux pérennes.

Gestion coordonnée des projets de décontamination et de reconstruction du site des anciens terrains des Services industriels de Genève (SIG) à la jonction (site Aramis), concrétisée par l'établissement du rapport final relatif au projet définitif d'assainissement et par la définition des bases d'un concours à organiser en 2008 dans le but de construire un écoquartier sur le site.

Coordination des services en collaboration avec l'État de Genève, les CFF et la direction de projet de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse dans le cadre des projets de réaménagement du Plateau de Champel et du site de la Gare des Eaux-Vives, ainsi que la définition des accords à conclure en relation avec l'opposition formulée par la Ville de Genève dans ce dossier.

En matière de construction

Développement du projet de construction prévu sur la parcelle dite du Foyer de Sécheron, en coordination avec les différents partenaires de ce dossier, concrétisé par le dépôt d'une demande de crédit général présentant les investissements pris en charge par notre municipalité.

Inscription au PFI et démarrage des pré-études et études dans le but de rattraper le retard constaté en matière d'entretien et de rénovation des immeubles de logements.

Mise en œuvre de la stratégie « 100% renouvelable en 2050 » visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les énergies fossiles pour les besoins en chaleur des bâtiments, concrétisé par la délibération favorable du CM en faveur d'un premier crédit d'investissement permettant son financement. Présentation de la politique de la Ville de Genève en la matière dans de nombreux séminaires et colloques.

En matière de réalisation et de gestion de l'espace public

Réalisation des travaux d'assainissement et d'aménagements urbains en lien avec la construction de la nouvelle ligne de transports collectifs reliant Cornavin à Meyrin, puis au Cern et inauguration du tronçon situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Études relatives à la ligne de transports collectifs qui reliera Cornavin à Onex, puis Bernex et à ses conséquences dans l'environnement urbain.

Poursuite des études permettant l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux.

Poursuite des études et développement d'une organisation de projet permettant de prendre en compte les exigences relatives à l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit en Ville (OPB) de Genève.

Direction de l'aménagement, des constructions et de la voirie (1/2)

Introduction et faits marquants

Tout au long de l'année 2007, la Direction du département s'est particulièrement investie dans de très nombreux projets en lien avec ses missions et prestations. Parmi ceux-ci, on peut noter particulièrement:

En matière d'assistance à la présidence du département et stratégie d'énér

- la Direction du département et le Magistrat se sont réunis très régulièrement pour traiter des options à prendre dans les dossiers en cours et pour préparer les séances du CA et du CM, la rédaction et l'élaboration de documents et les auditions devant les commissions,
- la nouvelle composition des départements et le transfert de deux des trois services de l'ancienne division de la voirie dans un autre département ont nécessité une nouvelle organisation du fonctionnement interne,
- la décision du CA de supprimer le Service de la mobilité et de l'intégrer au sein d'un autre service du département a nécessité de nombreuses séances de travail avec le personnel des différents services concernés. Au final, décision a été prise de fusionner les Services d'aménagement urbain et de la mobilité, avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- le 3^{ème} PFI a été constitué de manière transversale et en collaboration avec les autres Directions de départements, en tenant compte de la décision du CA de ramener la valeur des investissements annuels à 95 millions de francs par an,
- la décision du CA de constituer une délégation à l'aménagement du territoire a permis de traiter et de faire évoluer de nombreux dossiers aux plans politique et opérationnel (projet d'aménagement de la Raade, Aramis, Parc Hentsch, TCOB, CEVA, passerelle des Vernets, etc).

En matière de direction et de coordination du département, assistance et conseils aux services

- les différentes unités rattachées à la Direction du département ont apporté assistance et conseils aux services opérationnels en matière juridique de gestion des dossiers en regard des exigences en matière de marchés publics, de gestion foncière et de conservation du patrimoine,
- un effort particulier a été porté sur l'unification des procédures en matière d'appel d'offres et de respect des marchés publics. Tous les services du département travaillent désormais sur la base de documents unifiés (documents d'appels d'offres, contrats, etc).

- en matière de grands projets, la Direction du département s'est impliquée en phase stratégique des dossiers suivants:
 - liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Armemasse (valorisation de l'emprise sur les parcelles de la gare des Eaux-Vives),
 - tram Cornavin-Onex-Berex (négociation de la convention relative à la répartition des coûts),
 - site Aramis (suivi du projet définitif d'assainissement et projet de reconstruction),
 - patrimoine des Vernets (négociations en relation avec le projet de transformations intérieures),
 - maintenance de l'éclairage public (négociation en vue d'un contrat de prestations avec les Services Industriels de Genève).
- organisation d'un séminaire destiné aux cadres du département, sur les thèmes de l'aménagement de l'espace public et de l'information et communication.

En matière de relations externes

- plusieurs réunions ont été organisées avec les associations professionnelles dans le domaine de la construction (Fédération des Architectes et Ingénieurs, Fédération des Métiers du Bâtiment, Société Suisse des Entrepreneurs – GE) et les syndicats (CGAS, SIB, SIT, etc.) dans un but d'échange d'information et de clarification des procédures respectives,
- la participation à de nombreuses réunions de travail avec les partenaires habituels externes à notre administration, tels l'Etat de Genève, les Transports Publics Genevois, les Chemins de Fer Fédéraux, les SIG a permis d'assurer la coordination stratégique et opérationnelle des différents projets et domaines d'activité menés par le département.

Évaluation des objectifs

1000	Direction et coordination	Degré de réalisation
Renforcer les activités de soutien et de conseils au Magistrat, notamment pour la mise en place d'un mode de communication et d'information plus performant et plus direct.		
Poursuivre la mise en place et la coordination de la nouvelle organisation du département, dans une vision stratégique et prospective, en collaboration avec l'administrateur du département.		
Intensifier la collaboration interdépartementale, notamment en ce qui concerne la définition et la planification des investissements en relation avec la nouvelle application de gestion du PFI, ainsi que dans le domaine de l'entretien des bâtiments.		

2000 Aménagement, constructions et voirie		Degré de réalisation
Veiller au respect et au développement par les services, des objectifs généraux définis pour 2007, à savoir:		
- poursuivre une politique d'acquisition foncière ciblée et en relation prioritaire avec la construction de logements sociaux, dans des secteurs disposant de perspectives de développement, - renforcer la collaboration avec l'Etat de Genève en relation avec les projets nécessitant une mise en œuvre coordonnée, notamment dans le but d'améliorer la qualité de l'air et de répondre aux objectifs définis par l'OPB, - engager les services à prendre des mesures concrètes, afin de veiller à la sécurité des personnes, à la préservation de leur santé et de leur intégrité physique, tant sur le domaine public que dans les bâtiments, - veiller à la poursuite des actions engagées en matière de propreté de l'espace public, - encourager la poursuite et l'amélioration des stratégies d'entretien et de renouvellement du patrimoine construit et du domaine public de la Ville de Genève.		●
Renforcer et mettre à disposition de l'ensemble des services du département les activités d'assistance et de conseils développés sous la responsabilité de la Direction du département.		●
Poursuivre le développement et l'intégration d'une dimension analytique au sein des services et au niveau de la Direction du département, dans le but d'obtenir une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement.		○
Poursuivre et finaliser, en collaboration avec l'administrateur, la mise en œuvre des procédures unifiées en matière de marchés publics et d'attribution de mandats.		●
Poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de diminuer l'absentéisme et d'en maîtriser les différents paramètres.		○
3000 Relations externes		
Améliorer et rendre plus efficaces les relations et la coordination avec les partenaires institutionnels dans le cadre de l'élaboration et du suivi des grands projets.		◐
Poursuivre et intensifier le développement de campagnes de communication et d'information publiques afin de soutenir l'action du département et des différents services.		◐
Poursuivre et intensifier les relations avec les groupes de représentation et associations professionnelles en lien avec les différentes activités du département.		●
Appuyer les services dans leurs démarches participatives et de concertations avec les associations d'habitants-e-s.		●
Représenter le département et la Ville de Genève dans le cadre de manifestations officielles en relation avec les missions du département.		●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Certains objectifs pour la Direction et le secrétariat, qui avaient été fixés lors de l'élaboration du projet de budget 2007, n'ont pas pu être atteints.

C'est le cas, notamment, de celui consistant à poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les Directions de service dans le but de diminuer l'absentéisme et d'en maîtriser les différents paramètres.

La raison de cet échec s'explique par l'impossibilité d'accéder aux données détenues par le Service des ressources humaines en la matière. Dans ce domaine, dans le but de comprendre et de pouvoir expliquer l'absentéisme, la construction d'indicateurs se révèle un paramètre essentiel. Après de nombreuses sollicitations auprès du service compétent, il semble qu'il sera enfin possible d'avoir accès à ces informations. Cet objectif sera donc repris.

La poursuite du développement et l'intégration d'une dimension analytique au sein des services et au niveau de la Direction du département n'ont pas pu évoluer comme souhaité. La constitution de budgets par missions et par prestations, et la construction de tableaux de bords qui lui est liée, afin d'obtenir une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement, devraient être effectives dès le projet de budget 2009.

L'objectif visant à rendre plus efficaces les relations et la coordination avec les partenaires externes dans le cadre de l'élaboration et du suivi des grands projets aurait pu être plus largement atteint par un renforcement des forces de travail au plan stratégique, dans l'environnement proche de la direction. Cette dernière entend combler cette lacune par l'engagement, sur un poste vacant, d'un adjoint de direction dont le cahier des charges sera axé sur le suivi et la gestion des grands projets.

Conservation du patrimoine architectural (1/2)

Introduction et faits marquants

En matière de conseils

- suivi approfondi du chantier de la Maison Tavel, suivi du projet de restauration de l'Alhambra, collaboration à la mise en place du plan Lumière, étude pour la mise en place de monuments et plaques commémoratives, notamment statue de Gandhi,
- préparation des préavis relatifs à la vague d'inscription à l'inventaire d'une dizaine d'objets du patrimoine de la seconde moitié du XX^e siècle et autres préavis relatifs au classement ou à l'inventaire de bâtiments plus anciens. Etude de préavis pour le projet du plan de site de Montchoisy.

En matière d'études et d'expertises

- études de diverses demandes de subventions allouées par crédit d'investissement, notamment pour le Palais de l'Athénée, l'Eglise du Sacré-Cœur, l'Eglise Saint-Germain et la Chapelle de la Pèlerine,
- mise à jour de l'étude du bâtiment de la Console aux Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). Achèvement de l'étude sur l'Usine (ou ex-UGDO). Livraison des études sur l'école de Saint-Jean, les revêtements de sols de la Vieille Ville et la fontaine monumentale du Jardin Anglais. Conduite de l'étude sur le parc La Grange et sur l'école des Croquettes,
- études de datations par dendrochronologie des structures des dépendances de la Villa La Grange et de « l'Hôtel municipal » au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

En matière de documentation, échanges, formation et diffusion des connaissances

- important travail de tri et de mise en ordre du matériel, des archives et de la documentation abandonnées dans les locaux de la Ville de Genève par l'ex-atelier Crephart du restaurateur d'art Théo-Antoine Hermantès. Quasi achèvement de la mise à jour des archives de la conservation du patrimoine architectural (CPA),
- accueil et encadrement de deux stagiaires historiennes de l'art en formation postgrade, pour une période de six mois chacune. Participation à divers colloques « métier », notamment les Entretiens du Club des villes, « Fabriquer la ville: nouvelles attentes, nouvelles cultures », le colloque ICOMOS, « La conservation des matériaux, l'immeuble Clarté de Le Corbusier », les rencontres de l'ASPAN, « Habiter les centres anciens, perspectives ». Diverses formations relatives aux archives, en cours et séminaires. Visite de services à Berne: le Service municipal des monuments historiques, la Bibliothèque nationale et les Archives fédérales des monuments historiques.

En matière de représentation

- participation du conseiller en conservation du patrimoine architectural aux travaux de la Commission des monuments, de la nature et des sites et à ceux de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, en qualité de représentant de la Ville de Genève.

En matière de communication

- organisation des Journées européennes du patrimoine 2007 sous le thème du bois, en collaboration avec l'Etat de Genève. Cette édition fut également l'occasion de fêter le centième anniversaire de la création de Patrimoine suisse. Genève (anciennement Société d'art public). Conduite des visites de printemps de la villa La Grange. Contribution à la publication « émotion(s) en lumière, le vitrail à Genève », qui constitue l'inventaire des vitraux.

Conservation du patrimoine architectural

(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000 Conseil	
Fournir les bases documentaires et les études historiques aux services chargés de la maîtrise d'ouvrage.	
Assurer les prestations de conseil dans le cadre des chantiers.	
Préparer les arguments pour les préavis relatifs aux questions de protection du patrimoine.	
A la demande, fournir les conseils utiles dans le cas des prestations servies à des tiers par la Ville de Genève.	
2000 Recherche	
Produire et commander les études historiques en les publiant sous une forme permettant un accès aisé.	
Reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en adaptant sa forme.	
Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux projets ou chantiers en cours.	
Poursuivre la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève en version informatisée.	
3000 Relations extérieures	
Représenter la Ville de Genève auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), d'une part, au sein de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.	
Organiser les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2007.	
Fournir les éléments nécessaires aux actions de communication menées par le département.	
9000 Gestion du service	
Poursuivre l'effort entrepris en vue d'assurer une meilleure gestion des archives du service et développer la formation du personnel.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

L'objectif qui consistait à reprendre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en adaptant sa forme, n'a été atteint que partiellement.

Le dossier est toujours en suspens sous la forme prévue initialement. Un tiers environ des bâtiments fait l'objet d'une fiche documentaire. Par contre, les recherches historiques ont été poursuivies selon l'actualité des projets et la planification financière des investissements relatifs aux immeubles.

Il en est de même s'agissant de l'objectif relatif à la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments. Un effort particulier a été porté à l'informatisation de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève, dont la version opérationnelle devait être disponible à la fin de l'année 2007. Certaines mises au point techniques ayant nécessité davantage de temps que prévu, la mise en exploitation ne pourra se faire qu'au printemps 2008.

Enfin, l'objectif que l'unité s'était fixé de poursuivre l'effort entrepris en vue d'assurer une meilleure gestion des archives du service et développer la formation du personnel n'a également pas été totalement atteint.

Rappelons que cet objectif a été défini pour plusieurs années consécutives. En effet, la mise en ordre des archives a commencé au début de l'année 2002. Elle a, par la suite, pris un peu de retard au vu de la charge de travail qui incombe à l'unité de la CPA. Cependant, durant l'année 2007, un effort particulier a été fourni, grâce à l'appui d'une collaboratrice administrative au bénéfice d'un contrat temporaire. Ce travail est quasiment achevé. Il sera définitivement abouti au printemps 2008.

Information et communication

Introduction et faits marquants

En 2007, l'Unité information et communication a été rattachée directement à la Direction du département. Elle a démenagé au rez-de-chaussée du 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, tandis que la documentation photographique – rattachée administrativement à l'Unité information – s'installait au 12, quai du Rhône, dans le bâtiment d'expositions de la Ville de Genève.

Le premier semestre de l'année 2007 a été chargé en matière d'information et communication en raison du changement de législature: plusieurs publications devaient impérativement être éditées et plusieurs inaugurations se tenir avant le changement de Magistrat.

Certains de ces dossiers ont nécessité une très forte implication de la part de l'Unité, en raison notamment de leur caractère transversal. Citons par exemple:

- présentation de nouvelles caissettes à journaux,
- inauguration du Victoria Hall,
- inauguration de la station de fourniture de gaz naturel carburant des Acadias,
- inauguration de la place des Nations,
- exposition de la Distinction romande d'architecture,
- exposition «Bruit des Ouches»,
- campagne Display sur la consommation d'énergie dans les bâtiments,
- exposition «Genève, ville d'eau».

Des publications impliquant l'Unité information – communication ont été réalisées:

- rénovation du Victoria Hall,
- rénovation du 17, rue des Étuves,
- aménagement de la place des Nations,
- construction de la crèche de Saint-Jean et aménagement du parc public,
- Genève, ville d'eau.

Dix conférences de presse ont été organisées pour répondre à des questions d'actualité. Parmi elles, citons particulièrement celles concernant:

- La rénovation de la patinoire des Vernets,
- La politique en vue de favoriser le logement social,
- La réflexion de la passerelle des Vernets.

Un dossier a particulièrement mobilisé l'Unité. Il s'agit de l'inauguration de la première étape du tram Cornavin-Meyrin-CERN.

L'Unité information et communication a également été très impliquée dans le montage de l'exposition du concours d'architecture relatif à la construction du nouvel herbar des Conservatoire et Jardin botaniques et dans l'édition de la plaquette relative à ce concours.

Toutes ces activités ont fait appel à la collaboration active de la documentation photographique, dont la contribution se révèle essentielle dans le travail d'information et de communication du département. Rappelons que ce dernier détient dans ses archives près de 77000 photographies présentant le patrimoine bâti et l'espace public à travers plusieurs époques.

Enfin, la responsable de l'Unité a régulièrement collaboré à la rédaction des magazines «Vivre à Genève» et «VG Mag».

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Information, communication et documentation
	Promouvoir auprès de la population, les projets du département par le biais de différents supports d'information et communication, tels que le périodique d'information, le site Internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.
	Participer activement aux projets d'aménagement de la Ville de Genève en terme d'information et de communication auprès des acteurs de la population concernés.
	Coordonner de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
	Gérer et promouvoir les supports de la Ville de Genève et du département («Vivre à Genève», périodique d'information, site Internet, etc.).
	Faire évoluer le site Internet du département, en collaboration avec les différents services.
	Coordonner et promouvoir des moyens de communication en vue d'une information de proximité (arcade d'information au Pont de la Machine, bâtiment d'exposition au 12 quai du Rhône, panneaux d'affichage dans les quartiers, autres lieux).

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Certains objectifs assignés à l'Unité information et communication n'ont été que partiellement atteints. Le changement de législature et l'arrivée d'un nouveau Magistrat ont donné une impulsion nouvelle aux missions et prestations de cette unité. Ce sujet a été largement abordé lors du séminaire des cadres du département qui s'est tenu à Annecy à la fin du mois de novembre. Un renforcement des compétences et l'optimisation des ressources qui existent également au sein de certains services opérationnels seront nécessaires dans les mois à venir, dans le but de communiquer mieux et consolider l'image du département et de la Ville de Genève auprès des instances extérieures et de la population.

Introduction et faits marquants

En 2007, le changement de législation a été l'occasion de marquer de manière affirmée la volonté de développer une politique dynamique de logement social en Ville de Genève. La politique foncière, tant au niveau des acquisitions que de la valorisation du patrimoine existant, sera un élément clé de cette stratégie. Une conférence de presse a ainsi été organisée en octobre 2007, afin d'informer le grand public de cette ambition.

Ainsi, la Ville de Genève a exercé le droit de préemption que lui réserve la loi pour l'acquisition d'une parcelle au chemin des Eidguenots.

Qu'il soit également permis de citer l'instruction du dossier de la rue de la Maladière, menée en parfaite collaboration avec l'Eglise protestante de Genève. La transformation de la parcelle, prévue à l'origine en servitude à destination de culte, permettra la construction de près de 40 logements sociaux en Ville de Genève.

Pendant cette année, la nouvelle responsable des opérations foncières était en congé maternité pendant plusieurs mois. Les affaires courantes ont été gérées par les collaborateurs et collaboratrices de l'unité en lien direct avec la Direction du département.

Les objectifs fixés seront poursuivis en 2008 afin de renforcer la stratégie mentionnée ci-dessus.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Opérations foncières		
Poursuivre la politique d'acquisition et de mise à disposition de terrains en vue de permettre la concrétisation de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics.		
Participer activement aux projets stratégiques d'aménagement de la Ville de Genève dans le domaine foncier (Périmètres d'aménagement coordonné (PAC) des Eaux-Vives, parcelle du Foyer de Sécheron, parcelle ex-SIG -rue du Stand, boulevard Saint-Georges).		
Garantir la création de cheminements piétonniers dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire et/ou par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés.		
Gérer le crédit d'investissement de 25 millions de francs destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève (arrêté N° 448) et en assurer sa promotion.		

Urbanisme

(1/2)

Introduction et faits marquants

Globalement, le Service d'urbanisme (URB) a connu un fort accroissement de ses tâches (cf. mission « planification ») et a élargi ses expertises à d'autres activités (cf. missions « évaluation » et « assistance »).

En matière d'évaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population :

- constitution, mise à jour et mise en application de diverses bases de données : UrbasIT (suivi administratif) ; statistiques des requêtes et plans d'affectation, Migration d'Urban2 ; ventes soumises au droit de préemption ; taux de motorisation 2000-06 ; planification scolaire (y.c. commune de Carouge) ;
- validation des potentiels d'urbanisation dans le cadre du PGEE ;
- analyse cartographique du logement, des différents types de bâtiments municipaux et préaux décoles ;
- structuration du suivi des conventions pour l'Unité des opérations foncières ;
- digitalisation et modélisation des Plans localisés de quartier (PLQ) sur le territoire communal ;
- élaboration des principes d'un nouveau concept MémoCité ;
- maquette : 3 modules finalisés, 4 réalisés, 3 engagés. Mise à jour : modules et site Internet.

En matière de planification du territoire communal

- traitement de 290 requêtes (+10% par rapport à 2006) en autorisation de construire, dont 80 % ont nécessité une analyse approfondie. Élaboration de lignes directrices pour garantir une réponse pratique cohérente lors de situations particulières (par exemple : cours),
- 96 analyses de droits de préemption, dont 20 en étude approfondie et 1 cas d'acquisition par le CM (Eldgenots),
- contribution au projet d'agglomération (potentiel à bâtir) et préparation (argumentaire) des projets Ville de Genève pour le Fonds fédéral d'infrastructures,
- copilotage technique du Plan directeur de quartier de la Gare des Eaux-Vives, participation à la Société de valorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives et contribution à la convention Ville de Genève-CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse),
- encadrement technique du projet « Reconstruction » des anciens terrains des Services Industriels de Genève (SIG) en vue d'un concours d'urbanisme et d'architecture,
- suivi de l'étude : relocalisation du stade des Fourches et coordination avec le Service des sports,
- plan directeur communal : élaboration du concept, définition d'objectifs communs de planification, mise en cohérence avec l'Agenda 21 et d'autres projets communaux (PGEE, Plan lumière) et cantonaux (énergie, urbanisme),
- montage de projets « stratégiques » prioritaires : centre-ville, onde verte, Pépinière-Cornavin-Montbrillant,
- animation de cinq ateliers interdépartementaux, collaboration territoriale intercommunale (Vernier, Carouge, Lancy).

- montage et animation technique des forums « Administrations » et « Citoyens », diffusion sur Internet,
- préparation de 3 séances du comité de pilotage et 3 décisions du CA, information de la Commission de l'aménagement et de l'environnement,
- pilotage technique du rapport de conformité relatif au règlement définitif du PUS pour adoption par le Conseil d'Etat de Genève,
- élaboration d'une stratégie de reconversion potentielle de certaines zones industrielles (Acacias, Rosemont), évaluation d'adaptations légales,
- instruction technique et administrative de 3 modifications de zone (Pont-Butin, EMS Petit-Saconnex et Parc Hentschi), 4 plans de quartier (Route de Chêne, Roseraie, Edouard-Rod et Joli-Mont/Riant-Parc), 2 plans de site (Squares Montchoisy et Chemin Thury),
- encadrement technique pour mise en œuvre des PLQ Allières, Rieu-Malagnou, Grottes,
- évaluation des possibilités de relocalisation de la caserne Rive droite et coordination avec le Service d'incendie et secours, le Service d'architecture et l'UOF,
- lancement et encadrement de l'étude d'aménagement « Petite-Boisière » (mandat),
- élaboration du plan de coordination de Sécheron et scénario de localisation des logements pour étudiants du Campus de la Paix.

En matière d'assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire

- représentation technique à divers comités technique du projet d'agglomération, Paille-Acacias-Vernet, pilotage des projets assainissement-reconstruction des anciens terrains des SIG : aux groupes : « positionnement des villes », État-Ville « Sécheron », « Enjoy Genève », à la Commission cantonale d'urbanisme, etc.,
- publication sur l'expérience « Gallifé » reconnue par le CA comme projet exemplaire notamment au niveau de la collaboration interdépartementale,
- ordres du jour et tenue des comptes-rendus des séances mensuelles « Politique foncière et urbanisme »,
- organisation de la conférence de presse sur les logements sociaux,
- secrétariat de la commission d'aménagement et de l'environnement du CM : 19 ordres du jour, 107 auditions pour 19 objets traités,
- réponses aux motions, questions écrites, etc.,
- coordination État de Genève-Ville de Genève avec la Direction de l'aménagement,
- direction conceptuelle et graphique du recueil « Genève à pied - 10 parcours à thème »,
- diffusion de 223360 promenades du Plan Piétons (forte augmentation),
- organisation des journées « Dimanche-à-pied » et conférence-débat sur éco-quartiers, accueil de 4 délégations étrangères, ABE, Fonds suisse du paysage / divers exposés (Uni 3^{ème} âge, EPFL, Certificat « tourisme »),
- répertoire des plans scannés du service.

Urbanisme (2/2)

En matière de gestion du service

- 14,7 postes, dont 4 à plein temps, reposant sur des domaines de compétences complémentaires, postes pourvus : 2 architectes-urbanistes, 1 assistante de direction,
- accueil-formation : 1 stagiaire en architecture du paysage, 2 étudiants,
- les frais induits de l'exercice ont été pris en charge par le budget de fonctionnement et plusieurs crédits extraordinaires (PDCom, Plan Plétons, PUS, mesures d'accompagnement CEVA, anciens ter-rains SIG).

Évaluation des objectifs

1000 Évaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population		Degré de réalisation
Actualiser MémoCité et rénover son site Internet.		
Réorienter le développement de la base de données « UrbaSit » en fonction des nouvelles demandes de la Direction (synthèse des préavis, meilleure transversalité).		
Établir un tableau de bord sur la production réelle des logements sur le territoire communal (poursuite d'un objectif annoncé en 2006) et compléter ce tableau par des indicateurs évolutifs de densité.		
Digitaliser et modéliser les PLQ en force sur le territoire de la Ville de Genève (SITG).		
2000 Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable		
Préciser les conditions d'utilisation des cours pour le préavis communal sur les requêtes en autorisation de construire et évaluer les adaptations légales à envisager.		
Développer les contenus et l'organisation du plan directeur communal en faisant émerger d'une part, une première série d'informations vers le public et d'autre part, une première liste d'information proposition vers le CM.		
Élaborer une stratégie de mise en œuvre d'une reconversion potentielle de certaines zones industrielles de la Ville de Genève (Acacias, Rosemont) et évaluer les adaptations légales à envisager.		
Assurer l'encadrement technique en vue d'une validation politique du plan directeur de quartier « Gare des Eaux-Vives » (CEVA) et de la préparation des projets de plans d'affectation.		
Intégrer les objectifs d'aménagement dans la démarche du plan lumière, de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et de l'OPB.		

Degré de réalisation	
	Assurer la mise au point du futur projet de PLQ « Allières ».
	Activer les bases d'une modification du PLQ en vigueur « anciens terrains des SIG » en lien avec les travaux de dépollution.
	Assurer la mise au point du futur projet de plan localisé de quartier « Rieu-Malagnou » et la mise en œuvre d'une opération de logements sociaux (HBM).
3000 Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire	
	Finaliser le concept de publication pour le recueil des promenades (parution prévue en 2008).
	Contribuer au lancement de la collection des petits plans plétons (poursuite d'un objectif annoncé en 2006).
9000 Gestion du service	
	Élaborer une base de données en réseau répertoriant les présentations « Powerpoint » réalisées par le service.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Si certains objectifs n'ont pas pu être qualifiés de totalement atteints, c'est en raison :

- du manque de forces de travail en interne, affectées en priorité au Plan directeur communal, ainsi qu'à d'autres dossiers d'actualité (Gare des Eaux-Vives, anciens terrains des SIG, Parking centre-ville, etc),
- du fait que l'avancement de quelques dossiers a été bousculé par des décisions indépendantes de la volonté du service,
- des disponibilités de certains mandataires et du degré de complexité des thématiques, des décisions émanant de l'autorité compétente de l'Etat de Genève et/ou l'absence de prise de position de la part d'acteurs privés,
- du manque d'intérêt suite à une analyse prospective.

Mobilité

(1/2)

Introduction et faits marquants

Durant l'année 2007, le service a connu des problèmes dus à un manque de personnel, en raison d'une part, du départ de l'agente spécialisée en charge des personnes à mobilité réduite qui arrivait en fin de contrat et, d'autre part, de l'absence de longue durée pour raisons de santé d'un ingénieur en transports. Ce manque de personnel a nécessité une réorganisation au sein du service, avec une redéfinition des priorités et une redistribution des tâches, entraînant du même coup le ralentissement ou l'abandon de certaines activités, notamment en matière de promotion de l'écomobilité.

Orientations

En 2007, le SMO a entrepris vingt programmes d'assainissement du bruit routier, soit en coordination avec des projets de requalification de rues et de places, soit pour eux-mêmes sur des axes où les valeurs d'alarme sont atteintes ou dépassées.

Plusieurs projets d'aménagement conformes à la hiérarchie du réseau routier ont pu être entamés dans la perspective d'un support technique au projet d'assainissement du bruit routier ou de requalification de l'espace public.

Coordination et conseil

Le travail de mise à jour des bases de données élaborées par le service s'est poursuivi, permettant ainsi d'améliorer la coordination interne et externe.

La collaboration avec l'Etat de Genève s'est poursuivie, tant en ce qui concerne les réglementations de circulation que le développement de l'infrastructure des transports publics. Le service participe notamment aux différentes instances cantonales de planification des tramways. Il a procédé à la mise en consultation de 29 enquêtes publiques et préparé les préavis municipaux y relatifs.

De nombreuses expertises ont été menées dans le cadre des projets de valorisation de l'espace public, du développement d'infrastructures de transport en commun, de modération de trafic et d'amélioration de la sécurité des déplacements dans les quartiers, afin de mieux appréhender la réalité du terrain et ainsi proposer des solutions qui soient le plus possible en adéquation avec les objectifs recherchés.

Une étroite coordination avec le Service du génie civil a permis de renforcer l'information relative aux projets menés par le service et ainsi améliorer leur adhésion par le public.

Organisation des modes de déplacements

En matière d'aménagements cyclables, 21 dossiers ont été finalisés en 2007 permettant ainsi de compléter le réseau de 5,08 km de nouveaux aménagements. Plusieurs projets ponctuels de modération de trafic ont été mis au point notamment à proximité d'écoles. De nouveaux projets de zones 30 km/h ont démarré dans les quartiers de Sécheron, Champel, Saint-Léger, Philosophes et Tranchées. Les projets en cours pour les Eaux-Vives, la Jonction et les Délices ont été poursuivis. L'évaluation de la qualité de plusieurs zones 30 km/h (Genêts, Peschier et Acacias) et d'une zone de rencontre (Concorde) a été entreprise. La zone 30 km/h de Saint-Jean a été inaugurée.

Appui à l'aménagement des espaces publics

La coordination avec les services chargés d'établir des projets d'aménagement de l'espace public a permis de mieux intégrer la qualité environnementale et la sécurité.

Évaluation des objectifs

1000	Orientations	Degré de réalisation
	Améliorer l'évaluation des activités du service.	
	Développer des projets d'aménagement conformes à la hiérarchie du réseau routier et du plan directeur des transports publics 07-10.	
	Poursuivre l'étude de programmes d'assainissement selon l'OPRB. Poursuivre le développement de projets d'assainissements localisés avec l'Etat de Genève pour répondre aux exigences fixées par l'OPMR. Poursuivre la réflexion sur le fonctionnement du réseau routier en adéquation avec les obligations légales liées à la mise en œuvre de ces programmes environnementaux.	
	Mettre au point le volet « transports » du plan directeur communal. En fonction de la demande, développer de nouveaux plans sectoriels dans les quartiers, afin d'améliorer la sécurité des personnes les plus exposées.	
	Développer des outils permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, afin de limiter l'usage pendulaire et améliorer leur disponibilité pour les habitants-e-s.	

Mobilité
(2/2)

Degré de réalisation	
2000	Coordination et conseil
	Mise à jour des bases de données relatives à la mobilité douce, aux personnes à mobilité réduite, relevés de vitesses, de stationnement, etc.
	Poursuite d'une bonne coordination des procédures techniques et administratives avec les services municipaux et de l'Etat de Genève afin d'assurer une mise en œuvre dans les délais des projets menés ou suivis par le service. Mise à l'enquête des projets d'arrêtés de circulation préparés par l'Office cantonal de la mobilité.
	Poursuite du travail d'expertise mené dans le cadre des projets de modulation du trafic et d'amélioration des déplacements des mobilités douces, de façon à apporter des réponses adaptées à la problématique tenant compte de l'environnement dans lequel elles seront appliquées. Poursuite le conseil à la présidence, aux autres services et départements pour tout ce qui concerne les questions de mobilité. Représenter la Ville de Genève dans les instances cantonales, régionales, nationales et internationales traitant de la mobilité.
	Renforcer le processus d'information relatif aux différents projets d'aménagement menés en concertation dans les quartiers afin d'en améliorer la compréhension par les habitant.e.s.
3000	Organisation des modes de déplacements
	Le service poursuivra le développement du réseau cyclable, la modulation du trafic, et les mesures de sécurité en faveur des personnes les plus exposées aux risques, en répondant prioritairement aux demandes qui sont issues de groupes de concertation dans les quartiers. Le service poursuivra son appui aux Transports publics genevois (TPG) pour adapter l'infrastructure routière à l'amélioration de la progression des lignes de transport public et au développement du réseau.
4000	Appui à l'aménagement des espaces publics
	Poursuite l'assistance aux services opérationnels chargés d'établir des projets d'aménagement de l'espace public en mettant l'accent tant sur la sécurité que sur la qualité de l'air (OPAIR) et la réduction du bruit (OPB).
5000	Promotion de l'écomobilité
	Organisation de la « Semaine de la mobilité » et sa coordination au niveau cantonal. Organisation des « Samedis du vélo » et publication de nouveaux « Vélos tours » pour promouvoir l'utilisation de ce moyen de transport en Ville de Genève. Campagnes de sensibilisation lors de manifestations diverses (« Journées du développement durable », « La ville est à vous », fêtes de quartier, forums et conférences, etc.). Développement de nouvelles campagnes prophylactiques en faveur de l'écomobilité, en partenariat avec les instances cantonales et régionales.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le calendrier de mise au point du Plan directeur communal n'a pas permis de finaliser le volet mobilité, notamment en raison du processus de concertation engagé avec les différents acteurs institutionnels et du monde associatif. La réflexion sur une meilleure gestion des parkings sur le domaine privé s'est heurtée à l'absence de compétences de la part de la Ville de Genève, tant en matière de construction que de circulation.

La promotion de l'écomobilité, l'organisation des « Samedis du vélo » et la publication de nouveaux vélos tours se sont poursuivies. Par contre, l'édition 2007 de la « Semaine de la mobilité » a été beaucoup plus modeste en raison des diminutions drastiques du budget alloué à cette manifestation. Par ailleurs, plusieurs tentatives de campagnes prophylactiques en partenariat avec les instances cantonales et régionales n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de l'absence d'intérêt chez les partenaires potentiels ou en raison d'un développement de ce type d'activité par le secteur privé.

Bien que l'évaluation des activités du service se fasse désormais de façon régulière et satisfaisante, les adaptations mises en évidence lors des bilans effectués peinent à se concrétiser en raison du manque de ressources humaines et financières.

Architecture

(1/2)

Introduction et faits marquants

Au cours de l'année 2007, dans le cadre de ses missions, le Service d'architecture (ARC) a été chargé :

- de l'organisation et la mise sur pied de concours d'architecture,
- d'appels d'offres pour des travaux, des services et des fournitures,
- de réalisation de constructions neuves,
- de rénovation d'immeubles des patrimoines financier et administratif,
- de restauration de monuments historiques,
- du traitement des préavis architecturaux relatifs aux demandes d'autorisations de construire.

De manière générale, s'attachant à la définition de critères comme :

- la stratégie de rénovation du patrimoine immobilier,
- la définition des priorités d'intervention sur ce patrimoine,
- les besoins des utilisateurs et des utilisatrices et les programmes des locaux,
- les coûts d'investissements, les délais et les procédures,
- la haute performance énergétique dans les constructions neuves et de rénovation,
- la mise en valeur du patrimoine architectural,
- le choix et la qualité des matériaux utilisés.

L'ARC a mis son savoir-faire au service de la collectivité en se portant garant du respect de ces critères lors du déroulement d'opérations de constructions.

Cette année, sur 144 opérations de constructions dont le service a assuré le suivi, 81 ont été instruites en phase d'étude, 14 en phase de chantier, 31 opérations ont été bouclées et 18 sont terminées, les crédits étant en phase de préparation de bouclement.

Outre les 31 crédits d'études et de construction bouclés, répondant ainsi aux dispositions de la Loi sur l'administration des communes, le service a préparé une nouvelle proposition pour le bouclement de 7 autres crédits, qui sera déposée début 2008.

Le service a organisé deux concours d'architecture (architecte et ingénieur civil), l'un pour l'extension des herbiers sur le site des Conservatoire et Jardin botaniques, l'autre pour l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève.

L'ARC a également élaboré et déposé auprès du CIM une proposition de crédit d'étude et 7 propositions de crédits de réalisation. Enfin, il a préparé les inaugurations des immeubles de logements rénovés à la rue des Etuves, à la rue des Gares et à l'avenue de Frontenex et celles des deux espaces de vie enfantine à la rue de Lyon 99-101 et à la rue de Saint-Jean 39.

Le service a préparé les préavis de la commune sur les requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, du point de vue architectural. L'attention s'est portée plus particulièrement sur l'habitabilité et sur l'aspect architectural des façades et des toitures. Sur 664 préavis, 502 concernaient des autorisations par procédure accélérée, 161 demandes définitives et une demande préalable.

En concertation avec les Services de l'énergie (ENE) et des bâtiments (BAT), l'ARC a poursuivi l'évaluation de l'état du patrimoine financier. Ce travail a permis de définir les priorités d'intervention sur les bâtiments et planifier ainsi les rénovations à inscrire dans le Plan financier d'investissement de notre municipalité.

Cette stratégie coordonnée avec l'ENE s'est poursuivie aussi bien dans les rénovations que pour les constructions neuves, afin de tendre vers l'objectif « 100 % renouvelable en 2050 ». C'est ainsi que les crèches de Châteaubriand et de Saint-Jean ont reçu le label Minergie. C'est ainsi également que dans le cadre du projet de reconstruction de la parcelle du Foyer de Sécheron, l'espace de quartier sera conçu selon le label « Minergie P » et une chaufferie commune alimentée au bois sera prévue.

Enfin, l'ARC s'est attaché, en collaboration avec la codirection du département et les unités juridiques et des soumissions, à mettre au point les documents d'appels d'offres unifiés pour l'ensemble du département, ceci en accord avec les pratiques et procédures déjà mises en place.

Architecte

(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
●	1000 Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève Pour toute opération de construction, élaboration d'un programme détaillé avec les utilisatrices et utilisateurs, contrôle de faisabilité architecturale, évaluation qualitative et écologique, analyse économique et comparative, choix et réajustement pour validation et démarrage de l'opération. Coordination avec les autres services concernés. Établissement en concertation avec les services du domaine des constructions (ENE et BAT) du diagnostic de l'état du patrimoine immobilier aboutissant à une liste des opérations prioritaires et à une stratégie planifiée des interventions de rénovation et d'entretien. Mise à jour permanente du PFI en fonction de la stratégie développée pour les rénovations et les constructions neuves. Boucler des opérations de construction terminées. Mise en adéquation du nombre d'opérations de construction avec les ressources humaines à disposition. Pour chaque opération de rénovation, élaboration d'une synthèse, réunissant les données de la conservation du patrimoine et des politiques énergétiques, pondérée avec les mesures d'économie préconisées. Intégration dans tous les programmes de construction des mesures visant à faire des économies d'énergie en intégrant le mieux possible les critères de développement durable, gestion de l'eau, choix des matériaux, etc. Participation à la planification des rénovations et constructions scolaires avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et l'URB.

Degré de réalisation	
●	Participation à la mise en place de la base de données sur les coûts de construction pour les rénovations et les constructions neuves; Analyse critique de ces bases et adaptation aux besoins du service. Application de ces données et mise en place de mesures correctives pour les opérations de construction avec les tiers mandataires. Mise en place de tableaux de bord financiers relatifs au suivi des opérations de construction.
●	Intégration des habitant-e-s et des associations de quartier à l'élaboration des programmes et participation de ces derniers et dernières dans les jureys de concours. Séances d'information à la population sur les projets en cours; organisation de journées « portes ouvertes » à la fin des opérations de construction. Mise en place et conduite d'un projet de rénovation à la rue de l'Industrie pour du logement associatif en intégrant les habitant-e-s à travers un processus participatif. Participation avec La Cigüe, les associations de quartier et le Musée Voltaire, à un projet de rénovation commun pour le Clos Voltaire à la rue de Lyon, pour du logement étudiant et des locaux polyvalents.
	2000 Établir les préavis architecturaux
●	Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, visite sur place, expertise de l'objet soumis, rédaction et validation des préavis, concertation et synthèse avec les autres services concernés.

5100

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)
Comptes rendus 2007

Bâtiments

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le quotidien du Service des bâtiments (BAT) est constitué d'imprévus, en général mineurs, qui viennent perturber les études et travaux de longue haleine que sont les planifications des projets d'investissements à moyen et long terme. Si la plupart de ces incidents peuvent être réglés rapidement, il en est d'autres qui, outre pour les collaborateurs et les collaboratrices, ont des conséquences sur le fonctionnement de plusieurs départements.

L'année 2007 a été marquée par un certain nombre de ces incidents techniques sur des bâtiments publics d'importance, faits qui ont entraîné la fermeture partielle d'espaces d'exposition. Il s'agit de la question des décrochements d'éléments de faux plafonds du Muséum d'histoire naturelle (MHN), de la chute d'un élément de corniche d'une salle du premier étage du Musée d'art et d'histoire (MAH), ainsi que de la rupture de l'alimentation à distance du chauffage reliant le Muséum et les bâtiments voisins de l'administration du Département de la culture (DC).

Dans le premier cas, le BAT suite à une analyse rapide des causes probables de la chute d'un élément de plafond suspendu, a pris la décision d'entente avec le DC de fermer le Musée au public. Les travaux de dépose ont été entrepris immédiatement tout en informant le CA des conséquences techniques, humaines et financières de ces travaux d'urgence. L'objectif fixé était de rouvrir le Musée dans les meilleurs délais, opération réalisée à la satisfaction des utilisateurs et utilisatrices. A ce jour les faux plafonds n'ont pas été remplacés. Il a en effet été décidé d'intégrer ces travaux à la demande de crédit pour les travaux de réflexion de l'enveloppe, demande qui devrait être déposée auprès du CM dans le courant du premier trimestre 2008.

La chute d'un élément de corniche du MAH a également entraîné la décision de fermeture de l'ensemble du premier étage du Musée, ainsi que l'évacuation des œuvres qui y étaient exposées. Là encore un diagnostic étendu de l'ensemble des éléments similaires a conduit à la nécessité de procéder à des travaux de consolidation. Une première étape s'est déroulée immédiatement après l'incident, afin de confirmer la validité du type de solution à apporter. Au vu des coûts probables de travaux, une soumission publique a été préparée par le service, soumission dont les résultats sont actuellement analysés par les architectes en vue d'une adjudication prochaine. Les travaux pourront être entrepris d'ici mi-février 2008 et dureront environ trois mois. Les salles pourront alors être remises à disposition du public.

La question de la conduite du chauffage à distance reliant le MHN aux bâtiments du DC n'a heureusement pas eu de conséquences sur le public, et les travaux de remplacement suite à des fuites importantes, ont eu lieu en parfaite coordination avec le Service de l'énergie (EN) et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) concerné par le tracé de la nouvelle conduite à travers un périmètre bien arboré.

D'autres travaux d'importance ont été entrepris, notamment de remise en état du restaurant de la piscine des Vernets suite au départ de l'ancien locataire. L'occasion était ainsi donnée de procéder au nettoyage de multiples installations faites au gré des années et qui avaient dénaturé considérablement l'espace à disposition et notamment la vue sur les bassins depuis le hall. En coordination avec le Service de la gerance immobilière municipale (GIM), il a ainsi été procédé à la démolition du « Chalet », ainsi que des salles dominant sur les bassins. La réfection légère des installations de cuisine sera achevée début 2008, afin de permettre la nouvelle mise en exploitation des lieux.

Nous citerons encore brièvement les travaux de renforcement de la dalle du garage des camions du Service d'incendie et de secours afin de permettre l'accueil des nouveaux véhicules lourds en début d'année 2008, le remplacement de la verrière des ateliers du Grand Théâtre à la rue Ste-Clotilde, ainsi que la rénovation du pavillon des Mouettes genevoises sur le quai marchand des Paquis.

L'année 2007 a vu le BAT procéder à l'engagement d'une personne supplémentaire à un nouveau poste dédié à la sécurité. Depuis près de 20 ans ce sujet était traité par une seule personne ce qui ne garantissait pas les prestations qui étaient fixées par le cahier des charges du service. La situation est aujourd'hui normale et permet de fournir des services complémentaires importants dans le domaine de la sécurité incendie.

L'intégration de l'atelier CAD dont l'équipe (trois personnes) est chargée de la mise en place d'une armoire à plans informatique s'est faite sans problèmes particuliers, même si sa situation géographique (à 300 mètres des locaux du service) laisse à désirer à moyen terme pour des raisons évidentes de rapports humains.

Bâtiments
(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
	1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier Consolidation de la stratégie du travail d'entretien en pleine coordination avec les services demandeurs, en fonction de critères de priorité, de coûts et de ressources humaines. Amélioration des conditions de collaboration avec la GIM dont les collaboratrices et collaborateurs assurent les premiers contacts avec les locataires. La répartition idéale des compétences permettrait de décaler le temps nécessaire à la mise en place de stratégie, planification, estimation des coûts et suivi de chantier. Maîtrise des choix des travaux, des coûts, ainsi que des délais.
	Participer et appuyer les demandes des divers utilisateurs et utilisatrices internes de la Ville de Genève dans les domaines de la conception et de la mise au point des cahiers des charges. Vérification de la faisabilité technique et financière, en fonction de l'avant-projet approuvé par le service bénéficiaire, afin d'assurer un cheminement décisionnel cohérent jusqu'à la réception des locaux par le service utilisateur.
	Suivi et planification des travaux d'entretien à l'aide de tableaux de bord mis en œuvre en 2006.
	Suivi en ligne des informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation mis à disposition. Préparation au stade informatisé, en temps réel, de ces informations, afin que toutes les personnes intéressées et habilitées puissent à tout moment consulter une fiche de diagnostic sommaire d'un immeuble.
	Répondre aux attentes et besoins du Comité d'attribution immobilière (COATRIM) en optimisant le fonctionnement du bureau d'études. Gestion et application du concept de sécurité sur la base des normes cantonales et fédérales en vigueur, ainsi que celles des assurances en fonction d'une échelle de risques analysés.
	Contrôle de la réalisation des nouvelles installations, gérer et contrôler les contrats des sociétés privées pour la maintenance des installations techniques de sécurité ou pour la surveillance humaine. Mise en œuvre, par étape, des plans d'évacuation dans les locaux de la Ville de Genève.
	9000 Gestion du service Renforcement de la synergie entre l'ARC et l'ENE et mise en commun des connaissances et compétences respectives.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

En matière d'entretien et de gestion du patrimoine financier, les buts ont été partiellement atteints. Le travail de coordination intensif avec les partenaires de la GIM s'est poursuivi avec pour objectif la mise en service effective d'une nouvelle répartition des tâches dès le 1^{er} janvier 2008. Un bilan sera effectué dans le courant de l'automne 2008 avec toutes les personnes concernées. La gestion des travaux d'entretien courant s'est faite correctement en fonction de la part prépondérante des imprévus du secteur locatif (vacances de logements non planifiables).

Les objectifs ont également été atteints s'agissant de l'entretien et de la gestion du patrimoine administratif. Le bureau d'études a travaillé essentiellement sur des demandes des divers départements de l'administration, études de faisabilité, projets et requêtes en autorisation de construire et suivis administratifs de ces dernières. Ces démarches ont permis de respecter des délais de mises en œuvre des travaux demandés par les multiples services bénéficiaires. Les tableaux de planification financière des travaux d'entretien ont fait leurs preuves et servent maintenant de feuilles de routes aux divers acteurs de l'entretien.

Le départ à la retraite d'une collaboratrice et le temps d'engagement d'une nouvelle personne n'ont pas permis d'atteindre l'entier des objectifs fixés concernant le suivi en ligne des informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation mis à disposition. Par ailleurs, la nouvelle version du logiciel d'analyse Stratus ne sera mise en œuvre qu'au printemps 2008.

Le BAT est représenté au COATRIM en tant que prestataire technique. Dans ce sens, au cours de l'année 2007, il a rempli sa tâche en ce qui concerne les études de faisabilité liées aux locaux de l'administration municipale.

L'engagement d'un nouveau collaborateur dans le cadre de la création d'un poste a permis de répartir correctement la charge liée à la sécurité sur deux personnes. Tenant compte de l'obligation faite au service d'assurer une permanence 365 jours par an, il est désormais possible de mieux faire face aux domaines toujours plus complexes de la sécurité des personnes et des biens.

En matière de sécurité, la première phase d'analyse des locaux utilisés par la petite enfance est achevée et passe en mode réalisation dès le début 2008.

Enfin, s'agissant du renforcement de la synergie et la mise en commun des connaissances et compétences respectives, les services du département collaborent de façon permanente et efficiente notamment en ce qui relève des dossiers stratégiques de rénovation planifiés à moyen et long terme.

Énergie (1/2)

Introduction et faits marquants

Les actions menées par le Service de l'énergie (ENE) au cours de l'année 2007 ont été largement influencées par les objectifs généraux que le service s'est fixé à savoir :

- l'orientation de la politique énergétique municipale vers une diminution de sa dépendance aux énergies non renouvelables pour ses besoins en chauffage,
- une participation au sein du domaine des constructions (Services de l'énergie, des bâtiments et de l'architecture) à la mise en place d'une stratégie d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti,
- l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie visant à sécuriser les immeubles équipés d'installations de chauffage présentant des risques incendie,
- la poursuite de l'évolution engagée en matière d'organisation interne du service, en relation avec l'évolution de l'organisation engagée au sein du département et plus particulièrement du domaine des constructions. Cette démarche permet d'aboutir à la clarification des compétences, des modes de collaboration et de coordination avec le Service des bâtiments, en particulier pour ce qui concerne les installations sanitaires, électriques et de sécurité.

Les principaux faits marquants qui ont rythmé l'année écoulée et que nous pouvons relever pour cet exercice, sont :

- la poursuite de l'augmentation du prix des énergies fossiles. La moyenne pondérée du tarif des 100 litres de mazout a été en 2007 de 78,42 francs, soit une hausse de 41% par rapport à 2006. Les hausses les plus significatives étant survenues durant les périodes pendant lesquelles il est impossible de différer les achats dans un but d'optimisation des coûts de consommation, la hausse financière à considérer sur la consommation et les achats totaux de l'année se révèle plus importante, de l'ordre de 9%. Par ailleurs, 2007 s'est achevée avec le triste record d'avoir dépassé le seuil des 100 - francs les 100 litres. Les tarifs de fourniture du gaz naturel, indexés sur l'évolution de ceux des huiles de chauffage, ont suivi la même progression et se sont alignés sur ces valeurs,
- la mise en application des principes décrits dans la stratégie générale « 100 % renouvelable en 2050 », acceptée par le CA en 2006, soit :
 - foyer de Sècheron : le projet aboutit à une solution solaire, bois fléché / gaz et une perspective 80% renouvelable pour les besoins en chaleur,
 - centre sportif des Vernets et site des Conservatoire et jardin botaniques (CJB) : analyses préliminaires, pour des projets à développer en 2008,
 - élaboration d'un document complémentaire à la stratégie « 100 % renouvelable en 2050 », décrivant un volet relatif à la rénovation des bâtiments, afin d'optimiser l'efficacité des investissements en matière d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti.

- la délibération favorable par le municipal concernant un crédit de politique énergétique d'un montant de 5,445 mios de francs signifiant le renforcement de la politique énergétique municipale en vue d'un désengagement des énergies fossiles pour les besoins en chauffage. Soutien des autorités cantonales pour le même objet, concrétisé par l'attribution de subventions à hauteur de 2,7 mios de francs,
- inauguration de la nouvelle crèche Saint-Jean, 1^{er} bâtiment 100% renouvelable du patrimoine bâti de notre municipalité,
- élaboration d'une stratégie générale d'assainissement de l'éclairage public, à l'appui du projet de plan lumière, dont l'objectif est de permettre de réduire d'un tiers approximativement les consommations d'électricité soit environ 3 GWh

Évaluation des objectifs

1000 Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève	Degré de réalisation
Finalisation du processus de réorganisation de la section exploitation, en cohérence avec celle, consolidée, de la direction technique du service; adoption des cahiers des charges définis et stabilisés suite aux derniers départs à la retraite dans la section exploitation.	●
Développer les capacités d'intervention du personnel d'exploitation, afin d'améliorer la répartition de la charge de travail sur l'année.	●
Mise en œuvre de la stratégie d'entretien pour l'ensemble des installations de ventilation.	■
Mise en place d'une stratégie de remplacement du matériel de régulation visant à augmenter le taux de renouvellement.	●
Elaboration d'une planification sur plusieurs années des renouvellements de chaudières prenant en considération les enjeux énergétiques et environnementaux (liés en particulier à la qualité de l'air et au cadastre des émissions polluantes).	●
Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes de l'OPAIR des chaufferies du patrimoine bâti de la Ville de Genève.	●

Énergie

(2/2)

Degré de réalisation

2000 Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables	
Développement de solutions d'énergies renouvelables pour nos besoins en chauffage en substitution d'énergies fossiles.	●
Développement des concepts énergétiques de site ou de quartier. Cas de Sècheron, des CIB et des Vernets.	●
Continuer d'augmenter le taux des projets de construction / rénovation à haute performance énergétique, par exemple de type Minergie.	●
Poursuite des programmes d'actions en matière de gestion durable de l'eau.	●
Mise en œuvre d'actions visant à diminuer les consommations d'électricité municipale.	●
Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti, programme photovoltaïque et fonds associé.	●
Recherche et mise en œuvre de solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables: bois-énergie avec systèmes de filtration des fumées, géothermie / pompes à chaleur.	●
Collaboration avec le Service cantonal de l'énergie dans le cadre de la mise en place des objectifs de politiques énergétiques cantonales.	●
Participation active à la mise en place de plans localisés d'assainissement de la qualité de l'air, en collaboration avec le Service cantonal de la protection de l'air et les services de l'Etat de Genève concernés par cette problématique.	●
Augmentation des échanges d'information et d'expérience en Suisse Romande.	●
Poursuite de la valorisation des activités de l'ENE par le biais de publications et du site Internet.	●
Développement de projets à caractère didactique et pédagogique, visant à sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'énergie, à la préservation des ressources naturelles et au développement des énergies renouvelables.	●
9000 Gestion du service	
Elaboration en collaboration avec la DSI d'un système d'information intégré et mise en exploitation d'un outil métier de gestion des coûts et des consommations d'énergie.	●
Gestion du financement de projets par des fonds externes aux budgets Ville de Genève, avec notamment la mise en place d'un système de procédures visant à optimiser les différentes phases de demandes de subvention et d'attribution de fonds (demande, suivi, facturation, encaissement, etc.).	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

D'une manière générale, les objectifs définis par l'ENE en vue d'assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève ont tous été atteints. Les chaufferies prévues ont toutes été rénovées conformément au plan de travail. De plus, près d'une dizaine de chaufferies de petite à moyenne puissance ont été changées, à la suite de leur défection.

En matière de maîtrise de la demande d'énergie des bâtiments publics et administratifs, plusieurs projets, objets de la proposition de crédit de politique énergétique PR-509 votée le 12.09.2007, sont en cours. Il s'agit notamment de projets en relation avec le programme de gestion durable de l'eau et avec celui qui prévoit d'augmenter la surface de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de nos bâtiments. Les objectifs en vue de l'élaboration d'une stratégie générale d'assainissement de l'éclairage public, à l'appui du projet de plan lumière, qui doit permettre de réduire d'un tiers approximativement les consommations d'électricité, soit environ 3 GWh, ont aussi été atteints.

En matière de recherche et développement, les réflexions en vue de favoriser une solution basée sur l'utilisation de la géothermie ou de la nappe superficielle associée à une pompe à chaleur pour les besoins en chauffage des futurs bâtiments prévus sur le site Aramis ont également été menées. Le service a également participé de manière active au processus d'élaboration de la nouvelle conception générale sur l'énergie pilotée par l'Etat de Genève.

Les objectifs d'information et de communication ont aussi été atteints, avec un engagement particulièrement intense du service. On peut citer notamment le site Internet, qui a été relancé, le lancement de la campagne Display, les développements particuliers dans les écoles, avec les programmes Ogure Pédago, devenus défi énergie, la vente et la distribution du jeu d'éducation à l'énergie « Les ennemis », la fête de l'énergie à l'école des Crêts de Champel à l'occasion de l'inauguration de la centrale photovoltaïque, ainsi que la tenue d'un stand durant toute la durée de l'exposition « Réagir » aux CIB.

S'agissant de la gestion du service, l'objectif peut être qualifié de partiellement atteint. Les derniers recrutements opérés ont permis de renforcer et de consolider le secteur chauffage / thermique. Le champ d'action des surveillants s'est élargi à la réalisation de petits travaux de chauffage et d'électricité s'est développée, notamment s'agissant du remplacement des systèmes de régulations et de l'entretien des installations de ventilation.

En revanche, le team d'ingénierie s'est vu fragilisé avec le départ en fin d'année de l'ingénieur thermicien.

Introduction et faits marquants

Le Service logistique et technique — nouvellement nommé Service logistique et manifestations (LOM) — a été transférée au Département des sports et de la sécurité — rebaptisé au 1^{er} juin Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Le service a développé un nouveau concept de « village sanitaire » pour les grandes manifestations consistant dans le regroupement des activités liées au tri sélectif et à la maintenance des WC dans un complexe « containers, locaux du personnel et WC publics ». Ce concept sera généralisé, sachant qu'il a donné entière satisfaction aussi bien pour les utilisateurs et les utilisatrices que pour le personnel.

Les expositions du quai Wilson et l'exposition Butor aux Bastions ont généré un grand intérêt auprès de la population. Les ateliers généraux du LOM ont contribué à ces succès en offrant des prestations de transport, de montage, de contrôle et d'entretien des installations.

Cette année 2007 a vu le transfert au LOM de la totalité des activités administratives de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE).

Évaluation des objectifs

1000	Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'administration, hors SIS	Degré de réalisation
	Généraliser les interventions préventives sur les véhicules afin d'éviter des immobilisations de longue durée, en révisant systématiquement les pièces d'usure. Adapter sur les véhicules et engins les dernières technologies proposées par les constructeurs, notamment pour les normes antipollution des moteurs. Mettre un accent particulier sur l'encadrement du personnel de l'atelier de mécanique, tout en leur assurant une formation continue aussi bien en interne que par des cours proposés par nos fournisseurs.	
	Mettre en place un planning prévisionnel d'entretien informatisé en fonction des missions de chaque service bénéficiaire des prestations de l'unité de gestion des véhicules. Les véhicules et engins seront immobilisés en fonction de leur utilisation saisonnière. Les arrêts dus à la présentation des véhicules au Service des automobiles et de la navigation (SAN) seront également planifiés et systématisés selon les mêmes critères évoqués ci-dessus.	
	Acquérir de nouveaux véhicules et engins répondant aux meilleures normes environnementales et correspondant à nos missions et prestations, ceci grâce à la mise en place de l'outil informatique d'aide à la décision VEHOMIGE, qui est d'ores et déjà opérationnel et actualisé en permanence.	
	Généraliser la formation à la conduite douce de tous les utilisateurs et utilisatrices de véhicules de la Ville de Genève.	
2000	Soutien logistique aux services de la voirie	
	Maintenir les prestations actuelles. Analyser le marché en matière d'équipement du personnel afin d'assurer la sécurité au travail de nos collaboratrices et collaborateurs.	

Degré de réalisation	
	Poursuivre l'entretien et la maintenance du matériel utilisé par les Services Voirie-Ville propre et génie civil. Participer à la campagne de sensibilisation du public dans le but d'accroître la visibilité des activités de Voirie-Ville propre, notamment par l'intégration de la nouvelle ligne graphique sur les engins et véhicules utilisés par ce service.
	3000 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Genève
	Durant l'hiver continuer la fabrication de bancs et de tables en remplacement du matériel obsolète.
	Entreprendre une étude relative aux méthodes de transport et de stockage du matériel de fêtes en vue d'une rationalisation des activités.
	Accroître les services de conseils aux organisateurs de manifestations qui ont recours au matériel de fêtes.
	Définir le coût des prestations d'entretien et de maintenance fournies par catégorie d'éléments (abribus, fontaines, réparation du matériel, etc).
	Mise en place d'une systématique de maintenance et de contrôle des abribus et WC publics.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

L'application du logiciel de gestion du matériel de fêtes sera prochainement mise en production. L'arrivée en juin 2007, du nouveau Magistral, a contribué à accélérer cette démarche, grâce en outre, à l'élaboration d'un nouveau règlement et d'une nouvelle tarification de cette prestation.

L'adaptation des filtres à particules sur les anciens véhicules nécessite des températures élevées sur les moteurs. Comme la plupart des véhicules n'effectuent que peu de kilomètres, ces exigences ne sont pas atteintes. L'acquisition de nouveaux véhicules et engins, quant à elle, dépend d'une demande de crédit qui sera votée par le CM dans le courant du premier semestre 2008.

L'étude relative aux méthodes de transport et de stockage du matériel de fêtes a été incluse dans le projet de réhabilitation du site François-Dussaud.

La collaboration régulière avec le Contrôle de gestion, nous permet une lecture de plus en plus fine de nos missions et prestations.

L'Unité de gestion des véhicules a augmenté ses prestations et garanti dorénavant des travaux de maintenance sur l'ensemble du parc des vélos de la Ville de Genève et d'une partie des machines et engins non immatriculés.

La maintenance des abribus a été transférée au Service du génie civil en 2007. Pour ce qui est des WC publics, un groupe de travail étudie actuellement l'opportunité de transformer, réhabiliter, fermer ou ouvrir des sites mieux adaptés aux attentes de la population et des ses hôtes.

Aménagement urbain

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le changement de législation et le renouvellement simultané de la Direction du service ont passablement influencé le rythme de réalisation des objectifs de l'année 2007. Par ailleurs, la réorganisation prévue par la réunion du Service d'aménagement urbain et du Service de la mobilité (SMO) à l'horizon 2008 a imposé un questionnement des missions du futur service, qui se poursuivra durant l'année à venir. Dans ce contexte, l'activité du service s'est principalement concentrée sur les objets déjà engagés.

Espaces publics

- la place des Nations, ainsi que la première étape du parc des Chaumettes ont été inaugurées au printemps,
- le chantier du pont de la Machine, projet phare du «Fil du Rhône» pour lequel la Ville de Genève a reçu le prix Wakker en 2000, a démarré,
- les moyens de mise en œuvre d'une première étape de réaménagement de la plaine de Plainpalais ont été acquis et la structure de suivi de projet intersectoriel est entrée dans sa phase opérationnelle,
- le développement d'un projet alternatif pour les pavillons de la Rade, mieux accueilli par l'ensemble de la population, a été engagé en vue d'une valorisation rapide de ce site emblématique de Genève,
- en marge de cela, divers aménagements d'espaces publics ont été réalisés dans les quartiers, poursuivant l'objectif d'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants de la Ville de Genève,
- la participation active du service au sein de la structure de maîtrise d'ouvrage cantonale pour la réalisation du tramway Cornavin-Onex-Berex a permis de faire valoir les intérêts de la Ville de Genève. Des projets d'aménagements latéraux ont pu être menés et seront poursuivis en 2008. La collaboration interne avec le SMO a été particulièrement valorisée dans le cadre de ces études,
- les projets d'accompagnement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse suivent l'avancement des études pilotées au niveau cantonal.

Valorisation nocturne de l'espace urbain

- le Plan lumière a été finalisé et sera présenté aux autorités début 2008. Grâce à cet outil, la Ville de Genève sera dotée d'un instrument de planification et de gestion important qui permettra de répondre aux exigences de confort, de sécurité et de mise en valeur de l'espace urbain,
- la mise en lumière de la place des Nations, conçue dans l'esprit du Plan lumière, a été récompensée du 2^{ème} prix «Lighting Urban Community International», organisme regroupant des grandes villes préoccupées par la valorisation de leur cadre de vie nocturne.

Plus localement, la manifestation «Les Yeux de la Nuit», organisée pour la 3^{ème} année consécutive, a rencontré un vif succès auprès du public, de la presse et des commerçants. Elle a permis de faire découvrir le quartier de Saint-Gervais sous un angle original et de tester de nouvelles technologies en matière d'éclairage.

Concernant l'éclairage public, la base de données répertoriant les points lumineux est opérationnelle et régulièrement mise à jour, permettant une gestion efficace du parc d'éclairage public dont la Ville de Genève a la charge. Le contrat de maintenance et d'entretien du parc d'éclairage public a été signé entre la Ville de Genève et les Services Industriels de Genève (SIG). Ceci permet de garantir des prestations de qualité dans un domaine particulièrement exigeant.

Intensification du programme de mobilier urbain propre à la Ville de Genève

- le programme de mise au point de nouveaux éléments de mobilier a été poursuivi: installation pilote d'une série de caissettes à journaux, prototype de banquette, conception de panneaux pour l'affichage libre, balises d'orientation piétonnières, etc. Le succès des nouveaux modèles de caissettes à journaux a conduit certaines villes de Suisse romande et du Luxembourg à s'intéresser à la production et à l'installation de ce mobilier,
- l'amélioration technique de certains modèles du catalogue du mobilier urbain a été entreprise, à l'image des bacs dorangerie du modèle Oxyde, ayant d'ailleurs reçu plusieurs distinctions internationales dont un «IF product design award» en 2007,
- la conception d'un support d'exposition pour les quais de la Rade et la réalisation d'une exposition estivale «Genève ville d'eau» a permis de présenter avec grand succès l'ensemble des projets d'aménagements urbains réalisés par le département durant les dernières législatures.

Évaluation des objectifs

1000 Aménagement des espaces publics		Degré de réalisation
En priorité, réalisation des aménagements inclus dans le programme de législation du CA (plaine de Plainpalais, quais de la Rade, place de Longemalle).		
Participer aux projets complémentaires du réseau de transport collectif: branche de tramway «Onex-Berex» et traversée du Rhône, plateau de Champel (CTVA), branche de tramway «Grand-Saconnex» par des mesures d'accompagnement.		
Mise au point progressive d'un mode de travail commun, allant du projet à la réalisation, intégrant les divers courants artistiques, dans les domaines de l'aménagement, du mobilier et de la mise en lumière.		

Aménagement urbain

(2/2)

Degré de réalisation		
2000	Éclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève	
	Maintenance de la base de données et coordination avec son évolution au sein des SIG.	●
	Utilisation des analyses de l'état des installations pour l'organisation des travaux de remplacem.	●
	Capitalisation des effets de planification en termes de réponses aux questions de l'action sur l'environnement posées par l'Agenda 21.	●
	Application des analyses effectuées dans le cadre de la planification à des cas concrets, afin de les soumettre au Fonds énergie des collectivités publiques et d'en faire la somme au sein de l'Agenda 21.	●
	Concrétisation du « plan lumière ».	●
	Établissement des projets nécessités par la restructuration des voiries et des transports collectifs.	●
	Établissement des projets de mise en lumière de lieux urbains de valeur et en application du « plan lumière ».	●
	Assurer l'offre de qualité d'une prestation obligatoire, attendue par les citoyens, par un travail de qualité du prestataire (SIG).	●
	Amélioration de la mise en lumière des bâtiments, monuments, fontaines, suivant les principes du « plan lumière ».	●
	Innovation dans la communication et la mise en lumière par une prestation éphémère, focalisée sur un thème et un lieu, fédérant les prestations des entités municipales, cantonales et privées.	●
3000	Design et mobilier urbain	
	Intensification du programme de mobilier urbain propre à la Ville de Genève, intégrant des principes de véricité des matériaux d'usage adaptés aux divers utilisateurs et utilisatrices (personnes à mobilité réduite, mal et non voyantes), d'insertion aux lieux urbains, de développement durable, de rationalité et de maintenance par les services techniques.	●
	Coordination entre conception, réalisation et maintenance lors de l'établissement des projets de mobilier urbain. Rassemblement des missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance.	●
	Intensification de l'offre d'approche dans les domaines territoriaux (plan d'affichage, concept lumière mobilier urbain), du mobilier urbain (style) et de la communication (signalétique, sites Internet, affichage).	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Espaces publics

Quelques grands projets d'aménagement d'espaces publics sont retardés par des oppositions formulées dans le cadre des requêtes en autorisation de construire, dont la place de Longemalle. Celle-ci fait l'objet d'une conciliation en vue d'une relance du projet courant 2008.

Dans les quartiers, le programme de création de cheminements piétons se poursuit dans les périmètres en cours de densification. Les projets liés au tramway Cornavin-Meyrin-Cern sont mis en œuvre en 2008, suite à l'inauguration de la ligne fin 2007 et à la levée des installations de chantier.

Éclairage public

Les économies d'énergie potentielles ont été définies dans le cadre du Plan lumière en attente de validation. Six actions ont été proposées, dont l'application devrait démarrer en 2008.

Au demeurant, toute nouvelle installation ou tout remplacement d'installation désuète tient d'ores et déjà compte de l'objectif général d'économie d'énergie. C'est ainsi que, malgré une augmentation constante du nombre de points lumineux en Ville de Genève, la consommation d'énergie a tendance à diminuer.

Mise au point progressive d'un mode de travail commun

Le service a participé activement au groupe de travail interdépartemental pour une gestion rationnelle (économie) et logique (compétences métier) des éléments composant l'espace urbain (sols, plantations, mobilier). Un rapport circonstancié, piloté par le Service du génie civil, visant une nouvelle répartition des missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance est en cours d'élaboration et sera présenté début 2008.

Les collaborations engagées de longue date avec les services concernés ont permis la réalisation de nombreux projets (pavillon d'exposition pour Michel Butor, balisage culturel pour le Musée d'ethnographie ou le bâtiment d'art contemporain, expositions au quai Wilson, nouveau modèle de caissettes à journaux, etc.). Le Concept directeur du mobilier urbain, ainsi que ses annexes, dont la directive pour l'aménagement des terrasses ont été mis au point et sont aujourd'hui diffusés le plus largement possible par plusieurs services de la Ville de Genève.

La rédaction d'une directive sur l'aménagement des cheminements piétons, à l'usage des maîtres d'ouvrage privés a permis de clarifier les missions de la Ville de Genève (aménagement, équipement et entretien) et contribuera à l'avenir à garantir la concrétisation d'un réseau de mobilité douce cohérent et pérenne à travers les quartiers.

La collaboration avec le Service d'urbanisme sur les objectifs transversaux en matière d'espaces publics s'est intensifiée à l'occasion de l'élaboration du Plan directeur communal et du suivi du masterplan Praille-Acacias-Vernets élaboré par l'Etat de Genève. Ceci devra permettre d'anticiper l'activité future du service, qui prendra appui sur les grandes options développées dans ces plans et les investissements à prévoir à long terme.

Génie civil

(1/2)

Introduction et faits marquants

En matière de gestion et d'organisation

Au 1^{er} janvier 2005, les Services Études et construction, d'une part et Entretien du domaine public, d'autre part, ont fusionné et c'est au cours de cette année 2007 que l'organisation et la structure définitive du service ont été définies. Dans ce cadre, trois entités distinctes ont été créées à savoir « Gestion et administration », « Projets et réalisations » et « Exploitation et maintenance », chacune d'entre-elles étant placée sous la responsabilité d'un adjoint de direction.

En plus des adaptations relatives aux fonctions susmentionnées, huit postes vacants ont été mis au concours, par voie d'inscriptions restreintes et publiques. Cela représente près de 10% de l'effectif du service qui a ainsi été renouvelé en une seule année.

Au plan relationnel, le Service du génie civil (GCI) a nettement intensifié ses rapports avec le Service de la mobilité (SMO) et le Service d'aménagement urbain (AMU), notamment pour :

- permettre une meilleure construction / lecture du Plan financier d'investissement,
 - accentuer les différentes coordinations pour l'élaboration et le montage des demandes de crédits tant au niveau des études que des travaux,
 - considérer les avis techniques émis par le GCI, notamment au niveau du choix du mobilier urbain et des matériaux proposés dans le cadre de projets, afin de garantir leur entretien ultérieur.
- Pour ce qui est de la collaboration interdépartementale, le service collabore étroitement avec le Service des espaces verts et de l'environnement, dont il rencontre régulièrement les représentants lors de réunions de coordination de projets d'espaces publics. De plus, il a été sollicité à une trentaine de reprises par le Service de la sécurité et de l'espace public pour des avis techniques dans le cadre d'occupation du domaine public et autres manifestations.

L'entité « Gestion et administration » a entrepris le renforcement du contrôle des procédures internes du service et de celles du département, notamment dans le cadre du lancement des appels d'offres, de la gestion des factures et de tous les justificatifs y relatifs.

La gestion du secrétariat et de la comptabilité a également été renforcée. Cette unité a aussi lancé la mise en œuvre de diverses statistiques, notamment en matière d'appel d'offres. La gestion du courrier a elle aussi été améliorée. De plus, toujours au sein de cette même entité, la cellule « information et communication » créée en 2006, est intervenue, selon ses prérogatives, sur l'ensemble des chantiers d'une certaine importance afin de pouvoir mieux répondre aux attentes de la population en matière d'information.

Enfin sept demandes de crédits d'investissement ont été élaborées en collaboration avec l'AMU et le SMO.

En matière de diagnostic du domaine public

Ouvrages d'art :

- 12 ouvrages ont été inspectés et 4 analyses structurales (compatibilité de la structure avec les charges de trafic) ont été effectuées,
- ces analyses ont permis d'établir une liste exhaustive de leur état et des moyens financiers nécessaires à mettre en place à court, moyen ou long terme, afin qu'ils puissent répondre aux normes en vigueur,
- la passerelle de la promenade du Bois-de-la-Baie a été fermée le 7 mars 2007. Le cheminement a été réouvert le 20 juillet avec une passerelle provisoire,
- pour des raisons de sécurité, la passerelle de l'Ecole-de-Médecine a été fermée à la circulation le 24 août. Une solution provisoire a été étudiée et sera mise en place dans le courant du premier semestre 2008.

Chaussées, trottoirs :

- une inspection des chaussées, identique à celles effectuées en 1995 et 2000, a été lancée sur l'ensemble des rues de la commune. Elle a permis, de façon significative, de quantifier l'état de dégradation de ces dernières.

Monuments et fontaines :

- à la suite d'un acte de vandalisme sur la très aimée sculpture de H. Schwarz, dite « Clémentine », située à la place du Bourg-de-Four, celle-ci a été restaurée,
- étude et création d'un piédestal pour la pose d'une statue du Mahatma Gandhi offerte à la Ville de Genève par la République de l'Inde,
- les interventions pour le nettoyage de tags et graffitis ont fait l'objet de 238 interventions totalisant 876 heures de travail,
- réparation du portail de l'entrée du parc Bertrand en pierres calcaires et en molasse,
- 9 fontaines-bornes et 7 fontaines-bassins ont été restaurées et plus de 30 interventions mécaniques sur diverses fontaines ont été effectuées.

En matière de travaux

En 2007, près de 70 chantiers ont été exécutés par des entreprises privées. Parmi eux la place des Nations, le tram Cornavin-Meyrin-Cern, les rues piétonnes Dizerens et Masbou, ainsi que la première étape de l'aménagement du parc des Chaumettes ont été achevés et inaugurés.

Au mois d'octobre, les importants travaux de réfection du pont de la Machine ont débuté.

Par ses équipes de marquage routier, l'Unité « Contrôle et maintenance » a réalisé environ 50 kilomètres de marquage, 6 kilomètres de abattage a marqué près de 3 000 signes divers et environ 1 000 m² de passages piétons, ceci aussi bien dans le cadre de l'entretien que lors de la réalisation de nouveaux projets.

Génie civil

(2/2)

Par les équipes de travaux directs, plus de 1'600 interventions d'entretien permettant de répondre à la bonne sécurité des usagers et usagères ont été engagées.
Le groupe en charge de la surveillance de travaux de tiers a supervisé et géré les dossiers de 650 interventions de tiers sur le domaine public (gaz, eau, électricité, téléphone, réseaux privés, etc.).

Evaluation des objectifs

1000 Études	Degré de réalisation
Poursuivre les prospections de l'état de dégradation de l'espace public et assurer les études de remises en état, en coordination avec les groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets d'aménagements nouveaux.	●
Veiller au respect des normes d'accessibilité et de déplacement des personnes à mobilité réduite.	●
Elaboration de projet d'ouvrages d'art nécessitant un renforcement. Procéder au contrôle périodique des ouvrages.	●
Effectuer, à raison de 60%, l'établissement du plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales et communales, ledit plan devant être terminé pour fin 2008.	●
Planifier les interventions d'entretien du marquage routier.	●
Planifier les interventions en requérant les avis de la Conservation du patrimoine architectural.	●
Planifier les études visant à l'installation de recyclage et création de nouveaux points d'eau.	●
2000 Réalisations	
Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de nouvelles constructions. Assurer systématiquement le contrôle de bienfaisance des travaux exécutés sur le domaine public par des tiers.	●
Poursuivre et intensifier l'accessibilité du domaine public aux personnes à mobilité réduite.	●
Poursuivre les interventions de remise en état et éventuellement de renforcement ou de limitation de charges des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles charges admises.	●
Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement, afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.	●
Poursuivre la mise en œuvre de zones 30 km/h, 2 ^{ème} étape (marquages et aménagements).	●
Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de rénovation des monuments.	●

Degré de réalisation	
Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.	●
Procéder aux remplacements et réfections des barrières en recourant à des moyens internes et externes.	●
3000 Système d'information du territoire	
Poursuivre l'information aux professionnelles et professionnels de la construction intervenant sur l'espace public.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Malgré les difficultés attendues, liées à la finalisation de la création du GCI, et en dépit des importants mouvements de personnel (engagement et formation de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices suite à des départs à la retraite et démissions), le GCI a réussi à atteindre presque tous les objectifs qu'il s'était fixés.

Le Plan général d'évacuation des eaux a passé son taux de réalisation de 60 à 80%. Il sera achevé aux alentours de fin 2008.

L'exécution des zones 30km/h, prévue d'être achevée cette année, fut partiellement atteinte. En effet, si la zone 30km/h du quartier de Saint-Jean fut entièrement réalisée en 2007, le quartier de Liord a fait l'objet d'une remise en cause des aménagements proposés par les nouvelles instances politiques. Le quartier des Délices a fait l'objet d'un recours de la part des habitant-e-s, lors de la publication de l'autorisation de construire. Dans ces deux cas, les travaux n'ont pu être entrepris.

Il est à noter que suite à la mise en service de la ligne de bus N°3, nous avons dû porter d'importantes modifications sur la zone 30km/h existante du Petit-Saconnex. Ces travaux n'étaient pas prévus dans nos objectifs 2007.

En matière de publication, le service a atteint l'un des objectifs qu'il s'était fixés, celui de publier une directive relative aux abaissements des bordures dans le but de favoriser le déplacement des personnes handicapées. Cette directive est l'aboutissement de deux années de discussions avec les diverses associations de personnes à mobilité réduite, les transports publics genevois et l'Etat de Genève. Elle est aussi le fruit d'une intense collaboration interne avec l'AMU et le SMO.

Voirie-Ville propre

Introduction et faits marquants

Concernant la collecte sélective des déchets, la poursuite des efforts de tri s'est effectuée mais il faut constater un tassement du tonnage des déchets valorisés. Probablement que dans un futur proche, le point de saturation sera atteint.

Pour le nettoiement du domaine public, trois événements majeurs ont marqué l'année en matière d'information et de communication :

Le premier, la réalisation de « La journée de la propriété », le samedi 5 mai, en collaboration avec l'Association « Le Respect ça change la vie », le Service cantonal de gestion des déchets et les commerçants des Rues Basses.

Le deuxième, une vaste action de sensibilisation sur le pourtour de la Rade, menée de concert avec les Agents de sécurité municipaux, les glacières, McDonald's et l'Organisation PET Recycling.

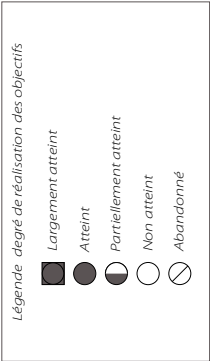
Le troisième, un essai pilote d'implantation de supports sacs de 110 litres et de caissettes de récupération de journaux gratuits. Cette opération s'est effectuée dès l'inauguration de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern, le 8 décembre 2007, sur la totalité du parcours en Ville de Genève.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000	Collecte des déchets	
	Réduire la masse des déchets destinés à l'incinération.	●
	Poursuivre les efforts du tri sélectif des déchets dans la perspective d'atteindre et de dépasser 30% de la masse totale des déchets collectés.	●
	Poursuivre et terminer l'implantation d'environ 75 sites enfouis, destinés à la récupération du verre usagé et doter ces espaces de récipients en surface pour les collectes de l'aluminium, du fer blanc et des piles.	●
	Accroître la récupération sélective des déchets dans la perspective d'atteindre 60% de la masse totale des déchets collectés sur les lieux festifs.	●
	Poursuivre le tri des matières constitutives issues des objets encombrants dans la perspective d'atteindre 70% de tri sélectif de la masse totale de cette fraction collectée.	●
	Poursuivre l'information prodiguée aux habitant-e-s afin de promouvoir les diverses actions visant à sensibiliser le plus grand nombre aux différents tris des déchets valorisables. Mettre en évidence toutes les actions effectuées par le Service Voirie-Ville propre, afin de les rendre visibles au public.	●
2000	Nettoiement du domaine public	
	Poursuivre les actions de nettoiement des zones sensibles en fonction des fluctuations saisonnières.	●
	Poursuivre la synergie entre Voirie - Ville propre, le SEVE, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service des agents de ville et du domaine public, afin de synchroniser les actions communes de nettoiement et de contrôle pour les rendre plus qualitatives.	●
	Poursuivre les actions communes avec l'unité de tri sélectif dans les manifestations et mettre en place une antenne saisonnière visant à intervenir rapidement sur les lieux festifs, en cas de nettoiement à effectuer en urgence sur les sites sensibles.	●
	Organisation des interventions.	●
	Interventions en plusieurs phases, en fonction des conditions météorologiques.	●
	Poursuivre les actions communes engagées avec les agences et agents de sécurité municipaux.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

La poursuite des implantations des sites du verre usagé n'a pas pu être effectuée en regard des préavis défavorables émis par le Service d'aménagement urbain et le Service de la mobilité.

AFFAIRES CULTURELLES



En 2007, le Département des affaires culturelles, nouvellement nommé Département de la culture, a poursuivi et intensifié son action pour favoriser l'accès à la culture, développé le soutien à l'art contemporain et préparé la revalorisation de trois institutions patrimoniales phares : les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie et la Bibliothèque de Genève.

Le dispositif d'incitation à participer à la vie culturelle de la cité – chèque culture, guides des sorties culturelles à petit prix, carte 20 ans / 20 francs, billets individuels à prix réduit, cinéma pour les personnes âgées – a pu être évalué et validé par l'usage. Un gros effort d'information et de communication a été fait pour le promouvoir à l'échelle cantonale.

La réalisation d'un véritable pôle d'art contemporain dans le quartier des Bains reste un objectif prioritaire. La répartition des espaces du Bâiment d'art contemporain a été revue pour tenir compte des évolutions en cours. La question porte aujourd'hui sur l'intégration des activités du Centre pour l'image contemporaine au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et au Centre d'art contemporain (CAC), dans un souci de créer une forte synergie entre leurs activités respectives et une meilleure cohérence d'ensemble de l'offre artistique. Les discussions avec les différents partenaires institutionnels se poursuivent. Le Centre d'édition contemporaine (CEC) et le Centre de la photographie ont refusé l'offre d'intégration au CAC. Le CEC a réintégré l'arcade de la rue Saint-Léger.

Dans le domaine des musées, l'année 2007 a été marquée par le lancement du concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement du MEG au boulevard Carl-Vogt et les premiers succès enregistrés par la fondation privée constituée pour réunir des fonds (40 millions de francs) en vue de rénover et d'agrandir le MAH de la Rue Charles-Galland. Enfin, l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement de l'herbier et la création d'un nouvel espace pour le public aux Conservatoire et jardin botaniques (CIB) a permis de sélectionner un intéressant projet respectueux du site et de franchir ainsi une étape importante en vue de la réalisation de BOT 5.

Suite à la mise en œuvre d'un véritable concept de management participatif, deux chartes ont été élaborées pour formaliser les valeurs communes aux Bibliothèques et discothèques municipales (BMU). Une charte d'accueil définit avec précision les missions et les prestations des bibliothèques de proximité. Une charte de collaboration détaille les responsabilités des collaborateurs et collaboratrices de l'institution vis-à-vis des usagers et usagères.

En cours d'année, une évaluation en profondeur des missions de la BGE a été réalisée et le projet « Transition BGE » a permis de dégager une vision claire et des perspectives stimulantes pour l'avenir d'une institution désormais centrée sur la valorisation d'un héritage patrimonial exceptionnel.

Deux éléments ont également marqué l'année écoulée dans le domaine des arts de la scène.

Suite à une crise sans précédent, le Grand Théâtre a fait l'objet de deux audits. Différentes mesures ont été prises pour corriger les graves manquements pointés par les experts et améliorer le fonctionnement interne de l'institution. Un nouveau Conseil de fondation a été nommé. Un nouveau directeur général entrera en fonction en 2009. Un directeur technique a été nommé. Un directeur des ressources humaines a été engagé, le recrutement d'un directeur administratif et financier a été lancé. Un plan financier quadriennal a été élaboré et 6 emplois ont été municipalisés.

Sur le plan budgétaire enfin, la priorité a été de consolider le soutien accordé à un certain nombre d'associations représentatives de la très dynamique mouvance de la culture semi-institutionnelle, dont en particulier le Théâtre du Loup. L'Association pour l'encouragement de la musique improvisée et les Ateliers de thénomusicologie.

Direction des affaires culturelles

(1/2)

Introduction et faits marquants

La crise du Grand Théâtre a passablement marqué l'année 2007. Suite aux deux audits réalisés, un intense travail a été entrepris, afin de remettre sur les rails le fonctionnement d'une institution dont la qualité artistique et l'engagement n'ont par ailleurs jamais été mis en cause.

Depuis le 1^{er} juin 2007 et pour une durée d'une année, le Conseiller administratif chargé du Département de la culture (DC) assume le rôle de Maire de la Ville de Genève. De nombreux projets ont été initiés en 2007 et se poursuivront en 2008. Ces événements mettent l'accent sur l'intégration, afin de promouvoir le « vivre ensemble à Genève ». Les principaux thèmes abordés sont l'intégration des Confédérées et des étrangers, l'intégration des sans-papiers, la reconnaissance de la diversité des communautés religieuses, l'intégration des handicapés, la réduction de la fracture numérique en facilitant l'accès à Internet, la place des femmes dans la société et l'intégration de Genève dans le monde.

Au niveau des musées, le projet transversal « Tout peut arriver » dont la coordination a été assurée par le Muséum d'histoire naturelle (MHN), a rassemblé différentes institutions du DC, ainsi que de nombreux partenaires extérieurs, publics et privés, à Genève, mais encore à Lausanne, en France voisine et en Valais autour de la thématique que tout à fait actuelle des catastrophes.

Une première assemblée des médiateurs et médiatrices de musées a eu lieu en novembre, une charte a été créée, des cahiers des charges pour les fonctions-types ont été validés et le principe d'une nouvelle journée de formation en 2008 est acquis.

Dans la perspective de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Rousseau, une structure de projet « 2012 Rousseau pour tous » a été constituée avec deux chefs de projet, des commissions de travail permettant d'associer les représentants des milieux roussellistes à Genève, ainsi qu'un comité de pilotage et un comité d'honneur. L'appel à projets a été lancé. De nombreux contacts ont été noués avec des spécialistes internationaux, avec les responsables des villes dans lesquelles Rousseau a vécu. La commission suisse pour l'Unesco a accordé son soutien au projet et une démarche auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie a été initiée dans la perspective de lancer une année Rousseau.

En 2013, la France abritera la Capitale européenne de la culture. En mars 2007, un accord de partenariat a été signé entre M. Patrice Beghain, adjoint délégué à la culture et au patrimoine de la Ville de Lyon et M. Patrice Mugny, président du DC. Au terme de cet accord, les deux villes se sont engagées à faciliter le développement de programmes artistiques communs en vue d'associer Genève à la candidature lyonnaise.

- Concernant l'Agenda 21, les actions suivantes ont été entreprises :
- des courriels ont été envoyés aux subventionnés réguliers, avec des conseils sur les écogestes et des renvois à des sites en lien avec le thème;
 - une recherche a été menée sur les indicateurs en matière culturelle et leur lien avec le développement durable;
 - le MHN a été choisi comme site pilote pour lancer une démarche intégrée santé, sécurité et environnement concernant la gestion des produits chimiques au sein des ateliers et garages en Ville de Genève (projet piloté par le Service des ressources humaines);
 - suite au vote par le CM d'un crédit de politique énergétique, la chaudière à mazout du MHN a été remplacée par une chaudière à gaz.

Évaluation des objectifs

1000 Assistance et conseil à la présidence du département	Degré de réalisation
Introduire un délai maximum de trois mois pour les réponses aux motions, interpellations et questions du CM, ainsi que pour les demandes émanant du CA.	●
Appliquer le modèle de gestion analytique à l'ensemble du Domaine art et culture, sur la base des expériences du Service administratif et technique (SAT) et du Service de la production culturelle (SPC).	●
Négocier des conventions de subventionnement avec la Fondation pour l'écrit du Salon international du livre et de la presse, le Théâtre de l'Usine, la Compagnie Gilles Jobin et l'Association pour la danse contemporaine.	◐
Évaluer, en vue de leur renouvellement, les conventions de subventionnement arrivant à échéance fin 2007 (La Bâtie, Am Stram Gram, Archipel et les Ateliers d'ethnomusicologie).	●
En collaboration avec le Service des ressources humaines, appliquer dans un ou deux services pilotes la méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme.	○
Établir un premier bilan des entretiens individuels d'appréciation (EIA).	●
Suivre la planification des nouveaux investissements et des travaux d'entretien selon les vœux du CM, comme par exemple l'organisation du concours d'architecture pour la Nouvelle Comédie, le résultat du concours pour la construction de BCI V et le lancement du concours pour la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie (MEG).	●
Poursuivre les efforts pour obtenir la mise à niveau et l'entretien des équipements culturels, comme par exemple la mise à niveau des installations électriques de la Bibliothèque de Genève, le suivi de la réalisation des travaux visant à améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, le suivi du projet des Halles-de-Ille, le bilan de la recherche de financement pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire et l'élaboration du projet final du Musée de l'horlogerie.	●

Direction des affaires culturelles

(2/2)

Degré de réalisation	
2000 Direction et coordination	
	Poursuivre la coordination des manifestations liées à la mobilité et à la vie de quartier, en collaboration avec les départements 2 et 5, pour développer les synergies (en lien avec les objectifs de la délégation: « Fêtes et quartiers »).
	Poursuivre l'étude sur les métiers muséaux et continuer la restructuration du domaine des musées.
	Poursuivre l'amélioration de la transversalité et de la transparence des services.
	Demandier l'introduction du contrôle de gestion dans le dernier service du département n'ayant pas encore appliqué cette réforme (les Bibliothèques et discothèques municipales — BMU).
	Tester l'octroi d'une enveloppe financière de deux ans au MHN.
	Appliquer le modèle de suivi financier développé pour la Fête de la musique à l'ensemble des manifestations du département.
	Organiser une manifestation transversale sur la totalité du département.
	Organiser la remise des prix quadriennaux, en collaboration avec le SPC.
	Créer un site Intranet commun aux institutions du département.
3000 Relations extérieures	
	Développer les pages du site Internet consacrées à la transparence du département.
	Uniformiser les sites Internet de tous les services du département.
	Enrichir la Conférence culturelle genevoise, en développant sur d'autres communes des actions en cours, comme par exemple le Chequier culture.
	Impliquer la Conférence culturelle genevoise dans la réalisation de trois infrastructures d'agglomération: la Maison de la danse, la Nouvelle Comédie et le Nouveau Musée d'ethnographie.
	Participer au volet culture du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
	Organiser à Genève une des réunions annuelles de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC).

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le projet d'introduction d'une méthode de lutte contre l'absentéisme est en attente du rapport et du vote du crédit par le CM. En attendant, le DC a pu tester l'outil statistique et d'analyse élaboré par le Service des ressources humaines et la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). On peut raisonnablement penser qu'un protocole sur la gestion de l'absentéisme sera appliqué à l'ensemble du DC en 2008.

Le premier bilan des entretiens individuels d'appréciation (EIA) a été réalisé. Les résultats sont positifs. L'utilisation de l'EIA est désormais généralisée à l'ensemble du DC.

Le concours relatif à BOT V a permis la sélection d'un mandataire qui va élaborer le projet. Un crédit d'étude a été demandé au CM dans le cadre du 3^{ème} Plan financier d'investissement.

Le concours relatif à la Nouvelle Comédie est en attente de l'examen de la demande de crédit par le CM. Le concours pour l'agrandissement du MEG a été lancé en décembre 2007.

La recherche de financement pour l'agrandissement du MAH est toujours en cours. Le CA a décidé de suspendre le projet d'agrandissement et de mise aux normes de sécurité du Musée de l'horlogerie en raison du coût très élevé et de privilégier l'intégration de ses collections dans le projet d'agrandissement du MAH.

Les responsables surveillance et sécurité des musées ont établi une charte d'accueil et une formation pour les surveillant-e-s qui aura lieu en 2008.

La transversalité inter-services a été renforcée par la création d'outils RH communs (EIA, indicateurs concernant les absences non planifiées), par l'introduction du contrôle de gestion dans tous les services et par la généralisation d'un mode de fonctionnement par projets.

Les sites Internet des musées ont été harmonisés. Un gabarit commun est désormais utilisé par le MEG, les Conservatoire et jardin botaniques, les MAH et le MHN. La poursuite de cette uniformisation (BMU et BGE) a été suspendue suite à la décision du CA de confier à la DSIC la refonte complète du site Internet de la Ville de Genève.

Un Groupe de concertation culturelle a été créé. Il permet à toute collectivité publique genevoise de participer aux réunions et de s'impliquer financièrement dans des projets culturels d'envergure.

Dans le cadre du volet culturel du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une fiche d'action relative à l'établissement d'une réflexion et d'une concertation sur l'implantation des nouveaux équipements culturels d'envergure a été proposée. Le projet a été envoyé à la Confédération fin 2007.

La Conférence des villes suisses en matière culturelle a siégé à Genève en octobre 2007 et a élaboré une position écrite sur la Loi sur l'encouragement à la culture et la Loi sur Pro Helvetia.

S'agissant du programme d'économies d'énergie dans les bâtiments culturels municipaux, le projet commun du Service de l'énergie et du DC de se concentrer sur le bâtiment du Grand Théâtre a été différé d'une année en raison des audits menés au sein de l'institution.

Service administratif et technique (1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2007 a été consacrée au développement des prestations en matière de réalisation et de technique de spectacles.

En janvier, le Victoria Hall a inauguré de nouvelles installations scéniques dotées d'un système écologique de ventilation / chauffage. Ces travaux de rénovation ont également permis de revoir la disposition des sièges de la salle. La mise à plat de la scène et son agrandissement amélioreront les conditions de concert des musiciens et musiciennes. De plus, le gradinage informatisé et motorisé des podiums multiplie les possibilités d'implantation des orchestres, diminue le travail de mise en place, facilite les changements de scène et accélère les démontages, ce qui entraîne d'importants gains de temps.

Un système de refroidissement / chauffage récupère la chaleur et permet de réaliser des économies substantielles sur la consommation de mazout, tout en assurant une meilleure maîtrise des conditions climatiques de la salle. Parallèlement, la visibilité des places a été augmentée par la réorientation des sièges et leur élévation.

Enfin, la sonorisation de la salle et l'éclairage de scène ont également bénéficié d'une mise à niveau significative.

Lors des festivals de printemps (qui ont lieu en salle, comme le festival « Voix de fête » par exemple), les techniciens et techniciennes ont conçu et monté la première scène à basse consommation d'énergie. L'adoption de la technologie LED aux arts de la scène permet de réaliser des économies d'énergie très importantes. La consommation électrique est 18 fois inférieure à un plateau éclairé par des sources lumineuses à incandescence. De plus, le confort des artistes est amélioré car ces projecteurs dégagent très peu de chaleur.

Simultanément, la mise en œuvre au sein du service d'un projet pilote intitulé « Cohésion professionnelle et épanouissement personnel » est à l'origine d'échanges d'expériences et de visites valorisant le travail des nombreuses équipes du Service administratif et technique (SAT). Cette volonté de meilleure connaissance des métiers du service contribue à améliorer la productivité et favorise la cohésion entre les différents groupes spécialisés (32 fonctions rassemblant plus de 50 corps de métiers).

Un nouveau point de vente de billetterie situé sur la rive droite a été ouvert en partenariat avec Genève Tourisme & Bureau. Ce point d'accès à la culture offre une nouvelle prestation aux touristes et aux résidents - sans générer de dépenses supplémentaires pour les partenaires.

III-64 | Évaluation des objectifs 2007 par missions et prestations

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Logistique		
Optimiser le nombre d'imprimantes du Domaine art et culture selon la décision du CM.		●
Finaliser et mettre en application les règles de pointage manuel des heures effectuées.		●
Poursuivre la révision des conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers.		●
Elaborer en interne des budgets répartis par salles de spectacle et lieux culturels, ainsi qu'une formation interne des utilisatrices et utilisateurs clés.		●
Accentuer l'implication du service dans le suivi des aménagements à développer dans les bâtiments appartenant à la Ville de Genève, qui ne sont pas gérés directement par le SAT, mais qui sont occupés par des organismes subventionnés par le DC.		●
Finaliser les inventaires du matériel appartenant à la Ville de Genève qui se trouve dans les locaux occupés par des organismes subventionnés par le DC.		●
2000 Scènes culturelles		
Réorganiser le nettoyage des salles de spectacle.		●
Améliorer la méthode de recrutement du personnel de salle.		●
Poursuivre les exercices d'évacuation dans nos salles de spectacle.		●
Ouvrir un point de vente sur la rive droite.		●
3000 Ateliers de décors		
Achever l'isolation thermique de l'atelier de peinture sur décors et réaliser 40% d'économie sur sa consommation d'énergie.		●
9000 Gestion du service		
Décentraliser la gestion des salles, notamment par la responsabilisation des régisseuses et régisseurs principaux.		●
Poursuivre la formation continue des collaboratrices et collaborateurs techniques.		●
Planifier les vacances à l'échelle du service.		●
Améliorer les structures de remplacement en cas d'absence non planifiée.		●

Service administratif et technique

(2/2)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le contrôle des horaires de travail de chaque collaborateur et collaboratrice du SAT a été renforcé par l'introduction d'une procédure de justification des pointages manuels. A cette occasion, le rôle des responsables hiérarchiques a été redéfini pour améliorer la planification du travail et pour superviser l'analyse mensuelle des horaires effectués. Une analyse des cahiers des charges et de l'organigramme du service est en cours.

Dans le même registre, la révision des conditions d'attribution d'indemnités et de nuisances s'est concrétisée par la remise de propositions concrètes à la Direction du département.

Parallèlement, les inventaires informatisés de matériel dans les salles et les entrepôts ont été achevés. Ils sont désormais régulièrement tenus à jour.

Le nettoyage des salles de spectacle a été réorganisé en vue d'augmenter la qualité des prestations, tout en diminuant leurs coûts.

La gestion des ressources humaines, en particulier le recrutement du personnel de salle, a été adaptée pour garantir une meilleure adéquation des profils des candidat-e-s aux besoins des spectacles. Cette diversification permet de répondre au mieux à l'accueil des publics tout en améliorant les possibilités d'organisation du travail.

La formation du personnel technique s'est poursuivie notamment dans le domaine de la sécurité au travail.

Dans le cadre de l'agenda 21, la soufflerie à air chaud des ateliers de peinture sur décors a été remplacée par un système de chauffage radiant à gaz. Cette transformation permet d'espérer des économies d'énergie de l'ordre de 40%. Les premières estimations pourront être effectuées au printemps 2008.

Promotion culturelle

(1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2007 a été marquée par la promotion de manifestations importantes et le lancement de la commémoration du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau. Sur le plan interne, la cheffe du service a quitté son poste fin décembre. Elle dirigeait le Service de la promotion culturelle (SPC) depuis plus de sept ans.

Le SPC a assuré la promotion et participé à l'organisation de la cérémonie de remise des Prix de la Ville de Genève 2007, prix attribués tous les quatre ans. Stratégie de communication, réalisation de supports promotionnels (affiches, brochures, dépliants, dvd, etc.), conception d'une exposition au Grand Théâtre, réalisation d'un site Internet, etc.: la campagne de promotion s'est parfaitement déroulée, la cérémonie a été amplement appréciée et le public est venu en nombre.

Le SPC s'est également chargé de la promotion de la manifestation biennale «La Fureur de lire» et celle de l'année à thème «Tout peut arriver». Dans les deux cas, le service a réalisé divers supports promotionnels et des sites Internet, s'est chargé des relations avec la presse (conférence de presse, dossier de presse, etc.), a réalisé des reportages vidéos et d'autres supports visant à faire connaître ces événements culturels.

La communication des événements organisés dans le cadre de l'année de mairie de son Magistrat a donné lieu à l'organisation de conférences de presse et à la réalisation de supports promotionnels en collaboration avec les deux chargés de mission du Mairie.

Le Centre multimédia a piloté le projet de refonte des sites des musées municipaux. Il a également été mandaté pour la réalisation d'un film pour l'exposition du Musée d'art et d'histoire «Patrimoine en danger».

Le SPC a activement collaboré à la mise en route de la commémoration du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau, «2012 Rousseau pour tous». La responsable du service est, jusqu'à sa promotion, co-cheffe de projet, une de ses collaboratrices est présidente de la commission promotion et six autres sont membres de ladite commission. Concours de graphistes, relations avec la presse (organisation d'une conférence de presse, réalisation de communiqués et d'un dossier de presse, etc.), conception d'un site Internet, réalisation d'un dépliant, mailings par poste et par courriel ont été mis en œuvre par l'équipe du service en collaboration avec les chefs de projet. De son côté, la co-cheffe de projet a collaboré à la mise en place de la structure organisationnelle de la manifestation, établi des contacts avec des municipalités, des associations, des scientifiques en France et en Suisse notamment, rédigé l'appel à projets, etc.

Le SPC a aussi collaboré avec le Fonds municipal d'art contemporain pour la promotion de projets comme «NEONS» ou «Le Bruit des Ouches».

Un concours de graphistes a été organisé afin de changer de ligne graphique du festival «Musiques en été».

Une adjointe de direction a été nommée au sein du service au mois de février et une nouvelle collaboratrice scientifique a été engagée à la même date. Deux stagiaires et un chômeur en fin de droit ont été accueillis durant l'année et les tâches administratives (gestion du personnel, budget) ont été accomplies.

Promotion culturelle

(2/2)

Évaluation des objectifs

1000 Missions de promotion	Degré de réalisation
Développer de nouveaux services en ligne sur le site Internet du DC (mise à disposition de fichiers audio et vidéo).	
Promouvoir l'année à thème du DC « Catastrophes ».	
Participer, dans le cadre de Renouvo, à la problématique de la communication des institutions muséales.	
« Fête de la musique » : améliorer le site Internet (navigation et programmation).	
« Fureur de lire » : collaborer à la préparation de l'édition 2007 et assurer sa promotion.	
Prix quadriennaux : collaborer à la préparation, éditer la brochure, assurer la promotion, concevoir l'exposition au Grand Théâtre et organiser la cérémonie de remise des prix.	
Organiser le concours pour la nouvelle ligne graphique des Musiques en été.	
Communiquer sur la réouverture du Victoria Hall.	
Rédiger la brochure de présentation de la « Maison des arts du Grütli ».	
Rédiger la brochure « Musées et centres d'art ».	
2000 Missions en faveur du public	
Financer un cycle supplémentaire de cinéma des aîné-e-s.	
Étendre le Chéquier culture (partenaires et bénéficiaires).	
Rédiger la brochure « Entrée libre ».	
Participer au groupe de travail « Étude sur les pratiques culturelles dans la région lémanique ».	
9000 Gestion du service	
Participer à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.	
Accueillir et former deux stagiaires.	

Degré de réalisation

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le SPC a atteint la quasi totalité des objectifs qu'il s'était fixés pour 2007, assurant la communication des manifestations habituelles du département: la « Fête de la musique », les Kiosques, les Concerts du dimanche, etc. Il a poursuivi ses activités visant à faire connaître et reconnaître les salles de spectacle de la Ville de Genève (Alhambra, Victoria Hall, etc.) et plus largement les différents équipements culturels de cette dernière, voire du canton, ainsi que les différentes mesures d'aide à la création. Il a participé aux comités de rédaction du magazine Vivre à Genève, rédigé une Lettre d'information mensuelle diffusée sur Internet et assuré le planning d'affichage SCA pour le département et celui des colonnes Morris. Enfin, plusieurs brochures ont été réactualisées (« Été culturel », « Musées et centres d'art », « Expositions temporaires », etc.).

Pour ce qui est des missions en faveur des publics, le SPC a maintenu ses prestations: billets jeunes et carte 20 ans / 20 francs pour les jeunes; achat de représentations en matinée; billets individuels à prix réduit; cinéma des aîné-e-s (un cycle supplémentaire a été organisé), accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) pour les aîné-e-s; invitations aux spectacles et Chéquier culture pour les personnes en difficulté ou ayant de petits revenus.

L'objectif d'étendre le Chéquier culture (mesure destinée aux personnes à revenu modeste) n'a été que partiellement atteint: le nombre des partenaires culturels de l'opération a augmenté (de 41 à 57) mais celui des communes partenaires est resté identique (20) et celui des personnes qui ont demandé leur chéquier a légèrement régressé (573 contre 627).

Le Centre multimédia (CMM) a amélioré le site Internet de la « Fête de la musique », développé la mise à disposition de fichiers vidéos, réalisé des fichiers vidéos panoramiques 360° présentant les musées municipaux dans leur environnement et participé à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.

Il s'est également chargé de la mise à jour du site du département et du développement de certains services aux internautes. Il a piloté le projet de refonte des sites des musées municipaux. Dix numéros de son magazine audio-visuel Dactualité diffusé sur Léman Bleu et TV8 Mont-Blanc ont été réalisés durant l'année.

Le CMM a également été mandaté pour la réalisation d'un film pour l'exposition du IMH « Patrimoine en danger ».

Service aux artistes et acteurs culturels (1/2)

Introduction et faits marquants

En 2007, le service a travaillé dans la continuité, assurant notamment le suivi culturel et administratif du subventionnement d'associations et d'institutions, participant à l'évaluation de conventions de subventionnement ou à l'élaboration de nouvelles.

De violentes turbulences ont secoué le Grand Théâtre. Elles ont été largement répercutées dans la presse.

Le Directeur du Festival de la Bâtie a été remercié par le comité de l'association qui chapeaute la manifestation. La nomination de son successeur s'est faite sans appel d'offres. La nouvelle Directrice est ainsi devenue la quatrième personne à occuper ce poste en cinq ans. Cette nomination étant intervenue au terme d'une convention de subventionnement qui avait déjà fait l'objet d'une prolongation, le Département de la culture (DC) a décidé de suspendre, momentanément, le financement de la manifestation, le temps de s'assurer qu'une édition 2007 cohérente et attentive aux artistes locaux puisse être réalisée. Des assurances d'ans ce sens ayant été obtenues, un appel à projets a été lancé en partenariat avec le Département de l'instruction publique (DIP). Un jury a proposé que la direction en fonction soit reconduite pour une période limitée à trois ans. Dans ce délai, l'association sera transformée en fondation et la procédure de nomination de la direction artistique du festival sera modifiée pour permettre un appel d'offres public.

Le Teatro Malandro, figure de proue du théâtre indépendant genevois, a dû se séparer de son administrateur, suite à la découverte d'irrégularités graves, notamment concernant le paiement de charges sociales (fonds de pension). Un groupe de travail a été constitué avec le DIP afin d'assurer le suivi de la remise en ordre de cette compagnie selon les directives de l'Inspection cantonale des finances. L'objectif est aujourd'hui atteint.

Le Centre pour l'image contemporaine (CIC), l'un des deux secteurs de Saint-Gervais Genève, vit une situation délicate du fait de la contestation de l'ancien directeur par une partie du personnel. Le nouveau Conseil de fondation, installé en septembre, a entamé une longue réflexion quant à l'avenir de cette institution.

Cette question est à mettre en relation avec la mise en fonction définitive du BAC. Les espaces précédemment occupés par les automobiles de la collection Jean Tux ont été libérés. En revanche, il a fallu renoncer au projet d'extension des activités du BAC dans un bâtiment voisin. Dans ce contexte, le DC a invité le Centre d'édition contemporaine (CEC), le Centre de la photographie et le CIC à étudier la possibilité de redéfinir leurs activités en vue d'intégrer le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et le Centre d'art contemporain (CAC), selon des modalités à établir.

La question d'un éventuel transfert de charges de l'État de Genève vers les communes et en particulier l'hypothèse d'un désengagement complet du Canton de Genève dans le domaine culturel, a suscité de vives réactions de la part des milieux culturels concernés, donnant lieu à une pétition au Grand Conseil et au Conseil d'État. Regroupés au sein du Rassemblement des artistes et acteurs culturels, les représentants des arts vivants (majoritairement, mais pas exclusivement) ont souhaité organiser un Forum de débats. Les conseillers et conseillères culturels du DC et leurs collègues du DIP ont été invités à des séances de travail préliminaires.

Suite à une motion étudiée au sein de la Commission des arts et de la culture relative à la durée des mandats des directeurs de théâtre, le DC a souhaité que cette disposition soit étendue à d'autres domaines artistiques, relevant que trois directeurs d'institutions étaient en place depuis une longue période (Am Stram Gram, CAC-Voltaire et Cinéma Tout Écran). Des contacts ont été établis avec les organismes de tutelle concernés afin de mettre en place une procédure de renouvellement des directions uniformisée.

Par ailleurs, la Direction des systèmes d'information et de communication a mis en ligne une version renouvelée de la Base de données des subventionnés. Il doit encore faire l'objet de divers réglages et de compléments, notamment pour ce qui concerne l'édition automatique du courrier standard. A terme, il permettra une gestion plus rapide, plus cohérente et plus sûre des demandes de subvention.

Fin 2007, la conseillère culturelle à l'art contemporain et responsable du FIMAC a quitté le service pour rejoindre le Musée d'art et d'histoire, occupant désormais le poste de responsable des ressources humaines et des infrastructures.

Service aux artistes et acteurs culturels

(2/2)

Évaluation des objectifs

1000	Mise en place de la politique culturelle	Degré de réalisation
	Participer à la mise en place d'une coordination des manifestations Ville de Genève.	
	Suivre et éventuellement participer au volet culturel du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.	
	Étudier les possibilités de collaboration avec les grandes communes genevoises.	
	Participer à la mise en œuvre des collaborations transfrontalières et les étendre à la communauté de communes d'Annecy.	
	Établir une passerelle d'échange d'informations, voire de partenariat, avec l'antenne romande de Pro Helvetia.	
	Suivre le développement du Bureau culturel de Genève.	
	Mettre en place un Observatoire de la danse.	
	Suivre les dossiers BAC+3 et Alhambra dans leurs aspects «travaux» et «gestion».	
	Participer aux groupes de travail de la Maison de la danse, du Bureau culturel, de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'aux groupes d'experts du Comité régional franco-genevois (CRFG).	
2000	Application de la politique culturelle	
	Revaloriser les moyens financiers de plusieurs associations culturelles qui participent activement à la vie culturelle genevoise.	
	Rechercher des possibilités de locaux de travail pour les artistes.	
	Préparer de nouvelles conventions de subventionnement (Fondation pour l'écrit; Théâtre de l'Usine; Compagnie Gilles Jobin; Association pour la danse contemporaine).	

	Assurer le suivi des conventions de soutien conjoint réalisées avec Pro Helvetia.	Degré de réalisation
	Appliquer les propositions de la Commission consultative du livre.	
	Suivre la manifestation « La belle voisine ».	
	Suivre le cycle de lectures « transcantonal » Vaud - Genève.	
	Mettre au concours la bourge - atelier pour une résidence d'artiste à Bénéaès (Inde), en collaboration avec la Conférence des Villes suisses en matière culturelle (CVSC).	
	Suivre le développement de la nouvelle politique de subventionnement du cinéma de l'Office fédéral de la culture.	
	Établir le bilan de l'état général de conservation des œuvres du Fmnc dans l'espace public et prendre des décisions de conservation ou de retrait des œuvres selon les résultats.	
	Enrichir le site web présentant la collection du Fmnc.	
	Participer aux Journées Européennes du Patrimoine (visites guidées des œuvres de la collection Fmnc dans l'espace public).	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

L'année 2007 a été marquée par une série d'événements imprévisibles nécessitant l'intervention directe du Service aux artistes et acteurs culturels. Malgré cette situation, les objectifs fixés, dans leur grande majorité, ont été atteints. Certains ont toutefois dû être différés. De même, l'ensemble des collaborations avec d'autres communes s'est concentré sur l'agglomération franco-valdo-genevoise même si des contacts ont été établis avec Annecy, notamment dans le cadre des rencontres organisées à l'occasion de la manifestation « La belle voisine ». Enfin, le bilan de l'état général de conservation des œuvres du Fonds municipal d'art contemporain devra être poursuivi en 2008. Des décisions devront être prises pour préserver au mieux certaines œuvres.

Conservatoire et jardin botaniques

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le fait le plus marquant pour l'avenir des Conservatoire et jardin botaniques (CJB) est l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement de l'herbier et la création d'un espace d'accueil du public. Le projet sélectionné dans un concours fort disputé présente de grandes qualités d'intégration dans le site, tant du point de vue technique que paysager.

Pour le public, c'est l'exposition REAGIR en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD) qui aura le plus marqué les esprits. On estime que cette exposition présentée de mai à octobre a été vue par plus de 150 000 personnes. Elle a attiré un public scolaire très nombreux, en particulier et c'est nouveau, de nombreux élèves du post-obligatoire et a fait l'objet de plus de 50 visites guidées. On y a proposé différentes approches en matière d'accueil du public, comme des rencontres apéritives, des visites pour enseigner et des ateliers musicaux, un marché, un goûter, un atelier de sculpture. La version électronique de l'exposition, déposée sur le site internet du PNUD, a été téléchargée plus de 800 fois jusqu'à fin 2007.

Un autre moment fort a été l'organisation pour la première fois aux CJB de la Fête du développement durable, pour laquelle on a compté environ 20 000 visiteurs et visiteuses. Les CJB ont aussi fêté les 10 ans des Ateliers Verts, preuve de la vitalité d'une activité fort priée, associant jeunes enfants et personnes âgées. On releva la mise en place d'un réseau Wi-Fi public et gratuit sur une grande partie du parc, mais aussi dans les herbiers de Box III. Enfin, il faut remarquer que les CJB ont aussi fêté les 10 « lichen » du Mycorama de Cemier qui a été inauguré en automne.

Concernant le Jardin, on notera la mise en place d'une gestion différenciée des espaces, respectueuse de la biodiversité. Par ailleurs, une nouvelle plate-bande a été installée au bas de la pelouse du Chêne. Elle présente des variétés domestiques horticoles en danger, en collaboration avec ProSpecieRara. Au plan de la protection de la Nature, les jardiniers ont effectué le sauvetage d'orchidées indigènes sur un talus à Sorol, dans le cadre des programmes régionaux avec le Domaine Nature et Paysage de l'Etat. Enfin, la mise en production d'un nouvel outil de gestion informatisée des collections vivantes permet aujourd'hui aux CJB de gérer dans une même base de données les collections d'herbier, les collections vivantes et les projets scientifiques liés à celles-ci.

Au Conservatoire, la désinfection biannuelle des herbiers s'est déroulée avec succès. Cette opération toujours délicate se fait pour la deuxième fois au moyen d'un gaz sans effet de serre. Dans le même souci, la désinfection des nouveaux échantillons a lieu dorénavant dans des congélateurs à très basse température. A La Console, afin de se prémunir de tout danger en attendant la rénovation prévue après l'agrandissement de l'herbier, soit vers 2011, les échantillons types ont été placés dans 10 armoires antiefeu. Sur un plan plus général, la digitalisation des échantillons d'herbier s'intensifie grâce à des financements externes. Plus de 10 000 échantillons sont visibles sur le site Internet des CJB, au travers du « Catalogue des Herbiers de Genève », site qui a été entièrement redessiné pour répondre aux standards du département.

Sur le plan scientifique, 13 nouvelles espèces pour la science ont été décrites, dont 4 par des conservateurs des CJB, grâce à des récoltes antérieures de matériel botanique de scientifiques des CJB (9 à Madagascar, 1 au Brésil et 3 en Amérique du Nord). D'autre part, une nouvelle organisation a été mise en place pour redynamiser la « Flora del Paraguay », éditée à Genève. Enfin, la liste des espèces africaines a été complétée avec les espèces d'Afrique du Nord, constituant une référence mondiale dans le domaine, consultable sur Internet.

Le secteur de la conservation a été restructuré, afin d'accueillir le laboratoire de culture *in vitro* et la banque de semences. Ces outils permettent d'avoir une action forte au niveau de la protection de la Nature, par la conservation sous forme de graines d'espèces en danger, ou par leur multiplication *in vitro* au moyen de méthodes originales et innovantes, respectueuses de l'intégrité génétique de ces espèces.

Évaluation des objectifs

1000	Exploration	Degré de réalisation
	Effectuer de nouvelles récoltes sur le terrain, dans le cadre des projets de recherche en Europe, en Afrique et en Amérique du sud.	●
	Poursuivre le travail d'expertise et de suivi de la flore menacée dans la région effectuée par le secteur Conservation.	●
2000	Conservation	
	Procéder à la désinfection des herbiers, qui a lieu tous les deux ans.	●
	Claser de nouvelles collections dans l'herbier (Gamisans, Spichiger, Huber-Morath).	●
	A la bibliothèque, augmenter le nombre de travaux de reliure des périodiques récents, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de fascicules reçus.	●
	Mettre en production le nouveau catalogue du jardin, qui permettra la gestion informatisée des collections vivantes, du catalogue de graines et des projets liés à la conservation ex et in situ.	●
	Débuter le scanage des types sud-américains et des collections historiques de l'herbier (également grâce à des fonds extérieurs: GBF, Mellon Foundation).	●
	Mettre à disposition du public et des scientifiques, sur Internet, une première série d'échantillons d'herbier scannés (types africains et herbier De Candolle).	●
	Mettre en production le système dit des « prêts virtuels » qui consiste à mettre les images des échantillons à disposition des chercheurs et chercheurs au lieu d'envoyer les échantillons par la poste.	●
	Mettre en valeur les collections par l'intermédiaire d'expert-e-s extérieur-e-s au service (visiteuses et visiteurs scientifiques et prêts de matériel à l'extérieur).	●

Conservatoire et jardin botaniques

(2/2)

3000 Recherche	Degré de réalisation
Poursuivre les travaux de systématique (Dicranaceae, Palmae, Aquifoliaceae, lichens, Asteraceae).	●
Publier le volume « Compléments Prodrome Flore Corse: Orobanchaceae ».	●
Débuter le projet Flore des lichens de Suisse.	◐
Poursuivre les travaux du laboratoire de culture in vitro, notamment la multiplication de fougères pour les séries d'exposition et les travaux sur les orchidées terrestres.	◐
Terminer le projet du laboratoire de biologie moléculaire sur les refuges quaternaires (Gaeffrea et Astronium) et publier les résultats sur la phylogéographie du panicot des Alpès (espèce menacée).	●
4000 Communication	Degré de réalisation
Procéder à la 2 ^{ème} phase de la refonte de l'accueil des publics (signalétique et interprétation sectorielle).	◐
Mettre en valeur la place de jeux (personnages, masques, etc.).	●
Entretienir et développer les collections vivantes.	●
Présenter des associations végétales dans les massifs.	●
Implanter un potager Pro Specie Rara.	●
Participer à l'exposition transversale du département sur les catastrophes et mettre sur pied l'exposition REAGIR, en collaboration avec le PNU.	●
Participer aux Journées du développement durable (avec l'exposition REAGIR).	●
Participer à la « Fureur de lire » (avec l'exposition REAGIR).	○
Organiser les « Variations botaniques » (visites guidées thématiques et hebdomadaires).	●
Organiser des ateliers (Ateliers verts) et des stages (en été pour le public périscolaire.	●
Conduire des projets pédagogiques scolaires et des formations continues pour les enseignants (en relation avec le groupe Écoles-Musées).	●

5000 Protection	Degré de réalisation
Mettre en place une gestion différenciée du jardin.	●
Dans le cadre de la coopération au développement, former des médiateurs environnementaux au Sud (Afrique de l'Ouest et Amérique du Sud).	●
Mettre à disposition via intranet et Internet les informations liées aux arbres isolés du canton et relevés dans le cadre du projet SIPV (Système d'Informations du Patrimoine Vert, couche verte du SI-Nature), en collaboration avec la DSIC et le Service des espaces verts et de l'environnement.	○
Poursuivre les travaux de conservation des espèces menacées au niveau régional (Typha minima, Litorea uniflora, etc.), notamment en collaboration avec le Domaine nature et paysage (DNP) de l'Etat de Genève.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Les différentes missions des CIB ont été globalement réalisées selon les prévisions. Les objectifs liés au projet Flore des lichens de Suisse et à la mise à disposition d'informations sur les arbres isolés n'ont pu être atteints à cause de l'augmentation significative de la demande de visibilité à travers Internet. Les développements informatiques nécessaires n'ont pu être réalisés, faute de moyens en personnel suffisants. Par ailleurs, le projet de renouvellement de la signalétique a été testé pendant l'exposition REAGIR. Si elle a globalement donné satisfaction, elle nécessite des adaptations qui n'ont pu être entreprises en raison de l'absence malade de longue durée d'un collaborateur infographiste. La bibliothèque a mené à bien le programme de rétroconversion de ses catalogues. Près de 5'000 litres ont été traités jusqu'à la pose de code-barres. Dans le cadre des travaux d'entretien d'une collection historique exceptionnelle, on notera le début de la restauration des 13 volumes de la « Flore des Dames de Genève ». L'observation de la Flore régionale se poursuit, après la publication de la liste rouge genevoise, par la préparation d'une liste d'espèces prioritaires dignes de protection et la participation au projet Interreg III visant à une gestion transfrontalière franco genevoise des espaces naturels et des espèces menacées. Concernant le SIPV, les données de 200'000 arbres isolés hors forêt du canton de Genève ont été saisies dans une base de données centralisée, servant de base de référence pour le projet d'inventaire cantonal des Arbres hors forêts. Concernant la Coopération avec le Sud, la convention avec la Municipalité d'Asunción (Paraguay) a été renouvelée, ainsi que celle avec la Faculté de Chimie de l'Université d'Asunción. Les projets en Afrique et en Amérique du sud se poursuivent normalement. On notera toutefois que la coopération avec la municipalité de La Paz (Bolivie) est interrompue à cause de problèmes liés à la politique locale. Le service a dû renoncer à participer à la « Fureur de lire », car le thème « Chine », choisi après élaboration du budget, ne permettrait pas une synergie avec l'exposition de l'année REAGIR. Ces synergies sont nécessaires au vu des moyens à disposition pour la participation à des expositions externes aux CIB.

Musées d'art et d'histoire (1/3)

Introduction et faits marquants

A la faveur d'une campagne de mécénat et de sponsoring, l'atelier de restauration de peinture a réalisé un important programme de revalorisation des fonds flamands et hollandais: quinze tableaux, souvent de très grands formats, ont fait l'objet de traitements très circonstanciés. L'intérêt suscité par cette campagne de restauration a conduit la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (MAH) à financer l'acquisition d'un équipement technique hautement spécialisé (table aspirante avec système de chambre humide).

Les mauvaises conditions climatiques que subissent les collections du Musée de l'horlogerie et de l'orfèvrerie (MHO) entreposées au coffre d'une banque ont impliqué l'accélération de la recherche d'autres lieux de conservation, pouvant accueillir également les collections du Cabinet des estampes et de textiles. Une solution s'est dessinée en fin d'année, exigeant cependant des aménagements relativement importants (décision attendue début 2008).

Dans le domaine des enrichissements, le département d'archéologie a reçu en donation d'une mécène un plat d'époque romaine en argent massif décoré à la feuille d'or, pièce exceptionnelle d'une grande rareté présentée au public le 2 mai 2007, accompagnée d'une publication scientifique.

Plusieurs projets de recherches systématiques sur les collections sont en cours, en vue de publications, notamment un ouvrage consacré aux bijoux anciens et bibelots précieux des collections (exposition). Cinq catalogues d'exposition ont été édités, ainsi que Genava, revue scientifique des musées.

Au MAH, un incident marquant a bouleversé le programme de réaccrochage du département des beaux-arts et mis en évidence l'état précaire du bâtiment: l'étage des beaux-arts a été fermé au public à la fin du mois d'août suite à l'effondrement partiel d'une corniche d'un plafond.

Afin de ne pas priver le public de ce patrimoine, une sélection d'œuvres a été présentée dans les salles d'exposition, avec pour conséquence le report en 2009 de l'exposition «Giacometti-Balthus-Skira. Les années Labyrinthe (1944-1946)».

Face à cette situation exceptionnelle, le CA a décidé de restaurer sans attendre les corniches des plafonds de l'étage beaux-arts. Les travaux de remise en état débuteront en février 2008 et devraient durer environ six mois.

Par ailleurs, le musée a poursuivi une réflexion approfondie sur la présentation de l'ensemble de ses collections en 2007, en proposant dès le 30 novembre 2007 une nouvelle muséographie pour la salle d'argenterie, qui intègre de récentes donations et en entreprenant fin 2007 le réaménagement de la salle «L'Italie avant Rome» (salle étrusque), qui ne figurait pas aux objectifs 2007.

Pour assurer leur préservation, les dix têtes sculptées médiévales de la façade de la Maison Tavel ont été déposées et remplacées par des moulages. Une salle de la Maison Tavel a été dévolue à la présentation de ces sculptures (ouverture officielle le 29 janvier 2008).

Manifestation majeure de l'année, l'exposition archéologique «Gaza à la croisée des civilisations» a été conçue dans le cadre de la lettre d'intention entre la Ville de Genève et l'Autorité Nationale Palestinienne signée le 10 décembre 2005 à Bethléhem. Marquant le soutien apporté par la Ville de Genève à la création du Musée archéologique de Gaza, l'exposition a été inaugurée par Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité Palestinienne et Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération helvétique. Il faut noter aussi le succès des expositions «Philippe de Champaigne (1602-1674)» au Musée Rath et «Marcoville, la forêt de verre» au Musée Ariana.

En février 2007, le CM de la Ville de Genève a accepté, à une très forte majorité, et sur proposition du CA, d'ouvrir un crédit d'étude pour le projet de réaménagement et d'agrandissement du MAH. L'extension dessinée par l'architecte Jean Nouvel et développée en collaboration avec les bureaux Architectures Jucker SA et DKV architectes de Genève, propose l'édification d'une structure en verre. Elle ne pourra toutefois être entérinée qu'à condition que la «Fondation pour l'agrandissement du Musée», créée fin 2006, réunisse les 40 millions de francs nécessaires à cette réalisation. La Ville de Genève financera la restauration du bâtiment actuel. La recherche de fonds auprès des milieux privés a été lancée par la Fondation.

L'avant-projet de réaménagement du MHE a été présenté en avril 2007 au comité de pilotage du projet. Dépassant fortement le coût inscrit au PFI, il a été gelé le 14 novembre par le CA. L'intégration des collections dans le projet de réaménagement et d'extension du Musée est dès lors envisagée comme hypothèse de travail.

Musées d'art et d'histoire

(2/3)

Evaluation des objectifs

2000 Conservation	Degré de réalisation
Département des beaux-arts, collections d'art ancien: concevoir et réaliser un programme de restauration d'œuvres significatives des écoles flamandes et hollandaises, dans la perspective d'une exposition et de la publication du catalogue raisonné de ce fonds.	■
Cabinet des dessins: campagne annuelle de restauration des collections; poursuivre la restauration et le montage des dessins italiens et des dessins de Barthélémy Menn.	◐
Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique: réaliser l'inventaire général, planifier et mettre en œuvre les opérations de préservation, de conditionnement d'archivage et d'étude des fonds Edouard Naville offerts par Mme Louise Martin.	◐
Cabinet des estampes: restauration du fonds néo-classique.	●
BAA: planifier l'aménagement et transformer un local existant, déjà en possession de la BAA, en un dépôt de livres.	●
BAA: réactualiser le document cadre de la conservation tout en poursuivant les contrôles des réserves et en développant les instruments de conservation préventive avec le laboratoire des MAH.	●
Département d'archéologie - collection d'archéologie classique: améliorer le classement des terres cuites de la collection (env. 3'000 pièces).	●
CIG: procéder à l'inventaire au conditionnement et à l'étude d'archives de photographes conservées dans les fonds du CIG, en vue d'une exposition à la Maison Tavel (automne 2007).	◐
Cabinet des estampes: procéder à l'inventaire des fonds Géricault et de la gravure néo-classique.	◐

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir) Comptes rendus 2007

5125

3000 Recherche	Degré de réalisation
Département des beaux-arts, collections d'art ancien: en collaboration avec l'Unité d'histoire de l'art de l'Université de Genève, poursuivre le travail de recherche dans la perspective de la publication du catalogue raisonné de la collection de peintures des écoles flamandes et hollandaises des XVIIe et XVIIIe siècles.	●
Cabinet des dessins: poursuivre les recherches sur les dessins italiens et russes en vue de publications futures.	●
Département d'archéologie, collection d'archéologie classique: planifier et réaliser des recherches en vue de la préparation du 1 ^{er} tome du catalogue raisonné des terres cuites et du 1 ^{er} tome du catalogue raisonné des lampes.	●
Laboratoire: en collaboration avec le Département des arts appliqués, procéder à l'étude scientifique de l'argenterie byzantine des collections.	●
Cabinet de numismatique: réaliser des recherches en vue de la publication des sceaux de la collection Zakos et des «1'000 deniers de la République romaine».	●
Musée de l'horlogerie et de l'émallerie: réaliser des travaux de recherches sur la fabrique genevoise; dépouillement des archives de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de l'Ecole d'horlogerie en vue d'une exposition prévue en 2008 et d'une nouvelle présentation dans le cadre du réaménagement du musée.	◐
Publier divers catalogues accompagnant les expositions temporaires: 8 publications sont prévues, dont 2 catalogues de collection (Musée de l'horlogerie et de l'émallerie, Cabinet des estampes).	●
Cabinet des dessins: achever la préparation de la publication des dessins nordiques des collections.	◐
Département des arts appliqués - Armures et armes anciennes: achever le manuscrit du catalogue raisonné des collections «Armes à feu, 1700-1835» en vue de sa publication.	●
Département d'archéologie, collection d'archéologie classique: lancer les recherches et la rédaction en vue de la publication du catalogue raisonné de la collection de vaisselle en bronze.	●
Département d'archéologie, collection d'archéologie classique: planifier la publication de la collection de Candolle.	●
Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique: poursuivre la rédaction d'une brochure sur la collection égyptienne pharaonique.	○

Musées d'art et d'histoire

(3/3)

Degré de réalisation	4000 Communication et diffusion	Degré de réalisation
	Département des beaux-arts et Cabinet des dessins: poursuivre le réaccrochage des collections, en fonction de la réalisation du programme de restauration.	○
	Département des arts appliqués: améliorer la présentation des collections d'arts appliqués dans l'attente d'une rénovation du bâtiment (élaboration d'un concept).	●
	Département d'archéologie, collection d'archéologie préhistorique et régionale: poursuivre la conception des nouvelles salles d'archéologie régionale.	●
	Département d'archéologie, collection d'archéologie classique: harmoniser la présentation des collections dans la salle grecque.	○
	Maison Tavel: après la dépose, en 2006, des têtes sculptées de la façade pour des raisons de conservation, présenter celles-ci à l'intérieur du musée.	●
	Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH: trois d'importances différentes au MAH (Charles-Galland), deux au Musée Rath, trois au Cabinet des estampes, trois à la Maison Tavel (dont une exposition-dossier), trois au Musée Ariana (dont deux présentations en salle contemporaine) et une présentation à la BAA. Au total, 15 manifestations seront proposées en 2007 (19 en 2006).	●
	Musée Ariana: développer et réaliser les premiers tests pour la mise en œuvre d'audio-guides.	○
	MAH: mettre en ligne le matériel pédagogique d'aide à la visite relatif à l'Escalade.	■
	MAH: mettre en place une formation, pour les formatrices et formateurs, intitulée «Archéologie au musée».	■
	MHE: élaborer un programme d'activités autour de l'atelier de restauration.	○
	9000 Gestion du service	
	MHE: poursuivre la phase d'étude en vue du réaménagement du musée.	●
	MAH: poursuivre la phase d'étude en vue du réaménagement du musée. Recherche de fonds par le biais de la fondation qui devrait être créée à cet effet en 2006.	●
	Maison Tavel: poursuivre la phase d'étude sur le projet de centre d'interprétation de la vie urbaine à la Maison Tavel.	●
	Poursuivre la réflexion sur l'allègement du programme des expositions.	●
	BAA et CDE: poursuivre avec le Service des bâtiments le projet de rénovation intérieure du bâtiment du Pin 5 et des espaces publics et internes de la BAA et du CDE (appel d'offres lancé par le Service des bâtiments fin 2005).	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

De manière générale, les objectifs 2007 ont été atteints. Dans le domaine de la conservation, la majorité des projets a pu être réalisée: programme de restauration d'œuvres des écoles flamandes et hollandaises et des collections de dessins et du fonds néo-classique d'estampes, inventaire des collections égyptiennes et Kerma ainsi que des fonds Caliot et Goya d'estampes. Les recherches menées en 2007 ont permis ou vont permettre plusieurs publications, parmi lesquelles F.-G. Reverdin (1772-1838) et l'Ecole néo-classique. Les 1000 deniers de la République romaine, le catalogue raisonné des Armes à feu 1700-1835.

L'abandon ou le report d'axes de recherches l'ont été au profit de nouveaux objectifs scientifiques jugés prioritaires en cours d'année en fonction de l'avancement des projets ou du départ de leurs responsables (activités pédagogiques).

Au Cabinet des estampes, le départ du conservateur responsable, qui a rejoint le Muséum of Modern Art de New York, n'a pas compromis le programme établi, mais a conduit à la redéfinition des priorités, en particulier concernant l'inventaire, la recherche et la publication (un catalogue des collections) dans l'attente de l'arrivée de son successeur (au printemps 2008).

Au MHE, la démission de l'horloger-restaureur, effective dès juillet 2007, et le déplacement d'une collaboratrice scientifique ont eu d'importantes conséquences, notamment le report d'activités et une reorganisation interne.

En ce qui concerne le programme d'expositions, une attention particulière a été portée sur une harmonisation de leur rythme au MAH, entre les deux lieux d'exposition situés au rez-de-chaussée du bâtiment (salle AWAM et salles palatines) et les durées de montage et démontage, qui ont été redéfinies.

En 2007, 13 nouvelles expositions ont été inaugurées, contre 16 en 2006. La politique d'exposition vise à mettre en évidence les points forts des collections permanentes, en adéquation avec les travaux de conservation et de recherches menés au sein de l'institution. Malgré une planification bouleversée par la fermeture du département des beaux-arts ainsi que l'ampleur de l'organisation de l'exposition «Gaza à la croisée des civilisations» et des manifestations qui l'accompagnaient (officielles et culturelles), les objectifs en la matière ont été atteints.

En outre, six catalogues ont été édités en lien avec les expositions, dont un catalogue de collection (MHE), alors que trois expositions conçues par les MAH ont bénéficié de circulation à l'étranger (Richard Wagner, Visions d'artistes, Roland Petit, L'Etoffe du relief).

Une reorganisation au niveau de la direction à la fin de l'année, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice adjointe et d'un responsable des ressources humaines permettra, dès 2008, de faire face aux enjeux de la reorganisation du bâtiment lors de sa rénovation à venir et dans le cadre du projet Nouvel.

Musée d'ethnographie

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le Musée d'ethnographie (MEG) a consolidé son œuvre de séduction auprès des Genevois. Résultat : un fort soutien des milieux politiques au projet d'agrandissement du Musée et au lancement du concours d'architecture en relation, ainsi qu'une très grande satisfaction de la part du public enthousiasmé par les expositions et animations proposées durant l'année. Le MEG a offert une présence beaucoup plus marquée dans l'actualité culturelle de Genève avec les nombreux événements qui ont rythmé la vie de l'institution.

Suite à un énorme travail de préparation, l'exposition internationale « Le vodou, un art de vivre » a ouvert en décembre 2007. La réalisation de cette première mondiale présentait de nombreux défis : convaincre des partenaires en Haïti de laisser venir les objets, les transporter et enfin réussir une muséographie convaincante et attractive dans des locaux peu adaptés.

Le mois de décembre a aussi été marqué par le lancement officiel du concours d'architecture pour l'agrandissement du Musée, une première phase cruciale fruit d'une active collaboration entre le Service d'architecture et le MEG.

Après l'exposition photographique « Un Genevois autour du monde. Alfred Bertrand. 1856-1924 », l'exposition « Scénario catastrophe » a remporté un vif succès à Conches, dans le cadre de l'année thématique « Tout peut arriver ». Durant l'été, les visiteurs et visiteuses de Carl-Vogt ont pu admirer la collection du MEG de « Thangka du Bouddhisme Tibétain ».

Ce programme d'expositions était accompagné d'une large palette d'animations, d'ateliers et de visites guidées : des visites spéciales furent organisées pour les enseignante-s et des caméts découvertes préparés pour les jeunes publics. Plus de 400 groupes y participèrent.

Plusieurs conférences-débats ont été organisées par les scientifiques du MEG. Citons « Technologies de l'enlancement : esthétique des arts lointains » à l'occasion de l'exposition présentant vingt fleurons de la collection Barbier-Mueller, dans le cadre des 30 ans du musée éponyme ; « Holodomor » ou l'extermination par la faim en Ukraine, à Conches, dans le cadre de l'exposition « Scénario catastrophe » ; « Les Inuits, au cœur de notre environnement » par Jean Malaurie et « La vie d'une femme en kimono », conférence défilé dans le cadre du mois de la culture japonaise.

Le 4^{ème} Forum d'anthropologie visuelle s'est déroulé sur le thème « Styphe au cinéma », en écho à l'exposition « Scénario catastrophe » et un cycle de films a été présenté en octobre dans le cadre de l'événement « Les nuits du Maroc » en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie avec des projections de films.

Évaluation des objectifs

1000 Conservation patrimoniale	Degré de réalisation
Rangement des collections non 3D (gravures, photos, films, cartes, etc.) dans le cadre de la fin du démantèlement des réserves du MEG aux Portes Francs.	●
Entretien régulier des locaux en vue de maintenir un environnement sanitaire propice à la conservation préventive avec un minimum d'interventions chimiques.	●
Surveillance régulière de l'état sanitaire des collections, entretien et remplacement des moyens de traitement préventif pour prévenir tout problème d'optimisation des traitements en conséquence.	●
Approfondissement et complément des informations saisies dans l'inventaire informatique des collections, notamment dans le cadre des campagnes de recherches en vue des futures expositions et éditions de catalogues.	●
Selon les moyens disponibles, poursuite de l'inventaire des collections d'anthropologie visuelles (photos, films, etc.) en vue de la création de la médiathèque du MEG pour une mise à disposition plus large aux chercheuses et chercheurs et au public en général.	●
Dans le cadre de la mise en ligne de l'inventaire des collections sur Internet, mise en place d'un soutien administratif pour la gestion des prêts.	●
Accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des fonds selon les opportunités et conformément à la politique définie pour l'accroissement des collections du MEG.	●
Achats d'objets pour l'enrichissement des fonds selon les opportunités, conformément à la politique d'acquisition définie pour l'accroissement des collections du MEG.	●
Développement notamment du secteur des périodiques.	●
Enregistrement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques scientifiques.	●
Service de prêts internes, publics et interbibliothèques.	●
2000 Recherche scientifique	
Travaux de recherche en vue de documenter les expositions, événements et productions de publications conformément au programme (cf. 1 ^{er} objectif de la mission 3 et suivants).	●
Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions.	●
Organisation et participation à divers congrès, colloques et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du MEG.	●
Rédaction et publication des rapports de synthèse y relatifs.	●

Degré de réalisation	
●	Publication de deux nouveaux numéros dans la collection Tabou en relation éventuellement avec le programme des expositions (thèmes prévus: les catastrophes; cultures et cultures; le vaudou).
●	Collaborations avec les Universités de Genève et de Lausanne. Accompagnement d'étudiant-e-s, diplômé-e-s et stagiaires pour leur formation.
●	Accueil et accompagnement de stagiaires professionnels.
	3000 Diffusion culturelle
	Carl-Vogt: réalisation et inauguration du programme d'expositions (arrêté au 12/05/2006):
●	- 1 ^{er} trimestre: exposition photos du fonds du MEG pour une mise en perspective de l'histoire du MEG et des collectionneurs de la Cité de Genève.
●	- 3 ^{ème} trimestre: exposition sur le vaudou, présentation d'objets de la collection Lehmann et du MEG.
●	Conches, réalisation et inauguration du programme d'expositions (arrêté au 12/05/2006):
●	- 2 ^{ème} trimestre: exposition sur les catastrophes en collaboration avec d'autres institutions de la Ville de Genève.
●	Evénements ponctuels (expositions, débats, colloques, films): les thèmes seront choisis en relation directe avec l'actualité du moment. A titre d'exemple, le MEG tentera d'organiser deux événements.
●	Conception du programme d'accueil de classes et d'animations pédagogiques dans le cadre des expositions de synthèse et autres événements ponctuels.
●	Organisation de visites guidées, d'ateliers et d'accueil pour des groupes de visiteurs et visiteuses dans le cadre du programme d'expositions.
●	Mise en place de programmes divers d'animations, concerts, conférences, films et stages en parallèle au programme de l'année.
●	Organisation du Forum d'anthropologie visuelle du MEG dans le cadre des événements mis en place sur le thème des catastrophes.
●	Production de documents d'information et de publications de vulgarisation scientifique en relation avec le programme d'expositions et d'événements. Dont notamment: trois numéros de l'otem et de MEG-info calendrier des activités publiques.
●	Travail continu avec l'équipe d'accueil des visiteurs et visiteuses et de surveillance sur la qualité des prestations, notamment par un programme de formation permanente pour ce personnel.
●	Mise en application d'un plan de promotion et communication en appui aux activités du MEG.
●	Activités de communication en faveur du projet d'extension du MEG à Carl-Vogt, en accord avec l'appui des autorités ad hoc.

Degré de réalisation	
●	9000 Gestion du service
●	Ajustement de l'organigramme aux objectifs.
●	Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'encadrement et formations spécifiques en fonction des métiers.
○	Organisation d'un exercice pour le personnel sur la manipulation des extincteurs.
○	Organisation d'un exercice d'évacuation des bâtiments.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le travail pour assurer la conservation des collections s'est fait conformément aux programmes fixés, de même que la surveillance de leur état sanitaire. Une attention particulière a été portée aux conditions climatiques toujours délicates à maîtriser compte tenu de la spécificité des locaux.

Aujourd'hui, les inventaires sont facilement accessibles via Musinfo et l'application de gestion des prêts est opérationnelle. Quant à la mise à disposition des chercheurs et chercheuses et du public des fonds des collections de l'iconographie et de l'anthropologie visuelle (gravures, photos, films, cartes, etc.), aujourd'hui rangées aux Ports Francs, elle ne pourra se faire que par l'allocation de moyens fortement accrus ou par une allocation différente des ressources en interne.

A relever qu'en matière d'acquisitions d'objets, le MEG a soutenu une intéressante campagne de collecte d'objets en Russie de l'époque soviétique.

Un travail de fond a été entrepris pour réorganiser et redistribuer de manière plus rationnelle les diverses collections de la bibliothèque, en concevant et mettant à jour diverses bases de données pour leur gestion. Malgré un effectif restreint, les monographies et périodiques ont été traités de manière complète. Demeure le traitement des dons qui souffre du sous-effectif.

S'agissant des travaux de recherche, des contributions scientifiques importantes ont été réunies dans trois publications de référence: «Vodou», cinquième volume de la collection Tabou, «Le vodou, un art de vivre», catalogue de l'exposition du même nom et « Scénario catastrophe », collection Tabou No 4.

Pour toutes ses activités, le MEG a connu une très bonne fréquentation, faisant souvent salle comble, devant même à plusieurs reprises refuser du monde. Au total, 27'000 personnes ont franchi la porte du IMEG (Carl-Vogt et 8000 celle du IMEG) Conches. Ces succès sont aussi confirmés par la très bonne couverture médiatique des expositions et autres événements organisés par l'institution.

Muséum d'histoire naturelle

(1/2)

Introduction et faits marquants

Suite au rattachement du Musée d'histoire des sciences (MHS) au Muséum d'histoire naturelle (MHN), « Muséum & co » a remplacé le « Carnet du Muséum ». Ce journal trimestriel des deux musées, imprimé sur un papier qui respecte l'environnement, propose un grand article de fond et des brèves annonçant des expositions et manifestations, ainsi que des informations diverses sur la vie dans les deux institutions. Le MHN fut fermé au public, totalement du 13 au 24 avril et partiellement jusqu'au 30 avril, à cause de la défectuosité des faux plafonds des galeries publiques. Cet incident a conduit à la suppression de quelques prestations offertes au public, mais n'a pas perturbé le déroulement du programme des expositions. Le MHN a coordonné le projet « Tout peut arriver » qui rassemblait différentes institutions du Département de la culture (DC), ainsi que de nombreux partenaires extérieurs publics et privés. Autour de la grande exposition temporaire « Alloterracata », différentes petites expositions sur le thème des catastrophes, en collaboration notamment avec le Service d'assistance et de protection à la population, furent présentées. Sur ce thème, le MHS offrit trois expositions « Un équilibre, déséquilibre », « Les objets du délita » et « Des catastrophes » devant le MHS. Le MHN fut impliqué dans des expositions et des interventions en France voisine et en Valais, ainsi que dans des animations au Musée d'art et d'histoire (MAH). Deux magnifiques reconstitutions de fonds marins (océan Atlantique et profondes abyssales) ont vu le jour dans les salles permanentes. Pour suivre l'actualité scientifique, des panneaux ActuSciences renseignent sur les dernières découvertes. Un dépliant pour aider à la visite du MHN a été réalisé. Au MHS, les salles d'exposition consacrées à l'électricité ont été renouvelées. Dans le but de diversifier son offre au public, le MHN a innové en présentant un spectacle de cirque contemporain dans la salle de l'exposition temporaire « Robert Hainard. Eau et la pierre », des visites à la lampe de poche après la sortie du film « La nuit au musée », un concert de Polar et une fête pour les 10 ans de Janus, la torue à deux têtes. Par ailleurs, les prestations pour la petite enfance, développées depuis 2005, connaissent un succès grandissant. Le MHS a renoncé à poursuivre l'expérience tentée avec la mise en place d'un Forum des Sciences. Après sa troisième édition, la formule a révélé ses limites en ne se démarquant pas suffisamment des cafés scientifiques et autres conférences ou débats scientifiques organisés en différents lieux à Genève. Le MHN a organisé et accueilli dans ses locaux plusieurs congrès: le Congrès international Paysage_Landschaft et le Géoscience Meeting 2007 en collaboration avec l'Université de Genève, la réunion des entomologistes de Rhône-Alpes avec la Société entomologique. Une politique d'édition de catalogues d'expositions a été mise en place. Trois publications sont parues en 2007: « Alloterracata », « Robert Hainard. Eau et la pierre » et « Les dernières nouvelles du musée, numéro spécial ». A l'occasion des 30 ans du Musée Barber Müller, le MHN a accueilli un magnifique crocodile ancestral, ainsi que des conférences en relation avec des expositions du MAH.

La Société de géographie de Genève est venue rejoindre les sociétés scientifiques qui ont déjà leur siège au Muséum. Le MHN s'est également proposé comme service-pilote pour la gestion des produits chimiques, l'ins-titution étant fortement impliquée dans le développement durable. Enfin, une dizaine de personnes ont été intégrées avec la participation de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice général et l'IPT (intégration pour tous).

Évaluation des objectifs

1000	Conservation	Degré de réalisation
	Protéger les collections conservées à sec (insectes, mammifères, oiseaux) des parasites.	●
	Favoriser la conservation des collections de tissus et de spécimens par la conservation à basse température (moins 80° C), ainsi qu'en alcool isopropylique.	●
	Poursuivre l'identification des collections par des chercheurs et chercheurs confirmés, internes et externes, au MHN.	●
	Poursuivre l'informatisation des collections zoologiques, géologiques et des instruments scientifiques.	●
	Augmenter et compléter les collections de spécimens, de tissus et d'instruments scientifiques.	●
	Actualiser et alimenter la documentation pour les scientifiques et le public.	●
	Gérer la bibliothèque « Nos Oiseaux ».	●
2000	Recherche	
	Au MHN, poursuivre les projets de recherche et publier les résultats en mettant en valeur la richesse des collections. D'autre part, il sera établi un bilan des activités de recherche au MHS afin de définir des perspectives sur les prochaines années.	●
	Promouvoir la présence de l'entité muséum au sein de la communauté scientifique internationale; participation à huit congrès.	●
	Publier la Revue suisse de zoologie (vol. 14); la Revue de paléobiologie (vol. 26) et Le Rhinologue.	●
	Organiser un colloque d'archéozoologie au MHN.	●
	Garantir le bon déroulement des travaux de diplôme et de thèse réalisés au sein du MHN.	●
	Participer à la formation universitaire (cours de zoologie et stages en géologie).	●

Muséum d'histoire naturelle

(2/2)

Degré de
réalisation

3000 Communication	
Terminer l'actualisation des vitrines de la faune régionale; nouvelle conception de vitrines sur l'histoire de l'Homme, sur les invertébrés; nouvelle conception de l'exposition sur la Terre dans le système solaire; rénovation complète de l'exposition sur la géologie de la Suisse (y.c. les reliefs de la Suisse), sous réserve de financement suffisant. Poursuite de la modernisation des expositions du MHS.	
Réalisation et présentation d'une grande exposition sur le thème des catastrophes au MHN, en lien avec les autres musées municipaux.	
Dans le même contexte, réalisation, présentation de deux ou trois petites expositions sur le même thème des catastrophes au MHS.	
Présentation de quatre expositions au MHN sur le thème des catastrophes, avec du matériel fourni par le SAPP.	
Organiser le festival du film documentaire au MHN.	
Soutenir et développer les activités pédagogiques.	
Organiser des animations et des événements ponctuels de sensibilisation: les « Animations du mercredi » présentées par les scientifiques du muséum, le « Film du samedi », le « Film du dimanche », « Traces des dinosaures d'Emosson », « Migration des oiseaux au col du Jaman », la « Nuit des chauves-souris ».	
Éditer des brochures ou ouvrages didactiques: le « Carnet du muséum » (quatre numéros) et d'autres brochures selon les besoins.	
Encourager les activités du Centre de coordination ouest (CCO) pour l'étude et la protection des chauves-souris.	
Promouvoir le muséum en informant efficacement le public de ses manifestations et activités (six campagnes d'affichage par an, présence régulière dans les médias, site Internet, etc.).	
Assurer un accueil optimal, ainsi que la sécurité et la surveillance dans les galeries: organisation d'exercices d'évacuation, cours de premiers secours, formation continue sur l'accueil et la surveillance du public.	
Rentabiliser les infrastructures: ventes de publications scientifiques, de brochures de sensibilisation, recettes de visites commentées et de conférences, expertises réalisées pour des tiers, locations de salles, etc., ainsi que les prestations offertes à d'autres services ou organismes.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Comme lors des années précédentes, les résultats de la recherche obtenus par les scientifiques du MHN et par des collègues externes sont importants: des centaines de publications parues dans des revues scientifiques portent le nom du MHN et de la Ville de Genève dans la communauté scientifique du monde entier. Des missions ont été effectuées en Inde, aux Comores, en Afrique du Sud, à Madagascar, en Polynésie, en Thaïlande, au Costa Rica, en Syrie, dans les Pyrénées et en Grèce à Naxos.

Actuellement, cinq recherches sont soutenues par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique: un projet sur les chauves-souris, un projet sur les dinosaures et les poissons de Thaïlande, un projet sur les marbres blancs, un projet sur les météorites du sultanat d'Oman et un projet sur le volcanisme de Madagascar. Par ailleurs, le MHN poursuit l'édition de deux revues scientifiques de renommée internationale: la Revue de Paléobiologie et la Revue suisse de Zoologie.

En ce qui concerne l'organisation de réunions scientifiques, les objectifs ont été largement atteints. Des cycles de conférences ont été organisés avec succès sur Chypre (en lien avec des expositions temporaires au MHN et au MAH), sur les deux expositions temporaires du MHS (« Euler, l'imagination souveraine » et « Électricité », qu'y a-t-il derrière la prise) et sur Gaza (en lien avec l'exposition du MAH « Gaza à la croisée des civilisations »).

En revanche, les objectifs n'ont été que partiellement atteints dans le domaine des échanges scientifiques: à l'exception de 3 vitrines. Suite à l'arrivée d'un nouveau conservateur en minéralogie, le concept de la revue n'a pas été publié en 2007 faute d'articles. Une réflexion sur l'avenir de cette revue est à l'étude. Au sujet de l'objectif de la participation à la formation universitaire, les stages en géologie n'ont pas été mis en place. Par contre, des discussions ont été entreprises pour qu'un conservateur donne des cours de minéralogie en 2008.

Dans le domaine des expositions permanentes, l'actualisation de la faune régionale est terminée à l'exception de 3 vitrines. Suite à l'arrivée d'un nouveau conservateur en minéralogie, le concept de rénovation complète des galeries consacrées à la géologie a été retravaillé.

Pour les expositions temporaires, l'objectif a été largement atteint, tout comme en matière d'activités didactiques. Le MHN a poursuivi sa politique de présenter des petites expositions temporaires sur des sujets très divers (régionaux ou d'actualité), en fonction des opportunités. Citons le groupe de quartz de 950 kg exposé pour la première fois en Suisse romande.

Sur le plan médiatique, le département de la communication a recensé 407 articles ou émissions pour le MHN et 101 articles ou émissions pour le MHS. La nouvelle version du site Internet du MHN a été mise en ligne en décembre 2007, celle du MHS devrait suivre.

Enfin, la gestion de projets a été mise en place, un dispositif de gestion du temps (imbreuse TimeTool) a été installé et l'archivage selon les normes en vigueur a été introduit.

Bibliothèques et discothèques municipales

(1/3)

Introduction et faits marquants

Le Service des bibliothèques et discothèques municipales (BMU) a mis un accent tout particulier sur l'accueil des publics. Une enquête a révélé un fort indice de satisfaction concernant la qualité des collections, les services d'accueil, d'orientation-information dans la collection et la diversité des animations culturelles. Il en ressort également une nécessité d'élargir les horaires d'ouverture et d'assurer une meilleure visibilité des établissements dans les quartiers. Deux chartes importantes ont été réalisées. Elaborée suite à la consultation de tout le personnel, la charte d'accueil rappelle les valeurs qui définissent l'activité des BMU : égalité d'accès pour toutes et tous, respect des publics, encyclopédisme des collections, diversité culturelle et sociale. La charte de collaboration explicite aux collaboratrices et collaborateurs l'ensemble des prestations déclinées dans la charte d'accueil et leur rappelle les compétences et les attitudes attendues aux BMU afin de réaliser les missions et prestations. L'établissement de ces chartes a été l'occasion de réfléchir aux valeurs qui définissent l'activité aux BMU, ainsi qu'à la manière dont ces valeurs sont mises en mouvement au travers des prestations offertes aux publics. Ces réflexions ont permis de créer un esprit de travail commun nécessaire au travail en réseau. L'application de la charte de collection a permis de bien cibler les achats de documents. Les BMU ont acquis 50 973 nouveaux documents, ce qui porte la collection globale à 787 000 documents. Les incivilités sont toujours plus nombreuses et difficiles à gérer par des non professionnels. La venue d'un médiateur de rue a permis de bien détendre la situation à la bibliothèque des Pâquis. L'engagement de deux jeunes durant l'été, en collaboration avec le Service de la délégation à la jeunesse, a réduit très sensiblement les actes de vandalisme et les violences verbales. Le personnel veille à ne pas laisser s'installer une relation agressive de la part des usagers et des usagères en rappelant la nécessité d'une relation courtoise de part et d'autre. Cela demande beaucoup de sang froid de la part des collaboratrices et collaboratrices et ces situations ne sont pas toujours faciles à supporter. La charte d'accueil et la charte de collaboration sont des documents qui soutiennent cette démarche. La situation se dégrade à l'entrée de la bibliothèque des Minoteries. D'importants efforts de nettoyage à l'entrée des bibliothèques de la Servette et de la Jonction ont été entrepris avec les services de la Ville de Genève concernés. La nouvelle organisation des manifestations culturelles par modules thématiques a donné une meilleure visibilité aux animations. Durant l'année 2007, les BMU ont privilégié les animations dites sociales qui s'adressent à des publics spécifiques. La consultation du programme des manifestations culturelles de l'année est accessible via l'adresse <http://www.ville-ge.ch/bmu/agenda/agenda.html>. Les BMU se sont particulièrement investies dans la préparation de la « Fureur de lire ». Un public nombreux a été accueilli dans les sections jeunesse des bibliothèques. Les études des contenus en ligne ont été menées à bien. Les BMU ont souscrit un abonnement à la bibliothèque numérique de référence (Numiligo). En 2008, chaque usager inscrit aux BMU pourra s'y connecter et télécharger gratuitement des ouvrages pour une période donnée. La réflexion est également engagée concernant la mise à disposition de fichiers vidéo. Les missions de la bibliothèque se déplacent en partie de la mise à disposition de collections vers l'offre d'un bouquet de services numériques.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées
●	Stabiliser le nouveau système de gestion documentaire, tant pour le logiciel de base de données que pour le système de prêt, afin d'assurer un service aux publics de qualité. Assurer la formation du personnel et du public à l'utilisation de la nouvelle base de données et du système de prêt.
■	Collaborer avec le Service de l'urbanisme pour une meilleure connaissance des publics qui habitent les différents quartiers de la Ville de Genève, afin de bien cibler les besoins des usagères et des usagers, d'offrir une collection de documents adéquate et un service de proximité de qualité.
■	Mettre en place une enquête de satisfaction auprès des usagères et des usagers. Poursuivre les rencontres « Pages de plaisir partagées » en collaboration avec l'École des parents dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. Accueillir des enfants des plus jeunes accompagnés de leurs parents. Faire découvrir et démythifier le livre et la lecture. Sensibiliser les parents au choix de livres et à la lecture à haute voix. Présenter des bibliographies sélectives.
■	Poursuivre le partenariat avec la Délégation à la petite enfance (DPE) dans le cadre de l'accueil des enfants qui fréquentent les crèches de la Ville de Genève. Développer le contact avec les parents afin de les sensibiliser à l'importance du livre et de la lecture pour le développement de l'enfant. Collaborer à l'organisation de la semaine du « livre et la petite enfance » et participer activement aux manifestations. Faire le bilan de l'opération des « paniers livres » après deux ans. Présenter les activités des BMU aux collaboratrices et collaborateurs de la DPE.
○	Mettre en place des bornes d'information destinées à l'accueil des publics. Meilleure orientation, valorisation des ressources numériques et des manifestations culturelles.
●	Appliquer sur tout le réseau les règles de comportement définies dans les documents « Directives de comportement des collaboratrices et collaborateurs au service de l'accueil des publics » et « Accueil de l'usagère et de l'usager lors de sa première visite ». Ces directives ont pour but de professionnaliser l'accueil des publics sur tout le réseau, afin de maintenir et fidéliser les publics qui fréquentent les BMU.
●	Publier et faire appliquer la « Charte d'accueil » des publics élaborée en 2006 par le groupe accueil des publics. Poursuivre la formation du personnel à l'accueil des publics et à la gestion des situations difficiles ou conflictuelles.
●	Refonder le site Internet des BMU (en adéquation avec le travail réalisé avec les musées) et donner une meilleure visibilité aux prestations offertes à la population.
●	Collaborer avec le Bureau de l'intégration des étrangers, poursuivre les partenariats avec les communautés étrangères et les associations, afin de favoriser le dialogue interculturel et faire mieux connaître les prestations des BMU aux étrangères et étrangers installés à Genève.

Bibliothèques et discothèques municipales

(2/3)

Degré de réalisation	
○	Acquérir du matériel supplémentaire afin d'élargir les points d'accès publics aux ressources numériques pour lesquelles il existe une très forte demande. Développer l'offre numérique. Offrir un accès protégé à Internet pour les jeunes. Développer la webthèque par la sélection de sites spécifiquement destinés aux jeunes.
◐	Développer la collection audiovisuelle sur le réseau, en particulier pour les publics d'adolescents et d'adultes. Développer le secteur musical dans les espaces jeunesse. Développer le domaine textes lus, ainsi que le domaine apprentissage des langues.
●	Étudier et développer les contenus en ligne. Établir un premier bilan des possibilités offertes par la musique en ligne. Définir les nouvelles orientations des bibliothèques à l'heure du virtuel. Étudier les possibilités et les opportunités du prêt en ligne de livres, livres lus de musique et de vidéo. Former les collaborateurs et collaboratrices à ces nouvelles technologies. Tenir compte du cadre juridique en vigueur.
◑	Mise en place du projet « actualité en bibliothèque » en collaboration avec la Bibliothèque municipale de Lyon et la HEG / id de Genève. Ce projet introduit une nouvelle approche de la mise en valeur des collections et des animations culturelles.
■	Éditer de nouvelles bibliographies thématiques afin de stimuler la curiosité des usagers et des usagers pour leur permettre de mieux se familiariser avec les collections des BMU. Organiser des formations internes et des conférences publiques en lien avec les domaines présentés dans les bibliographies.
◐	Appliquer la « Charte des collections » pour le secteur imprimés / espace des adultes, qui fixe une gestion par objectifs et par domaines. Lancer l'étude de la collection pour deux nouveaux domaines de la connaissance. Consacrer 10% au moins du budget des acquisitions au maintien de la qualité des documents et à l'équilibre général de la collection sur tout le réseau et pour tous les secteurs. Passer progressivement à une gestion des collections par objectifs et par contenus dans tous les secteurs des BMU.
●	Poursuivre l'information de la collection des discothèques afin de permettre aux usagers et aux usagers d'accéder aisément à la base de données depuis l'importe quel poste des BMU et de préparer le prêt informatisé.
◐	Mettre un accent tout particulier sur la documentation qui facilite les formations de base et les formations continues. Être en prise plus directe sur les besoins des citoyens et des citoyens. Acquérir des documents ciblés dans le domaine de l'apprentissage des langues et les savoirs de base. Assurer la formation du personnel à la médiation de ce type de documents. Étudier l'opportunité de partenariats notamment avec l'association « Lire et écrire », afin de préparer une documentation accessible aux apprenants et aux apprenants.
◑	Étudier l'offre en documents audiovisuels issus de la production éditoriale locale en partenariat avec les productrices et producteurs locaux.

Degré de réalisation	
●	Participer à l'organisation de la « Fureur de lire ».
●	Offrir des visites guidées pour des groupes spécifiques en dehors des heures d'ouverture des services de prêts. Plus particulièrement : accueil de personnes âgées en collaboration avec l'AVAO, accueil de faibles lettrices et lecteurs avec l'association « Lire et écrire », accueil de classes du Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA), accueil de jeunes handicapé-e-s du Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseale (CFER).
●	Mettre en valeur des auteur-e-s romands, ainsi que l'édition romande. Participer à la réalisation du prix « Lettres frontalières ». Mettre en valeur les prix remis en Suisse. Collaborer avec les librairies traditionnelles genevoises. Collaborer avec le Conseil du Léman et la Commission consultative pour une mise en valeur du livre (à Genève).
●	Réaliser la deuxième édition du prix « P'tits mômes » et faire le bilan après deux années. Ce prix imaginé et proposé par du personnel des BMU vise à mettre les enfants très tôt en contact avec le livre et la lecture. Afin de toucher un maximum d'enfants, les BMU collaborent aussi avec les crèches de la Ville de Genève.
●	Participer au prix « Chronos » qui favorise les relations intergénérationnelles. Participer au « Printemps des poètes » et à d'autres manifestations, telles que la « Fête de la musique ».
●	Acheter des documents spécifiques pour toutes les manifestations.
●	Participer aux diverses manifestations mises en place par la Ville de Genève : « La Ville est à vous », « la fête du développement durable », « les chaises longues dans les parcs en été ». Chaque manifestation permet de se présenter à la population et de mieux se faire connaître. Les livres estampillés « livres nomades » sont mis en circulation à ces occasions.
●	Mettre en place plusieurs expositions dont « Les mondes de féeries » et un centre d'intérêt sur les contes. Toutes les expositions sont accompagnées de bibliographies et de conférences.
●	Préparer la grande exposition sur les auteur-e-s, illustratrices et illustrateurs d'Afrique en 2008.
■	Poursuivre la programmation mensuelle du Salon musical. Étudier la collection en relation avec les thèmes des conférences. Éditer des bibliographies thématiques.
●	Accueillir des groupes en particulier pour des visites de classes et de crèches. Maintenir les visites de classes à leur niveau actuel afin de sensibiliser un maximum d'enfants à la fréquentation des bibliothèques.
●	Développer les visites de crèches afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge au livre et à la lecture.
●	Mettre en place les différents programmes didactiques d'accueil.
●	Former les usagers et les usagers à l'utilisation de nos outils de recherche d'informations.

Bibliothèques et discothèques municipales

(3/3)

Degré de réalisation	
2000	Formation, recherche et mandats
	Assurer la participation de la direction et de plusieurs collaboratrices et collaborateurs à la formation dans le cadre des cours HES, CESID, CLP BBS et formations post-grade.
	Rédiger des articles et proposer des conférences dans les domaines de compétence des BMU.
9000	Gestion du service
	Mettre en place un nouvel outil de gestion de l'information courante et administrative et des directives internes au sein des BMU.
	Assurer la sécurité des personnes et des biens. Combattre les incivilités. Collaborer avec les services municipaux chargés de la sécurité, ainsi qu'avec le Service social et avec l'aide de compétences extérieures. Redéfinir la notion d'espace public et créer un lien social.
	Assurer en collaboration avec le Service des bâtiments une meilleure visibilité extérieure des bâtiments des BMU.
	Organiser pour le personnel des formations internes très ciblées sur les nouvelles technologies, la gestion des collections et l'accueil des publics. Ces cours seront préparés et donnés par les adjointes et adjoints scientifiques et les coordinatrices et coordinateurs de manifestations culturelles.
	Adapter les moyens informatiques standards à l'effectif actuel des collaboratrices et des collaborateurs. Assurer sans à coup toutes les activités bibliothéconomiques. Elaborer les documents nécessaires à la valorisation de la collection. Assurer la gestion administrative interne.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le projet tripartite « actualité en bibliothèque » a été abandonné par les partenaires des BMU. Dans le domaine informatique, les objectifs ont été partiellement atteints. Une nouvelle planification a été mise en place pour les projets en attente.

La collaboration avec le Service de l'urbanisme a permis de disposer de données rigoureuses sur la population desservie et de mieux cibler certaines zones qui échappent à l'action des BMU.

La mise en route des nouveaux équipements de gestion du prêt se déroule selon la planification prévue. Le système RFID a permis l'informatisation du prêt des documents des discothèques. La réalisation de la bibliothèque dite « hybride » entre imprimé et numérisé se dessine progressivement.

Suite aux études sur la Bibliothèque à l'heure du virtuel, les BMU ont mis l'accent sur le prêt d'ouvrages numériques à distance. Avec Radio Cité, les BMU proposent d'offrir en « podcasting » des chroniques littéraires. La formation du personnel aux nouveaux modes d'édition et de diffusion d'information sur Internet est assurée.

Le partenariat avec la Délégation à la petite enfance autour du projet « A la page » et « éveil culturel », qui sensibilise enfants et parents à la lecture, rencontre toujours plus de succès. Il y a eu 15 300 prêts de livres dans les crèches. Le prix « P'tit môme » a compté la participation de 17 crèches et de 400 enfants.

Le projet « des pages de plaisirs partagés » en partenariat avec l'Ecole des parents invite des familles avec enfants tout petits à venir se familiariser avec les choix de livres et la lecture à haute voix.

La collaboration avec l'association Lire et écrire a permis de mettre à disposition des apprenants et des apprenantes plus de 500 ouvrages et d'accueillir l'Exposition « Lire et écrire ».

Les partenariats avec d'autres services de la Ville de Genève et des associations permettent de consolider la bibliothèque « Hors murs » et de toucher un public toujours plus nombreux qui, même s'il ne fréquente pas la bibliothèque, se trouve en contact avec le livre. Les publics se sont en particulier montrés très intéressés par les deux nouveaux ateliers sur les nouvelles technologies et l'exploitation des nouvelles ressources : blogs, wikis, ebooks, podcasts, musiques librement accessibles sur Internet.

Ces deux ateliers confirment le besoin de médiation dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

A propos du prêt et de la fréquentation : 46 743 abonné-e-s actifs ont emprunté 158 839 documents lors de 406 300 visites. A cela s'ajoutent les visites pour les animations culturelles, la fréquentation des salles de lecture, la consultation sur place, les 14 610 consultations des postes Internet et la bibliothèque « Hors murs » qui touche un public difficile à quantifier. Les BMU enregistrent une légère baisse des nouveaux adhérents et nouvelles adhérentes (6 500) pour l'emprunt de documents, 460 visites de classes et 221 visites de crèches ont été comptabilisées. L'augmentation des visites est réjouissante et montre l'importance accordée à la lecture dans la vie de l'enfant pour son développement.

Bibliothèque de Genève

(1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2007 a été marquée par deux événements majeurs : l'exposition « Arts, savoirs, mémoire, trésors de la Bibliothèque de Genève » au Musée Rath et l'opération « Transition BGE » dont l'objet a été une analyse fine des missions de l'institution et de son avenir. Ces deux importants projets ont largement mobilisé les forces de l'institution. Il est à noter qu'ils ont également concerné l'Institut et Musée Voltaire et la Bibliothèque musicale.

Commencée en novembre 2006, l'exposition du Musée Rath a permis à la Bibliothèque de Genève (BGE) de montrer une partie de ses plus belles pièces. Les visiteurs et visiteuses ont pu apprécier non seulement la qualité des pièces présentées, mais également la diversité et la richesse des collections de la Bibliothèque. Des ensembles cohérents et remarquables ont mis en évidence la solidité des fonds et leur intérêt scientifique, artistique et culturel. Cette exposition a permis de montrer au public genevois et étranger combien la BGE fait partie des grandes bibliothèques à l'exceptionnel patrimoine. Elle a aussi été l'occasion d'affirmer la haute compétence de son personnel scientifique. Il s'agit de la plus importante exposition de la BGE depuis plusieurs dizaines d'années.

Le projet « Transition BGE » a été réalisé dans le sillage de cette manifestation avec pour objectif premier une évaluation des missions de la BGE dans l'esprit d'un recentrage patrimonial. Annoncé lors du vernissage de l'exposition le 22 novembre 2006, il s'est développé tout au long de 2007. Mené dans une démarche participative qui a réuni le suffrage de tous les collaborateurs et collaboratrices – le personnel a eu l'occasion d'exprimer et de faire des propositions –, « Transition BGE » a finalement abordé l'ensemble des activités de la Bibliothèque. De nombreux rapports ont été élaborés. Leur qualité a été remarquée. Le rapport final présente la synthèse de l'ensemble des propositions émises et propose une carte stratégique des projets prioritaires. Il est partagé par l'ensemble du personnel. Ce document servira de base pour définir les objectifs de l'institution ces prochaines années.

Ces deux projets – menés et finalisés avec satisfaction – ont été considérés comme prioritaires, car ils permettaient d'une part une exceptionnelle mise en valeur de la BGE et d'autre part l'élaboration d'une vision de la future BGE durant la prochaine décennie.

La rénovation de l'Espace Ami-Lullin a commencé durant l'automne. Dès 2008, la BGE disposera d'un espace d'exposition et d'animation d'excellent niveau qui lui permettra de développer sa politique de mise en valeur.

Évaluation des objectifs

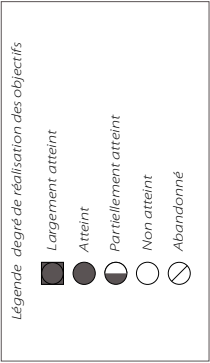
Degré de réalisation	
●	1000 Constitution et traitement des collections
●	Mettre en œuvre l'utilisation de réservoirs de notices bibliographiques pour les commandements (Logiciel EasyPump; cf. aussi Conservation / catalogue).
●	Traiter de manière automatique les rappels des commandes.
●	Formaliser la politique d'acquisition.
○	Réorganiser le service du dépôt légal et des Genevensis en vue du renforcement de son rôle dans la veille bibliographique et dans les commandes de Genevensis non genevois.
●	Mettre en œuvre l'utilisation de réservoirs de notices bibliographiques pour le catalogue (Logiciel EasyPump; cf. aussi Constitution des collections).
○	Mise sur pied de la nouvelle étape de rétroconversion.
●	Catalogage, numérisation et reconditionnement d'une partie des collections du Département iconographique.
●	Procéder à la rétroconversion des ouvrages de critique voltairienne à l'Institut et Musée Voltaire.
●	2000 Conservation des collections
●	Établir un plan de nettoyage des magasins et de dépoussiérage des ouvrages.
○	Reprenir l'étude sur des magasins extérieurs.
○	Déployer le programme de préservation et de conservation (Projet PAC).
●	Bilan de l'expertise des locaux par un consultant extérieur.
○	Élaboration d'un plan catastrophe (incendie, dégâts d'eau, etc.).
○	Numériser les anciens catalogues sur fiches (CIPAC).
○	Définir un plan de développement de la bibliothèque numérique « Genevensis ».
○	Établir une typologie des ouvrages anciens en vue de leur préservation et de leur restauration éventuelle.

3000 Services au public		Degré de réalisation
Informatiser les opérations de consultation des ouvrages en salle de lecture.		
Réfléchir à un guichet électronique de renseignement.		
Établir un nouveau règlement du service de reprographie.		
Renforcer la formation des lecteurs et des lectrices à l'utilisation de la BPU.		
4000 Mise en valeur		
Publier l'édition 2003-2004 de la Bibliographie genevoise.		
Valoriser un fonds de partitions anciennes à la Bibliothèque musicale (Projet Remy Campos).		
Exploiter les acquis de l'exposition du Musée Rath en coordonnant un programme de mise en valeur des collections patrimoniales de la BPU.		
Suivre la rénovation de l'espace Ami Lullin, programmer sa réouverture ou prendre de nouvelles dispositions en cas de refus.		
Mettre sur pied un festival de l'affiche à Genève.		
Concevoir et réaliser l'exposition "L'Égypte des Lumières (mars-septembre 2007) à l'Institut et Musée Voltaire.		
Créer un site Web pour la Bibliothèque musicale en cohérence avec la mise à niveau du site Internet de tous les services du DC.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Durant l'année 2007, la BGE a consacré l'essentiel de ses réflexions et de ses moyens disponibles à une réflexion en profondeur sur ses missions. Ainsi, un certain nombre d'objectifs déclarés pour l'année 2007 ont été repoussés pour être réexaminés à la lumière des conclusions du projet « Transition BGE ». Celui-ci propose une vision de la BGE pour le futur et une série d'actions qui deviendront des objectifs prioritaires ces prochaines années. Il ouvre des perspectives importantes de développement qui doivent amener la BGE à assumer toujours mieux ses missions au service de la collectivité.

SPORTS ET SÉCURITÉ



L'année 2007 a été marquée par le changement politique à la tête du Département des sports et de la sécurité qui a été rebaptisé au 1^{er} juin Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

La composition du département a été profondément modifiée à cette occasion. Trois services ont rejoint cette entité :

- la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) anciennement nommée Direction des systèmes d'information et rattachée au Département des finances et de l'administration générale,
- le Service Voirie-Ville propre (VVP) et le Service logistique et manifestations (LOM) (anciennement Service logistique et technique) tous deux rattachés au Département de l'aménagement des constructions et de la Voirie;

alors que le Service des sports a été rattaché au Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nouvellement nommé Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Ce nouveau département DEUS s'articule ainsi autour de 3 pôles :

- **la sécurité** avec le Service d'incendie et de secours (SIS), le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et le Service de la sécurité et des espaces publics (SEEP),
- **la propreté / salubrité** avec VVP et LOM,
- **l'informatique / communication** avec la DSC.

Afin de mieux refléter ces objectifs, le libellé de certains services a été adapté. Enfin, la Présidence et le secrétariat ont déménagé au 31 mai pour s'installer dans le bâtiment du 4 rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ce changement politique a eu également pour effet de redéfinir les missions des collaboratrices et collaborateurs de la Direction et de leur assigner de nouveaux objectifs. Des directives ont été édictées à cet effet et l'équipe de direction a été complétée d'un poste d'administratrice et de chef de cabinet sous contrat de droit privé.

Dès le début du second semestre, plusieurs chantiers ont été initiés et de nombreuses actions concrètes ont vu le jour. Citons à titre d'exemple l'étude d'un nouveau règlement pour l'usage du domaine public, le processus de rattachement du SAPP au SIS, l'action « Rade propre » ou celle visant à réduire la présence des marchands en Ville de Genève.

La nouvelle composition des services du département permet d'intéressantes synergies dans la plupart des dossiers liant les aspects sécurité et salubrité du domaine public. Il en va de même pour les manifestations, l'exemple le plus frappant étant celui de la planification des prestations municipales dans le cadre du championnat d'Europe de football (Euro 2008), où cinq des six services du DEUS sont fortement sollicités.

Au cours de l'année écoulée, il y a lieu, enfin, de relever dans le domaine de la sécurité l'entrée en vigueur du concept Pompiers XXI, la mise sous toit d'un nouveau tarif pour les transports sanitaires négocié avec Santé suisse, les négociations avec l'Etat de Genève de transfert de charges touchant la protection civile et la sécurité feu, le succès de l'engagement des agent-e-s de civilité ou encore les travaux de planification d'une éventuelle pandémie de grippe aviaire.

Direction des sports et de la sécurité

Introduction et faits marquants

Pour la Direction, le fait marquant de l'année 2007 a été le changement de Magistrat à la tête du département, qui s'est accompagné d'une nouvelle répartition des missions et d'un nouveau nom.

Au 1^{er} juin 2007, le Département des sports et de la sécurité est devenu le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

A cette même date, la Direction du département a déménagé, quittant la Cour Saint- Pierre pour la rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Direction et coordination	
Soutenir et conseiller le Magistrat notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.	●
Coordonner au niveau de la Direction du département les demandes et dossiers relatifs aux crédits d'entretien et de construction pour assurer une meilleure répartition des ressources financières allouées par les services compétents en fonction des besoins.	●
Développer en faveur des services du département les prestations de nature juridique relatives à la procédure des marchés publics.	●
Renforcer le processus d'entretiens périodiques du personnel dans tous les services du département.	◐
Assurer une meilleure transversalité entre les services, particulièrement concernant les dossiers importants.	●
2000 Sports et sécurité	
Poursuivre la politique d'écoute des associations et clubs sportifs et tendre à mieux adapter le subventionnement.	◐
3000 Relations externes	
Harmoniser les actions de communication et de promotion des activités.	◐
Participer activement aux séances de divers organismes et comités en qualité de représentant de la Ville de Genève et du département.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Les objectifs du département ont été modifiés en cours d'année, suite à l'arrivée d'un nouveau Magistrat, d'une nouvelle politique et des changements de services. Des nouvelles directives, ainsi que des modifications des cahiers des charges des collaborateurs et des collaboratrices de la direction en ont été des conséquences.

Sports (1/2)

Introduction et faits marquants

Le Service des sports (SPO) a certainement vécu une des années les plus riches de son histoire. En effet, après vingt ans sous la direction du même Magistrat, il a intégré en juin 2007 le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et a dû se familiariser avec de nouveaux objectifs politiques et un nouveau fonctionnement. Les collaborateurs et collaboratrices du service ont fait face à ces changements de manière positive en restant attentifs à offrir des prestations de qualité.

L'année 2007 a connu un nombre important de grandes manifestations. Les installations sportives ont été sollicitées pour de nombreux championnats internationaux et locaux, tournois régionaux et organisations du SPO. Citons pour exemple, les championnats suisses juniors de plongeon, le championnat d'Europe universitaire de Basket 2007, la Comen Cup de natation synchronisée, le 20^{ème} Swiss Open de Tennis en fauteuil roulant, le 20^{ème} triathlon international de Genève, le match de basket de qualification Suisse - Angleterre.

La 2^{ème} édition de la Fête du sport en mai, véritable vitrine de l'activité associative et sportive genevoise, s'est tenue sur la plaine de Plainpalais et a connu un grand succès populaire. Cette traditionnelle manifestation fut précédée d'un « Hommage aux champions de Suisse » où l'élite sportive genevoise nationale et internationale fut chaleureusement accueillie sous le chapiteau du Cirque Nock. Cette fête a donné l'occasion d'un émouvant « au revoir » à l'ancien Magistrat André Hediger.

Il faut relever encore l'immense succès de la piste de ski installée sur la Promenade de la Treille où enfants et adolescents ont eu l'opportunité de chausser des skis et de s'essayer sur cette descente de 40 mètres. De nombreuses écoles de la Ville de Genève ont pu bénéficier gratuitement de cette prestation offerte à la population grâce à l'appui de partenaires privés. L'école suisse de ski, présente à cette manifestation, s'est plu à relever une augmentation d'inscriptions à la suite de ces journées de ski en Ville de Genève. Un lien avec les sports de rues a été établi à cette occasion et la Délégation à la jeunesse a eu le plaisir de proposer des démonstrations et initiations de freestyle avec ses partenaires. Cette collaboration, comme celles en préparation pour 2008, s'inscrit dans la ligne politique tracée par le nouveau Magistrat en charge des sports.

Les écoles de sport (été / hiver) continuent d'enregistrer une forte augmentation de présence. 3'555 cours ont ainsi trouvé preneurs en 2007. Les campagnes de sensibilisation contre l'obésité et les problèmes de santé chez les jeunes ont été favorables. Ainsi l'école de fitness créée pour les jeunes de 14 à 16 ans, connaît une forte participation.

« Le sport pour tous » est un slogan qui garde tout son sens. Ainsi le SPO a mis l'accent sur la création d'activités sportives actives. Des horaires adaptés à la vie professionnelle ont permis la pratique de sports tels que golf et nordic walking. Des disciplines sportives proposées à des prix raisonnables s'adressent à tous dès l'âge de 18 ans. A noter également la volonté de démocratiser la pratique de certains sports comme le golf.

Sur le plan technique, la collaboration avec le Service des bâtiments a bien fonctionné. Un soin tout particulier a été apporté à l'entretien régulier des installations et des travaux de plus en plus importants sont nécessaires compte tenu du vieillissement des infrastructures.

Parallèlement à ces travaux courants, il y a lieu de signaler le démarrage de la rénovation de la patinoire des Vernets à la suite du vote, à l'unanimité, du CM. Trois courts de tennis du centre sportif du Bois-des-Frères ont fait l'objet d'un changement de revêtement apprécié par les adeptes du tennis et par les organisateurs de l'Open de tennis en fauteuil roulant. Les clubs de football locaux du stade du Bois-de-la-Bâtie peuvent désormais fouler la pelouse du nouveau terrain synthétique 3^{ème} génération. Enfin, un crédit « multipack » a été voté pour permettre le démarrage de plusieurs projets de mise en conformité des bâtiments sportifs.

Sensibilisé à intégrer, selon ses moyens, les principes de l'Agenda 21 et du développement durable dans sa mission, le SPO a mis l'accent sur la gestion des gazons de terrain de sport et la récupération des déchets.

Évaluation des objectifs

1000	Exploitation d'installations sportives	Degré de réalisation
	Gérer de manière optimale les multiples demandes des clubs et des usagers et usagers relatives à l'utilisation et l'exploitation des installations sportives.	●
	Garantir un entretien optimal des installations sportives existantes, de manière à offrir aux usagers et usagers des infrastructures de qualité.	●
	Procéder au changement du système des entrées et des parkings par le remplacement complet des automatiques de la billetterie du centre sportif des Vernets et de la piscine de Vaumebé.	◐
	Assurer la mise en exploitation d'une deuxième patinoire de quartier sur la rive gauche.	○
2000	Organisation de prestations sportives offertes au public	
	Créer une école de sport annuelle, entièrement gérée par le SPO.	●
	Développer les sports urbains en mettant à disposition des jeunes des infrastructures attractives et sécurisées.	●
	Développer l'insigne sportif genevois en tenant compte des résultats des sondages effectués auprès des participant-e-s, ces dernières années.	●
	Organiser des cours de sport destinés au « tout public ».	■
	Diversifier l'offre du programme loisirs et sports en proposant de nouveaux séjours et de nouvelles activités sportives et en augmentant le nombre de stages existants.	●

Degré de réalisation	
3000	Organisation de manifestations (soutien aux clubs) Encourager l'organisation de grandes manifestations sportives en garantissant un appui logistique professionnel. Développer une stratégie de partenariat avec des tiers du secteur privé, afin de garantir l'équilibre financier des manifestations organisées par le service.
4000	Soutien et encouragement au Sport Offrir un accueil irréprochable et de qualité. Développer l'écoute et la communication en participant plus activement à la vie des clubs et associations. Procéder à une enquête de satisfaction auprès de usagères et usagers, afin de mieux cibler nos actions en fonction des attentes réelles.
9000	Gestion du service Développer la polyvalence et la complémentarité du personnel du service, notamment au sein de la section des piscines (gardiens de bains). Étendre à l'ensemble du personnel le système d'évaluation actuellement appliqué pour les entretiens statutaires.

Commentaires sur la réalisation des objectifs

Après plusieurs années spécifiquement axées sur l'entretien et sur l'exploitation des installations sportives, l'accent a été mis sur les prestations que le service offre à la population, ainsi que sur l'organisation de manifestations sportives destinées au grand public.

Une attention particulière a également été apportée à la gestion du changement à la suite du transfert du service au sein du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Incendie et secours

Introduction et faits marquants

En 2007, le service a accompli 10 465 interventions dont 3 635 sont des interventions ambulancières. 64% du total des engagements assurés ont été réalisés sur le territoire de la Ville de Genève.

En mai, le service a organisé la traditionnelle présentation quadriennale du Bataillon des sapeurs-pompiers, présentant le corps à la population. Cette manifestation a rencontré un immense succès et a renforcé l'image du corps auprès des concitoyens et concitoyennes.

La menace biologique avec laquelle il faut désormais compter de façon permanente s'est à nouveau manifestée en 2007 sous la forme de la grippe aviaire. Son potentiel développement, en tant que pandémie est également fortement à craindre. En la matière, l'équipement d'intervention adéquat n'a jamais pu être appréhendé de manière sérieuse jusqu'à présent dans le service. Le caractère récurrent de la menace tant naturelle que terroriste impliquera des développements constants dans les années à venir.

Le nouveau CA a pris la décision de rattacher le SAPP au SIS à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette décision doit permettre de renforcer et de centraliser les compétences en matière de sécurité civile, ainsi que la formation liée à cette activité. Le rattachement du SAPP au SIS et la restructuration interne qui suivra devra permettre de renforcer, au niveau des ressources humaines, l'état-major de ce nouveau service.

Évaluation des objectifs

1000 Interventions	Degré de réalisation
Renouveler, sur un programme de trois ans, l'ensemble des vestes et pantalons de protection feu des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers professionnels. Les vestes et pantalons actuels arrivent en fin de vie (la durée de vie moyenne étant de huit ans pour les vestes et cinq ans pour les pantalons). De plus, les développements technologiques liés aux tissus de protection permettront d'augmenter le facteur de protection individuelle et de confort.	●
Renouveler 15% du parc des coussins de levage, la durée de vie moyenne d'un tel équipement étant de six ans, afin de garantir l'échange progressif de ces derniers.	●
Renouveler 10% de la dotation en barrages anti-pollution, la durée de vie moyenne de ces équipements étant de dix ans, afin de garantir un échange progressif de ces derniers.	●
Doter le service des premiers moyens de lutte et de protection personnelle contre les effets des produits d'origine biologique. Les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation et les moyens de lutte et de protection du service sont quasi inexistants.	●

2000 Prestations pour des tiers	Degré de réalisation
Assurer l'entière des travaux préparatoires y compris les matchs tests, imposés et contrôlés par les organisateurs, dans la phase préparatoire de l'Eurofoot 2008.	●
Organiser et assurer la présentation quadriennale du bataillon des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers de la Ville de Genève aux autorités municipales et à la population genevoise. Le concept étant à l'image de l'édition précédente de 2003.	●
9000 Gestion du service	
Améliorer les recettes du service par une application scrupuleuse du tarif défini par la Ville de Genève, avec une adaptation des tarifs et un meilleur controlling interne des procédures de facturation. L'entité financière est maintenant dotée correctement en personnel, la gestion de la facturation a été renforcée et optimisée.	●
Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne 2 permanente.	○
Transférer les contrats de maintenance informatique de la centrale d'alarmes du service dans les lignes budgétaires de la DSI.	●
Rééquilibrer le budget du service, afin de le mettre en adéquation avec le plan comptable. Lors des derniers contrôles financiers, nombre de remarques ont été faites sur l'imputation inappropriée de certains frais sur des centres de coûts. Lors de la préparation budgétaire, le service a assuré plusieurs adaptations afin d'établir un plan comptable. Ces retouches sont, en fait, des transferts de charges et ne génèrent aucune augmentation budgétaire.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs

La finalisation du projet de la construction d'une nouvelle caserne 2 sur la rive droite n'a pu être réalisée. Cet état de fait est lié d'une part à la difficulté de trouver une solution techniquement acceptable sur le territoire non bâti et d'autre part à la décision du CA de réléguer en priorité 2 cette réalisation dans le cadre des budgets d'investissement de l'administration.

Des solutions alternatives sont actuellement à l'étude entre la direction du service et le Magistrat. Un nouveau tarif forfaitaire pour les transports ambulanciers assurés par le SIS a été conventionné avec Santé Suisse et est entré en vigueur en septembre. La prestation a été portée à 500 francs permettant ainsi une recette supplémentaire de 102 000 francs pour les quatre derniers mois de 2007.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de réglementer la facturation des prestations assurées par les corps de sapeurs-pompiers, il n'a pas été possible de modifier les tarifs appliqués par le SIS en la matière. Le règlement n'ayant pas encore été voté.

Par contre les mesures de « controlling » interne instaurées par le service ont permis d'améliorer les recettes d'environ 250 000 francs.

Service d'assistance et protection de la population (1/2)

Introduction et faits marquants

- Pour le Service d'assistance et protection de la population (SAPP), l'année 2007 a été marquée par :
- la décision du CA de rattacher le SAPP au Service d'incendie et secours (SIS) le 1^{er} janvier 2009 dans le but de renforcer et centraliser les compétences en matière de sécurité civile,
 - la commande et le stockage de matériel et d'équipement de protection contre le virus de la grippe aviaire pour le personnel de l'Administration municipale,
 - 4 expositions au Muséum d'histoire naturelle (thèmes: catastrophe de Brienaz, actions à l'étranger, office de l'approvisionnement économique et la protection des biens culturels).

Evaluation des objectifs

1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence		Degré de réalisation
Pour remplir les missions de la protection civile communale et cantonale et mettre sur pied une organisation efficace :	- organiser des cours de répétition annuels obligatoires, - augmenter les effectifs des cadres par la recherche de volontaires et équilibrer les effectifs par des cours de recyclage dans les fonctions où il manque du personnel, - poursuivre la réalisation des plans de la nouvelle organisation de protection civile, - rechercher des volontaires pour les cours d'utilité publique, - favoriser le partenariat intercommunal par des cours entre communes voisines.	●
Pour maintenir un système efficace de mise à l'abri et d'alarme de la population :	- assurer l'entretien technique des installations pour garantir le bon fonctionnement de la structure de protection, en utilisant les contributions forfaitaires de la Confédération, - contrôler les abris privés, - créer, par quartier, des parcours pour les véhicules munis de sirènes pour assurer, le cas échéant, l'alarme de la population.	●
Pour garantir l'efficacité de l'Office Communal de l'Approvisionnement Economique (OCOAE) et mieux le faire connaître :	- assurer la formation des cadres et du personnel à une situation de rationnement de carburant, - former les cadres à l'utilisation des moyens informatiques mis à disposition de l'OCOAE, - maintenir l'état de préparation des cadres quant à la conduite du personnel et à la gestion d'un centre de distribution, - participer à diverses manifestations pour faire connaître les missions de l'OCOAE.	●

Degré de réalisation	
●	Pour développer la protection du patrimoine en cas de sinistre : - réaliser des plans d'évacuation des biens culturels dans les sites désignés par le Département des affaires culturelles (DAC), - créer une base de données incluant les dossiers de sécurité par site (plans, photos, fiches d'intervention, etc.).
●	2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection Pour répondre à l'obligation légale d'organiser des cours annuels de répétition et garantir une organisation apte à intervenir en cas de catastrophe : - parfaire l'état de préparation des miliciens et miliciens de la protection civile lors des cours de répétition annuels obligatoires, - assurer le perfectionnement des miliciens et miliciens, membres des formations adéquatement engageables et des astreints chargés de l'accueil des sans-abri, - poursuivre les cours organisés avec le Service social (SOC) pour les Journées Solidarité, - par délégation du canton, organiser des cours de formation transitoire pour pallier le manque d'effectifs dans certaines fonctions.
●	Pour valoriser le centre de Richellen en tant que centre de formation ouvert à des tiers : - promouvoir la sécurité sur la place de travail ou à domicile par des cours de prévention « tout public » ou destinés à des entreprises, des groupements, des associations et des administrations, - établir une convention avec l'Association Genevoise des Organisations de Protection Civile (AGOPC) pour l'utilisation de Richellen pour les cours de répétition des autres communes genevoises.
○	Pour développer l'utilisation du centre de formation de Richellen en tant que centre de formation pour adultes et garantir la qualité des cours dispensés : - obtenir la certification Eduqua du centre, en collaboration avec le Service des ressources humaines (SRH).
●	Pour remplir la mission de contrôle et de formation des équipes de sécurité des bâtiments de la Ville de Genève : - veiller de manière permanente à la création d'équipes de sécurité par tous les services de l'Administration et intensifier leur formation par des cours d'évacuation.
⊘	Pour développer les compétences des services municipaux en matière de gestion des situations d'urgence : - continuer à dispenser des cours spécifiques destinés aux responsables de l'organe communal de coordination.

Service d'assistance et protection de la population (2/2)

Degré de réalisation		Degré de réalisation
●	Pour contribuer à la formation continue du personnel de l'administration et diminuer l'abandonnement par des mesures de prévention: - assurer, en partenariat avec le SHP, des cours de premiers secours, de lutte contre le feu, de sensibilisation à l'évacuation et de prévention contre les accidents.	Pour contribuer à l'organisation de l'organe de coordination communal (OCoC): - collaborer à la gestion du dossier de la grippe aviaire (planification des mesures en cas de pandémie), - réaliser une base de données des moyens d'intervention des services.
●	3000 Coopération internationale Pour contribuer aux efforts de solidarité de la Ville de Genève: - poursuivre l'action, initiée en 2005, pour le développement de la protection civile d'Abomey (Bénin). Cette opération est financée par l'association des Villes Unies contre la Pauvreté (VUP).	Pour optimiser l'utilisation du parc de véhicules du service: - assurer la mise à disposition de bus aux services de l'administration pouvant bénéficier de prêts internes de véhicules, - participer au sein de la COGEIE au choix de véhicules propres correspondant aux normes de la Déclaration de Florence, - aménager progressivement les véhicules pour le transport de personnes à mobilité réduite.
●	Pour développer une protection civile acteur et facteur du développement durable: - dispenser des cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères en collaboration avec l'Organisation internationale de la Protection Civile (OIPC), - assurer la formation aux premiers soins des délégués du Comité International de la Croix-Rouge (CICR).	Pour contribuer aux efforts de la Ville de Genève dans la lutte contre la précarité: - tenir prête une construction pour l'accueil éventuel de réfugiés-e-s ou de personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM), - mettre à disposition et exploiter une grande construction pour l'accueil accru des sans-abri.
●	4000 Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration Pour garantir une assistance à la population et développer des partenariats au profit de la collectivité: - assister et reloger les personnes sinistrées, en collaboration avec le SIS, l'Hospice Général et l'Unité Mobile d'Urgence Sociale (UMUS), - offrir un soutien aux services d'intervention en cas de sinistre important, - perfectionner le personnel du SAPP asseint au service de piquet et améliorer son matériel d'intervention, - maintenir et renforcer la collaboration avec le SOC pour l'accueil et l'encadrement des sans-abri, - participer à la «Fête du développement durable» et à diverses manifestations sportives ou culturelles (Fête de l'Espoir et SlowUp), - assurer diverses prestations au profit d'œuvres caritatives (Telethon, Collis du Cœur, etc.), - poursuivre la promotion du Guide Orange au profit du SIS.	Pour utiliser de manière optimale les moyens du service: - promouvoir la mise à disposition du matériel de protection civile, - mettre à disposition de l'armée une construction pour la mission de surveillance des ambassades, - améliorer la signalisation et l'éclairage de sécurité des constructions mises à la disposition de tierces personnes.

Commentaires sur la réalisation des objectifs

L'objectif de réalisation des plans d'évacuation des biens culturels visant à accroître la protection du patrimoine en cas de sinistre n'a été que partiellement atteint faute de ressources internes suffisantes. Le concept de protection des biens culturels suppose, à terme, une collaboration du Département de la culture également pour la finalisation des dossiers d'intervention. La procédure de certification Eduqua pour le centre de formation de Richelien n'a pas été initiée, faute de moyens financiers et en raison de la priorité donnée à la formation de chargés de sécurité des instructeurs du SAPP.

L'objectif visant à développer, par des cours spécifiques, les compétences des services municipaux en matière de gestion des situations d'urgence a été abandonné vu l'absence d'évolution notable de la grippe aviaire sur le plan mondial.

Agents de ville et domaine public

Introduction et faits marquants

A une année de la manifestation Eurofoot 2008, le Service des Agents de ville et du domaine public-nouvellement nommé Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) —a pris effectivement en charge la direction de l'ensemble des dossiers organisationnels liés à cette manifestation. Une collaboration étroite a ainsi été instaurée entre les différents services de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève, en vue de gérer ces différents aspects.

Constatant la recrudescence effective de mendiants (ou faux musiciens) sur le territoire de la Ville de Genève, le service a mis sur pied une procédure, permettant, en collaboration avec la Gendarmerie et l'Office cantonal de la population, une gestion pragmatique et efficace de cette problématique. Cette procédure comprend notamment la création d'une brigade d'otliers communautaires composée d'agents de sécurité municipaux et de gendarmes. Parallèlement, le contrôle des musiciens a été renforcé, en instaurant notamment une permission ad hoc.

Courant 2007, le service a accueilli 30 chômeurs et chômeuses en fin de droit, en vue de constituer une brigade d'agents de civilité. L'arrivée de ces nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices a nécessité la création d'une nouvelle infrastructure permettant de les accueillir dans les meilleures conditions possibles (encadrement, locaux, matériel, etc).

En marge de ces contingences matérielles, leurs missions ont été définies, et ont évolué, eu égard notamment aux opérations souhaitées par le département et menées par les autres corps constitués.

Evaluation des objectifs

1000	Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public	Degré de réalisation
	Veiller à l'application du Règlement municipal sur les caissettes à journaux (uniformisation des caissettes, étude des emplacements, contrôle des quotas, etc).	
	Eu égard au nouveau Règlement municipal sur les terrasses, avoir procédé, pour le 30 septembre 2007 au contrôle des terrasses d'té sur le terrain et avoir fait rectifier toute situation non conforme.	
	Finaliser l'implantation des édifices de la Rade (contrat, convention, lieu d'implantation, etc).	
	Mettre en place un système interne de contrôle de la conformité des permissions « manifestations » octroyées et le rendre opérationnel sur le terrain.	
	Participer à l'élaboration de la convention d'affichage (ex Société générale d'affichage). Traiter toute la problématique de l'affichage global en Ville de Genève: implantation, autorisation, facturation.	

2000	Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics	Degré de réalisation
	Intensifier la présence des otliers et otliers dans les espaces verts sensibles (pourtour de la Rade, parcs squattés et/ou très fréquentés). Instaurer un programme mensuel d'actions.	
	Par poste de quartier, établir un planning mensuel d'actions par collaboratrices et collaborateurs (chefs et chefs de poste compris) en vue : - d'informer la hiérarchie sur les problèmes rencontrés (salubrité, propreté), - d'intervenir par des mesures préventives, voire répressives (à indiquer nominativement).	
	Au cours du premier semestre, mener des actions préventives auprès des cyclistes en collaboration avec les milieux concernés, notamment l'Association pour les intérêts des cyclistes.	
	De mars à fin octobre, surveiller l'utilisation des pistes cyclables, réprimander et amender les deux roues à moteur qui n'ont pas le droit de les emprunter; établir un programme mensuel d'actions, ainsi qu'un rapport d'activités.	
9000	Gestion du service	
	Acquérir un système de géoréférence mobile pour le contrôle du domaine public (tablette graphique) permettant : - le contrôle des emplacements autorisés ou non, - les relevés périodiques des mètres chantiers, - le contrôle de la conformité des autorisations délivrées (manifestations, terrasses, etc.).	
	Effectuer la migration du logiciel du traitement des infractions (Epsipol vers Epsipol New).	
	Élaborer un Règlement municipal relatif aux caissettes à journaux.	
	Constituer une cellule de gestionnaires traitant de l'affichage en général: commercial, culturel officiel « alternatif » (affichage libre).	

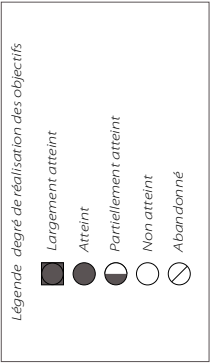
Commentaires sur la réalisation des objectifs

Un certain nombre d'objectifs fixés pour l'exercice 2007 sont le reflet de dossiers importants et complexes entrepris par la Ville de Genève courant 2007 et dont la concrétisation est programmée sur plusieurs années. Dès lors, le degré de réalisation de ces objectifs dépend directement de l'évolution des dossiers dont il est question; ainsi, la gestion globale des caissettes à journaux n'est pas encore effective, ce projet étant encore en phase test. De même, l'application de la nouvelle convention en matière d'affichage n'a pu être entreprise; la procédure d'appel d'offres étant suspendue suite à divers recours.

Par ailleurs, la constitution d'un nouvel exécutif a naturellement réorienté nombre d'objectifs, entraînant l'abandon de certains projets (pavillons de la Rade).

Enfin, la politique nouvellement instaurée par le CA, tendant à la maîtrise des charges, (notamment d'équipements), n'a pas permis, ou a différé, l'acquisition d'outils nécessaires à la réalisation de certains objectifs.

**AFFAIRES SOCIALES,
ÉCOLES ET
ENVIRONNEMENT**



Durant l'année 2007, le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a évolué pour devenir, après l'arrivée du Service des sports (SPO), le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Dans cette même année, plusieurs grands chantiers ont connu un épilogue heureux ou ont franchi un cap important.

D'une manière générale, le développement de la collaboration entre les services et de nouveaux partenariats externes, a occupé une large place. C'est ainsi que pour donner du sens à la cohésion sociale, de nombreux projets transversaux ont été initiés et/ou poursuivis.

Clons les « Parole aux quartiers » qui ont permis au Magistrat d'être à l'écoute des attentes de la population. Il a ainsi eu l'opportunité de traiter un certain nombre de préoccupations, de mieux faire connaître les compétences des différents services et les prestations mises en œuvre pour faciliter la vie des habitant-e-s.

Dans le cadre de projets transversaux, il faut noter la mise en route d'un Observatoire des incivilités appelé à recenser les atteintes au patrimoine dans les lieux publics, notamment les préaux d'école. Ces relevés doivent permettre de répondre avec plus de précision et d'éléments factuels aux doléances du public. Et ceci sans pointer des responsabilités sur la seule base d'a priori.

Cette collecte d'informations en amont s'est doublée de mesures prises, sur le terrain, notamment dans les préaux d'école et dans les parcs, pour assurer un entretien optimal des espaces publics, en droit de budgets très serrés. L'ensemble de ce dispositif adopté en étroite collaboration avec d'autres services de l'administration, est un élément de réponse aux sentiments d'insécurité diffus de la population et contribue de manière tangible à une meilleure cohésion sociale.

Dans la perspective de la mise en œuvre de contrats de quartier, une étape importante a été franchie avec la validation de cette option par le CA. Des outils de mise en œuvre sont en voie d'élaboration, alors que des sites pilotes sont en cours d'exploration et que des indicateurs doivent encore être formalisés.

Le travail des Unités d'action communautaires du Service social (SOC) s'est appuyé sur des études qualitatives et quantitatives finalisées en 2007. Les informations contenues dans ces études ont été diffusées à l'ensemble des services du département, et au-delà, afin de faire bénéficier le maximum d'intervenants de ces diagnostics partagés comme outils de base pour une politique sociale de proximité efficace et pertinente.

Sous le pilotage de la Délégation à la jeunesse (DEJ), et avec l'implication active de tous les services du département, l'espace du «99», rue de Lyon a été ouvert et un appel à projets lancé pour favoriser la dynamique de quartier, donner une meilleure visibilité à l'action des associations locales et impliquer les habitants. Au «99», mais aussi de manière plus générale dans les prestations mises sur pied par le département, un réflexe «famille» a été insufflé, afin de mieux soutenir les parents parfois fragilisés dans leur tâche éducative; l'idée étant de faire petit à petit émerger des projets et des prestations qui participent au concept de co-éducation.

La gestion des activités du SPO a d'emblée été placée sous le signe de l'intégration de tous les groupes de populations, y compris les plus fragiles. Des projets de collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) ont d'ores et déjà été lancés, notamment à l'intention des élèves des quartiers les moins favorisés.

Ces synergies ont été voulues par le Magistrat responsable qui s'est également engagé à poursuivre l'effort du développement du « Sport pour tous ». Dans le même temps, il faut relever la relance rapide et réussie du dossier de rénovation de la patinoire des Vernets. La mise à disposition d'infrastructures de qualité et durable, notamment pour organiser des événements sportifs d'envergure internationale, reste en effet une priorité.

Dans le domaine des espaces verts, l'année écoulée a permis une large diffusion du concept de gestion différenciée, au niveau des collaborateurs et collaboratrices, comme dans le grand public. De même, un important projet pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a finalement pu se concrétiser avec le regroupement des établissements horticoles de Beaulieu et de La Grange, dans un nouvel établissement à Vessy, libérant ainsi d'importantes surfaces vertes en plein cœur de la Ville de Genève. Des réflexions sont en cours pour rendre accessibles à la population ces espaces et en tirer le meilleur profit.

Les relations avec l'État de Genève ont été marquées par les discussions sur l'avenir des prestations financières octroyées par le SOC. Après de longs débats, la décision prise dans le cadre du budget 2008 a été de maintenir ces prestations municipales.

Le département a pu proposer des mesures d'assainissement dans des écoles touchées par l'amiante. La capacité d'anticipation et les travaux effectués et envisagés par l'ECO ont permis de démontrer que le problème a été empoigné rapidement et efficacement.

Après des négociations préalables très longues et la prise en compte de tous les points de vue afin de respecter le climat de tolérance religieuse de notre ville, le Service des pompes funèbres et cimetières (FUN) a aménagé deux regroupements confessionnels au cimetière de Saint-Georges.

2007 a également permis de franchir une étape décisive dans l'avenir de la petite enfance. Le principe de l'extension du service public au domaine de la petite enfance a été adopté par une majorité du CM. Les modalités concrètes de la municipalisation sont maintenant étudiées dans plusieurs groupes de travail. Reste que le développement quantitatif de l'offre a été freiné par le manque de personnel qualifié sur le marché de l'emploi. La petite enfance genevoise est toujours citée en exemple pour la qualité des infrastructures proposées à la population et la visibilité des « événements » mis sur pied par la Délégation à la petite enfance (DPE), comme son colloque annuel.

Direction des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (1/2)

Introduction et faits marquants

Au début de l'année 2007, la Direction s'est efforcée de rendre visible les actions du département durant la législature écoulée en publiant des documents attractifs et accessibles à un large public.

Elle a mobilisé les différents services du département pour gérer de manière rapide des objets restés en suspens devant le CM depuis de nombreuses années. Une vaste procédure de concertation, y compris avec d'autres départements, a été nécessaire pour opérer le traitement de ces objets.

Dans le même temps, elle a continué à s'impliquer dans des dossiers complexes, comme le processus d'extension du service public au domaine de la petite enfance, les carrés confessionnels et la répartition entre la Ville de Genève et l'État de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans le domaine du social et de la santé.

La direction a également participé à la réflexion sur l'avenir des prestations financières municipales proposées aux bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

Elle a assuré la coordination des soirées d'échanges avec la population, les « Parole au quartier » pour permettre au Magistrat d'entendre les préoccupations de la population et faire part de ses projets. Les brochures d'information du Service social (SOC) ont élargi leur sommaire à l'ensemble des prestations de proximité du département.

Pour concrétiser une des idées du Magistrat, la direction a mis en route un groupe de travail inter-services qui s'est penché sur l'ensemble des prestations offertes par la Ville de Genève pour soutenir les familles. Un document recensant l'ensemble de l'offre a été publié. La réflexion sur le concept global de co-éducation se poursuit.

Parallèlement, elle a suivi le développement du « 99 », rue de Lyon, un espace dans lequel peut se mettre en œuvre une politique de proximité puisqu'il centralise toutes sortes de prestations offertes aux usagères et usagers, ainsi qu'aux familles en particulier.

La direction a assuré le secrétariat de la Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes: 122 demandes de financement ont été gérées. Sur ce total, 73 dossiers ont fait l'objet d'une présentation et 54 d'un financement pour une somme globale supérieure à CHF 12 mio.

La notion de qualité de vie a été largement rendue publique et commentée à l'occasion du forum du même nom en 2006. Ce concept a, petit à petit, été intégré à la réflexion sur les contrats de quartier qui ont d'ailleurs été cités en tant que tels dans le discours de législation du nouveau CA. Après avoir piloté la mise en place d'un Observatoire des incivilités, la Direction du département participe activement aux groupes de travail interdépartementaux sur la mise en place d'indicateurs de qualité de vie dans les quartiers et dans le cadre du Plan directeur communal.

Pour donner vie au nouvel intitulé du département, la direction s'est mobilisée pour mettre en évidence les impacts locaux, ciblés sur un groupe de population, des mesures envisagées afin de développer la cohésion sociale. Elle s'est efforcée de mettre en œuvre des collaborations inter-services, afin de développer des projets qui participent à cette cohésion sociale et, dans le même esprit, s'est mobilisée pour partager des connaissances et expériences acquises par l'un ou l'autre service. Ce processus de longue haleine s'est appuyé sur le groupe des relais Agenda 21 qui réunit des collaboratrices et collaborateurs issus des différents services du département et a été prolongé sans oublier les autres dimensions du développement durable, soit le volet environnemental et le volet économique.

Direction des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000	Direction et coordination	●
	Fournir le soutien et les conseils nécessaires au Magistrat, notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.	●
	Assurer la direction départementale, la coordination des projets majeurs du département ensemble avec les services et la gestion courante du service de la direction.	■
	Assurer la coordination interdépartementale sur les dossiers transversaux, notamment les processus budgétaires, la gestion du patrimoine, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et les projets interdépartementaux; assurer la coordination du groupe spécial ORCOC «grippe aviaire» sur mandat du CA.	●
2000	Développement des liens sociaux et cohésion sociale	
	Participer à la définition de la politique sociale; évaluer de manière continue les prestations offertes à la population afin de les adapter aux besoins.	◐
	Planifier les activités et actions du département, notamment les projets transversaux et le développement des synergies entre services.	■
	Assurer la gestion et l'analyse financière de chaque organisme subventionné et mettre en œuvre la nouvelle répartition des subventions avec l'Etat de Genève.	●
	Coordonner la conception et le soutien à l'organisation de manifestations, comme la «Fête des voisins» ou «Art'air» et assurer le suivi du Forum «Villes et qualité de vie».	◐
	Développer de nouvelles actions de sensibilisation dans le domaine de l'Agenda 21.	◐
	Favoriser la définition et la visibilité du pilier «cohésion sociale» du développement durable.	◐
	Coordonner la présence des services du département présents à la «Fête du développement durable».	◐
	Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération et à l'aide humanitaire et l'examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le CA.	●
3000	Relations publiques	
	Entretiens les relations et la collaboration avec des institutions publiques ou privées pour le suivi des projets existants et la mise en route de nouveaux projets.	●
	Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe.	●
	Assurer une information de proximité des collaborateurs, des collaboratrices et des partenaires du département par la publication de lettres d'information des services et de plaquettes ad hoc par quartiers (secteurs CASS).	●
	Elaborer de nouvelles lettres d'information 5 pour la Délégation à la jeunesse (DEJ) et le SOC.	●
	Assurer la représentation de la Ville de Genève et du département au sein de divers organismes et comités.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

La première partie de l'année a surtout été marquée par la nécessité de clore certains dossiers en suspens.

La circulation de l'information au sein de la Direction du département et avec les directions des différents services, s'est améliorée par la mise en ligne régulière de nouvelles, hebdo 5, qui a permis de tenir au courant tous les cadres des réformes induites par la nouvelle organisation de la Ville de Genève.

La direction a apporté son soutien à l'organisation et/ou à la promotion d'événements pilotés par les différents services.

La mise en route de collaborations, notamment avec le SPO, a été subordonnée à une première étape d'intégration des missions de base et du travail quotidien du service. La surcharge induite par cette arrivée a été absorbée sans ressource humaine supplémentaire.

A la suite du départ du directeur appelé à la Direction du département des finances et du logement à titre intérimaire, le directeur adjoint a repris la fonction de directeur, ad interim. De même, les personnes en place ont assuré les vacances des collaboratrices et collaborateurs appelés à d'autres charges. De plus, la direction a dû assurer des procédures de recrutement, notamment pour la direction du SEVE et pour le poste d'administratrice du département.

Au printemps, la Direction du département a pu se regrouper dans des bureaux au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville et gagner ainsi en cohérence et en efficacité.

Délégation à la petite enfance

Introduction et faits marquants

Le 8 octobre, Genève a vécu un moment important pour le secteur de la petite enfance: le CM a voté à une large majorité le principe d'une municipalisation des institutions de la petite enfance. Le CA peut s'appuyer désormais sur ce vote pour concrétiser une réforme essentielle pour la «bonne gouvernance» de ce secteur et son développement futur.

De manière générale, on a assisté à des évolutions souvent paradoxales. D'un côté, les parents apprécient toujours plus la qualité de l'accueil proposé par les institutions de la petite enfance soutenues par la Ville de Genève, dans le même temps, ils sont aussi toujours plus exigeants en matière de sécurité et revendiquent le meilleur pour leur enfant.

La politique intensive menée par la Ville de Genève en matière de développement, quantitatif de l'offre a permis de répondre favorablement à près de 62% des demandes enregistrées. Cette situation génère de l'insatisfaction chez les parents qui n'ont pas reçu de réponse positive et la Délégation à la petite enfance (DPE), via le Bureau d'Information Petite Enfance (BIPE), doit gérer ces plaintes.

La pénurie de personnel qualifié sur le marché de l'emploi est un frein considérable au recrutement et donc au développement de l'offre. Cette pénurie pousse le personnel éducatif à plus de mobilité, ce qui n'est pas en soi négatif, mais lui permet aussi d'être plus exigeant quant aux conditions de travail. Dans ce contexte, la DPE doit être toujours plus présente et active pour apporter son soutien aux comités qui se trouvent en prise directe avec les réalités du terrain et confrontés à des problématiques toujours plus sensibles.

Au chapitre des «événements» qui ont ponctué cette année, relevons la Semaine du goût qui s'est déroulée en septembre 2007, avec la participation de nombreux cuisiniers des institutions de la petite enfance. Cette Semaine a parfaitement rempli son objectif qui était de favoriser le plaisir des enfants, en leur proposant de goûter à une alimentation variée et équilibrée tout en respectant les critères de qualité spécifiques à l'alimentation des tout-petits.

Un état des lieux a été réalisé auprès des institutions de la petite enfance, subventionnées par la Ville de Genève, pour le tri des déchets. Considérant la multitude et la diversité de fonctionnement des lieux d'accueil, la mise en œuvre de mesures concrètes pour améliorer la situation s'avère relativement complexe (achat de récipients de tri, stockage, etc.). Une demande de crédit devra certainement être nécessaire.

Comme les années précédentes, la DPE a poursuivi ses collaborations avec d'autres départements. C'est ainsi que le «Festival du livre et de la petite enfance» a été organisé avec le Département de la culture, dans le cadre de l'événement culturel de la Madeline des Enfants. Avec tous les services du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, la DPE a réfléchi aux meilleurs moyens de valoriser les actions publiques en faveur des familles. Et c'est avec la Ville de Lausanne, enfin, que la DPE a mis sur pied son colloque annuel sur le thème «le kaléidoscope de la créativité». Cette manifestation a remporté un vif succès.

Évaluation des objectifs

Degré de
réalisation

1000	Création et développement de structures d'accueil petite enfance	
	Récupération d'indicateurs sociodémographiques permettant de: - mesurer les besoins de la population en matière de garde de jeunes enfants en fonction des quartiers; - définir les objectifs à atteindre en matière de développement des structures d'accueil; - planifier la réalisation de nouveaux espaces de vie petite enfance.	●
	Création d'environ 100 nouvelles places d'accueil et consolidation des 190 places mises en exploitation ouvertes à l'automne 2006. Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux besoins de la réorganisation structurelle des institutions de la petite enfance (IPE), de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Etat de Genève.	■
2000	Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance	
	Accompagnement du processus institutionnel pour initier et mettre en œuvre l'extension du service public. Soutien aux associations des IPE dans leur rôle d'employeur du personnel. Accompagnement des associations dans le cadre de la mutation du secteur.	●
	Poursuite de la mise en place progressive avec la participation des services concernés, de tous les paramètres financiers et administratifs en vue de l'extension du service public.	●
	Évaluation de l'utilisation par les IPE du «Guide Qualité».	●
	Renforcement de la politique d'éveil culturel à la petite enfance.	●
	Etablissement de documents de référence, sous différentes formes, à l'intention des professionnels et professionnelles et des usagers et usagères de la petite enfance.	●
	Organisation d'un colloque annuel sur un thème en lien avec la petite enfance.	○
	Élaboration de nouveaux outils informatiques pour la facturation des pensions et les statistiques du domaine. Réalisation de travaux et acquisitions d'équipements pour l'exploitation de nouveaux lieux d'accueil petite enfance. Entretien et mise à niveau du matériel déjà en place.	○

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Dans l'ensemble, le bilan de l'année 2007 est très positif car le secteur de la petite enfance en Ville de Genève poursuit sa consolidation.

La DPE a dû absorber le travail supplémentaire généré par les multiples ouvertures d'institutions des années précédentes, que ce soit en terme de recrutement du personnel, de gestion des salaires, de logistique, etc.

Parallèlement, la Délégation a continué à élaborer de nouveaux projets innovants afin de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les familles en matière d'accueil et d'éveil pour les petits enfants.

Écoles et institutions pour l'enfance (1/3)

Introduction et faits marquants

Deux établissements scolaires, Pâquis-Centre et Cité-Jonction / Pantaporêts, sont entrés dans le réseau d'enseignement prioritaire (REP). Le Canton de Genève a demandé aux communes de s'engager résolument en faveur d'une politique volontariste de lutte contre la détérioration du cadre social dans ces quartiers. Profitant de nouvelles synergies possibles avec le Service des sports (SPO), le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a travaillé pour élargir l'offre des activités parascolaires en proposant des activités sportives destinées particulièrement aux enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire des écoles en REP. Ces projets ont été élaborés en collaboration avec les associations, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et les éducateurs et les éducatrices scolaires.

L'ECO s'est aussi grandement investi dans une démarche transversale d'Observatoire des incivilités mis en place afin de recenser les actes de vandalisme et de dégradations, notamment dans les préaux d'écoles, afin de mieux cibler les interventions, coordonner les mesures entre les différents services et répondre de manière pertinente aux craintes de la population.

Le service s'est aussi particulièrement impliqué dans une réflexion pilotée par le département sur les missions de la Ville de Genève en lien avec l'accompagnement des parents et le soutien aux familles. Dans le domaine du périscolaire, signaux qu'après deux ans de négociations, les associations de cuisines et restaurants scolaires ont adopté un Statut du personnel de cuisine et de service. Entré en vigueur à la rentrée 2007, ce document donne un cadre clair aux conditions d'engagement et de travail du personnel de ces associations.

Près de 350 enfants des degrés 5^{ème} et 6^{ème} primaire ont participé à une offre originale d'ateliers d'analyse des images publicitaires intitulés « A la découverte d'Eve et Adam ». Le service a proposé ces ateliers pour renforcer les actions entreprises par des enseignante·s afin de sensibiliser les enfants aux violences sexuelles et aux relations de genres.

Il convient de relever le franc succès rencontré par l'action Ludobus. Cet ancien bibliobus, reconverti en ludobus, s'est déplacé en différents lieux de la Ville de Genève de juin à septembre. L'opération, rendue possible grâce à la professionnalisation de certaines ludothèques, sera reconduite en 2008, sous réserve des moyens à disposition.

L'expertise des bâtiments scolaires en vue d'établir la présence d'amiant dans certains matériaux de construction s'est poursuivie. Cette expertise a immédiatement été suivie de mesures de qualité de l'air, chaque fois que la présence d'amiant labilement aggloméré a été détectée. Fin 2007, le bilan faisait état de 20 écoles légèrement touchées; 3 écoles nécessitant des mesures d'assainissement plus lourdes, sur un total de 26 bâtiments analysés. Grâce à une bonne anticipation, une première étape des travaux pour ces 3 écoles a été effectuée durant les étés 2006 et 2007. Le Service des écoles espère terminer ces chantiers durant l'été 2008. Les interventions de moindre importance, à réaliser dans des locaux pas ou peu utilisés (notamment des chaufferies et locaux de service), seront planifiées sur les

deux années à venir. La démarche d'expertise devra se poursuivre en 2008. L'ensemble de ce dossier est traité en étroite collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire, le Service de toxicologie industrielle et des pollutions intérieures (STPI) et l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCRT).

L'ECO a organisé une formation à l'intention des 60 auxiliaires d'entretien travaillant dans les conciergeries d'école. Cette démarche, qui se concrétisera au début 2008, a notamment pour objectif de renforcer l'intégration de cette catégorie de personnel. Par ailleurs, une démarche de formalisation des interventions dans les conciergeries d'école a été entreprise, particulièrement pour ce qui concerne le déneigement, les fêtes et manifestations, les demandes de travaux et le nettoyage des préaux.

Notons encore que le chantier visant à aménager des locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives a débuté en fin d'année.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Mettre à disposition du Département de l'instruction publique (DIP) les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé	
	Dans le cadre du groupe de travail ad hoc chargé de la planification scolaire, le service sera attentif à recueillir et à transmettre toutes les informations utiles pour prévoir les infrastructures scolaires nécessaires à moyen et long terme, ceci en fonction de l'évolution des effectifs pour chacun des 10 secteurs de planification. Le modèle prévisionnel appliqué s'appuie sur des données statistiques et de démographie. Il dépend des hypothèses arrêtées par le groupe de travail sur les différents facteurs d'évolution pris en compte. Les prévisions peuvent être considérées comme crédibles sur un terme de 4 ans.	●
	Soucieux d'adapter les programmes de construction et d'équipements scolaires aux besoins de l'enseignement, sans créer de nouvelles charges pour la Ville de Genève, le service préparera les objectifs à défendre dans le cadre du groupe de travail du DIP qui devrait être mis sur pied à la rentrée 2007 pour réviser le Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire.	○
	Compte tenu de l'état des bâtiments scolaires, le service demandera, par le biais de propositions de crédits d'investissement, les moyens d'entreprendre des travaux d'entretien lourds que les budgets de fonctionnement ne permettent pas de réaliser: réfection de toitures, blocs sanitaires, sols de salles de gymnastique, luminaires. En collaboration avec le Service d'architecture, le service préparera le programme de l'étude à lancer pour la rénovation de l'école de Saint-Jean.	●

Degré de réalisation	Degré de réalisation
Sur la base de l'évolution des effectifs inscrits dans les restaurants scolaires et aux activités parascolaires, le service s'efforcera d'optimiser l'occupation des locaux scolaires et, là où cela s'avère indispensable, de rechercher des locaux à proximité des écoles pour assurer l'accueil des enfants. Par ailleurs, le service accentuera ses recherches et ses initiatives en vue d'équiper les locaux parascolaires de manière spécifique afin de favoriser le bien-être de l'enfant dans un cadre différent du cadre scolaire. Le service relève qu'avec une participation de plus de 5 millions de francs, la Ville de Genève arrive au terme de la progressivité de sa contribution au financement du Groupement pour l'animation parascolaire (GAP). À partir de 2008, l'évolution de cette contribution dépendra uniquement des variations d'effectifs (population et enfants inscrits). Considérant que 56 restaurants scolaires du canton de Genève (sur 137) ont obtenu le label « Fourchette verte junior », alors que la proportion est de 9 sur 39 en Ville de Genève, le service entend inciter les associations à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir le label et de leur fournir l'appui nécessaire à cette fin. Les initiatives des associations de parents d'élèves qui s'inscrivent dans un objectif d'aide à la parentalité seront encouragées et soutenues. Dans le cadre de la recherche de nouvelles recettes, le service augmentera progressivement les tarifs de mise à disposition de locaux à usage exclusif d'une société (conventions), ceci également en vue de remédier à la sous-occupation de certains locaux. Conscient des tensions qui amènent la diminution des prestations dans certains domaines, le service souhaite renforcer sa communication avec les associations par une présence accrue sur le terrain.	Les vives réactions des enseignant-e-s, des parents et des habitant-e-s de la plupart des quartiers montrent que la diminution, en 2006, d'un tiers des moyens affectés au nettoyage des préaux ne constitue pas une mesure adéquate. Cette expérience a cependant permis de mieux cibler les périodes durant lesquelles les fréquences de nettoyage pouvaient être réduites et d'adapter le dispositif en conséquence. Néanmoins, il est indispensable que cette ligne du budget 2007 soit augmentée pour rétablir une situation correcte. En ce qui concerne le nettoyage des bâtiments, l'insuffisance des effectifs continue à être combinée avec des emplois temporaires et des mandats à des entreprises de nettoyage. En concertation avec le personnel de conciergerie, le service entreprendra une réorganisation des stocks de matériel et de produits, afin de favoriser le regroupement des commandes. De plus, un inventaire des produits sera établi en vue d'éliminer ceux d'entre eux qui présentent un haut degré de toxicité et une incompatibilité avec les principes de l'agenda 21. Compte tenu de la sélection que le service a dû effectuer dans les projets à inscrire au PFI, il n'a pas été possible de prévoir un budget d'investissement pour le remplacement, par étape du mobilier scolaire. Néanmoins, le service continuera à informer de l'évolution du marché et des besoins de l'enseignement. Il abordera cette question dans le cadre du groupe de travail chargé de revoir les prescriptions cantonales en matière de locaux et d'équipements scolaires. Le service poursuivra les projets issus des budgets participatifs octroyés aux écoles de Montchoisy, Peschier, Trembley, Zurich et Chateaubriand. Il appuiera le démarrage d'un projet à l'IEPP Saint-Gervais et offrira à deux écoles supplémentaires la possibilité d'entrer dans cette démarche.
2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires En collaboration avec le Service de la mobilité, le service recherchera des mesures d'incitation destinées à favoriser le déplacement à pied des enfants qui se rendent à l'école. Si nécessaire, il participera également à la mise en place d'aménagements complémentaires pour renforcer la sécurité des écoliers et des écolières, en particulier dans les zones de rencontre. L'action du service sera particulièrement orientée sur le développement du volet qualitatif des places de jeux. Les éléments les plus utilisés par les diverses classes d'âge seront sélectionnés, ceci en vue d'une diminution du nombre de jeux à mettre en conformité et à entretenir. En effet, compte tenu de l'impossibilité d'augmenter les budgets d'entretien, il convient que les obligations du service en la matière puissent être assumées avec les moyens dont il dispose. Actuellement, la valeur du parc des jeux est estimée à 18 millions de francs, alors que le budget annuel de fonctionnement est proportionné pour un parc d'une valeur de 11 millions de francs. Le service entend opérer un choix sélectif des prestations à maintenir dans le cadre des fêtes des écoles infantines et primaires, de façon à préserver ce qui constitue l'essentiel de ce grand rassemblement de fin d'année scolaire, à savoir la fête des enfants.	Une demande de crédit complémentaire ayant dû être présentée au CM, par le Service des bâtiments, pour mener à bien les travaux d'aménagement des locaux de la rue de Servette n° 100, le service se trouve contraint de reporter son déménagement en 2007. La direction mettra tout en œuvre pour réussir ce changement.
9000 Gestion du service	

Écoles et institutions pour l'enfance (3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le service a concentré ses actions pour réaliser les objectifs énoncés dans le cadre de la préparation du budget 2007. L'impact de la réorganisation de l'enseignement primaire voulue par le Département de l'Instruction Publique a occasionné de nombreuses séances pour définir le rôle et l'installation des directions d'établissement dans les écoles enfantines et primaires, ainsi que la relation entre la Ville de Genève et les futurs conseils d'établissement. La révision du Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires n'a, de ce fait, pas été mise en œuvre par le Canton de Genève, ce qui a entraîné le report de l'objectif du service d'entrer dans cette démarche avec la volonté de corriger certains aspects dudit Règlement.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, le service est particulièrement satisfait du travail effectué à l'École de Formation pré-professionnelle de Saint-Gervais. Grâce au changement des fenêtres, cette école, la plus ancienne de la Ville de Genève avec celle de la rue de Zurich, bénéficie d'un confort acoustique nettement amélioré et la qualité de la solution choisie amène une plus-value significative au patrimoine municipal bâti.

Contrairement aux années précédentes, les incivilités dans les préaux n'ont pas suscité de doléances. Il convient donc de prendre acte des moyens nécessaires pour assurer cette prestation et de consentir à les inscrire dans le budget de fonctionnement.

Projet pilote ces dernières années, les budgets participatifs sont maintenant devenus une action à part entière du service. En créant un lieu permanent de dialogue entre tous les intervenant-e-s de la communauté scolaire, les conseils d'établissement pourront sans doute renforcer la pertinence et l'utilité de ces enveloppes au service de projets destinés à améliorer le confort, l'esthétique et la convivialité dans les écoles. Le budget à disposition n'a pas permis d'élargir les bénéficiaires à deux écoles supplémentaires en 2007, mais les six écoles retenues ont conduit des projets intéressants.

L'implication du service dans le domaine de la sécurité du chemin de l'écolier se traduit par sa capacité à répondre rapidement et ponctuellement à des demandes de mise en place de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires. Les actions qu'il souhaite instaurer en matière d'information et de sensibilisation doivent encore se développer.

L'aménagement des préaux et la sécurisation des jeux s'inscrivent dans la logique d'une politique d'espaces publics de qualité dans les quartiers. Il s'agit donc d'un objectif ambitieux auquel le service accorde la plus grande attention.

Espaces verts et environnement (1/2)

Introduction et faits marquants

La gestion différenciée a largement mobilisé les collaborateurs et les collaboratrices du Service des espaces verts et environnement (SEVE) durant l'année 2007. Ainsi, dans le cadre de la poursuite de la politique favorisant la biodiversité urbaine et la renaturation, la gestion différenciée des espaces verts a été appliquée à une grande partie des parcelles. Elle sera mise en œuvre sur l'ensemble des sites courant 2008.

Le SEVE collabore avec l'école d'ingénieurs HES de Lullier afin de valider les actions entreprises dans le cadre de l'application de cette gestion des espaces verts (travail de diplôme). Un partenariat réalisé avec le laboratoire de cette même école permet une surveillance de la canopée colorée du plateau, maladie potentiellement dangereuse pour nos arbres d'alignement.

Une attention particulière a été portée au renouvellement et à la diversité des massifs floraux (modification de la forme des massifs du Quai Wilson, semis de prairie annuel au Parc Moynier et aux abords de l'église du Sacré Cœur, par exemple) afin de rendre un peu de nature aux citadins-e-s. Le SEVE a conçu et réalisé en interne l'agrandissement de la roseraie du parc des Franchises.

Dans le cadre du renforcement de la politique de proximité du service, des micro-espaces verts ont été réalisés. Ainsi un jardin de poche a été aménagé à la rue Théodore-de-Bèze et les bacs enterrés ont été réhabilités par de nouvelles plantations. Un aménagement ponctuel a été installé à la place du Rhône, durant le mois de septembre.

Le regroupement des établissements horticoles de Beaulieu et La Grange s'est concrétisé par la mise en exploitation d'un nouvel établissement de production horticole à Vessy. Le SEVE a procédé à l'aménagement des serres, initialement conçues pour la production maraîchère. La production des plantes bi-annuelles a débuté en automne. Ce regroupement permettra de rendre à la population genevoise d'importantes surfaces vertes supplémentaires au cœur de la Ville de Genève.

Le pôle « arbre » a été renforcé par l'embauchage d'un technicien arbre. L'identification de plantations arborées à hauts risques a été effectuée et, dans ce cadre, un abattage en urgence des arbres les plus critiques a été réalisé.

Trois importants chantiers ont été mis en œuvre : au quai des Péniches (travaux forestiers de coupe de sécurité et de rajeunissement), aux Falaises de Saint-Jean (suivi du chantier d'abattage et d'hélicoptage géré conjointement avec le Service du génie civil), et sur la rampe de Saint-Georges (abattage des arbres afin de sécuriser la falaise).

Un audit général des onze pataugeoires a été effectué par un consultant. Le rapport concernant l'état des installations a démontré que la plupart des pataugeoires nécessitent de gros travaux de rénovation.

La formation continue étant au centre des préoccupations du service, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a bénéficié, durant l'année 2007, d'une formation en gestion différenciée des espaces verts. De même, l'informatisation des locaux des jardiniers s'est poursuivie. La totalité des contre-maîtres a maintenant accès au réseau informatique de la Ville de Genève.

A relever que tous les apprentis-e-s du service ont réussi avec succès leur CFC (quatre horticulteurs option floriculture et un horticulteur option pépinière).

Le SEVE s'est investi pour favoriser la synergie au sein du département s, en participant aux soirées « Parole au quartier » et à l'Observatoire des incivilités. De même, le SEVE a renforcé sa collaboration par la mise en commun de ressources avec le Service des sports et le Service des pompes funèbres et cimetières.

La collaboration interdépartementale est également très importante et visible, notamment lors de grandes manifestations (« Fêtes de Genève », « Fête de la musique » etc.), ainsi que dans le cadre régulier des missions de nettoyage.

L'augmentation du nombre d'espaces verts bénéficiant de nettoyages complémentaires durant les week-ends a contribué à l'amélioration de la propreté. Le SEVE a participé activement à l'opération « Rade propre », notamment en distribuant des « caninettes » aux usagers et usagères des parcs.

Espaces verts et environnement

(2/2)

Evaluation des objectifs

Degré de réalisation	
1000	Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décorations florales Poursuite de la mise en valeur de différents espaces verts par l'innovation paysagère des massifs floraux et la rénovation des massifs d'arbustes. Finalisation de la revalorisation des parcs Gourgas et Acacias. Renforcement de la politique de proximité du SEVE par la réhabilitation et la rénovation de nombreux micro-espaces urbains. Finalisation de l'inventaire exhaustif des objets (espaces verts) gérés et entretenus par le SEVE par l'intermédiaire d'un système informatique géo référencé «SIG». Maintenance de nos efforts dans le cadre de la propreté des espaces verts en étroite collaboration avec le Service de la voirie. Diminution des interventions de nettoyage par des tiers grâce à l'optimisation des ressources internes disponibles. La formation continue des collaborateurs et collaboratrices est une priorité, plusieurs formations seront organisées courant 2007 : sécurité, gestion différenciée, lecture paysagère, arrosage, etc. Le remplacement des bancs publics, selon le nouveau concept de mobilier urbain unifié pour la Ville de Genève, va se poursuivre. Nouvelle structure horticole, serres louées à la périphérie de la Ville de Genève, totalement opérationnelle. Restructuration de l'établissement horticole unique et redistribution dans les parcs des postes devenus disponibles. Début de la rénovation du parc animalier du Bois-de-la-Bâtie (crédit d'investissement) qui va se poursuivre sur quatre ans, sous réserve du vote du crédit par le CM. Poursuite de la révision et du contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers; mise en place de nouvelles conventions. Poursuite de l'élaboration de cahiers des charges type en vue des mises en concurrence.
2000	Environnement Poursuite de la politique favorisant la biodiversité urbaine et la renaturation; grâce à la nouvelle structure horticole, application élargie de la lutte biologique dans la culture horticole. Suite à l'acquisition d'une dizaine de chariots de désherbage à gaz, le SEVE n'utilise plus d'herbicide chimique. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan d'entretien différencié des espaces verts urbains mis en place en 2005. La politique de récupération et valorisation des déchets verts reste l'une de nos priorités. Une surface de 21'000 m ² de prairie fleurie sera mise en place. En partenariat avec les CJB, poursuite du projet «patrimoine vert: inventaire des arbres genevois». Le SEVE poursuit ses efforts afin que les véhicules qui s'y prêtent soient alimentés en carburant biologique.

Degré de réalisation	
3000	Vulgarisation, représentation vers l'extérieur La Ville de Genève sera représentée, par l'intermédiaire du SEVE, dans les expositions qui prendront place tant en Suisse qu'à l'étranger. Le pôle animation va multiplier ses actions dans les parcs afin de sensibiliser leurs usagers et usagères à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain. 9000 Gestion du service L'objectif principal pour l'année 2007 est la rationalisation du service par pôle d'intervention et si possible une gestion du temps via l'emploi des équipes. Des établissements horticoles: le regroupement des équipes par pôle d'intervention et si possible une gestion du temps via l'emploi des équipes.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

La revalorisation du parc des Acacias s'est poursuivie. Elle s'achèvera au printemps 2008. L'étude concernant la réhabilitation du parc Gourgas a été finalisée. Une demande de crédit pour sa réalisation sera déposée auprès du CM ce printemps 2008.

La révision et le contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers se sont poursuivis en 2007.

L'inventaire des arbres genevois a été réalisé à environ 5 - 10%. Il devrait se poursuivre ces prochaines années. Dès sa finalisation, une mise à jour régulière devra être envisagée.

Le service a privilégié la préparation des 5^{èmes} Florales Internationales de Genève qui se dérouleront en novembre 2008. Le SEVE était présent à la Foire de Genève afin de présenter cette future exposition.

En juin 2007, le SEVE a apporté son appui à l'organisation du 60^{ème} anniversaire du Concours International de Roses Nouvelles de Genève. Pour l'occasion le service a mis sur pied un événement populaire et festif. Tout au long de l'année, un accent important a été porté sur l'information et la sensibilisation des publics au respect de la nature en milieu urbain. Cette sensibilisation a notamment pris la forme de visites organisées dans les parcs ou les espaces verts, ou encore de présentations audio-visuelles.

Dans ce cadre, signalons les travaux de réhabilitation de l'Orangerie de Mon-Repos qui sont en cours. Ce bâtiment accueillera une association qui organise des activités de vulgarisation et de sensibilisation auprès du public, en particulier des jeunes et des enfants.

Deux éditions de la lettre d'information interne, seves, ont permis de présenter aux collaborateurs et aux collaboratrices, ainsi qu'au public concerné, la politique générale du service, en mettant l'accent sur une vulgarisation du concept de « gestion différenciée ». La diffusion de cet outil d'information a été améliorée afin de valoriser les produits et les services de fournisseurs externes.

La campagne de sensibilisation « Vivons nos parcs » s'est poursuivie avec succès.

État civil

Introduction et faits marquants

Le Service de l'état civil a reçu 133 demandes d'enregistrement de partenariats entre personnes du même sexe et a formellement procédé à l'enregistrement de 98 partenariats.

Durant l'année 2007 trois collaboratrices du service ont suivi la formation destinée à l'obtention du brevet fédéral d'officier de l'état civil et ont réussi cet examen.

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Gestion des événements d'état civil	
L'organisation de la formation étant de la compétence du canton et ayant pris du retard, certains collaborateurs et collaboratrices devront suivre des cours durant l'année 2008.	●
Le service devra assumer une nouvelle prestation (enregistrement du partenariat entre personnes du même sexe) tout en ne possédant aucune indication sur la quantité des demandes.	●
Un effort soutenu devra être fourni pour transférer les données contenues sur les feuillets de famille (papier) dans l'application informatique fédérale INFOSTAR, afin de respecter les délais fixés par l'Office fédéral de l'état civil.	◐
2000 Pièces d'identité	
Il n'y aura pas de changement majeur pour le secteur des pièces d'identité, qui doit surtout s'adapter en permanence à des flux très variables dans les commandes. Le nouveau passeport biométrique n'entraînera pas de modification particulière des processus pour l'état civil municipal.	●
9000 Gestion du service	
Conférer aux objectifs du service.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Compte tenu de l'absence de plusieurs collaboratrices (formation, congé maternité et maladie) le service n'a pas été en mesure de mener une étude sur la célébration des mariages dans d'autres salles en Ville de Genève. Ce projet est reporté en 2008.

Pompes funèbres et cimetières

Introduction et faits marquants

Le service a continué à pourvoir dans la dignité aux obsèques, inhumations et incinérations, des personnes décédées à Genève, en Suisse ou à l'étranger. Malgré un personnel réduit, il a pu assurer, conformément aux exigences légales, des permanences 24 heures sur 24.

Sur proposition du Magistrat, et après de longues consultations des milieux intéressés et de nombreuses discussions avec les autorités cantonales, des carrés confessionnels ont été créés au cimetière de Saint-Georges. C'est ainsi que sur deux carrés d'inhumations, des tombes orientées vers La Mecque et vers Jérusalem peuvent désormais être aménagées.

Le géoréférencement des carrés d'inhumations du cimetière de Saint-Georges est en cours de réalisation. Une fois terminé, il faudra procéder de la même façon pour les trois autres cimetières, ainsi que pour le columbarium. Ces travaux ont pour but, entre autres, d'installer des bornes d'information interactives à disposition du public.

L'étude pour la mise en conformité du concept énergétique, plus particulièrement en ce qui concerne l'installation de filtres d'assainissement sur les cheminées des fours crématoires du centre funéraire de Saint-Georges (normes Opair), débutée en 2002, s'est finalisée courant 2007.

Les aménagements nécessaires au remplacement de l'ensemble des installations du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, dont le crédit a été accepté par le CM en 2007, se dérouleront début 2008.

Un véhicule « bipower », utilisé pour effectuer des formalités administratives sur l'ensemble du territoire cantonal, fonctionnant principalement au gaz de ville, a remplacé l'ancienne voiture à essence.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles
	Une étude est actuellement en cours par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour l'éventuelle migration sur SAP de la gestion organisationnelle et comptable des obsèques.
	2000 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire
	L'installation pour la filtration des fumées des fours crématoires est en cours de réalisation, conformément aux directives de l'Ordonnance pour la protection de l'air (OPAIR). D'importantes modifications doivent être entreprises par le Service des bâtiments (BAT) dans le concept énergétique au sein des bâtiments.
	3000 Gestion des cimetières
	L'installation de bornes de distribution d'eau, plus économes que les actuels bassins, est actuellement à l'étude par Service de l'énergie (ENE). Une demande de crédit pour l'acquisition d'un orgue pour la Chapelle de l'Arge de la Consolation et pour la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais a été déposée auprès du CM.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

Le fait de ne pas pouvoir engager du personnel supplémentaire a contraint la direction du service à participer aux permanences afin d'assurer les levées des corps.

Compte tenu des spécificités du service, les démarches entreprises par la Direction des systèmes d'information concernant la migration sur SAP de la gestion autonome organisationnelle et comptable des obsèques (STYX), débutée en 2006, est toujours à l'étude au vu de la complexité des solutions à trouver.

L'installation de bornes de distribution d'eau, plus économes que les bassins actuels, est toujours à l'étude par le Service de l'énergie.

Social (1/2)

Introduction et faits marquants

La question de l'avenir des prestations financières octroyées par le Service social (SOC) a été un des dossiers importants de l'année 2007. En début d'année, l'Institut des hautes études en administrations publiques (IDHEAP) a rendu un rapport qui recense les aides financières existantes, décrit les populations particulièrement fragilisées et formule des recommandations, afin de réorienter le soutien communal. Prenant en compte la ferme volonté cantonale d'appliquer sa décision d'intégrer l'aide financière de la commune dans le calcul des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), ainsi que les conclusions du IDHEAP, le SOC a élaboré un catalogue de propositions de manière à maintenir un appui financier ponctuel de la commune aux bénéficiaires de l'OCPA. Suite à une volonté politique exprimée par une majorité du CM, ainsi qu'à un avis de droit s'interrogeant sur la validité et la clarté des bases légales du Canton de Genève, le CA a décidé de maintenir la totalité du montant dévolu aux prestations financières dans le budget 2008 qui a été adopté tel quel par le CM.

S'agissant de la répartition des subventions entre la Ville de Genève et le Canton de Genève, le SOC s'est efforcé, en étroite collaboration avec les partenaires cantonaux, de répondre aux inquiétudes des associations et de mieux prendre en compte leurs demandes. Pour cela, plusieurs cycles de formations (« Théorie et pratique financières » et « Responsabilité des comités et conseils de fondation ») ont été proposés avec succès. Entre 100 et 150 personnes ont participé à chacune des quatre séances organisées et des discussions avec des représentant-e-s des associations ont débouché sur un projet de journées de réflexion qui se dérouleront en 2008.

Pour faire face à l'augmentation et à l'évolution de la population en situation de grande précarité, le secteur exclusion du SOC s'est mobilisé. Les équipes des deux clubs sociaux ont été renforcées, un deuxième abri PC a été ouvert en collaboration avec la commune de Carouge pour accueillir, en début d'hiver, les femmes et enfants Roms. Le SOC a apporté un soutien important aux membres de la communauté Rom renvoyés dans leur pays d'origine. Une convention de mise à disposition des appartements gérés par l'unité logement temporaire a été mise en place et la réflexion s'est poursuivie avec la Délégation à la petite enfance (DPE), afin de faciliter les rencontres entre les parents accueillis dans les structures et leurs enfants.

Créé en 2007, un nouveau site Internet www.seniors-geneve.ch permet aux aîné-e-s de mieux appréhender la densité du réseau et des prestations qui leur sont offertes.

Le secteur aînés du SOC a également participé au projet international « Villes amies des aînés » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec pour but de rendre les villes participantes plus accueillantes pour les aîné-e-s, d'améliorer leur qualité de vie et de favoriser leur participation dans la Cité. Les résultats de cette étude fournissent un très large éventail de critiques et de suggestions qui serviront de base à la poursuite du dialogue engagé avec les seniors et à la mise en place d'actions concrètes.

Par ailleurs, le secteur aînés du SOC a soutenu activement la création de la « Plateforme des associations d'aînés de Genève », dont le siège se trouve à Cité Seniors, et qui a pour but de favoriser les échanges et les collaborations entre la vingtaine d'associations membres.

Au développement du réseau et des connaissances acquises durant les dernières années dans le domaine de l'action communautaire s'ajoutent aujourd'hui les éléments mis en lumière par les études quantitatives et qualitatives réalisées dans chaque secteur et finalisées durant l'année 2007. Le SOC dispose désormais d'éléments importants pour mieux suivre l'évolution des besoins et faciliter l'action de proximité de la commune.

Les Unités d'action communautaire (UAC) ont été très actives dans l'organisation des rencontres avec les habitant-e-s, « Parole au quartier » avec le Magistrat et les différents services de la commune. Ces rencontres ont permis de répondre à certaines préoccupations et de faire émerger de nouveaux projets.

Un effort important a été consenti pour améliorer la diffusion des activités du SOC et la lisibilité de l'action sociale de proximité, avec la création, conjointement avec la Délégation à la jeunesse, d'une lettre d'information interne, *proxis*.

Avec d'autres services du département, et dans le cadre du développement de projets touchant l'aide à la parentalité, les UAC ont participé à la campagne « l'Education donne de la force », ainsi qu'au colloque organisé par la DPE.

Relevons encore que le secteur a été associé aux efforts cantonaux de prévention et de promotion de la santé qui ont abouti à la signature d'une Convention avec l'Etat de Genève qui permettra à la commune de développer des projets nouveaux en s'appuyant sur ce document.

Evaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000 Aide aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales	
Identifier les publics en situation de précarité économique afin d'améliorer la pertinence des aides financières de la Ville de Genève.	
Mettre en production les modules de la nouvelle application informatique de gestion des aides financières (cuisines scolaires et remise de cotisation AVS).	
Mettre en œuvre la première étape de la collaboration (Ville de Genève – État de Genève) en matière de subventions.	
Évaluer et éventuellement réorienter l'action du SOC menée avec le Service des ressources humaines dans le domaine du chômage.	
2000 Lutte contre l'exclusion sociale	
Favoriser avec le canton les synergies au sein du Forum contre l'exclusion. Renforcer la prise en charge de problématiques communes aux membres de la coordination des lieux d'accueil d'urgence, en intégrant l'ensemble des partenaires concerné-e-s.	
Améliorer la cohésion au sein du secteur exclusion (les deux clubs sociaux, l'abri de la protection civile et l'unité logement temporaire). Renforcer le suivi social des personnes en situation précaire et améliorer la connaissance des besoins de cette population. Mettre sur pied un espace de rencontre parents - enfants et développer des projets d'aide à la parentalité.	
3000 Maintien à domicile de personnes à autonomie réduite	
Poursuivre la réorientation des immeubles avec infirmerie (IAI).	
4000 Lutte contre l'isolement des aîné-e-s	
Consolider les projets développés à la Maison des aîné-e-s (information, conseil, formation, actions pour les aîné-e-s à mobilité réduite, initiation aux nouvelles technologies).	
Améliorer la connaissance des besoins et des attentes des aîné-e-s et développer des événements à leur attention.	
Renforcer la collaboration et les projets communs avec les associations concernées.	
Développer les offres culturelles et de loisirs pour les aîné-e-s.	
5000 Aide sociale polyvalente dans le cadre du dispositif CASS et de manière centralisée	
Renforcer le développement de l'action communautaire en effectuant un bilan des trois premières années de fonctionnement. Accentuer la visibilité des Unités d'action communautaire en améliorant la communication des projets. Orienter les actions communautaires vers des axes prioritaires : en terme de thématique (le voisinage), l'aide à la parentalité, l'intégration des différentes cultures) et en terme de public privilégié (les personnes âgées, les familles, les personnes étrangères).	
Suivre l'évolution du dispositif CASS et prendre en compte ses conséquences dans le respect des obligations légales.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

L'antenne socio-professionnelle dans le domaine du chômage est désormais entièrement placée sous la responsabilité du Département des finances et du logement. Le poste du collaborateur du SOC, ainsi que les locaux, ont été transférés à ce département.

Le développement des ressources en personnel (réalisé par un transfert interne au SOC) et l'engagement d'un nouveau responsable au Club social rive gauche (CSRG) ont contribué à stabiliser le secteur exclusion et à renforcer sa cohésion interne. Au Club social rive droite (CSRD), le projet de mise sur pied d'un espace de rencontres parents-enfants s'élabore avec la DPE. Les travaux de rénovation de l'arcade prévue à cet effet sont maintenant terminés, l'espace fonctionnera pleinement en 2008. Dans l'interim, une formule intermédiaire permet l'accueil des enfants qui fréquentent le CSRD dans de bonnes conditions.

L'unité logement temporaire est aujourd'hui connue et reconnue par la plupart des partenaires et, par conséquent, de plus en plus sollicitée. Les demandes non satisfaites sont en constante augmentation. Relevons l'amélioration sensible de la collaboration avec la Gérance Immobilière municipale.

Une meilleure coopération avec l'Unité mobile de soins communautaire (UMSCO) s'est développée à l'abri PC des Vollandes, où des infirmières de l'UMSCO se rendent régulièrement afin d'améliorer la prise en charge de situations lourdes. Car, en dépit de tous les efforts, la prise en charge médicale de personnes souffrant de troubles psychiques, difficiles à gérer, parfois violentes, voire dangereuses, vivant à la rue et/ou fréquentant les structures d'accueil d'urgence, est toujours problématique dans les structures pilotées par le SOC.

Devenue un partenaire incontournable des seniors à Genève, « Cité Seniors » a reçu plus de 8'000 visiteurs et visiteuses, dont quelques 1'200 participant-e-s aux brunchs et animations du dimanche, 800 aux conférences et débats, 300 aux cours et ateliers et 1'500 aux événements spéciaux. A relever, les succès rencontrés par le défilé de mode Seniors, le week-end « Âge et migration », l'atelier de formation destiné aux seniors en recherche d'emploi organisé en collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Par ailleurs, une collaboration fructueuse s'est développée avec la Haute école de travail social dans le cadre d'un module de formation centré sur la rencontre entre les générations. Enfin, pour répondre à la demande croissante du public, un projet d'extension de « Cité Seniors » a été élaboré dans l'arcade voisine, située sur la rue de Lausanne, contiguë aux locaux actuels de la rue Amat.

Sur la base du bilan des quatre premières années de fonctionnement de l'action communautaire, un document de référence est en cours d'élaboration, afin de préciser et de mieux définir les contours des activités des UAC. Ce processus permettra l'orientation vers des axes prioritaires en terme d'approches et de thématique. Enfin, la visibilité et la lisibilité des projets ont été renforcés par le développement d'une « boîte à outils » de communication à l'intention des équipes et une formation proposée aux collaborateurs et collaboratrices.

Délégation à la jeunesse (1/3)

Introduction et faits marquants

Tout au long de l'année, l'équipe des 11 travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Délégation à la jeunesse (DEJ) a poursuivi son travail de repérage, de suivi et d'accompagnement des jeunes. Organisés selon une double échelle, par thématiques distinctes et sur les 5 secteurs (quartiers) du territoire urbain, les TSHM ont participé à de nombreuses séances de réseaux de quartier. C'est dans ce contexte, et en se mobilisant activement durant les séances «Parole au quartier» avec le Magistrat, qu'ils sont devenus des partenaires reconnus de la politique sociale de proximité de la Ville de Genève.

Les activités de free foot, free basket et breakdance proposées dans des salles de gymnastique le soir et le week-end attirent de plus en plus de monde. Les sept salles de sports mises à disposition en 2007 n'ont pas suffi à satisfaire la demande. Rappelons que ces activités ne sont qu'un «prétexte» pour entrer en contact avec plus de 800 jeunes! Le fait d'ouvrir des salles dévolues à la pratique de la danse a permis de rencontrer plus de filles.

Durant tout l'été, l'opération «chaises longues» s'est tenue dans sept différents sites en Ville de Genève. 84 jeunes ont ainsi pu bénéficier d'un petit boulot d'été. La collaboration avec les Bibliothèques municipales et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a été poursuivie et une autre a démarré avec le ludobus du Service des écoles. Ce travail transversal sera encore renforcé en 2008. Parallèlement à l'action «chaises longues», la DEJ a animé durant tout l'été 2007 «Le Quai» à Baby Plage, ce qui a constitué un moyen original d'occuper l'espace public en offrant un lieu accueillant, dans un site magnifique et avec une programmation musicale intéressante. Le projet a permis aux TSHM de rencontrer des groupes de jeunes inconnus du service jusqu'alors, de tisser de nouveaux liens et d'envisager des projets pour le futur. Cette animation était d'autant plus attendue que l'image du quai Gustave-Ador est assez négative auprès des habitants des Eaux-Vives qui se plaignent des dealers et de la violence. «Le Quai» a offert une opportunité de voir les quais autrement. Des personnes de toutes origines, cultures ou générations se sont mélangées, sans aucune bagarre et sans qu'aucune déprédation ne soit à déplorer.

Après trois années d'absence, le Festival de sports urbains «Asphaltissimo» s'est à nouveau déroulé au centre-ville, place du Rhône. Les pratiquants de sports urbains ont pu montrer leur savoir-faire aux nombreux spectateurs et amateurs de sensations fortes. Aucun incident n'a été constaté et un programme musical adapté a permis de satisfaire les divers publics, sans nuire au voisinage. Aucune plainte n'est parvenue aux organisateurs ou à la Police. Plus de 100 jeunes ont participé activement à l'organisation de cet événement qui se déroulera dorénavant tous les deux ans. Il est à relever que plus de 20 000 francs de dons en nature et plus de 120 000 francs en contre-prestations, ont été obtenus grâce à une première expérience de sponsoring adaptée à l'événement.

A la suite de la participation de la DEJ à la Cité des Métiers, en automne 2006, un accent prioritaire a été mis sur la problématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Plusieurs rapports ont été adressés au Magistrat et le Délégué à la jeunesse a participé à un groupe interinstitutionnel nommé par le Conseil d'État.

L'un des objectifs prioritaires de l'année 2007 était de mieux faire connaître les acteurs de proximité qui sont les professionnels des Maisons de quartier, les collaborateurs et les collaboratrices des Unités d'action communautaires du SOC et les travailleurs sociaux de la DEJ. Cela s'est concrétisé par l'organisation d'une journée de séminaire dont découlent de nombreuses nouvelles collaborations.

Dans le même ordre d'idée, signalons la création, en partenariat avec le SOC, d'une lettre d'information interne, *proxis*, qui permet une mobilisation des ressources autour de l'information et une plus large diffusion du travail de la DEJ, du Service social (SOC) et de leurs collaborations, aux différents partenaires.

Le travail transversal sera encore renforcé en 2008, de même que la participation de la DEJ à l'Observatoire des incivilités, ou encore à la réflexion sur les différentes formes de soutien aux familles. En effet, les changements des horaires scolaires nécessiteront une réflexion globale sur le temps libre de l'enfant et de la famille. Les activités des Maisons de quartier et des activités para et périscolaires devront être adaptées.

L'ouverture du «99, Espace de quartier» au 99, rue de Lyon s'est concrétisée. Ce nouvel outil connaît d'ores et déjà un immense succès et satisfait tout un quartier qui était dépourvu d'équipement socio-culturel. En quelques mois, un climat de convivialité a ainsi pu être constaté par les différents intervenants dans le quartier de l'Europe, ainsi qu'une réduction d'incivilités. Dans le cadre du budget 2008, deux postes fixes ont été attribués à cette structure.

Ce rapport ne saurait se terminer sans mentionner le déménagement de la DEJ au 100, rue de la Servette où elle a rejoint le Service des écoles et des institutions pour l'enfance. Cette cohabitation laisse présager de nouvelles synergies.

Délégation à la jeunesse (2/3)

Evaluation des objectifs

1000 Actions pour par avec les jeunes		Degré de réalisation
Poursuivre et développer le travail de terrain et de réseau des travailleuses et travailleurs sociaux de la délégation, afin de bénéficier d'une bonne capacité d'identification des besoins et de leur évolution.		●
Créer une structure d'observation avec tous les partenaires concernés-e-s par les phénomènes d'incivilité et de malaise des jeunes, afin de mieux pouvoir répondre aux attentes des jeunes et de tous les citoyens et citoyennes.		●
Renforcer l'intégration de filles dans nos projets sportifs, rendre certains projets autonomes avec une implication accrue de partenaires et/ou des jeunes dans une optique d'autogestion et assurer la formation des «grands frères».		◐
Faire de l'immuable «Lyon 99» un véritable projet pour une maison citoyenne, en collaboration avec les différents services de proximité de la Ville de Genève et du canton, les associations et les habitant-e-s du quartier.		●
Stimuler la vie de quartier dans et autour de ce nouvel outil.		
Intégrer et former des jeunes à l'action «chaises longues dans les parcs», élargir l'offre afin de créer plus de «petits boulots» pour les jeunes et en même temps, créer plus de lien social par une animation intelligente de nos parcs.		◐
Continuer la collaboration avec d'autres services municipaux pour diversifier cette animation.		
Sous réserve de la validation par le CM d'une proposition qui sera déposée dans ce sens, organiser divers «chantiers jeunes» afin d'augmenter les possibilités de «jobs» pour jeunes, si possible qualifiants, en vue de leur donner une expérience sur le marché du travail.		◐
Après la signature des conventions liant les maisons de quartier à la Ville de Genève, renforcer la collaboration des services de proximité et concrétiser les actions avec les travailleuses et travailleurs sociaux de la DEJ et des Unités d'action communautaire (UAC).		●
Aider les comités de bénévoles à mieux assumer leur rôle, renforcer et optimiser la collaboration avec la FASE.		
Renforcer les prestations pour les centres aérés, notamment pour les petits de 4 à 6 ans et les grands de 11 à 14 ans; chercher de nouveaux terrains.		◐
Intégration du «Châlet» comme 15 ^{ème} Maison de quartier et recherche de solutions pour son relogement en vue de la rénovation de la Maison Saint-Eusèpe.		●
Renforcer le partenariat avec les associations et stimuler des collaborations lors de manifestations et actions de la DEJ ou d'autres services de la Ville de Genève.		●
Etablir des critères d'attribution propres aux missions de la DEJ pour l'octroi de subventions ponctuelles; encourager la notion de contre-prestations en échange de ces subventions.		◐
Concrétiser le transfert définitif de la résidence pour jeunes «Le Voltaire» au BAT; contribuer à la recherche de nouveaux locaux pour l'hébergement des jeunes.		◐

Degré de réalisation	
◐	Mettre aux normes le «skate-parc» de Plainpalais et offrir, en collaboration avec les associations concernées, un meilleur accueil.
●	Placer et animer le banc de skate et participer à la réflexion pour un mobilier urbain adapté à tous.
◐	Étudier la mise au point d'une proposition au CM pour financer l'installation d'équipements de sports urbains à différents endroits sur le territoire municipal.
◐	Créer un «bowl» de skate en Ville de Genève et ouvrir un skate-parc couvert.
◐	Créer un nouveau concept de locaux de répétition à l'école des Eaux-Vives; développer l'accompagnement et l'animation des locaux existants.
	2000 Manifestations, animations et fêtes
◐	Continuer la rénovation des promotions citoyennes en donnant un nouveau souffle, en collaboration avec les communes et l'état de Genève.
●	Participer, avec les jeunes et les associations partenaires, à l'organisation de fêtes et d'événements.
■	Collaborer avec d'autres services de la Ville de Genève à des événements tels que la «Fête des Voisins», «Art'Xir», la «Fête de la Musique», etc.
■	Organiser et participer à diverses actions et animations autour des sports urbains.
■	Prévoir, après la pause forcée en 2006 en raison de la surcharge de travail pesant sur le service, l'organisation d'une édition «Asphaltissimo» à la place du Rhône.
	3000 Relations publiques
●	Continuer le travail de réseau dans de nombreux groupes de travail.
◐	Défendre le «réflexe jeune».
◐	Poser le débat de la préoccupation de la réinsertion et du chômage des jeunes.
◐	Organiser un Forum sur des questions de jeunesse.
●	Renforcer la collaboration avec la FASE en participant à ses nouvelles instances.
	9000 Gestion du service
●	Renforcer le travail en équipe, instaurer une politique de supervision pour les travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs, favoriser la participation des collaborateurs et collaboratrices.

Délégation à la jeunesse (3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2007

La DEJ relevait par le passé la difficulté d'approcher les filles, qui sont plus individualistes que les garçons. Même si l'écart entre la demande des filles et des garçons reste important, la DEJ a cependant noté avec satisfaction que de plus en plus de petits groupes de filles demandent son soutien pour organiser des activités.

Dans ce contexte, mais aussi de manière générale, il faut noter que la mise en place de contre-prestations en échange de subventions accordées à des groupes de jeunes, ou à des associations, est impossible à mettre en œuvre de manière uniforme. Chaque contre-prestation, chaque échange, chaque partenariat avec un jeune ou un groupe de jeunes doit être étudié au cas par cas.

Le succès de l'opération « chaises longues » se confirme d'année en année. Des collaborations avec d'autres services sont envisagées pour offrir encore plus d'animations et permettre d'intégrer des jeunes et de développer les activités de tri et de sensibilisation à l'environnement, en marge de manifestations estivales.

Pour de multiples projets innovants en faveur des jeunes (développement de centres aérés, chantiers jeunes ou encore installation d'un bowl), le manque de terrain freine l'avancement des dossiers.

Les Promotions citoyennes n'ont pas été organisées en 2007, mais reportées en janvier 2008. Ce report doit permettre de toucher les jeunes qui auront véritablement leur 18^{ème} anniversaire durant l'année. Cinq communes suburbaines ont annoncé qu'elles ne participeraient plus à cet événement.

Faute de temps, un forum sur les questions de jeunesse n'a pas pu être organisé. Il reste d'actualité.

**SUIVI DES COÛTS DES
GRANDES MANIFESTATIONS
2007**

Approche méthodologique et outils

Pour rééditer l'expérience de la Fête de la Musique 2004 dans les meilleures conditions possibles et l'étendre à de nouvelles manifestations, des améliorations qualitatives ont été apportées, tant au niveau de l'approche méthodologique qu'en termes d'analyse et de résultat.

Premièrement, des formulaires standard de collecte d'informations ont été mis à disposition de l'ensemble des services municipaux via le réseau Intranet. Ces canevas ont été structurés de sorte à obtenir plus rapidement les éléments escomptés. Ils permettent entre autres de distinguer les coûts provenant des ressources internes — telles que la main-d'œuvre prestée, les véhicules et engins utilisés, le matériel et les locaux ou salles appartenant à la Ville de Genève mis à disposition — de ceux engendrés par des achats de biens ou de prestations externes.

Pour ce qui concerne le recensement des heures de main-d'œuvre interne prestées dans le cadre des grandes manifestations, l'approche pour les exercices 2005 et 2006 a consisté à différencier les heures normales, de celles supplémentaires ou dites de nuisance. Afin de simplifier cette méthode de valorisation, le coût standard de Fr. 50 — par heure a été retenu. Celui-ci est majoré de 50% ou de 100% pour les heures supplémentaires. Les indemnités de nuisance ont également été prises en compte.

Enfin, l'ensemble des données est valorisé en collaboration étroite avec le CDG.

Il y a lieu de souligner que ce travail transversal à l'Administration municipale, nécessite la mise en place d'une véritable organisation de projet. En raison des tâches induites par cette complexité analytique, l'expérience confirme qu'il est judicieux d'étendre progressivement ce type d'analyse, en le limitant à un nombre maîtrisable de manifestations importantes.

Le 2 novembre 2004, le CM invitait le CA, via la Motion M-410, à annexer aux comptes une récapitulation de l'ensemble des manifestations hors institutions ayant coûté à la Ville de Genève plus de 500'000 francs (prestations en nature comprises) faisant ainsi ressortir les priorités du CA, ainsi que leurs coûts.

Pour ce faire, le Contrôle de gestion (CDG) a mis au point — en collaboration avec les Départements de la culture et des sports et de la sécurité — une organisation et une méthodologie permettant de calculer le coût complet de grandes manifestations.

Organisation

Comme évoqué lors du compte rendu de la Fête de la Musique 2004 (projet pilote en matière de calcul de coûts complets d'une manifestation), l'organisation dans le cadre d'analyses interdépartementales doit s'appuyer sur une structure de gestion de projet, avec à sa tête un directeur de département.

Les informations délivrées par les coordinateurs et coordinatrices des manifestations ont été cruciales et ont permis à l'équipe de projet de délimiter clairement le périmètre des services municipaux partenaires. Ainsi, l'équipe de projet a pu solliciter directement et précisément les prestataires internes, afin d'obtenir des informations détaillées.

Résultats

En l'état, le calcul des coûts complets a été réalisé pour les manifestations et selon les exercices budgétaires mentionnés ci-dessous:

Comptes 2004	Fête de la Musique
Comptes 2005	Fête de la Musique La Ville est à Vous La Fureur de lire (biennale) Fêtes de Genève
Comptes 2006	Fête de la Musique La Ville est à Vous La Nuit de la science (biennale) Fêtes de Genève
Comptes 2007	Fête de la Musique Musiques en été festival La Ville est à Vous La Fureur de lire (biennale) Fêtes de Genève

En plus des manifestations déjà prises en compte en 2006, la planification des tâches de l'exercice 2007 intègre les Musiques en été festival.

Fête de la Musique

du 22 au 24 juin 2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des charges directes	2007	20'500		49'300	28'700	98'500	1'885'800	1'984'300
	2006	19'500	400	36'100	26'600	82'600	1'796'100	1'878'700
	2005	30'300	300	48'400	30'600	109'000	1'841'000	1'950'000
	2004	38'000	500	200		38'700	1'515'600	1'554'300
Total charges indirectes internes au DC*	2007	449'400	2'600	28'200	169'800	650'000	2'000	652'000
	2006	387'500	2'900	31'800	1'500	423'700	26'200	449'900
	2005	352'200	2'600	20'500	80'600	455'900	455'900	455'900
	2004	578'800	3'200	11'500	137'500	731'000	8'100	739'100
Total charges indirectes externes au DC	2007	147'700	25'200	20'800	2'100	195'800	16'300	212'100
	2006	158'200	21'700	20'500		200'400	11'300	211'700
	2005	127'100	16'100	20'200		163'400	11'000	174'400
	2004	96'200	200			96'400	29'800	126'200
Total des charges de la Fête de la Musique	2007	6'17'600	27'800	98'300	200'600	944'300	1'904'100	2'848'400
	2006	585'200	25'000	88'400	28'100	706'700	183'3'000	2'340'300
	2005	509'600	19'000	89'100	110'600	728'300	1'852'000	2'580'300
	2004	713'000	3'900	11'700	137'500	866'100	1'553'500	2'419'600

* y compris les charges de personnel de l'unité coordinatrice de la Fête de la Musique prise en charge par le Service administratif et technique en 2004.

COMPTE DE RÉSULTAT (cellule Fête de la Musique)	Budget	Réel	Écarts
Total des charges directes	2007	1'984'300	35'400
	2006	1'878'700	-66'400
	2005	1'950'000	-4'200
	2004	1'554'300	-245'100
Total des revenus directs	2007	187'100	82'100
	2006	99'000	-6'000
	2005	146'300	46'300
	2004	96'500	-3'500

Commentaires:

Le tableau récapitulatif des charges liées à la Fête de la Musique fait ressortir un coût complet en 2007 de Fr. 2848'400.-. L'enveloppe budgétaire 2007 allouée à la cellule coordinatrice s'élève à Fr. 1948'900.-, le total des charges directes se montent à Fr. 1984'300.-. Cet excédent de charges de Fr. 35'400.- s'explique principalement par le dépassement des dépenses effectuées sur le chapitre des natures comptables 31 « biens, services et marchandises » (Fr. 27'000.-), mais est largement compensé par l'excédent de recettes correspondant aux divers accords de partenariats (+ Fr. 92'000.-). Il ressort également du tableau de « compte de résultat » que le projet de la Fête de la Musique fait apparaître un écart budgétaire relativement équilibré entre charges et recettes de + Fr. 46'700.-.

L'augmentation du total des coûts internes de + Fr. 237'600.- est liée d'une part à l'utilisation de la « main d'œuvre Ville » se justifiant par l'augmentation du nombre d'heures effectuées par le personnel logistique et technique (+ Fr. 62'000.-) et d'autre part à l'utilisation des « locaux et salles Ville » se justifiant principalement par les prestations offertes au Victoria-Hall et au Grand-Théâtre (+ Fr. 168'200.-).

Musiques en été festival
du 2 juillet au 23 août 2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des charges directes*		5'300		112'600	100	118'000	1'019'400	1'137'400
Total charges indirectes internes au DC		394'300	3'700	101'700	112'400	612'100	165'600	777'700
Total charges indirectes externes au DC		5'400	1'500	5'800		12'700		12'700
Total des charges des Musiques en été		405'000	5'200	220'100	112'500	742'800	1'185'000	1'927'800

*Les subventions sont incluent dans la colonne « Achats biens et services ».

Commentaires :

Pour cette première analyse des Musiques en été festival, le coût complet calculé se monte à Fr. 1'927'800.- comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

L'enveloppe budgétaire 2007 inhérente à cette manifestation et qui fait partie intégrante du SAAC, s'élève à Fr. 964'100.-; ce qui est légèrement inférieur aux charges directes réelles (Fr. 1'137'400.-). Ce dépassement s'explique principalement par l'augmentation de Fr. 113'000.- des subventions en nature (inscrites au budget 2007 à Fr. 50'000.-) octroyées à l'Association Soutien Musique Vivante (c.f. tableau ci-contre). Il faut préciser que ce budget ne tient compte que des charges imputées ou facturées à la cellule coordinatrice. Les autres charges externes — charges indirectes — sont budgétées par les services prestataires.

Il ressort également de ce tableau que les coûts internes liés à l'utilisation des ressources « main d'œuvre Ville » représentent un peu plus de 20% du coût complet. La location de la scène Ella Fitzgerald constitue le 55% des coûts « locaux et salles Ville » et la location du matériel scénique s'y rapportant se monte quant à elle à 35% des coûts figurant dans la rubrique « matériel ville ». Le coût de location du matériel de fêtes se monte pour sa part à 50% de coûts de cette même rubrique « matériel ville ».

Bénéficiaires	Ass. Soutien Musique Vivante	Gpr Production Robert Georges	Opéra Chambre Genève	Total
Type de subvention				
En espèces	250'000	120'000	175'000	545'000
En nature	162'600	15'000		177'600
Total des subventions	412'600	135'000	175'000	722'600

La Ville est à Vous
de mai à septembre 2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES		Main-d'œuvre	Véhicules	Matériel	Locaux et	Total coûts	Achats biens	TOTAL COÛTS
		Ville	Ville	Ville	salles Ville	internes	et services	COMPLETS
Total des charges directes*	2007	20'500		46'200	71'300	138'000	365'600	503'600
	2006	25'200		40'400	103'100	168'700	427'100	595'800
	2005						333'900	333'900
Total charges indirectes internes au DC	2007	89'000	900	15'000	3'000	107'900	56'500	164'400
	2006	50'100	1'300	15'000	2'600	69'000	10'400	79'400
	2005	42'200	5'700	45'600	94'700	188'200	23'900	212'100
Total charges indirectes externes au DC	2007	81'300		21'500		102'800	16'200	119'000
	2006	72'300	9'300	21'400		103'000	5'800	108'800
	2005	51'700		6'900		58'600		58'600
Total des charges de la Ville est à Vous	2007	190'800	900	82'700	74'300	348'700	438'300	787'000
	2006	147'600	10'600	76'800	105'700	340'700	443'300	784'000
	2005	93'900	5'700	52'500	94'700	240'800	347'800	594'600

Association ou Maison de quartier	Ass. Maison Kultura	Ass. des parents d'élèves de Geisendorf	Maison de quartier de Plainpalais	Ass. et animation de quartier des Grottes Pré En Bulle	Ass. des amis de la terrasse du Troc	Ass. des habitants de la Concorde	Ass. et centre culturel Latino-américain Tierra Incognita	Ass. La Rue est à vous	Maison de quartier de Champel	TOTAL
Lieux	Eaux-Vives	Parc Geisendorf	Plainpalais	Grottes	Saint-Jean	Concorde	Jonction	Plâquis	Champel	
2007	27'000	20'000	10'000		27'000	10'000	26'000	15'000	15'000	150'000
2006		17'000	10'000	10'000	27'000	9'000	27'000	15'000	8'000	159'000
2005	20'000	12'000	5'000		20'000	6'000	20'000	10'000		93'000
Total des subventions	74'000	49'000	25'000	10'000	74'000	25'000	73'000	40'000	23'000	393'000

Commentaires :

Le tableau récapitulatif des charges liées à la Ville est à Vous fait ressortir un coût complet 2007 de Fr. 787'000.-, ce dernier étant quasiment identique aux coûts évalués pour la manifestation 2006.

Les « charges directes » de la Ville est à Vous 2007 s'élèvent à Fr. 503'600.-. La diminution de ces charges par rapport à l'exercice 2006 s'explique principalement par la baisse de la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle FASc, suite à la baisse du taux d'activité des deux coordinateurs de 25% chacun (Fr. 52'500.-), par la facturation à certaines Maisons de quartiers de la redevance pour l'utilisation du domaine public (Fr. 11'000.-) et par la diminution des demandes de location de matériel de fêtes au Service logistique et manifestations (Fr. 18'000.-).

La hausse de la main d'œuvre Ville, pour les « charges indirectes-internes au DC », se justifie comme suit :

- ajout d'une ressource administrative complémentaire afin de consolider l'équipe de projet (+ Fr. 25'000.-), compensant de moitié la baisse du taux d'activité des coordinateurs,
- nombre d'heures effectuées par le personnel logistique et technique correspondant à l'augmentation de la prestation liée aux scènes artistiques (+ Fr. 13'000.-).

La légère hausse des « charges indirectes — externes au DC » s'explique quant à elle par une augmentation du nombre d'heures de tri du personnel du Service de la Voirie-Ville propre (+Fr. 12'000.-) et est compensée par la non utilisation de véhicules de nettoyage (- Fr. 9'300.-) et par la sollicitation accrue d'une société externe pour effectuer les levées (+ Fr. 10'000.-).

La Fureur de Lire
du 19 au 23 septembre 2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des charges directes*	2007	100	300	200	36'600 1'500	36'600 2'100	141'200 145'800	177'800 147'900
	2005							
Total charges indirectes internes au DC	2007	234'300 186'000	1'000 2'300	27'800 17'500	1'800 32'200	264'900 238'000	97'500 96'400	362'400 334'400
	2005							
Total charges indirectes externes au DC	2007	21'000 26'000	1'700 1'000	1'800		22'700 28'800	8'100 13'300	30'800 42'100
	2005							
Total des charges de la Fureur de Lire	2007	255'300 212'100	2'700 3'600	27'800 19'500	38'400 33'700	324'200 268'900	246'800 255'500	571'000 524'400
	2005							

Commentaires :

Le tableau récapitulatif des charges liées à la Fureur de Lire fait ressortir un coût complet 2007 de Fr. 571'000.-. L'enveloppe budgétaire 2007 allouée à la cellule coordinatrice de la Fureur de Lire, qui s'élève à Fr. 179'000.-, est conforme aux charges directes réelles (Fr. 177'800.-). Il faut toutefois signaler, qu'en regard de l'exercice 2005, ces coûts sont en augmentation d'un peu plus de Fr. 30'000.- en raison de l'affectation en charges directes de la location de la Maison communale de Plainpalais (charges qui étaient considérées comme « indirectes internes au DC » en 2005).

L'augmentation des coûts internes liés à l'utilisation de la « main d'œuvre Ville » se justifie principalement par l'augmentation des ressources humaines liées au projet, à savoir du personnel administratif complémentaire (+ Fr. 22'000.-) et par l'augmentation des heures main-d'œuvre dans le cadre de la construction de décors (+ Fr. 20'000.-).

L'utilisation accrue du matériel multimédia justifie quant à elle l'augmentation du « matériel Ville ».

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CHARGES		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Coûts des prestations internes à la Ville	2007	645'400	196'600	249'600	821'300	1'912'900		1'912'900
	2006	528'700	150'300	259'200	829'300	1'767'500		1'767'500
	2005	584'800	135'600	241'400	8'400	970'200		970'200
Coûts des prestations externes à la Ville	2007						439'400	439'400
	2006						523'100	523'100
	2005						507'100	507'100
Total des coûts des Fêtes de Genève	2007	645'400	196'600	249'600	821'300	1'912'900	439'400	2'352'300
	2006	528'700	150'300	259'200	829'300	1'767'500	523'100	2'290'60
	2005	584'800	135'600	241'400	8'400	970'200	507'100	1'477'300

Commentaires :

Le tableau récapitulatif des charges liées aux Fêtes de Genève fait ressortir un coût complet 2007 de Fr. 2'352'300.- comprenant également les charges inhérentes aux Pré-fêtes de Genève qui se sont déroulées du 19 juillet au 1^{er} août 2007. En regard de l'exercice précédent, il est à signaler que l'augmentation des coûts de la « Main-d'œuvre Ville » est principalement liée au fait d'une augmentation du nombre de jeunes engagés pour effectuer du tri, ainsi qu'une hausse du nombre d'heures effectuées par le personnel du Service de la Voirie-Ville propre, en raison des conditions météo plus favorables (Fr. 115'000.-). L'augmentation des coûts « Véhicules Ville » répond à une utilisation accrue des camions à ordures, des balayeuses et des laveuses légères (Fr. 40'000.-) et ce, en raison de l'accroissement du nombre d'heures précité.

La légère baisse du « Matériel Ville » est expliquée quant à elle, par une mise à disposition moins importante de matériel de fêtes par le Service Logistique et manifestations (Fr. 30'000.-). Finalement la forte diminution des « Achats biens et services » se justifie par le fait que les factures de déplacement, des bateaux, de montage et démontage des rampes d'accès et de protection des massifs (environ Fr. 95'000.-) sont désormais directement envoyées à Genève Tourisme.

Pour mémoire l'utilisation du domaine public n'a été valorisée en 2005, expliquant ainsi l'écart de Fr. 820'000.- dans la rubrique « Locaux et salles Ville ».

ANNEXES

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	
Institutions genevoises d'aide au développement	V-4
Coopérations décentralisées	V-6
Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés	V-9
Département des affaires culturelles	
Liste des subventions ponctuelles (fonds généraux)	V-10
Musées d'art et d'histoire	
Fréquentation	V-20
Liste des expositions	V-20
Muséum d'histoire naturelle	
Fréquentation	V-23

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Institutions genevoises d'aide au développement

Budget 2007: CHF 1'220'000.- (+ CHF 280'000.- transférés de la rubrique «Coopérations décentralisées») - Projets financés par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE	Burkina Faso	Association pour le développement des aînés protégés (ADAP)	Projet faune et développement dans le village de Boumaana (2006-2007), région de l'est, Burkina Faso	70'903
	Burundi	Enfants du Monde	FEIRA - Foyers d'éducation et d'innovation pédagogique pour adolescent-e-s, (2007-2008) Province du Bazega, Burkina Faso	40'000
		Institut universitaire d'études du développement	Amélioration du secteur agricole en province de Bujumbura, Burundi	39'894
		IRED.ORG	Appui au développement du réseau des organisations de la société civile en Afrique centrale (CEAC, Cameroun, Tchad, Congo, RDC, Rwanda, Burundi)	32'000
	Cameroun	Association Suisse-Cameroun	Aclic - Poursuivre et dynamiser la campagne souveraineté alimentaire du Cameroun	16'063
	Egypte	Filles de nos Filles	Programme des Boîtes d'Assaut, 2006-2007, Assiut et sa région, Vallée du Nil, Egypte	10'000
	Mali	Accéd	Accompagnement scolaire des enfants dans la rue, Commune V de Daoudabougou, Bamako, Mali	33'597
		Helvetas, Section de Genève	Promotion des filières agricoles (Profil), Préfectures de Bougouni, Banifila et Kolondéba, Région de Sikasso et zone périurbaine de Bamako, Mali	40'000
		Helvetas, Section de Genève	Promotion des filières agricoles (Profil), Préfectures de Bougouni, Banifila et Kolondéba, Région de Sikasso et zone périurbaine de Bamako, Mali	53'786
	RD Congo	Caritas Genève, Service tiers-monde	Appui à la consolidation socio-économique des Organisations paysannes au Nord du Mayumbe, Bas Congo, RD du Congo	29'260
		Commission tiers-monde de l'Eglise protestante de Genève	Structuration et mobilisation des ressources financières des organisations paysannes (SDB FPO), Province du Nord-Kivu, RD Congo	37'794
	Sénégal	Agir avec les Scouts pour une terre meilleure	Appui à l'autonomisation des jeunes filles de Pikine, de plusieurs quartiers dans la région de Dakar, Sénégal	32'566
	l'anzanie	Association pour le développement des aînés protégés (ADAP)	Appui au développement intégré de l'apiculture dans les Wildlife Management Areas du Corridor écologique Selous-Nkosa, Districts de Linduni et de Namumbo, l'anzanie	27'600
AMERIQUE LATINE	Togo	Accéd	Soutien à l'éducation et à la formation professionnelle pour enfants orphelins de parents victimes du sida (2006-2008), Lomé, Togo	39'000
	Bolivie	Education et futur (Bolivie)	Redaptation sociale des enfants exploités de Tarija, ville et Département de Tarija, sud de la Bolivie	25'594
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Défense des droits de l'enfant dans la Région du Chaparé (Phase 2006-08), Département de Cochabamba, Bolivie	36'068
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Prévention du VIH / sida, formation de professeur-e-s et du personnel de santé (phase 2006-2007), Département de Cochabamba, Bolivie	26'099
	Bénel	Genève Tiers-Monde	Le théâtre au service des mouvements populaires des femmes (Luzas 2006-2007), Région métropolitaine de Recife, Brésil	37'221
		Mouvement Populaire des Familles, Genève	Menuiserie Vaa Nova - Formation professionnelle et sociale pour adolescent-e-s et jeunes, Ville de Ipoa Pessoa, Paraíba, Nordeste, Brésil	10'000
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Formation et crédits pour des associations de femmes du Nordeste (2005-08), Recife, État de Pernambuco, Brésil	43'506
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Prévention des violences et des abus sexuels contre les femmes et les enfants (2006-2008), Ville de Cabo et région Mara Sul, Pernambuco, Brésil	30'860

Liste des subventions ponctuelles (2/2)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AMÉRIQUE LATINE (suite)	Colombie	Genève Tiers-Monde	Vers une culture participative de gestion de l'environnement urbain et péri-urbain. Quartiers populaires et hameaux horticoles proches de Medellín.	70'085
		Genève Tiers-Monde	Antioquia, Colombie	
		Mouvement pour la Coopération Internationale	Gestion locale participative en milieu urbain. Bogotá, Colombie	62'694
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Education d'adultes avec des femmes de la Vallée de Aburra (3 ^{ème} phase), Communes de Itagüí, Galdáez et Copacabana, Département d'Antioquia, Colombie	71'673
AFRIQUE ET AMÉRIQUE LATINE	Pérou	Association Kalpa-Genève	Prévention de la violence intrafamiliale et défense des droits de l'enfant, San Rafael de Bogotá, Colombie	20'650
		Genève Tiers-Monde	Écoles et communautés: ensemble pour la promotion de la santé (2006-2008), San Juan de Lurigancho et banlieue Nord de Lima, Pérou	36'728
			Promotion et protection des droits des enfants et des adolescent-e-s travailleurs et travailleuses (2006-2008), 5 districts de Lima, Pérou	35'800
			Faciliter l'accès au microcrédit par la formation en Afrique et en Amérique latine	37'000
ANTILLES	Haiti	Association Kombit	Programme de développement local des réseaux d'Opas des Villes et de la Grand'Anse (départements), presqu'île du sud, Haiti	20'000
		Enfants du Monde	Education et Animation communautaire (2005-2008), Quartier Bel-Air, Port-au-Prince, Haiti	60'000
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Service d'accueil pour enfants victimes d'agressions sexuelles, zone métropolitaine et environs de Port-au-Prince, Haiti	11'339
		Enfants du Monde	Education de qualité pour enfants défavorisés, Mohammadpur (Dhaka), Bangladesh	31'500
ASIE	Bangladesh	Helvetas, Section de Genève	Promotion et marketing de l'agriculture biologique (Profil) au Laos (2006-2007)	10'022
	Laos	Helvetas, Section de Genève	Promotion et marketing de l'agriculture biologique (Profil) au Laos (2006-2007)	48'463
	Timor Oriental	Mouvement pour la Coopération Internationale	Centre de développement communautaire (2007-2009) - Soutien aux activités et renforcement institutionnel, Baucau, est du Timor Oriental	43'355
	Palestine	Commission tiers-monde de l'Eglise protestante de Genève	Open Forum Palestine Israël - Programme d'initiatives civiles pour la résolution du conflit et les droits humains, Palestine (territoires occupés) et Israël	60'500
PROCHE-ORIENT	Information	Centre Europe Tiers-Monde	Soutien aux pages « Solidarité » du quotidien Le Courrier	25'000
		Centre Europe Tiers-Monde	Soutien aux pages « Solidarité » du quotidien Le Courrier	25'000
		Commission tiers-monde de l'Eglise catholique	Live et exposition « Dépassez la haine, construisez la paix: un choix, un engagement »	30'000
		Déclaration de Berne, Comité genevois	Brochure d'information sur les problèmes et enjeux de la recherche pharmacologique: « La Suisse face au débat en cours à l'OMS »	14'000
DIVERS		Déclaration de Berne, Comité genevois	Guide « argent vert »: des investissements financiers socialement responsables (titre provisoire)	11'000
		Enfants du Monde	Tournée de spectacles de la troupe des enfants du Wamidié (Burkina Faso) en Suisse	30'000
		Institut universitaire d'études du développement	9 ^{ème} Festival Film en Amérique latine, 9 au 25 novembre 2007	15'000
		Fédération genevoise de coopération	Contribution au Fonds d'information (15% sur l'150'000.-)	25'000
TOTAL				1'500'000

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)

Comptes rendus 2007

5177

Coopérations décentralisées (13)

Budget 2007: CHF 1500'000.-

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE ET AMERIQUE LATINE	Sénégal, Paraguay	Conservatoire et jardins botaniques	Poursuite du programme-cadre pour 2006-2007	52'500
			Programme-cadre pour 2007-2008	78'500
AFRIQUE	Angola	Fondation Suisse de Démontage	Démontage mécaniquement assisté pour la paix et le développement durable	50'000
	Bénin	Association pour la promotion de la communication pacifique et non violente	Formation à la communication pacifique et non violente et à la médiation	6'631
	Bénin, Guinée, Burkina Faso, Cameroun	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	Programme de prévention et de traitement des fistules vésico-vaginales, avec formation et recherche	100'000
	Burkina Faso	Gaïne de Baobab	Ateliers d'embouche d'ovins et de caprins au village de Ouada	15'000
	Maroc au Burkina Faso	Association « La Goulette »	Spectacles gratuits (théâtre, cirque, musique, films) présentés de village en village sur l'émancipation de la femme et sur le sida	10'000
	Guinée	Service d'assistance et de protection de la population - Service d'urgence et de secours	Finalisation de l'aménagement des hôpitaux à Conakry et formation des cadres pompiers	12'600
	Guinée Bissau, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Mali	Fondation suisse du service social international	Programme de protection et de réinsertion d'enfants et d'adolescent-e-s en Afrique de l'ouest	20'000
	Kenya, Cameroun	H2O-Énergies	Installation et mise en exploitation de filtres à eau	10'000
	Madagascar	Nouvelle Planète	Projet de sériciculture pour des femmes tisserandes d'Antananarivo et construction d'un atelier de tissage par des adolescent-e-s genevois-es	10'000
	Mali	Association Antité	Atteinte des tableaux et de l'ajustement du centre médical et du centre agricole à Kani Kombolè	10'000
		Antenna Technology	Extension de la production de spiruline à Sifo	7'000
	Ouganda	Association expérience rurale alternative (ERA) International	Marachage biologique et élevage d'ovins en stabulation à ciel ouvert dans la Commune de Kababworo	48'500
	Republique Démocratique du Congo	Association Sidscole	Aide aux orphelins et aux enfants de la rue pour l'amélioration de leurs conditions de santé et d'éducation à Kampala et Jinja	8'000
	Rwanda	Association des amis de l'elf pour débouchés féminins au Congo	Construction et création d'un jardin d'enfants pour l'accueil d'une centaine d'enfants entre 3 et 6 ans dans le village de Kasinyi	5'000
			Financement d'une bibliothèque dans une école d'infirmières	2'467
			Création d'une boulangerie artisanale permettant à des femmes de se réinsérer professionnellement, dans le quartier Mkombe, à Kinshasa	5'000
			Participation aux frais de transport de matériel informatique pour huit établissements scolaires mis à disposition par la Direction des systèmes d'information	10'000

Coopérations décentralisées
(2/3)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE (suite)	Sénégal	Association Go Sénégal	Fonctionnement de l'école de cuisine-pâtisserie à Ouakam, à Dakar	4'000
		Etiene Comité Suisse	« Chantier International des jeunes des Grands lacs et de la Diaspora au Sénégal », qui se déroulera à Toubaacouta.	33'500
		Association ORT Suisse	Centre d'élaboration des compétences professionnelles de formation en informatique et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes femmes et hommes handicapés à Dakar	30'000
	Soudan	Association « Terre, Pays des enfants »	Construction d'une bibliothèque pour l'école Sack Gueye, à Bangry	1'000
		Association la Compagnie des cris	Stage de formation théâtrale et de réalisation à Thies, dans le cadre d'un projet pédagogique et culturel de solidarité	18'000
		Association des amis deœur Emmanuel	Programme de formation professionnelle pour adolescents et adultes à Khartoum et dans les environs	18'000
	Tunisie	Centre d'études et de recherches arabes	Construction d'un établissement pour des handicapés mentaux à Jendouba	30'000
		Association Mare Cocido	Equiperment en matériel agricole des ateliers de formation pour des adolescents et de jeunes adultes démunis du quartier du Luján, à Buenos Aires	23'450
	Argentine	Association Voix Libres	Construction d'une école agricole intégrale « Pachamama » comme alternative au travail des jeunes dans les mines à Porosi	40'000
	Bolivie	Association Nordista	Projet de sauvetage de dix sources et sensibilisation à l'environnement de 7'000 écoliers dans la Municipalité d'Agua Blanca	49'000
AMERIQUE LATINE	Bresil	Association Ingénieurs & architectes solidaires	Aduction électro-solaire d'eau potable à Agua Blanca	15'000
	Honduras	Association Utopiana	Séminaire-atelier multimédia et rénovation et aménagement d'un bâtiment	40'000
	Amérique du Nord	Association tourism for help	Création d'un centre de formation aux métiers du tourisme et d'un hôtel à Sung Teng, en partenariat avec l'école hôtelière de Lausanne	10'000
	Cambridge	Croix-Rouge Suisse	Fonds social pour permettre, durant une année, l'accès aux soins pour les plus démunis de la Province de Toleo	20'000
	Inde	Association des amis du Sakthi Children's Home	Achèvement de la construction d'un home pour filles à Madurai, dans l'Etat du Tamil Nadu	20'000
	Inde	Fondation Hope for India	Prix en charge pendant une année des activités développées à l'école de Namargalam, à Madras	5'000
	Laos	Association Ban Khok Nako	Construction de fermes villageoises et achat des premiers groupes d'animaux et du fourrage nécessaire, à Koding et Chapou	10'000
	Thaïlande	Association Le soure de Chang Khong	Construction d'un hangar pour le stockage de denrées alimentaires et du matériel de jardinage et apicole	10'000
	Bosnie-Herzégovine	Center for European Iteration Strategies	Financement destiné au suivi du projet « Renouveler la culture et l'éducation en Bosnie »	20'000
	Europe de l'Est	Association des survivants de la Dina-Srebrenica	Aide au retour de deux familles par la création d'une pisciculture dans la région de Konjever Polje	9'000

Coopérations décentralisées
(3/3)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
PROCHE-ORIENT	Liban	Association Solidarité orphelins du Liban	Équipement d'un centre d'accueil pour personnes âgées, enfants et adultes et « sites démunis et/ou en rupture et orphelins à Antélias	20'000
		Association Internationale des Maires francophones	Contribution annuelle forfaitaire de CHF 50'000.-, Organisation d'une nuit de la science à Beyrouth (thèmes: eau, énergie, santé publique, technologies quotidiennes, femme et science, etc.)	50'000
	Palestine	Association Palestine Demain	Soutien de l'école dans le but de récolter des fonds pour la Hope Flowers School, école située à Bethléem	18'400
		Musée d'Art et d'Histoire	Frais d'assurance et d'entreposage des objets présentés lors de l'exposition « Gaza à la croisée des civilisations »	30'400
	Israël-Palestine	Manifeste pour une paix juste et durable au Moyen-Orient et Peace Research Institute in the Middle East	Développement d'un Musée Virtuel en ligne, interactif, pour chercheurs et chercheurs et chercheurs, enseignant et étudiants, citoyens et citoyennes, présentant des écrits et des histoires personnelles de Palestiniens et d'Israéliens	50'000
DIVERS		Association suisse des amis du DR Janusz Korczak	Traitement du traumatisme dans les deux peuples palestiniens et israéliens en s'inspirant des méthodes de la psychothérapie institutionnelle	60'000
		Association Coexistences	Organisation de brefs séjours en Suisse pour des groupes mixtes israéliens et palestiniens, dans le but de favoriser un rapprochement	10'000
	Information	Fédération genevoise de coopération (FGL)	Selon convention 2004-2007 portant sur CHF 1'500'000.- complément de :	280'000
		Global Forum	Séminaire réunissant des jeunes des villes de Naples, de Bâle et de Genève dans le cadre du Global Youth Parliament (GYP) en avril 2006, à Genève	18'000
		Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLP)	Stage de formation à la promotion et protection des droits de l'homme, de septembre à novembre 2007, durant le Conseil des droits de l'homme, à Genève	13'400
Enveloppe Écoles Divers		Association suisse contre l'impunité	Mise en place, à Genève, d'un Centre d'action juridique pour la saisie des organes de protection des droits humains	60'000
		Association Malika	Film sur les minorités noires, les Afro-péruviens	20'000
		Glam Prod	Film documentaire sur l'éclosion: ASHANTI tournée au Mali, en Égypte et en Suisse	15'000
		Divers établissements scolaires	Projets et partenariats interculturels et humanitaires entre structures scolaires genevoises et d'autres pays	30'000
			Réalisation de soldes antérieurs sur les divers projets	-24'278
TOTAL				1'500'000

Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés

Budget 2007: CHF 250'000.-

Regions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE	Mozambique	Croix-Rouge suisse	Aide humanitaire d'urgence en faveur des victimes des inondations au Mozambique	25'000
ASIE	Bangladesh	Croix-Rouge suisse	Aide humanitaire d'urgence en faveur des victimes des inondations en Asie	50'000
		Croix-Rouge suisse	Aide humanitaire d'urgence en faveur des victimes du cyclone « Sidr »	50'000
EUROPE	Suisse	Ville de Delémont	Aide d'urgence suite aux graves inondations survenues durant le mois d'août 2007 dans la région de Delémont, dans le Canton du Jura	50'000
	Grèce	Communauté hellénique de Genève	Aide d'urgence aux victimes des violents incendies survenus durant l'été 2007, en particulier dans la région de Zacharo	50'000
TOTAL				225'000

Département des affaires culturelles

Liste des subventions ponctuelles (fonds généraux)

Nom	Projet	Montant
3001000 Activités culturelles & scientifiques (CHF 256'000.-)		
Association Cultures Nord-Sud		7'000
Association Les Idées		5'000
Collectif Urgence Palestine-Genève		2'000
Comité Trente ans aux Grottes		2'500
Éditions Samidat Mutzenberg		10'000
Ilene Lichenstein Fall		7'000
Marc Berrebi		10'000
Plateforme pour une agriculture sociale		2'000
Rencontres internationales		13'000
Association Collectif de soutien aux sans-papiers		6'300
3105000 Accès à la culture (CHF 789'000.-)		
JEUNESSE		
AMR		5'034
Archipel		1'273
ASMW		8'040
Association Danse contemporaine		6'915
Ateliers d'éthnomusicologie		7'130
Cacella		13'320
Cinématou		482
Compagnie Confiture		41'369
Compagnie d'une petite technique		816
Compagnie Laura Janmer		567
Compagnie Les Bambouches		2'390
Ensemble cantato		525
Ensemble Gli Angeli		938

Nom	Projet	Montant
Fantasia du Loup		4'755
Forum Meyrin		5'1951
Grand Théâtre		147'867
Körpus Annimis @ l'Orangerie		680
La Bâtie		24'401
La Comédie		27'710
La Fleuve		9'310
Le Poche		17'766
Les Amis de la Guiane		280
Les Coeurs Lumière		2'000
Service culturel Migros		3'527
Simply Theater		10'000
Société de Concerts spirituels		1'500
Spectacles ondesiens		9'426
Théâtre de Canouge		53'460
Théâtre de Séraphin		3'330
Théâtre des Amis		18'405
Théâtre du Cœur-Cœur		7'154
Théâtre du Grifin		2'220
Théâtre du Loup		27'564
Théâtre en Cavale		11'338
Théâtre Para-Sutbeck		4'880
Théâtre Saint-Genois		11'962
Théâtre Spiale		1'400

Liste des subventions ponctuelles (2/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
JEUNESSE (20 ans / 20 francs)					
AMR		980	Service culturel Migros		475
Archipel		80	Spectacles ondesiens		1'021
ASMW		353	Théâtre Am Stram Gram		3'000
Association Danse contemporaine		16'10	Théâtre de Carouge		4'945
Ateliers d'ethnomusicologie		2'500	Théâtre de la Parfumerie		245
Black Movie		3'520	Théâtre de l'Usine		820
CAC Voltaire		150	Théâtre des Amis		1'325
Casella		1'655	Théâtre des Marionnettes		284
Cinéma des Trois Mondes I.U.E.D.		10'000	Théâtre du Cerve-Cœur		846
Cinématou		641	Théâtre du Galpon		144
Compagnie Confiture		3'600	Théâtre du Grütli		120
Compagnie d'une petite technique		60	Théâtre du Loup		376
Compagnie Les Bamborches		110	Théâtre en Caele		420
Fanfara du Loup		845	Théâtre Saint-Cervais		1'576
Forum Meyrin		8'022	Théâtre Spiale		1'100
Grand Théâtre		6'177	PERSONNES AGEES		
La Bâtie		3'147	CAC Voltaire		16'485
La Comédie		675	Espérance		12'245
La Lanterne Magique		2'070	La Comédie		9'742
Le Poche		3'089	Le Poche		6'274
Les Amis de la Guitare		270	Théâtre Am Stram Gram		630
Maison quartier de Jonction		910	Théâtre de Carouge		17'206
Marionnettes Coquettes		10'000	Théâtre des Marionnettes		452
Orchestre de chambre de Genève		385	Théâtre du Grütli		895
Orchestre Saint-Jean Genève		126	Théâtre du Loup		570
OSR		184	Théâtre en Caele		16'50
PTB		1'916	Théâtre Saint-Cervais		844
			Théâtre Spiale		85

Liste des subventions ponctuelles (3/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
POPULAIRES					
AMR		20	Association Bureau Culturel	Activités annuelles	30'000
Association Danse contemporaine		972	Maison de Quartier des Plaisirs	Activités annuelles	30'000
Ateliers d'ethnomusicologie		2'730	Maison de Quartier de la Jonction	Activités annuelles	30'000
CAC Voilaire		3'491	Maison Kultura	Activités annuelles	35'000
Compagnie Continue		2'500	Tierra Inocognita	Activités annuelles	30'000
Faïence du Loup		360	Terrasse du Toc	Projet St-Jean	40'000
Grand Théâtre		25'363	Association Maison de Quartier de Champel	Tournez manège	316'45
La Comédie		4'005	Association promotion de la culture arabes & africaine	Le Maroc dans tous ses états	7'200
La Lanterne Magique		420	Association 730	730 Portraits d'Hommes	2'400
Le Poche		2'691	Association Art'O Danse	Juste Debout	2'000
OSR		1'246	Association Bien-Etre et Performanc	Les 24 heures de Genève	3'000
Service culturel Migros		10'025	Association Danse-Hable	En corps	10'000
Théâtre Am Siam Gram		1'125	Association Elément B3	Frontières en jeu	8'000
Théâtre de Carouge		8'165	Association Habitants	La Rue de Fribourg Fête	3'635
Théâtre des Maisonnnettes		364	Association Positive-Soul	Manifestations aux Grottes	5'000
Théâtre du Grillé		315	Bonaventure Gogger	Animations de Rue	3'000
Théâtre du Loup		1'440	COC Association Carnaval de Genève	Carnaval de Genève	40'000
Théâtre en Cavale		1'925	Compagnie 2 Temps 3 Mouvements	Orto, autobiographie...	5'000
Théâtre Saint-Gervais		1'780	Le collectif du pif	Tekatuul	8'000
DIVERS					
Association Pour Y Coire Erone		25'000	Les Césatellers Association	Fête de fin d'année des Césatellers	2'000
			Lezarts des Grottes / Di Bin Elisa	Art et intervention artistique de rue	10'000

Liste des subventions ponctuelles (4/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Maison de Quartier de la Jorction	30 ^{ème} parade du Petit Fouetard et Chaurcheville	15'000	DANSE		
Maison de Quartier de Plapalais	Le petit prince	5'000	Alias Compagnie	Convention de soutien conjoint	45'000
Maison de Quartier de Saint-Jean	Ni Roméds, ni Juliettes	5'000	Neopostei Alnrii Association	Convention de soutien conjoint	10'000
Maison de Quartier de Saint-Jean	Festival de la maisonnette	4'800	Parano Fondation Gilles bobin	Convention de soutien conjoint	10'000
Maison de Quartier des Eaux-Vives	Opération énergie	11'400	Association Dange-Hablie	Tournée: Bale, Montreux, Zurich, Italie	10'000
Maison de Quartier des Pâquis	Expo concours - Sida solidarité - Frontières	10'500	Association La Ribot	Tournée: Brest, Bogota, Madrid, Londres, etc.	15'000
Maison Quartier Chausse-Coq	Fête de la pétanque	2'500	Compagnie Laura Tanner	Tournée: Albanie, Macédoine, Kosovo	12'000
Mouv Animation Gontes	Quartier dédié	5'000	Compagnie 7273	Tournée: Zurich, Dijon, Francfort, Hollande, etc.	15'000
Parnalad's puppets	Mystère de Noël	5'000	Compagnie Griefe	Balk 00 & Preuma, Hongrie, Allemagne	3'000
Pte En Bulle	Coquette en campagne	3'500	Compagnie Griefe	Tournée: « Festival de dansa. », Barcelone, Saint Denis	7'000
Pte En Bulle	Village du Monde sénégalais	6'000	Compagnie Josef Trefeli	Tournée: Roumanie, Bulgarie, Hongrie	3'000
Pte En Bulle	Geneva Sound System	6'000	Perceuse Productions	Tournée: « Procession paléenne » Bressil	10'000
			Vertical Dance	Tournée: Chassai Rome, Neuchâtel, Buenos Aires	6'500
31060000 Soutien aux échanges et tournées (CHF 420'000.-)			THÉÂTRE		
TRANSFRONTALIER/AGGLOMERATION			Compagnie Angledange	Convention	15'000
Association Jazz Contreband	Convention CRFG	10'000	Compagnie D'Alakan	Convention	15'000
Bonlieu Scène Nationale	Manifestation « Articles » Amnesty	11'400	Helvetic Stakepeare Cie	Convention	15'000
Forum Meyrin Ville de Meyrin	PassDanse, convention CRFG	8'000	Association Pocket Prod	« La confession du pasteur », Neuchâtel, Winterthur, etc.	7'500
Kulturhallen Dampferstrale	Festival Ouest-Est	7'500	Association Sémaphore	Résidence au Théâtre de l'Eclanchole, Yverdon	700
La Batte-Festival de Genève	Les Baisseurs, convention CRFG	20'000	Compagnie Apsara Silva Baretinis	« Dolores ... En la Mujeres », Salvador	2'500
Lettres frontière	Convention CRFG	30'000	Compagnie des Cris	« 24 dans la vie d'une femme », Sénégal	7'000
Nouveau Théâtre de Poche	Colporteurs, convention CRFG	6'250	Compagnie des Ombres	« Naissance de la violence », Lausanne, Neuchâtel	10'000
Pierangé Boo	Manifestation: « Belle voisine » Lyon	12'000	Compagnie En Dénoue	« Construire un feu », Romandie	6'600
Conods/Commission Romande		30'000	Saint Gervais Genève	« Merckhof der Schwein » Paris	10'000
			Teatro Due Punt	Tournée: « Les Comiconics » Suisse romande	3'500
			Teatro Due Punt	« Tuta Blu », Sion	2'000
			Thâtre Am Stam Gam	Tournée: « Petit ravine »	30'000
			Association Autrement-Aujourd'hui	Tournée: « Le rêve des petites vallées »	5'000

Liste des subventions ponctuelles (s/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
MUSIQUE					
Buttercup Metal Polish	Tournée: Corée, Japon, Australie	5000	3106000 Fonds général musique (CHF 500'000.-)		
De Senariens / Michel Sardet	Tournée: « A Tombauouvert », Paris	1200	Association Atmos Festival		1000
Fondation Cma	Swiss Music Rendez-vous / La Manquerie, Paris	2000	Jeunes pour la Paix		1650
Heide Frieder	Concert & atelier écriture de musique, Barnako	1600	Association culturelle pour la Divulgateion Fado		2000
Jérôme Soudan	Concert à Minsk	1000	Association Nouvelles Créations		2000
Keith Feinson	Tournée: Grande Bretagne	3100	Ma non Troppo		2000
Taffetas	Tournée: Liebeskind, Paris et Londres	1650	Association Namascaie		2200
Roderic Mourir	Tournée européenne	4100	Quatuor Teraflutes		3000
Sinner DC	Tournée internationale	3100	Stéphane Fisch		3000
Steve Gaillard	Tournée: « Hedbac » Espagne	1000	Théâtre Spirale		3000
Yves Cerf	Projet: « Supposons, pour simplifier »	1000	Compagnie Virevolte		4000
31060000 Usine et centres culturels alternatifs (CHF 60'000.-)			Les Amis de la guitare		4000
Festival Particules		10100	Stéphane Perrone		4000
Théâtre de l'Usine		15300	Ling Ling Yu		4500
31060000 Salles DC (CHF 250'000.-)			Alexandre Gakler		5000
Association Lettres Frontières		2'400	Association NK Music		5000
Société Genevoise des Écrivains	Chambre d'échos	3'500	Brico- Jardin Aschlimann Simon		5000
Éditions Héros-Limite	Orient extrême-Extrême orient	5000	Christophe Eric Kolo		5000
Association Mapping Festival	Rituels, langues et sortilèges	10100	Elna Duni		5000
Compagnie Laura Janner	Mapping Festival	10100	Fantôme du Losange		5000
l'Acenseur A Poisons Cie	Erances	10100	Festival d'Orgue et de Chant		5000
Théâtre de l'Épiderme	Le funambule et la femme assise	10100	François Vojtě		5000
Cue le troisième Spectacle	Du sexe...	10100	Gabriel Fejdor		5000
Cercle de la Librairie et de l'édition	Antiloques	15100	Jean-Claude Rissier		5000
Théâtre Ad Hoc	La route du livre	16100	Laurent Marty		5000
Compagnie OB	L'edente & le mois de mai	20100	Leonard Gernaud Bette Bège		5000
Korpus Animus Barrek Szoranski	La Stupidité	25000	Mamadou Sylla Ka		5000
Radio Suisse Romande SFR SRG	L'heure du lynx	30100	Michel Triabosco		5000
		1001000	Muriel Veleth		5000

Liste des subventions ponctuelles (6/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Nicolas Vardel		5'000	3106000 Fonds général théâtre (CHF 1'030'000.-)		
Orchestre de la Madeleine		5'000	Ario Theatre de Seraphin / M. Robert		8'000
O'wensa		5'000	Association RDH		20'000
Pascal Alta		5'000	Association Compagnie STT		35'000
Rachael Rose		5'000	Atelier Spiritix / F. Polier		40'000
The Rapsartine Smoked Band		5'000	Cie En D'Ar / Bellucci Mauro		25'000
Urban Drum & Bass		5'000	Carne Rouge Compagnie		15'000
Vincent Bertholet		5'000	Centre Int'l Travail de l'Acteur		50'000
Yannick Salvo		5'000	Cie Angledange / A. Novicov		50'000
Association Scène & Scire		6'000	Cie H+M / Heller Patrick		20'000
Schuer Pascal Jazz Combo		6'000	Cie les Associes de l'Ombre		40'000
Association FACE Z		7'000	Compagnie 94 / Salama Eric		15'000
Shin - Elemen Mixture		7'436	Compagnie Un Art de Bien		15'000
Association Akouphene Jansap		8'000	Helvetix Shakespeare Compagnie / V. Rossier		50'000
Association Bateau Genève		10'000	La Compagnie Baraka		60'000
Association Los Amacos		10'000	La Fromilliere		20'000
Basic CH		10'000	Labiscou Compagnie		25'000
Geneva Downtown Orchestra		10'000	Ukakan Cie / O. Gomez Moia		50'000
Labiscou Compagnie		10'000	Mapa Teatro		15'000
Association Roaratorio Berset		15'000	Saint Genais Genève		200'000
Association Vortex		15'000	Teatro Due Punt		25'000
Electronic Music Network		15'000	Théâtre & Cie		5'000
Association Musique Electro-Akoustique AMEG		20'000	Théâtre de la Raplere		50'000
Fondation Cma		20'000	Théâtre des Beaux Jours		30'000
Association IDS Sacha Nunck		24'000	Théâtre du Solitaire		40'000
Electron Association		25'000	Théâtre Racines		20'000
Swiss Chamber Concerts Haefliger		30'000	Théâtre Spiale / P. Mohr		30'000
Association Tambour Battant		35'000			
Association Cave 12		60'000			

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)

Comptes rendus 2007

5187

Liste des subventions ponctuelles (7/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3106000 Fonds général cinéma (CHF 1'300'000.-)					
ACOR SOS Racisme Suisse	Voix et faits	10'000	Intermezzo Films Fluss Vincent	Du bruit dans la tête	40'000
Ale Productions SA	Quelques jours avant la nuit	15'000	Ilene Lichtenstein Fall	Haiti - Vaudou	20'000
Andreas Fontana	L'amorce	8'000	Kunzi Daniel	C'était mon rêve	20'000
Antoine Plantureux	La gripe	40'000	Le Studio Production SA	Abnégation	15'000
Association Suisse Algérie-Harmonie	Festival des cinémas arabes de Genève	20'000	Mauricio Lopez-Guido	Nous Suisse	12'000
Association Bord Cadre Films Sàrl	Courlisane	35'000	MD Production Dirk Appermont	Rien ne va plus	12'000
Association Cultures Nord-Sud	Festival international du film oriental de Genève	20'000	MD Production Dirk Appermont	Bad Moon Rising	8'000
Association RDH	Les Réines	7'000	Michel Diboud	Frère Benoît et les...	25'000
Ayten Mutlu	Zaza	10'000	Nazza Films	Etat d'urgence	15'000
Blow Up Film		10'000	NWA	Kniephofstrasse 34	10'000
Bor Productions Sàrl	Home	15'000	Pandora Films SA	Et si...	3'000
Cab Productions SA	Alain Tanner comme si...	20'000	Pct Cinema-television SA	La violence du double	25'000
Charles Heller	Suisse - terre d'accueil?	25'000	Perceuse Productions Scène		70'000
Cinéma des trois Mondes (U.E.D.)	Festival Filma en Americana Latina	8'000	Pierre Moarsh	Sur la Route	20'000
C-Side Productions	Les 5 univers du maou	10'000	Point Prod SA	Onar Porras, le parcours d'un malandro	25'000
Cinematu-enfant		8'000	Rar Film Aellig Raphaelle	Entre les mains	30'000
Communauté Israëlie		50'000	Rita Productions Sàrl	Sketch Book	20'000
Earthling productions	Happy Ends-la vie con...	30'000	Saint Gervais Genève	Biennale de l'image en mouvement	15'000
Earthling productions	Retourne	15'000	Sandra Ferrara	Lo Stretto	12'000
Earthling productions	L'Enfance d'Icare	30'000	Spiristi Production	Une rumeur d'absolu	20'000
Elefant Films Sàrl	Morphing	15'000	Stratis SA	Monde de partage - monde-partagé	40'000
Eric Lanz	The House on the Hill	15'000	Sulla Strada	Vivre commence maintenant	20'000
ICY PROD Sàrl	Mon foot à moi	2'000	Tipiimages Productions	Sex Toys Stories	50'000
Kdp Films Grant Eric & Dorigo Xavi			Tiliana Film AG	Silence de mort	40'000

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)

Comptes rendus 2007

Liste des subventions ponctuelles (8/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3106000 Fonds général danse (CHF 750'000.-)					
Alias Compagnie / Guillelmo Borelho	Convention de soutien conjoint	150'000	3106000 Soutien au livre (CHF 239'000.-)		
Piano Productions / Gilles Iselin	Convention de soutien conjoint	150'000	Antenien Jean-Marie Edit Oukandquo	Exposition illustration confèrme	6'000
Nepostit / Froehwa d'immobilité	Convention de soutien conjoint	40'000	Antenien Jean-Marie Edit Oukandquo	Rien à voir	3'000
ALMA Amicale Locale de Main d'œuvre	Working poor	5'000	Association Ear-eh	Le livre des eat	700
Alva film	Squish	10'000	Association Roaratorio Benet		5'000
Association Yata	Entre-Deux	15'000	Association Yume	Kyoshu, nostalgie du pays	10'000
Association Gohait	Intuit	5'000	Campiche Bernard Editeur	Nathalie Chab, « Exit Adonis »	5'000
Association Dreams come true	Mainstream	30'000	Campiche Bernard Editeur	Michel Viala, « Théâtre incomplet »	4'000
Association Juare Viale	Festival danse urbaine	5'000	Dominique Goblet	Prix de la bande dessinée	10'000
Association Liquid Crystal	Missace	5'000	Edition de l'Aire	Les mots de George	4'000
Association Mask Prod	L'opérette sans sou, si	20'000	Edition Encre fraîche		5'000
Association Mask Prod	Melgrood goes to New Orleans	12'000	Edition la Joie de Lire SA	Toi et Moi	4'500
Association Quikala	Because I love	30'000	Edition la Joie de Lire SA	Blanche et Marcel	4'500
Association So close / Simon Faure	The Big O (Saudades of...)	30'000	Edition la Joie de Lire SA	Qui a volé la marionnette...	3'000
Compagnie 100% Acrylique / Evelyn Castellino	Roi fatigué cherche royaume	100'000	Edition la Joie de Lire SA	Alice au pays des merveilles	6'000
Compagnie de l'Estuaire / Nathaniel Tacchella	Tiere	7'000	Edition Zoé	Reverberation	5'000
Compagnie Grefre / Cindy van Alder	Kernel	20'000	Edition Zoé		6'000
Compagnie Ida Y Vuelta Artesero	Anatomie d'une énigme	15'000	Editions « Le Miel de l'Ours »	Bourse d'aide projet d'édition	25'000
Compagnie Laura Binner	Erances	30'000	Editions « Le Miel de l'Ours »	A. Voisard, Dans la fièvre du Migrant	7'000
Compagnie Nathalie Tesson - Agnès - Kori	Ode aux enfants...	5'000	Editions D'En Bas	Journées de poésie de Rodiez	4'000
Compagnie Rakikadi	Glissement...	5'000	Editions D'En Bas	Guy Polny, Dessalines	6'600
Compagnie Virevirelle	The Mebus Kid 8221414m05sec	15'000	Editions D'Age D'Homme	Une petite panique sans importance	4'600
Les Ballets Junior	Créations Salle des Eaux-Vives	5'000	Editions D'Age D'Homme	Cortège des vivants et des morts	3'000
Nelly Charaz	La mémoire du fleuve	3'000	Editions D'Age D'Homme	La pute et l'insomnie	3'700
Pereuse Production / Y. Marussich	Bleu	10'000	Hélène Genter	« 14-15-18 Codance »	2'500
Vertical Dance / Noëmi Lageson	Traces & Passos	28'000	Helbas & Roma Association	« L'Enlèvement de Virgile »	6'000
			Isabelle Pralong	Prix Topfner	10'000
			Labor et Fides SA	Dominique Gallati, « La paix ou la mort »	2'800

Liste des subventions ponctuelles (9/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Les Editions Métropolis	Aide à la publication	11'000	3106610 Acquisitions d'œuvres mobiles (FMAC)		
Les Editions Métropolis	Dernières nouvelles du passé	4'000	BAUER Marc	Ensemble de dessins, Sans titre, 2001, vingt-cinq éléments, crayon et crayon noir sur papier	22'500
Les Poètes de la Cité	Journée de la poésie	1'500	GASTALDON Vojda	Symbiotex, 2005, sculpture, installation, ensemble de neuf éléments en laines tricotées et fil de fer	12'000
Liliane Rodkopf	Prix société genevoise des écrivains	10'000	GASTALDON Vojda	Rééquilibreur-générateur, 2005, film d'animation, 2 mn 57	5'000
Métopresses	Publication « Le goût du voisin... »	8'500	POLOMI Marco	Déplacement Island, 2006, 69 photographies	45'000
Naima Pasche	Bourse d'aide à l'illustration	12'000	POST Frédéric	MIMMA II, 2006, 49 comprimés argent, installation murale + sérigraphie	11'000
Nouvelle Association du Gourier	« Pages ouvertes aux auteurs suisses »	2'000	3106610 Soutiens financiers divers (FMAC)		
Œuvre Suisse des lectures pour la jeunesse	Edition allemande de l'ouvrage « Le tigre bleu »	2'000	SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ŒUVRES		
Théâtre du Sentier	Cycles de lectures	11'500	DECELIBRE Rudy	Production d'une œuvre sonore pour Decorum (inséré dans le périodique Kunstbulletin)	5'000
Yves Laplace	Bourse d'aide à l'écriture « Auteur confirmé »	25'000	CHAPUISAT Fiets	Réalisation d'une installation au Grédec, Paris. Exposition commissionnée par attitudes (1 ^{er} tiers)	2'667
31066000 Bourses pour jeunes artistes (CHF 114'000.-)			O'NEILL Amy	Installation Strindberg au Centre culturel suisse à Paris	4'850
Alex Baladi	Cinéma, BD	18'000	BERNARDI Donatella et LAPTESON Andrea	Production performance Retourner sa veste II, Villa Bernasconi et Centre culturel suisse à Paris, 2006	7'200
Compagnie En Déroute	Théâtre	5'000	GLAISEN Sarah	Production de l'œuvre vidéo Time Process II (solde sur CHF 7710.-)	5'140
Compagnie Fatum / Vincent Coppey	Prix Pierre Segond / Musique	10'000	SACCONI Maïre	Intervention artistique dans Decorum 9 / 10 (inséré dans le périodique Kunstbulletin)	2'500
Florence Vuilleumier	Atelier Beaux Arts	10'000	LECHEVALIER Michèle	Production de photographies et projection, exposition Mi-roirs, dans le cadre de La Belle Voisine, Lyon (MARPA), Annemay et Lacroix (France)	4'360
Saya Tsahino	Dessin	10'000	LUNCKER Sieve	Production 50 photographies, exposition La photographie de presse au risque de l'exposition, HEAD 2007	6'000
Ingrid Wildi	Arts visuels	10'000	VERBERE Cyril	Performance avec photomaton panoramique expérience plastique, exposition Salle-Cosner 2006	4'000
Jamila Donner	Arts visuels	10'000	GERBER Magdalena	Réaménagement préau École de Braille, intervention au sol, photographes sur céramique	12'000
Karin Schilt	Installation sonore	5'000	DE BARROS Fabiana	Soutien à la production et acquisition du Kscope à culture, installé à la terrasse du Inc., 2007	10'000
Maria Iorio / Raphaël Cuomo	Composition musicale	6'000			
Marie Vélardi	Littérature écrite	5'000			
Association Panorama / Gangjingo		10'000			
Planer 22 / Solveigh Andersen - Dubur					
Robert Clerc					
Sabrina Berghes					

Liste des subventions ponctuelles (10/10)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
WILDI Ingrid	Production du film <i>Queque part II</i> , expo personnelle au Kunsthaus Glarus, automne 2006	11'000	MEINIS II	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Paléopalis. Lauréats 2007: Dominique Gonzalez-Frieser et Christian Jankowski (jury, concours, honoraires, préparation; en collaboration avec le Fonds cantonal d'art contemporain)	30'032
BRIEDEL Françoise et FAIVRE Pascale	Soutien à la production d'œuvres pour l'exposition <i>allélu à artellie</i> , mai-juin 2007	10'000	OUCHES	Concours international pour une intervention artistique dans le parc en périphérie de l'école des Ouches, construite par Andréa Bassi. Lauréat: Alexandre Joy (jury, concours, honoraires, préparation; en collaboration avec le Service des écoles)	25'000
BONVIN Laurence	Production de photographies <i>On the Edges of Paradise</i> , exposition à Istanbul et Genève (Centre de la photographie)	8'000	3106610 Bourses artistiques (concours pilotés par le FNAC)		
REIST Delphine	Résidence et réalisation d'œuvre au Gandyland, Stockholm, juillet 2007	2'700	GUARINO HET Marianne et DESVOIGNES Olivier (collectif Microsilos)	Bourse pour médiateur culturel. Projet Bureau mobile: installations, structure au caractère nominal, propose sous la forme d'un Bureau Mobile modulable et polymorphe, un espace de recherche, de rencontres, de réflexion critique et de création au gré des expositions, des institutions ou des projets dans lesquels il s'insère	15'000
ZORRO & BERNARDO	Production Decorum, insert 10 n° du Kunstbulletin (solde sur CHF 15'000.-)	3'000	BERHET Jacques	Bourse pour artiste de plus de 35 ans. Projet de recherche photographique autour de l'olivier	17'500
WILDI Ingrid	Production vidéo <i>Los Invisibles</i> , exposition au Chili puis à Genève (solde sur CHF 12'000.-)	6'000	MEDELKOVIC, Sladjan	Bourse pour artiste de plus de 35 ans. Projet de film au Japon	17'500
WINHARTO Eric	Soutien à la réalisation d'œuvres pour une exposition personnelle à Münster, Allemagne	3'000	LAPTESON Andrea, MASSARD Jérôme, SANI Florian et SCOURDIS Konstantin (collectif KLAT)	Bourse Lissignol, Chevalier et Galland en arts plastiques	10'000
GONZALEZ QUATRENNI Luisama et PAGÉS Esteban	Soutien à la réalisation d'œuvre pour une exposition à artellie Genève	4'000	MIYAKAWA, Hikaru	Bourse Lissignol, Chevalier et Galland en arts plastiques	10'000
SOUTIENS À LA PUBLICATION			DELLASANTA, Aurelie	Bourse Lissignol, Chevalier et Galland en arts appliqués (bijoux)	10'000
PERLINGERO Maria Carmen	Publication d'un catalogue monographique sur l'intégralité de l'œuvre de l'artiste	10'000	SCHITT, Katrin	Atelier-résidence et bourse au Carre, Ile Jacot, pour une durée de six mois (partenariat avec la Conférence des Villes Suisses en matière culturelle, CVSC) pour un projet de dessins et film d'animation (solde)	7'000
SOUTIENS À LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE			3204000 Promotion de la recherche scientifique (CHF 10'000.-)		
DIRHO Maria & CUOMO Raphael	Résidence à la Jan van Eyck Academie 2006-2007, en lien avec une exposition au CAC (solde sur CHF 15'000.-)	7'500	Mme Alexandra Lapadula	Atelier-résidence et bourse à Bénéux, Inde, pour une durée de six mois (partenariat avec la CVSC) pour un projet de musique et danse	6'000
COMMANDES ART PUBLIC			M. Bel Letew	Etude scientifique des îlots d'Europe	900
VICTORIA HALL, buffet de scène	Concours sur invitation. Réalisation du projet abandonnée (honoraires de l'artiste et réalisation prototype)	8'000	Mme Weyeneth Nicole	Etude études parallèles	3'400
MEINIS I	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Paléopalis. Lauréats 2006: Sylvie Fleury et Jérôme Leuba (honoraires, réalisation, traduction site Internet; en collaboration avec le Fonds cantonal d'art contemporain)	63'158	Mission Madagascar	Mission Madagascar	2'200

Musées d'art et d'histoire

Fréquentation

Musées	Expositions	Visteurs 2006	Visteurs 2007	Différence
Musée d'art et d'histoire	6	195'451	184'979 ^a	-10'472
Musée Rath	3	55'325	36'053	-19'272
Musée Ariana	4	42'522	83'541	+41'019
Maison Tavel	4	49'346	44'484 ^b	-4'862
Musée de l'horlogerie	-	(Musée fermé) ^c		
Cabinet des estampes	3	6'777	3'961 ^d	-2'816
Total	20 ^e	349'421 ^e	352'748 ^e	+3'327

+

Dont 13 inaugurées en 2007.

a Suite à l'effondrement d'une corniche le 31 août 2007, le Musée d'art et d'histoire (MAH), qui a réduit le nombre de ses expositions, a en outre été contraint à une fermeture partielle (étage beaux-arts) dès septembre.

b La Maison Tavel a subi les incidences des travaux de rénovation de la façade (échafaudage) et fermé temporairement une salle pour la réalisation d'une nouvelle présentation permanente.

c Le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie est fermé depuis novembre 2002.

d Il convient d'ajouter à ce chiffre les quelques 5'500 visiteurs et visiteuses qui sont entrés-e-s au Mamco, pendant le temps où celui-ci accueillait en 2007 une exposition présentée par le Cabinet des estampes.

e Les présentations thématiques de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, de plus modeste ampleur, ne sont pas prises en compte ici.

Liste des expositions

Bâtiment de la rue Charles-Galland 2
Le MAH a proposé six expositions temporaires, d'ampleurs différentes, dont 3 inaugurées en 2007:
- <i>Chypre. D'Éphrosine à Mélusine. Des royaumes anciens aux usagers</i> , du 5 octobre 2006 au 25 mars 2007,
- <i>Hommage à Bram van Velde</i> , accrochage des œuvres appartenant aux Musées d'art et d'histoire, du 19 octobre 2006 au 28 janvier 2007, à l'occasion de la dédicace d'un nouveau chemin à Bram van Velde par la Ville de Genève,
- <i>Le choix d'un regard</i> . Dessins de la collection Jean Bonna, du 7 décembre 2006 au 4 mars 2007,
- <i>Gaza à la croisée des civilisations</i> , du 27 avril au 7 octobre 2007,
- <i>*Histoires au quotidien. Bijoux anciens et bibelots précieux du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie</i> , du 24 mai 2007 au 30 janvier 2008,
- <i>Patrimoine en danger. De Véronèse à Picasso</i> , du 30 novembre 2007 au 30 mars 2008 (accrochage temporaire d'une sélection d'œuvres significatives de la collection des beaux-arts, suite à l'effondrement d'une corniche et à la fermeture au public du niveau beaux-arts).

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Le Musée étant fermé depuis le cambriolage du 24 novembre 2002, la conservation a poursuivi son programme d'exposition de ses collections au MAH avec *Parures au quotidien. Bijoux anciens et bibelots précieux du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie*, du 24 mai 2007 au 20 janvier 2008.

Musée Rath Trois expositions temporaires ont été présentées au Musée Rath, dont deux ouvertes en 2007 : - <i>Arts, savoirs, mémoires. Trésors de la Bibliothèque de Genève</i>, exposition initiée par le DAC, du 23 novembre 2006 au 18 février 2007 (12 593 visiteurs et visiteuses au total, dont 7 870 en 2007). Commissariat scientifique et édition du catalogue : Bibliothèque de Genève. Coordination de l'exposition et suivi éditorial du catalogue : Département des beaux-arts du MAH, - *Zizi Jeanmaire – Roland Petit. Un patrimoine pour la danse, du 4 avril au 12 août 2007 (12 602 visiteurs et visiteuses). - *Philippe de Champaigne (1602-1674). <i>Entre politique et dévotion</i>, du 20 septembre 2007 au 13 janvier 2008 (15 581 visiteurs et visiteuses en 2007).	Maison Tavel Quatre expositions temporaires ont été proposées à la Maison Tavel, dont deux inaugurées en cours d'année : - <i>L'ingénieur Nicolas Céard (1745-1821) et la route du Simplon</i>, du 1^{er} décembre 2006 au 4 mars 2007. - <i>Le vertige des réserves. Photographies d'Alan Humeroise</i>, du 4 mai au 2 septembre 2007. Expositions-dossier : - <i>Tableaux brodés et peints</i>, du 1^{er} décembre 2006 au 31 mars 2007. - <i>Sous le signe de l'aigle et de la clé. Objets aux armoiries de Genève</i>, du 4 mai 2007 au 30 mars 2008.
Musée Ariana Le Musée Ariana a organisé quatre expositions temporaires, dont trois ont été inaugurées en 2007 : - <i>Ariana sort de ses réserves 1 : la talence italienne</i>, du 16 novembre 2006 au 12 mars 2007, - <i>Carmen Dyonise. Figures du silence</i>, du 20 avril au 15 juillet 2007, - <i>Marcoville. La forêt de verre</i>, du 31 mai 2007 au 28 janvier 2008, - <i>Jean-Claude de Crousaz. Céramique</i>, du 6 septembre 2007 au 11 février 2008. A noter : le Musée a doublé sa fréquentation en 2007 grâce au succès de l'exposition <i>Marcoville</i>, soit 83 541 visiteurs et visiteuses.	Cabinet des estampes (CdE) Le CdE a organisé trois expositions temporaires à la Promenade du Pin : - *PLASTIC <i>Une proposition de John Tremblay</i>, du 23 février au 20 mai 2007, - <i>La gravure d'après François-Gédéon Reverdin. Itinéraire d'un Genevois dans l'école de David</i>, du 22 juin au 30 septembre 2007, - <i>Chants exploratoires Minoature. La revue d'Albert Skira (1893-1939)</i>, du 30 novembre 2007 au 30 mars 2008. L'institut a également présenté une exposition temporaire au Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) : - <i>Robert Morris Jail, War and Death</i>, du 31 octobre 2007 au 27 janvier 2008.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et sa filiale, la bibliothèque du Musée Ariana, ont reçu 11 878 lecteurs et lectrices / consultant-e-s.

16 415 ouvrages ont été prêtés et 23 599 consultés en salles de lecture, soit un total de 40 014 ouvrages vus par des usagers et usagères de la BAA.

La fréquentation est stable malgré les fermetures en janvier 2007 pour la restructuration du réseau des bibliothèques genevoises.

La Médiathèque a prêté 11 037 diapositives, 361 documents multimédias et 9 613 connections ont été établies par des usagers et usagères avec la base de données d'images numériques en ligne.

Deux présentations thématiques ont également été organisées par la BAA dans ses locaux :

- *Journaux de mode sous toutes les coutures*, du 6 novembre 2006 au 5 mai 2007.
- **Un art en latin : livres pour enfants illustrés par les artistes*, du 26 novembre 2007 au 31 mai 2008 (accompagnée d'un guide d'exposition).

Expositions présentées à l'étranger

- *Richard Wagner, visions d'artistes. D'Auguste Renoir à Anselm Kiefer*, Cité de la musique, Paris, du 25 octobre 2007 au 20 janvier 2008. Reprise de l'exposition présentée au Musée Rath du 23 septembre 2005 au 29 janvier 2006.

- *L'écrit du relief*, Musée de l'impression sur Etoffes, Mulhouse, du 4 mai 2007 au 6 janvier 2008. Reprise de l'exposition présentée au Musée d'art et d'histoire du 15 juin au 29 octobre 2006.

- *Henri Matisse. Traits essentiels, gravures et monotypes, 1906-1952*, Musée d'art moderne, Collioure, du 30 juin au 7 octobre 2007.

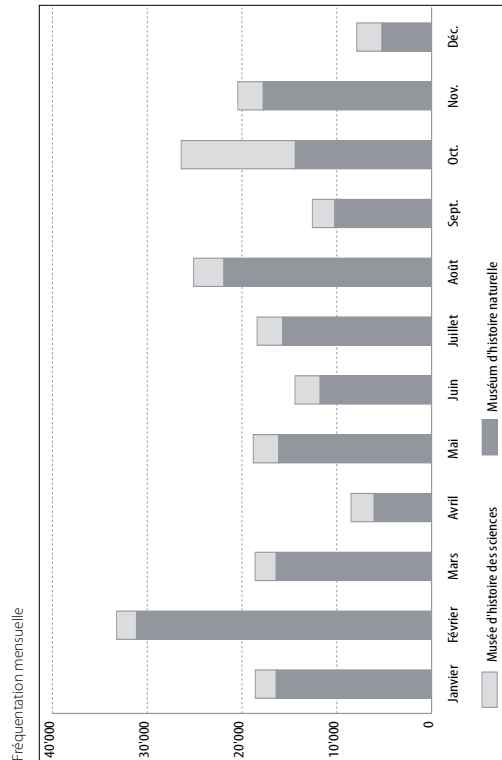
Muséum d'histoire naturelle

Fréquentation

5194

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)
Comptes rendus 2007

Fréquentation annuelle	
Musée d'histoire des sciences	39'967
Muséum d'histoire naturelle	183'061
Total	223'028



LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

Autorités, départements et services municipaux

ACH	Service des achats	DCA	Département des constructions et de l'aménagement	MHN	Muséum d'histoire naturelle
ACV	Direction du département des constructions et de l'aménagement	DEJ	Délégation à la jeunesse	MHS	Musée d'histoire des sciences
ADP	Service des agents de ville et du domaine public	DEUS	Direction et secrétariat du département de l'environnement urbain et de la sécurité	SAAC	Service aux artistes et acteurs culturels
AMU	Service d'aménagement urbain	DFL	Direction et secrétariat du département des finances et du logement	SAM	Service d'assistance et de protection de la population
ARC	Service d'architecture	DG	Direction générale	SAPP	Service administratif et technique
ASU	Service des assurances	DPE	Délégation à la petite enfance	SAT	Service de la sécurité et de l'espace publics
BAC	Direction du département de la culture	DRH	Direction des ressources humaines	SEEP	Direction et secrétariat du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
BAT	Service des bâtiments	DSF	Direction du département des finances	SEVE	Service des espaces verts et de l'environnement
BGE	Bibliothèque de Genève	DSI	Direction des systèmes d'information	SIS	Service d'incendie et de secours
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication	SJS	Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
CA	Conseil administratif	ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance	SPC	Service de la promotion culturelle
CDG	Contrôle de gestion	ENE	Service de l'énergie	SPO	Service des sports
CFI	Contrôle financier	FUN	Service des pompes funèbres et cimetières	SPS	Direction et secrétariat du département des sports et de la sécurité
CGE	Comptabilité générale et budget	GCI	Service du génie civil	SRE	Service des relations extérieures
CIV	Office de l'état civil	GIM	Gérance immobilière municipale	SRH	Service des ressources humaines
CJB	Conservatoire et jardin botaniques	LEX	Service juridique	SOC	Service social
CM	Conseil municipal	LOM	Service logistique et manifestations	TAX	Taxe professionnelle
DAC	Département des affaires culturelles	LOT	Service logistique et technique	URB	Service d'urbanisme
DACV	Département de l'aménagement des constructions et de la voirie	MAH	Musées d'art et d'histoire	VOI	Voie — Ville propre
DAG	Direction de l'administration générale	MEG	Musée d'ethnographie		
DC	Département de la culture				

Autres abréviations usuelles

ACAM	Association des cadres de l'Administration municipale	CASS	Centres d'action sociale et de santé	DDP	Droit de superficie distinct et permanent
ACG	Association des communes genevoises	CCM/L	Commission consultative de mise en valeur du livre	DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
AEHR	Association pour l'étude de l'histoire régionale	CEPTA	Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal	DIP	Département de l'instruction publique
AFC	Administration fiscale cantonale	CEVA	Coravin-Eaux-Vives-Annenmasse	ENSSIB	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
AMF	Association internationale des maîtres francophones	CFE	Code de frais par éléments	FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
AMP	Accord intercantonal sur les marchés publics	CFE	Chemins de fer fédéraux	FGC	Fédération genevoise de coopération
AM	Agent municipal	CHF	Franc suisse	FHUAT	Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire
AMS	Association des musées suisses	CESID	Certificat de formation continue en information documentaire	FMAC	Fonds municipal d'art contemporain
API	Association pour le patrimoine industriel	CICO	Commission de l'informatic et de la communication	FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
ASM	Agent de sécurité municipal	CIG	Centre d'icnographie genevoise	GRTA	Genève région terre d'avenir
ASPIC	Association pour les intérêts des cyclistes	CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression	HEAA	Haute école d'arts appliqués
B	Budget	CMMS	Commission des monuments de la nature et des sites	HEG-ID	Haute école de gestion - information documentaire
BAC	Bâtiment d'art contemporain	COATTRIM	Comité d'attribution immobilière	HES	Haute école spécialisée
BBS	Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses	CODIR	Comité de direction	IDEA	Instrument de description électronique des archives
BFQ	Budget financier quadriennal	COGESIM	Comité de gestion immobilière	IMV	Institut et musée Voltaire
BIPE	Bureau d'information petite enfance	CP	Commission du personnel	IPE	Institution de la petite enfance
BW	Business warehouse	CPR	Cours de réanimation cardio-pulmonaire	ISI	Intégration des systèmes d'information
C	Comptes	CRER	Centre de rééducation et d'enseignement de la Rosealie		
CANTS	Commission des arts et de la culture	CVSC	Conférence des Villes suisses en matière culturelle		

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)

Comptes rendus 2007

KCHF	Milliers de francs suisses	PGCP	Planification générale de la protection civile communale	SIPV	Système d'information du Patrimoine vert
LAC	Loi sur l'administration des communes	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	SITG	Système d'information du territoire genevois
MAC	Manifestation d'art contemporain	PIQ	Plan informatique quadriennal	SITV	Système d'information du territoire de la Ville
Mios	Millions de francs suisses	PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons	SOC	Service social de la Ville de Genève
OCE	Office cantonal de l'emploi	PLQ	Plan localisé de quartier	TCMC	Tam Cornavin, Meyrin, CERN
OCM	Office cantonal de la mobilité	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal	TCOB	Tam Cornavin, Onex, Bernex
OCPA	Office cantonal pour personnes âgées	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)	TGSA	Tam Grand-Saconnex
OFDT	Office fédéral du développement territorial			TRG	Transports publics genevois
OCoAE	Office communal de l'approvisionnement économique			TSHM	Travailleurs et travailleurs sociaux hors murs
OMS	Organisation mondiale de la santé	PS	Plan de site	TSR	Télévision suisse romande
PAQ	Plan d'achats quadriennal	RALAC	Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes	UAC	Unité d'action communautaire
PB	Projet de budget			UACP	Unité d'action communautaire de proximité
PAP	Procédure d'approbation de plans	RESSI	Revue électronique suisse de science de l'information	UOG	Université ouvrière de Genève
PDTG	Plan directeur des transports en commun	SEF	Scène Ella Fitzgerald	ZIC	Zone industrielle de Châteline (anciennement SIP)
PETS	Programme d'emplois temporaires spéciaux	SDIT	Systèmes d'information des infrastructures de télécommunication		
PFI	Plan financier d'investissement	SIG	Services industriels de Genève		

Comptes 2007

Budget 2007

Comptes 2006

Compte administratif

Charges	Revenus	Fonctionnement	Charges	Revenus
966'487'887.95	1'109'748'215.72	Revenus	939'321'392	975'458'148
67'068'835.76		Charges	65'628'053	
1'033'556'723.71	1'109'748'215.72	Amortissements	1'004'949'445	975'458'148
77'859'211.15	77'859'211.15	Total net des charges et revenus	72'641'660	72'641'660
1'111'415'934.86	1'187'607'426.87	Imputations internes	1'077'591'105	1'048'100'108
76'191'482.01		Total brut des charges et revenus		29'490'995 *
1'187'607'426.87	1'187'607'426.87	Excédent de revenus (de charges)		
Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
89'890'135.37	3'721'079.76	Investissements du patrimoine administratif	80'000'000	2'495'907.26
	2'607'251.14	Préfinancement sur patrimoine administratif		543'756.33
79'58'156.72	18'738.00	Investissements du patrimoine financier	20'000'000	9'460'113.52
	-25'000.00	Préfinancement sur patrimoine financier		496'670.16
	91'526'223.19	Investissements nets		
97'848'292.09	97'848'292.09		100'000'000	73'904'537.15
			100'000'000	77'440'870.90

Financement des investissements

83'561'804.47	80'000'000	Investissements nets du patrimoine administratif	64'941'093.79
7'964'418.72	20'000'000	Investissements nets du patrimoine financier	8'963'443.36
		Amortissements du patrimoine administratif	69'305'410.39
		Amortissements du patrimoine financier	2'975'721.09
		Excédent de revenus du compte fonctionnement	103'190'090.12
		Autofinancement	175'471'221.60
		Excédent de financement (*insuffisance)	-101'566'684.45
91'526'223.19	100'000'000		73'904'537.15
91'526'223.19	100'000'000		73'904'537.15

Variation de fortune

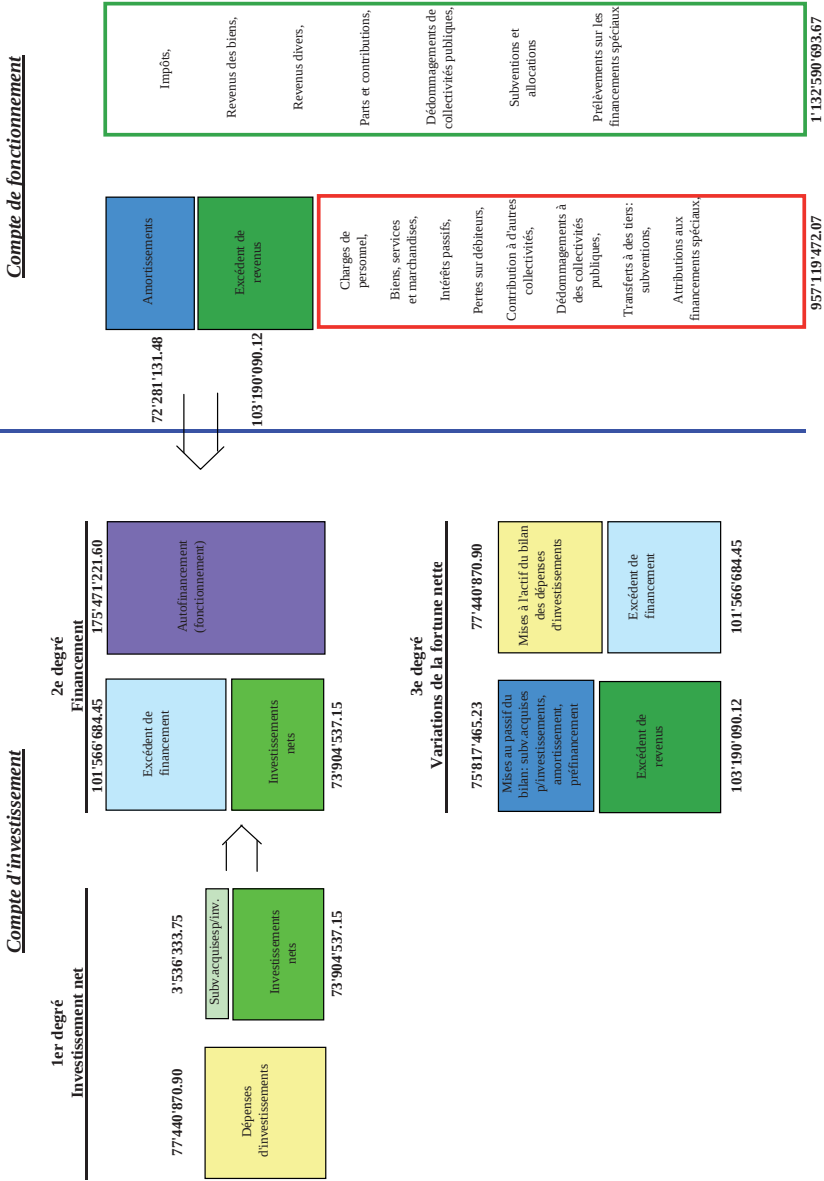
18'058'999.67	15'182'475	Augmentation du patrimoine administratif	-4'364'316.60
6'398'387.76	19'189'472	Augmentation du patrimoine financier	5'987'722.27
51'734'104.58	-63'862'944 *	Excédent de financement (*Insuffisance)	101'566'684.45
76'191'492.01	-29'490'997 *	Augmentation de la fortune (*Diminution)	103'190'090.12
76'191'492.01	-29'490'997		103'190'090.12

Compte tenu du résultat de l'exercice 2007, la fortune au 31 décembre 2007 est de CHF 552'914'054.27

Présentation générale schématique des comptes 2007

5200

SÉANCE DU 22 AVRIL 2008 (soir)
Comptes rendus 2007



Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Cellule	PR/PA	Groupe	Montant voté CHF	Montant utilisé CHF	
27.11	A800010	PA-74	365	100'000.00	100'000.00	Subvention extraordinaire à la nouvelle association du Courrier
06.11	3110000	PR-578A	365	2'500'000.00	2'500'000.00	Garantie de déficit Grand Théâtre
20.03	3301000	PR-538	30X	920'000.00	920'000.00	Personnel temporaire affecté à l'évol. du système d'information
25.06	4003000	PR-553	313	651'700.00	174'235.50	Acquisition d'équip. de protection en cas de pandémie de grippe
25.06	4004000	PR-553	313	242'300.00	91'554.76	Acquisition d'équip. de protection en cas de pandémie de grippe
				<u>4'414'000.00</u>	<u>3'785'790.26</u>	
Total brut des dépassements.....					CHF	82'396'035.44
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.....					CHF	3'785'790.26
Total net des dépassements.....					CHF	<u><u>78'610'245.18</u></u>

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 55'666'747.68 sur d'autres charges et une augmentation des revenus de CHF 159'410'375.50

Projets d'arrêtés

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.
Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.
Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2007.

Arrêté I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,
arrête :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 786'0245.18 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Arrêté II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,
arrête :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2007 est approuvé pour les montants suivants :

charges.....	CHF	1'104'320'392.97
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	749'19'789.42
soit un total des charges nettes de.....	CHF	1'029'400'603.55
revenus.....	CHF	1'207'510'483.09
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	749'19'789.42
soit un total des revenus nets de.....	CHF	1'132'590'693.67
excédent de revenus	CHF	103'190'090.12

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2007 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ dépenses.....	CHF	67'980'757.38
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	3'039'663.59
■ investissements nets.....	CHF	64'941'093.79
b) patrimoine financier		
■ dépenses.....	CHF	9'460'113.52
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	496'670.16
■ investissements nets.....	CHF	8'963'443.36
c) total		
■ dépenses.....	CHF	77'440'870.90
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	3'536'333.75
■ investissements nets.....	CHF	73'904'537.15

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ investissements nets.....	CHF	64'941'093.79
■ amortissements.....	CHF	69'305'410.39
■ amortissements complémentaires.....	CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	CHF	103'190'090.12
■ autofinancement.....	CHF	172'495'500.51
■ excédent de financement.....	CHF	107'554'406.72
b) patrimoine financier		
■ investissements nets.....	CHF	8'963'443.36
■ amortissements (autofinancement).....	CHF	29'757'21.09
■ insuffisance de financement.....	CHF	5'987'722.27

c) total

■ investissements nets.....	CHF	73'904'537.15
■ amortissements.....	+ CHF	72'281'131.48
■ amortissements complémentaires.....	+ CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	+ CHF	103'190'090.12
■ autofinancement.....	CHF	175'471'221.60
■ excédent de financement.....	CHF	101'566'684.45

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 103'190'090.12 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2007 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'653'232'520.68 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 149'827'462.13, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'647'886'765.37
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.--, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF	1'005'345'755.31
Total de l'actif.....	CHF	2'653'232'520.68

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25).....	CHF	96'065'410.48
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22).....	CHF	1'840'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23).....	CHF	38'136'570.84
■ Provisions (nature 24).....	CHF	113'823'051.62
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28).....	CHF	12'293'433.47
■ Fortune nette (nature 29).....	CHF	552'914'054.27
Total du passif.....	CHF	2'653'232'520.68

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à CHF 16'795'691.--.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ces comptes, qui concernent l'activité tant de l'ancien Conseil administratif que de l'actuel, devront bien évidemment être examinés de près. Etant donné qu'ils portent, en partie, sur la gestion de conseillers administratifs dont on découvre maintenant les errements et les violations de la loi sur l'administration des communes (LAC) dénoncées par la Cour des comptes, nous savons déjà que leur bilan est tel qu'aucun des membres de ce Conseil municipal ne saurait les approuver sans perdre toute crédibilité. (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, est-il possible de faire silence? Ce n'était pas trop mal en début de soirée, et il serait bien que nous arrivions à avoir un certain calme pour la deuxième partie de nos débats.

M. Jacques Hämmerli. Avant de poursuivre, Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque. Il est bien beau de déposer des motions sur la tenue des débats, mais je crois qu'il serait beaucoup mieux que certaines conseillères municipales et certains conseillers municipaux se tiennent cois et écoutent l'orateur. Il n'est déjà pas facile de s'exprimer en public, quand on est debout et les autres assis.

Je poursuis. Faut-il rappeler les affaires de la rue du Stand, de la réfection de la Potinière et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, ainsi que les modifications au complexe du Grand Casino? Leur évocation jette le discrédit sur des élus qui, je n'hésite pas à le dire, ont violé leur serment de respecter la loi et d'avoir la préoccupation constante des intérêts que la collectivité leur avait confiés. Quel triste bilan, dont nous voulons croire que les nouveaux membres de l'exécutif ne s'inspireront pas! Succédant à l'une des pires équipes que Genève ait connues, il leur serait d'ailleurs difficile de faire plus mal!

Inutile de souligner que tant la population que le Conseil municipal, qui en est aussi l'expression, attendent que cela change. A ce propos, la réaction de la responsable du département des finances et du logement face aux observations pertinentes de la Cour des comptes sur les violations de la loi n'est pas faite pour nous rassurer, bien au contraire! Nous voulons croire que de telles dénégations ne sont que la conséquence de l'inexpérience, c'est-à-dire une exception qui ne saurait se renouveler.

Pour terminer, constatant que l'excédent de revenus est dû essentiellement aux impôts prélevés sur les personnes physiques, ce qui revient à dire que la charge fiscale pesant sur les contribuables est excessive et qu'il conviendrait de

la réduire, l'Union démocratique du centre, fidèle aux engagements pris, proposera une diminution du nombre de centimes additionnels, comme elle l'a fait pour l'année 2008 – hélas, sans succès, en raison de l'opposition de ceux dont on eût pu légitimement attendre une attitude en accord avec leur position aux plans fédéral et cantonal. On verra qui, de l'Entente ou de l'Union démocratique du centre, est véritablement soucieuse du sort de la classe moyenne. A ce propos, les libéraux et les radicaux pourraient s'inspirer de l'Union libérale-radical de Lancy, qui n'hésite pas à préconiser, avec le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, une baisse de 2 centimes additionnels.

Désapprouvant d'ores et déjà la gestion du Conseil administratif, l'Union démocratique du centre, qui s'est opposée au projet de budget 2007, s'abstiendra donc lors du vote sur l'approbation des comptes 2007, lesquels, conformément aux dispositions légales, devront être examinés par la commission des finances. Nous devons nous souvenir que les problèmes que nous rencontrons ne sont pas insolubles – sauf si l'on a décidé qu'ils le soient – d'ailleurs, l'histoire nous enseigne que jamais la situation n'a été facile, jamais! Saint Augustin affirmait déjà – et c'est une philosophie dont nous pouvons toujours nous inspirer: «On dit que les temps sont durs; mais les temps, c'est nous, tels que nous sommes. Tels sont les temps.»

Voilà, Mesdames et Messieurs, le message de détermination de l'Union démocratique du centre quant à la gestion de la Ville de Genève. Nous souhaitons que notre commune rompe définitivement avec un état d'esprit et une pratique détestables – quand cette dernière n'est pas illégale.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe avait énoncé de façon très explicite, à plusieurs reprises – en se fondant sur les comptes 2006 et les prévisions de divers instituts économiques – que les comptes 2007 allaient présenter un important boni... Cela n'a pas manqué, puisque notre municipalité enregistre un excédent exceptionnel, le plus élevé jamais obtenu, de 101,6 millions de francs... Mais on a encore fait mieux, car chacun sait que l'amélioration par rapport au budget a été en réalité de 165,5 millions de francs, un montant titanesque jamais encore obtenu par la Ville de Genève!

Alors oui, nous avons bien lu... Les revenus nets des comptes apurés sont en réalité de 157,1 millions de francs, car les charges de fonctionnement ont été supérieures de près de 18 millions de francs par rapport au montant voté en décembre 2007, mais... tout de même – et pardon de ne pas avoir le triomphe modeste, car j'entends encore quelques voix et me souviens de quelques mines contrites qui me sermonnaient, disant que mes estimations étaient sujettes à cau-

tion et qu'il fallait prendre le LEA-Pictet avec beaucoup de cautèles... Bref, en clair, je divaguais!

Et tout cela dans un contexte où nous avons dû enregistrer un important report de charges de l'Etat en direction de la Ville: une réévaluation des frais de perception calculés sur les revenus d'impôts; une augmentation de la participation des communes à la compensation aux communes transfrontalières; et la suppression de la rétrocession aux communes du produit sur les impôts sur les bénéfices et les gains immobiliers.

Alors, que retirer de tout cela? Nous constatons que ce boni exceptionnel provient d'une sous-estimation manifeste de l'impôt sur les personnes physiques, puisque son excédent s'élève à 76,4 millions de francs, et de l'impôt sur les personnes morales qui, lui, se monte à près de 31 millions de francs.

Il est bien évident, pour nous, que nous ne connaissons plus de boni de cet ordre en 2008, car le taux de croissance de 2% stagne un peu et nous ne pouvons pas encore entièrement évaluer tout l'impact de la crise hypothécaire américaine. Les montants colossaux en dizaines de milliards perdus par l'UBS, le Crédit suisse, City Bank ou Merrill Lynch devraient nous inciter à une certaine prudence, et cela nous conduit à dire, d'ores et déjà, que, dans ce contexte, il est irresponsable de proposer la suppression de la taxe professionnelle.

Il n'est bien évidemment pas question, pour nous, de priver la Ville de Genève des revenus de cette taxe, qui ascendent à près de 107 millions de francs dans les comptes 2007!

Cela pourrait avoir pour effet – et j'invite les auteurs de cette motion à y réfléchir – de retirer 50 millions de francs au Grand Théâtre, et un montant analogue à la petite enfance ou aux sports... Est-ce bien cela que l'on veut?

Il y a, toutefois, un point noir: le faible montant de nos investissements réalisés, qui s'élèvent en 2007 à tout juste 74 millions de francs. Nous regrettons que la Ville de Genève n'ait pas atteint l'objectif de 100 millions de francs qu'elle s'était fixé, car il ne fait aucun doute que cette situation a dû peser sur les entreprises de la construction et donc sur l'emploi.

Mais pour en revenir aux comptes de fonctionnement, nous renverrons leur examen à la commission des finances et dans toutes les commissions concernées, en espérant qu'une quote-part relative de ce boni exceptionnel sera reversée sous forme d'un crédit extraordinaire au personnel de la Ville de Genève, afin de remettre à niveau quelques mécanismes salariaux suspendus.

Dois-je rappeler, à ce sujet, que ledit personnel attend depuis plusieurs années le rétablissement du Plend, des annuités extraordinaires et la participation à l'assurance maladie?

Notre groupe sera attentif à tout cela et prendra un intérêt très particulier à l'examen de ces comptes 2007 en commission.

M. Mathias Buschbeck (Ve). D'autres l'ont dit avant moi: le résultat des comptes 2007 est exceptionnel. Plus de 100 millions de francs de boni sur un exercice! On n'avait jamais vu ça en Ville de Genève! Et voilà qu'immédiatement arrivent des propositions soit de baisse d'impôts, soit de reverser l'argent à la fonction publique. Les Verts appelleraient plutôt à la prudence.

En effet, même si nous pouvons nous réjouir de ce résultat, la Ville a commencé à absorber un transfert de charges avec le Canton qui n'en est qu'à ses débuts et qui se poursuivra. Il serait donc temps de faire quelques réserves financières. Mais surtout, la Ville a une dette qui s'élève à près de 2 milliards de francs, ce qui représente un peu plus de 60 millions de francs d'intérêts. Cette somme consacrée aux intérêts bancaires représente environ 600 places de travail... J'espère donc qu'A gauche toute! et les socialistes partagent avec nous le souci de réduire la dette et les intérêts qui en découlent!

Ce que nous constatons également, dans ces comptes 2007, c'est que les charges sont largement supérieures à ce qui avait été prévu dans le cadre du budget. Cela s'explique en partie par le transfert de charges, mais pas seulement. Nous sommes un peu inquiets en ce qui concerne la maîtrise des charges, car nous avons l'impression qu'on a lâché la bride en voyant arriver le boni. Par conséquent, nous demanderons en commission des explications très claires sur la raison de ces dépassements. Voilà une raison de plus pour demander le renvoi des comptes 2007 dans toutes les commissions.

Enfin, nous avons lu l'intervention de la magistrate aux finances parue ce matin dans la *Tribune de Genève*. Nous nous réjouissons de voir que, dans le cadre des comptes, elle se préoccupe de l'impact écologique sur les générations futures. Nous espérons que cela sera suivi d'effet le plus rapidement possible.

M. Robert Pattaroni (DC). Quand une collectivité termine un exercice avec un bénéfice aussi important, il est clair que les critiques sont plus nuancées que certaines fois. D'ailleurs, la séance de la commission des finances où le Conseil administratif est venu tout sourire nous remettre ces données a été beaucoup plus courte que d'habitude.

Cependant, sans vouloir faire de catastrophisme, ce n'est pas parce que les choses se présentent bien qu'il faut négliger d'examiner ce que représentent les chiffres. Je remarque avec intérêt que les trois intervenants précédents ont bien compris qu'il fallait se rendre compte de la réalité. Pour le fonctionnement, un

déficit de 30 millions de francs avait été prévu, or les comptes annoncent un bénéfice de 103 millions de francs; il y a donc une différence de 133 millions de francs, soit quatre fois et demie le déficit prévu! Pour le financement, c'est un peu différent: un déficit de 64 millions de francs avait été prévu, mais un bénéfice de 102 millions de francs a été réalisé; la différence est donc de 166 millions de francs, soit deux fois et demie le déficit prévu.

Ces chiffres montrent que, en dépit de la qualité des instruments de prévision économique, même si l'on tient compte du fait que ceux qui les réalisent ont probablement tendance à se montrer pessimistes, nous avons encore beaucoup de peine à viser juste. Je pense qu'il faudra nous en souvenir pour la suite, surtout pour 2008 et 2009.

L'excédent de revenus n'est pas dû qu'aux personnes physiques, comme d'aucuns se sont plu à le souligner, mais également aux personnes morales. Cela vient évidemment d'une activité économique positive, alors même qu'il y a environ 13 000 chômeurs à Genève, sans compter les demandeurs d'emploi qui ne sont plus chômeurs – au total, cela fait environ 18 000 personnes. Les entreprises implantées à Genève, de manière générale, se portent bien – et tant mieux! – elles font des bénéfices en particulier grâce à leur activité liée à l'étranger, qui est encore plus heureuse qu'auparavant. Il faut dire aussi que Genève accueille constamment de nouvelles entreprises. Certaines partent – pas très loin, par exemple à Carouge, comme l'a fait un grand établissement de la finance – mais, heureusement, d'autres viennent s'installer chez nous, notamment dans le domaine de la finance.

L'augmentation des revenus a donc une raison structurelle, à savoir ces mutations et l'apport constant de nouvelles entreprises qui, bon gré mal gré, offrent des emplois. Mais n'oublions pas la conjoncture, évidemment. C'est sur ce point que nous devons être prudents; je constate d'ailleurs que les propos de M. Zaugg étaient tout à fait pertinents à cet égard. M. Zaugg était content, tout à l'heure, d'affirmer que lui et son groupe avaient raison dans leurs prévisions, à l'époque, contrairement à d'autres, qui s'étaient montrés plus pessimistes. Mais vous rendez-vous compte de ce qui se serait passé, aujourd'hui, si nous avions dû revivre une situation analogue à la crise de certaines banques, et tout particulièrement la plus grande de Suisse?

Tout cela montre bien que l'évolution de la conjoncture économique d'une année à l'autre peut être extrêmement variable. Nous pouvons donc aussi nous attendre à ce qu'une économie de services comme la nôtre, qui dépend beaucoup du marché international financier et d'activités de luxe, subisse des diminutions assez importantes.

En outre, il faut dire bravo au Conseil administratif pour la diminution des charges de personnel, ainsi que des biens, services et marchandises. D'autres fac-

teurs sont moins bien maîtrisés, telles les pertes sur débiteurs: leur montant prévu était de 11 millions de francs, or nous en sommes à 33 millions de francs.

Le Conseil administratif pourra sûrement obtenir du Conseil d'Etat des informations très précises en la matière, car 22 millions de francs de pertes supplémentaires, c'est quand même considérable! Je le répète: ce domaine n'est pas maîtrisé. Les dédommagements des collectivités publiques se montent à 5 millions de francs de plus que prévu, et les transferts sous forme de subventions ou d'allocations à 7 millions de francs de plus. Sur ce point-là, nous devons être attentifs lors de l'étude du budget 2009.

Je termine mon intervention comme d'autres: ce n'est pas original mais, pour nous, la préoccupation majeure, c'est le remboursement de la dette. Jusqu'à maintenant, personne n'a relevé qu'au début de l'année 2007 la dette s'élevait à 1,72 milliard de francs et qu'à la fin de l'année elle atteignait 1,84 milliard de francs. Cela signifie que, en raison du dispositif de gestion des fonds, qui est très bien maîtrisé au niveau de la Ville – nous en avons eu la preuve récemment – en raison du système qui échappe à la seule volonté des dirigeants, la dette de la Ville s'est accrue de 120 millions de francs pendant l'année 2007.

Les taux d'intérêts actuels sont bas, mais il n'est pas certain qu'ils le restent. Il suffit de voir ce qui se passe à l'échelon international, où les crises financières risquent de propulser la dette à l'échelon mondial à des milliards de milliards de francs. Il est clair que, au vu des 62 millions de francs d'intérêts de la dette de la Ville, les résultats de ces comptes ne justifient pas une modification de la fiscalité. Le groupe démocrate-chrétien n'est pas favorable à une diminution d'impôts, ni à une redistribution aux fonctionnaires de l'administration municipale des sommes non dépensées ou des bénéfices plus importants que prévu.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais tout d'abord souligner que les comptes 2007 couvrent en fait deux législatures et concernent deux groupes de magistrats. Les magistrats actuels ne sauraient donc être tenus pour entièrement responsables de l'ensemble de ces comptes, même si, évidemment, une certaine continuité s'installe dans l'évolution des institutions.

Nous aimerions insister sur trois points. Tout d'abord, le fait que nous nous retrouvions avec près de 160 millions de francs de boni démontre un problème grave dans les estimations fiscales. Une partie de ce boni est due à la bonne gestion de la municipalité, dont nous pouvons féliciter notre majorité. Mais cela n'empêche pas de souligner le peu de fiabilité des estimations fiscales cantonales. Rappelons-nous: il y a environ une année, notre municipalité devait rembourser pas moins de 120 millions de francs au Canton. Mais aujourd'hui nous sommes dans la situation inverse, avec un boni particulièrement important.

Cela démontre que les estimations fiscales ne sont pas fiables et ne nous permettent pas toujours de développer la politique que nous souhaiterions. On aurait pu imaginer des estimations fiscales encore plus à la baisse, qui nous auraient obligés à faire des choix peut-être douloureux dans les prestations et les projets que nous entendons mener. Par exemple, le budget consacré aux investissements pour le patrimoine administratif et financier a été réduit, afin d'équilibrer l'équation entre fournir des prestations de qualité aux habitantes et aux habitants de notre ville, développer de nouveaux projets et rembourser la dette. Or, si les estimations fiscales avaient été un peu plus précises, nous n'aurions peut-être pas eu à faire le choix de diminuer nos investissements sur le patrimoine.

Certes, nous pensons que la dette doit être remboursée. Mais pour nous permettre de mener une politique digne de ce nom, les estimations du Canton doivent être beaucoup plus fiables, afin d'éviter des phénomènes de yoyo. D'ailleurs, si nous comparons les chiffres de la Ville à ceux de l'Etat, il est manifeste que la gestion de notre municipalité est bien meilleure. Le Canton a 760 millions de francs de boni sur un budget de 6 milliards de francs, proportion nettement moins avantageuse que celle de la Ville. Or il y a aussi eu des transferts de charges, des ventes d'actifs et des baisses de prestations à l'Etat, donc les bonis, on le voit bien, sont nettement moins élevés que ceux de la Ville.

J'en viens au deuxième point sur lequel nous aimerions insister: le remboursement de la dette. Lors du vote du budget 2008, en décembre dernier, nous lui avons affecté la somme restante et nous devons continuer à le faire grâce à ces bonis. Vous savez, chers collègues, que les socialistes ont à cœur d'assurer la rénovation du patrimoine, et combien il leur semble important de développer des investissements au niveau du patrimoine financier. Or nous constatons que, pour l'ensemble des projets d'investissements initialement prévus, seulement 73 millions de francs ont finalement été utilisés sur les 100 millions de francs votés au budget. Cela fait donc près de 30 millions de francs qui ne sont pas utilisés pour des investissements dans le patrimoine administratif et financier – ce dernier restant bien petit, avec ses 9 millions de francs dépensés.

Nous avons donc encore une marge pour entreprendre des travaux et développer des projets. Je le répète, nous pensons qu'il est opportun d'utiliser complètement les sommes prévues pour les investissements, afin de rénover notre patrimoine. C'est un point très important à nos yeux. Nous aimerions également souligner la bonne gestion de ces investissements, puisque la plupart d'entre eux ont été autofinancés en 2006 et en 2007, selon les documents qui nous ont été remis à ce sujet. Sur ce plan, ces deux années ressemblent à 2001, particulièrement propice en la matière.

Troisième point: au chapitre pertes sur débiteurs, 11,8 millions de francs sont dus à la Ville par le Canton pour l'entretien des routes cantonales. Il semble que la municipalité continue à considérer cette somme comme une perte, alors qu'elle

devrait tout bêtement exiger son remboursement! Ces presque 12 millions de francs sont dus à la Ville de Genève!

Enfin, nous examinerons ces comptes dans les différentes commissions spécialisées, particulièrement en fonction des projets réalisés par le nouvel exécutif au cours de la deuxième partie de l'année 2007.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous excuserez les libéraux de ne pas déjà entrer dans le détail d'une analyse technique des comptes. Nous n'en sommes pas là! Il s'agit pour l'instant d'avoir une appréciation générale de ces comptes, et c'est leur examen dans les commissions qui permettra de savoir de quoi il en retourne exactement.

Pour les libéraux, les comptes 2007 sont à la fois bons, moyennement bons, et assez douteux. Tout d'abord, ils sont bons quant à leur forme. Les chiffres sont exacts – en tout cas, c'est ce qu'il nous semble – et nous nous en réjouissons, même si c'est bien le moins que l'on puisse attendre. En ce qui concerne le contrôle des coûts, d'après les chiffres qui nous sont fournis et avant examen approfondi, l'exercice paraît réussi par l'administration, puisqu'on se situe dans une fourchette qui ne dépasse pas les 2% de dépassement des coûts par rapport aux budgets établis. Naturellement, on peut se demander si les budgets ont été établis de façon réaliste et au plus juste, ou si on n'avait pas déjà prévu, au moment de leur établissement, une exagération des dépenses suffisante pour permettre de toute façon d'atteindre la cible visée. Ce sera l'objet de l'examen de ces comptes dans les commissions.

Ils sont moyennement bons sur deux plans. Je viens de mentionner le premier: on peut douter de la validité du budget 2007, auquel les libéraux s'étaient d'ailleurs opposés. Mais si les comptes sont bons et dégagent un tel boni, ce n'est certainement pas à la bonne gestion de la Ville ou au Conseil municipal que nous devons ce résultat, mais bel et bien à l'économie genevoise, qui s'est montrée particulièrement dynamique et florissante pendant l'année 2007. Je profite d'avoir la parole pour adresser, au nom des libéraux, un grand merci aux entreprises qui ont su se développer chez nous et qui continuent à contribuer, année après année, au bien-être de la Ville de Genève. En l'occurrence, c'est à elles que nous devons le solde positif de ces comptes. Je remercie également les citoyens, qui sont pour la plupart des contribuables et dont l'augmentation – bien que moins sensible en 2007 que d'autres années – a aussi contribué à l'augmentation du boni réalisé par la Ville.

J'en viens maintenant aux doutes. C'est là que le véritable exercice politique commence! En effet, établir des comptes n'est qu'un exercice comptable et administratif; mais, quand ces comptes sont positifs, il faut ensuite opérer de vrais choix politiques. Les comptes étant déficitaires au cours des années précédentes,

cela s'avérerait difficile. Mais ça l'est tout autant cette année, où il y a un boni qui attise bien des convoitises. Plusieurs se sont déjà manifestées, dont les syndicats du personnel de la Ville, qui revendiquent l'augmentation du traitement des fonctionnaires. La plupart des organisations subventionnées par la Ville risquent de demander l'augmentation de leur subvention, et l'on verra les organismes dépendant de l'administration municipale comme les musées, par exemple, prendre prétexte du fait que les comptes de la Ville sont favorables pour demander l'augmentation de leur subvention en 2009. Je rappelle qu'il y a eu en 2007 une hausse considérable des subventions versées par la Ville de Genève, un point que nous devrons également examiner en commission en étudiant les comptes.

Pour les libéraux, il est clair que, dans l'utilisation du boni, il faut accorder une grande priorité au remboursement de la dette. Je dois dire que je me réjouis particulièrement d'avoir entendu dans la bouche de M. Buschbeck des propos tout à fait similaires aux miens à ce sujet! Je crois en effet que la grande priorité de la Ville de Genève, c'est le remboursement de la dette. Notre municipalité doit se dégager progressivement du poids du financement de la dette, qui lui coûte quelque 60 millions de francs par année. Ce sont 60 millions de francs détournés d'usages plus sociaux ou des investissements de la Ville, où ils seraient nettement plus utiles que pour financer les banques qui nous prêtent de l'argent. Et c'est un banquier qui vous parle!

C'est pourquoi nous nous réjouissons, nous libéraux, de pouvoir examiner ces comptes au sein des commissions. Nous nous y montrerons extrêmement prudents et vigilants quant à l'usage de cette manne que l'économie nous a apportée en 2007.

M. Olivier Fiumelli (R). Bien des choses ont déjà été dites, ce soir. Consacrer plus d'une demi-heure à l'entrée en matière sur les comptes, c'est un peu exagéré! Cela d'autant plus que nous parlons ici de comptes non révisés, puisque le Contrôle financier n'a pas encore rendu son rapport. En réalité, nous ne savons pas si le bénéfice se monte réellement à 100 millions de francs, ou à 150 millions de francs, voire à 50 millions de francs... Bref, je ne sais pas exactement de quoi nous parlons ici, étant donné qu'il s'agit de comptes non définitifs.

En outre, les radicaux sont un peu fâchés de la manière dont ces comptes sont présentés. J'ai comme l'impression que certains membres de la commission des finances partagent notre mécontentement. En effet, il est tout à fait étonnant que ces comptes nous soient présentés selon l'ancienne organisation administrative de la Ville. Personnellement, les comptes de MM. Ferrazino et Muller ne m'intéressent pas beaucoup! Je m'étonne donc que le département des finances n'ait pas réussi à retraiter les comptes 2007 selon la forme de leur application pendant plus de la moitié de l'année 2007. Cela d'autant plus que le même exer-

cice a été fait pour le budget 2008: le Conseil administratif a retraité le budget 2007 pour avoir la comparaison. Il était donc tout à fait possible de le faire pour les comptes 2007.

J'en viens à leur résultat. Nous prenons acte qu'il est bon, cette année – mais nous ne savons pas encore à combien se monte le bénéfice – et nous rejoignons tous les groupes de cette enceinte qui se sont exprimés en faveur de l'affectation du boni au remboursement de la dette. Nous relevons aussi que, pour le moment, ledit boni est affecté aux fonds propres de la Ville et n'est pas encore formellement matérialisé en cash – en tout cas pas au 31 décembre 2007, puisque la dette a continué à augmenter entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

Nous ajoutons à ceux des libéraux nos remerciements aux acteurs de l'économie genevoise, qui ont permis cette augmentation des recettes fiscales. A ce sujet, je précise qu'il ne s'agit pas forcément d'un résultat exceptionnel pour 2007, puisqu'il s'explique en grande partie par des retraitements dus aux exercices 2004, 2005 et 2006. Il faut donc garder à l'esprit que ce n'est pas l'année 2007 qui fut exceptionnelle, mais la vigueur de la croissance économique ces trois ou quatre dernières années. J'en reste là; nous nous réjouissons d'examiner les comptes – révisés et, si possible, selon la nouvelle forme administrative – à la commission des finances.

M. Jean-Marc Froidevaux, président de la commission des finances (L). Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir sans la moindre velléité partisane, pour faire part au Conseil municipal et au Conseil administratif de la manière que la commission des finances souhaite adopter pour aborder l'examen des comptes 2007. Comme l'a rappelé M. Hämmerli tout à l'heure, dans le passé, les comptes étaient toujours la réserve de la commission des finances, car c'est ainsi que le prévoit la loi.

Or il est apparu à la commission des finances, sur la base du rapport des comptes tel qu'il a été établi pour 2007, que le Conseil administratif ne nous indiquait pas les motifs pour lesquels il y avait eu tel ou tel dépassement, ou encore telle ou telle économie. En effet, il se contente de nous montrer dans quelle mesure les objectifs budgétaires qu'il s'est assignés ont été atteints, totalement ou partiellement. Cet examen n'est pas du ressort de la commission des finances pour les autres départements que celui dont elle a directement la charge. Examiner l'opportunité d'avoir renoncé à certaines prestations, examiner la vérité de l'affirmation que, au contraire, une prestation a été totalement remplie, cela doit impérativement se faire au sein de chacune des commissions spécialisées.

En outre, je souligne la nécessité non moins essentielle d'intéresser chacun d'entre nous aussi bien aux comptes qu'au budget, c'est-à-dire de faire de chacun de nous des intervenants aussi complets que possible dans la vie municipale. Tel-

les sont les raisons qui ont déterminé la commission des finances à décider que, cette fois-ci, elle ne s'arrogerait pas l'autorité suprême qui consiste à dire le vrai et le faux, le juste et le bien. Nous nous répartirons donc entre nous tous la tâche d'examiner les comptes. Monsieur le président, Monsieur le maire, Madame et Messieurs les magistrats, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons donc, si le Conseil municipal suit la recommandation de la commission des finances, que les comptes ne soient pas renvoyés à cette dernière seulement, mais aussi à l'ensemble des commissions ayant traité le budget, ainsi qu'aux deux commissions proches des objectifs recherchés par le Conseil administratif, à savoir la commission du logement, qui s'occupe en particulier de l'aide personnalisée au logement, et la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a un regard particulièrement important sur les investissements.

Je vous demande donc, Monsieur le président, de mettre au vote le renvoi des comptes à l'ensemble des commissions spécialisées, auxquelles vous ajouterez la commission du logement et la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous attendons de cette nouvelle manière de procéder une implication des 80 conseillers municipaux à l'examen des comptes, une conscience intégrale chez eux des atouts, des valeurs, des difficultés et des obstacles qui pèsent sur la gestion municipale.

Bien entendu, nous attendons de la part de chacune des commissions un rapport sur son étude respective des comptes. Le délai est fixé au lundi 20 mai, ce qui laisse à chacune près d'un mois pour l'audition du magistrat et présenter un projet de rapport à la commission des finances. Ainsi, le délai du 14 juillet pour la remise du rapport de cette dernière, en vue des séances plénières du mois de septembre, sera tenu.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je commencerai mon intervention en rebondissant sur les propos du président de la commission des finances, M. Froidevaux, qui faisait notamment référence à la nouvelle forme du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007. Même si l'exercice n'est pas encore parfait, il consistait à améliorer la présentation du Conseil administratif et des services s'agissant du travail réalisé durant l'année. Auparavant, lors de la législature précédente, le Conseil municipal se montrait insatisfait du document comptable qui lui était remis en guise de rapport de gestion des comptes. Cela ne permettait qu'un débat politique relativement pauvre quant aux objectifs du Conseil administratif et du Conseil municipal définis dans le budget voté au mois de décembre.

Nous avons donc essayé de faire mieux, mais je répète que ce n'est pas encore parfait, l'exercice doit être répété. Nous essaierons d'améliorer la présentation

des comptes en fonction des commentaires que vous apporterez en commission des finances, mais également – si j’ai bien compris – dans les commissions spécialisées. Ce rapport de gestion doit permettre un dialogue plus fluide et plus transparent entre le Conseil administratif et les services d’un côté, et les commissions spécialisées ou la commission des finances de l’autre, au sujet des objectifs politiques fixés lors du vote du budget. En effet, l’intérêt de l’étude des comptes en commission, c’est le dialogue sur la réalisation des objectifs. Quand ils n’ont pas été atteints, il faut se demander pourquoi, et si des mesures correctives ont été prises ou préconisées par les services de l’administration.

Nous avons bien entendu le message du Conseil municipal, qui entend dialoguer avec le Conseil administratif. Nous avons donc essayé d’élaborer le rapport de gestion des comptes 2007 sous la forme d’une brochure correspondant aux attentes exprimées par le Conseil municipal. Nous verrons, Mesdames et Messieurs, d’après vos réactions en commission et à l’usage, si vous êtes plus satisfaits de cette forme de dialogue que de l’ancienne.

Venons-en au montant du boni. Je rappelle que l’année 2007 a été exceptionnelle pour la Ville, le Canton et les autres collectivités publiques – ce phénomène dépasse d’ailleurs largement le cadre genevois. L’excédent de revenus aux comptes de fonctionnement de notre municipalité ascende à 101,6 millions de francs. Cet argent servira au remboursement de la dette, comme nous l’avons dit en présentant les comptes à la commission des finances, il y a quelques semaines. Notre objectif est de rembourser la dette de la collectivité publique en tout cas à hauteur de 100 à 150 millions de francs. Cela aura pour effet, comme le disait M. Buschbeck, de réduire les intérêts passifs que la Ville paie pour les comptes de fonctionnement.

En ce qui concerne les charges, celles du personnel et le groupe des biens, services et marchandises ont été bien maîtrisés par les services de la Ville. Si on examine les charges en général, il est vrai qu’elles dépassent le seuil prévu, mais cela est notamment dû à l’effort de la Ville en matière de solidarité financière avec les finances cantonales. Je le répète, pour les charges concernant *stricto sensu* l’administration municipale, à savoir celles du personnel et les biens, services et marchandises, nous sommes en dessous de ce qui avait été budgétisé. Contrairement à ce que disait M. Barbey, ce n’est pas dû à un éventuel gonflement du budget, mais à un effort continu de la Ville pour maîtriser ses charges. Tel est le message que le Conseil municipal lance au Conseil administratif depuis des années.

Mais il y a un bémol, dans ces comptes 2007: la capacité de la Ville à investir. Sur ce plan, Mesdames et Messieurs, j’imagine que vous serez attentives et attentifs non pas uniquement à l’analyse des comptes, mais également aux investissements consentis tout au long de l’année par notre municipalité. En 2007, ils se sont montés à 73 millions de francs. Comme cela a déjà été discuté en commission des finances, lors de la présentation des comptes – mais nous y reviendrons

sans doute au sein des commissions spécialisées – la part des investissements relative au patrimoine financier est vraiment faible, puisqu'elle n'ascende qu'à 7,3 millions de francs, soit bien moins que ce qui est voté au budget. Or le patrimoine financier, c'est les logements, les immeubles de la Gérance immobilière municipale...

Je pense donc que nous devons travailler à comprendre comment rénover mieux et plus vite le patrimoine financier, mais également le patrimoine administratif de la Ville. Nous devons nous interroger sur notre capacité de rénover avec les ambitions budgétaires que nous nous fixons, alors que le marché de la construction et de la rénovation est actuellement «en surchauffe». Je rappelle que les investissements ont été fixés à un maximum de 95 millions de francs dans le budget 2008.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que le Conseil administratif souhaitait vous dire en préambule au sujet du renvoi des comptes 2007 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous y répondrons avec plaisir à l'ensemble de vos questions et remarques.

Le président. Nous passons au vote, en deux étapes pour que cela soit plus clair. Le premier vote portera, selon l'usage, sur le renvoi des comptes à la commission des finances, ce qui ne devrait pas poser de problèmes.

Mis aux voix, la prise en considération du rapport de gestion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

Le président. Nous passons maintenant au vote du renvoi des comptes aux cinq commissions spécialisées, c'est-à-dire la commission sociale et de la jeunesse, la commission des arts et de la culture, la commission des travaux, la commission des sports et de la sécurité et la commission de l'informatique et de la communication, auxquelles nous ajoutons la commission du logement et la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi du rapport de gestion aux commissions spécialisées, ainsi qu'à la commission du logement et à la commission de l'aménagement et de l'environnement, est accepté à la majorité (quelques oppositions radicales et démocrates-chrétiennes et 1 abstention de l'Union démocratique du centre).

Le président. Nous passons maintenant aux diverses urgences votées à la séance de 17 h. M. le maire Patrice Mugny, qui sera absent demain, souhaite que nous parlions de l'Alhambra le plus vite possible. Comme la motion M-788 faisait partie de notre ordre du jour, le bureau propose de commencer par elle.

4. Motion du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle» (M-788)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la disparition progressive des cafés, bistrots et autres restaurants populaires au centre-ville, condamnés par l'augmentation constante des loyers à fermer irrémédiablement leurs portes;
- le souci déjà manifesté par le Conseil municipal face à ces fermetures qui réduisent la vie sociale au cœur de notre cité;
- la place prise par l'Alhambar dans la vie et le cœur des Genevoises et des Genevois;
- l'adéquation de l'offre assurée par cet établissement au vu de son succès sans conteste;
- la possibilité de voir l'Alhambar disparaître dans le cadre de l'opération de réfection de l'Alhambra, pour ne devenir que le bar du bâtiment rénové et réaffecté;
- la perte sociale et culturelle que constituerait pareille évolution de l'Alhambar actuel;
- la valeur patrimoniale du bâtiment, d'ailleurs classé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambar soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a déposé la motion M-788 pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle. Je précise d'emblée que nous nous rappelons bien sûr très bien le vote populaire cantonal pour la sauvegarde de l'Alhambra comme lieu culturel, préférée à la construction d'un parking à cet endroit du centre-ville...

¹ Annoncée, 4822. Motion d'ordre, 4956.

Le président. Madame la conseillère municipale, excusez-moi de vous interrompre. Parmi les signatures socialistes de cette motion, il ne manque que la vôtre! Par conséquent, vous n'êtes en principe pas motionnaire.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je suis motionnaire, Monsieur le président, mais j'étais en congé maladie lorsque cette motion a été signée. C'est la raison pour laquelle vous n'y trouvez pas mon nom. Mes camarades n'ont évidemment pas signé à ma place! Mais je peux me rasseoir, si vous voulez, et laisser s'exprimer un autre membre de mon groupe.

Le président. Non. Le premier vice-président a daigné vous passer la parole et, quant à moi, je serai magnanime: je vous la laisse!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Merci, Monsieur le président. Je reprends. Nous aimerions maintenant intervenir en ce qui concerne l'Alhambar. Comme d'autres groupes politiques, nous sommes intervenus en faveur du maintien de cafés et de lieux publics au centre-ville, manifestant notre soutien au Cristallina et à l'ancienne brasserie Bavaria, actuellement Relais de l'Entrecôte. Nous avons également relevé combien il était regrettable que des lieux comme le Radar aient disparu du centre-ville. Nous estimons, en effet, qu'il est de notre devoir de municipalité de maintenir des lieux publics ouverts sur le territoire de la ville.

Par conséquent, nous voudrions que la Ville donne l'exemple, tout bêtement, en conservant au centre-ville ce lieu très fréquenté qu'est l'Alhambar, où les habitantes et les habitants de Genève – et plus particulièrement ceux de la Vieille-Ville – se réunissent. Nous aimerions donc que, dans le cadre du projet développé pour l'Alhambra, ce café soit sauvé. Tout comme pour les cafés situés dans des bâtiments privés, nous souhaitons que la municipalité, en tant que collectivité publique, montre l'exemple et conserve des lieux publics de qualité partout où cela est possible sur son territoire, afin de maintenir de l'animation au centre-ville et une certaine qualité de vie pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Préconsultation

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts sont bien sûr eux aussi favorables aux lieux conviviaux, à ces cafés-bars où l'on partage d'excellentes soirées avec des amis.

Cependant, l'Alhambra fait l'objet d'un projet de maison des musiques actuelles. Sauvé par les milieux culturels et diverses associations musicales, ce bâtiment a été classé en 1996. Dès lors, de nombreuses associations ont travaillé au projet de maison des musiques dans un bâtiment rénové comportant, comme dans toute salle de spectacle, un hall d'accueil et un foyer. Le foyer de l'Alhambra est actuellement occupé par l'Alhambra, un établissement prévu dès le début comme éphémère, et devant durer jusqu'à l'ouverture des travaux, il faut le rappeler.

En 2004, le Conseil municipal, après un travail concerté avec les magistrats et les milieux des associations musicales, a voté à l'unanimité une demande de crédit d'étude de près de 1 million de francs pour le projet de maison de toutes les musiques. Aujourd'hui, ce projet est à bout touchant, il débouchera sur des travaux selon un véritable projet architectural pour cette salle. Or la motion M-788 menace ce projet, ce que nous avons beaucoup de peine à accepter, étant donné que nous avons toujours soutenu les associations musicales et ce projet de maison de la musique.

Le groupe des Verts propose donc un amendement, afin de ne pas menacer le projet de la maison des musiques, pour lequel nous avons déjà dépensé près de 1 million de francs. Cet amendement consiste à remplacer la première invite de la motion par le texte suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- d'ouvrir rapidement à proximité de l'Alhambra un lieu de type café-bar convivial ouvert toute l'année au public;»

Nous souhaitons vivement que cet amendement soit accepté, et nous demandons le vote à l'appel nominal.

M. Jacques Baud (UDC). L'Alhambra est un lieu mythique! C'est un lieu ouvert à toutes et à tous, où le peuple et ses artistes peuvent se retrouver autour d'une table pour boire un verre, un lieu qui permet une proximité indispensable aux échanges culturels et à une meilleure compréhension du travail de l'artiste par les spectateurs. C'est aussi un lieu de rencontres pour les gens du quartier. Il faut bien constater que de tels endroits disparaissent les uns après les autres! Il n'y aura bientôt plus rien au centre-ville, qui devient un désert!

L'Alhambra a fait ses preuves, il doit être conservé dans son affectation actuelle. A force de vouloir tout régler et régenter, on est en train de tout foutre en l'air! La culture s'en va à vau-l'eau! Or la culture, c'est aussi le peuple! Il est plus

que temps d'arrêter ce massacre! Vive l'Alhambra, et qu'il demeure ce qu'il est pendant encore longtemps en ses murs, pour le bien de tous! Soutenant la culture, l'Union démocratique du centre soutiendra la motion M-788. C'est donc un oui ferme et sans hésitation. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la liste est longue: le Cristallina, le Mövenpick, le Radar, la Crémère, le Baroque, et peut-être bientôt le Relais de l'Entrecôte...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'UGS! Vous avez oublié l'UGS!

M^{me} Marie Chappuis. Tous ces établissements du centre-ville ont disparu ces dernières années, et les autorités municipales l'ont chaque fois amèrement regretté. L'Alhambra semblait pouvoir échapper à ce funeste destin, puisque la Ville est justement propriétaire des murs. Mais aujourd'hui, que vient nous dire notre magistrat en charge de la culture? «Fermons l'Alhambra, et remplaçons-le par une buvette!»

Franchement, je pourrais arrêter l'argumentaire ici, tant cette proposition paraît aberrante, puisque tous les éléments plaident en faveur de l'Alhambra, qui a gagné son succès grâce à des gérants motivés et créatifs. C'est l'un des derniers cafés du centre-ville, c'est un établissement rentable, dynamique, qui a su trouver un public fidèle représentant un large éventail de la population genevoise. Il emploie 20 personnes, et il rapporterait à la municipalité entre 9000 et 10 000 francs les bons mois. C'est également un endroit où une certaine culture alternative dont vous parlez souvent, Monsieur Mugny, peut s'exprimer et se produire.

J'ajoute encore à tous ces arguments l'élément suivant: si l'Alhambra avait vu son bail résilié par un privé, les autorités de la Ville – nos magistrats de gauche en tête – auraient crié au scandale. Alors, quel signal donne la Ville, aujourd'hui? Quelle crédibilité aura-t-elle, lorsqu'elle voudra quémander le maintien d'un café menacé de fermeture? Aucune, zéro! Les supplications de la Ville seront vaines, et elle n'aura que ce qu'elle mérite. Elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même! Nous ne pouvons pas tenir deux discours et dire que nous voulons des cafés et des bistros au centre-ville alors que, lorsque nous en sommes propriétaires, nous fermons ces lieux de convivialité!

Pour répondre à la préopinante des Verts, l'objectif de la motion M-788 n'est absolument pas de torpiller le projet de maison de toutes les musiques; il s'agit au contraire d'essayer de trouver une solution satisfaisante à la fois pour les artistes et pour le public, qui est quand même le premier concerné par la vie au centre-ville. Nous devons créer des espaces culturels, mais également protéger la convivialité des lieux publics déjà existants. Le projet actuel de la maison de toutes les musiques, qui prévoit la fermeture de l'Alhambra, répond très bien aux besoins des artistes, mais pas à ceux du public et des habitants du centre-ville, ou même de l'ensemble du canton. Quand les pouvoirs publics sont propriétaires d'un établissement qui attire un large éventail de la population genevoise, ils ont le devoir de le pérenniser.

Je termine par une boutade: je lisais l'autre jour sur le blog de la *Tribune de Genève* un commentaire d'un citoyen qui disait que, si l'on continue ainsi, les Genevois en seront bientôt réduits à prendre des vols *low cost* pour aller respirer l'air plus festif de Barcelone, Lisbonne ou Paris. Je ne suis pas sûre que ce soit profitable pour l'environnement, Monsieur le maire, et je sais que vous êtes très sensible à cette question! Pour toutes ces raisons, nous demandons la non-fermeture de l'Alhambra. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, le projet de l'Alhambra est clairement un bon projet. Nous en avons débattu dans cette enceinte, nous avons accepté le crédit d'étude et nous sommes prêts à entrer en matière sur son exécution.

Malheureusement, ce projet est un peu isolé des besoins en ville. Il pourrait être excellent mais, en l'occurrence, il entraîne des conséquences que l'on ne peut pas passer sous silence. En effet, la modernisation nécessaire de l'Alhambra entraînerait la fermeture de l'Alhambra, lieu public essentiel à la population et qui a trouvé sa clientèle. C'est l'un des derniers endroits de notre cité – et, en cela, ce n'est pas un établissement comme un autre – où peuvent se retrouver tous les Genevois et où, lorsque l'on va y déjeuner à midi, on rencontre à la fois des artistes, des banquiers, des gens de passage, des personnes de tous âges – mais plutôt un public relativement jeune.

L'atmosphère du lieu est assez unique, comme c'est le cas au kiosque du parc des Bastions ou à d'autres endroits appartenant à la Ville de Genève; elle a donc envers eux une responsabilité toute particulière. En ce qui concerne l'Alhambra, nous en arrivons à une bizarre antinomie entre un magnifique projet public porté par le magistrat Mugny et les désirs de la population qui vont dans le sens contraire – ou qui nous sont présentés comme tels, en tout cas – c'est-à-dire que l'un et les autres sont mutuellement exclusifs: soit on restaure l'Alhambra et on

sacrifie l'Alhambra, soit on décide de maintenir ce lieu public ouvert et on oublie le grand projet culturel dont nous avons déjà parlé.

Nous voilà une fois de plus devant un projet intellectuellement très séduisant sur le papier, mais qui ne résiste pas à l'épreuve de certains faits et qui cherche à imposer à la Ville de Genève une vérité – c'est-à-dire votre vérité, Monsieur le magistrat Mugny, qui est d'ailleurs celle pour laquelle vous avez été élu. Elle consiste à promouvoir les milieux artistiques, certes, mais au détriment des besoins prépondérants des citoyens. Leurs habitudes, leurs besoins et leur plaisir devraient donc disparaître devant les besoins de la culture – ou, du moins, d'une certaine conception de la culture.

C'est d'ailleurs un travers général du groupe que vous représentez, Monsieur le magistrat. En effet, les Verts se sont faits les champions des projets qui semblent défendre l'intérêt général de la planète – sa propreté, les transports écologiques ayant peu d'impact sur l'environnement – mais cela sans tenir compte des besoins de l'ensemble de la population. Les Verts veulent toujours essayer d'entraver ce qui ne peut entrer dans leur logique: par exemple, l'utilisation d'un moyen de transport individuel au lieu des transports publics en raison de contraintes professionnelles ou familiales. Les transports publics répondent à un besoin essentiel, mais pas à celui de toute la population.

C'est contre cette démarche d'exclusion, de priorité accordée à une doctrine aux dépens des besoins de la population en général et du bien-être des Genevois, que les libéraux s'élèvent aujourd'hui. Nous prétendons que la politique écologiste ne répond pas aux besoins ressentis par les gens. En défendant un monde plus propre tout en oubliant les acquis et les contingences du développement, en excluant ce qui ne participe pas de leurs valeurs, les Verts aboutissent au non-sens. On le voit régulièrement à travers leur refus d'aménager des places de parking dans le cadre des projets de développement de la Ville de Genève.

Or votre rôle, Monsieur le magistrat, consiste à rendre possible non seulement ce qui vous semble bien, mais également ce que nous vous disons que la population genevoise pense être bien. La politique, c'est l'art du possible! Or nous vous demandons aujourd'hui de l'exercer, Monsieur Mugny, en rendant le projet culturel de l'Alhambra compatible avec le projet social, économique et de loisir qu'est le maintien de l'Alhambra. Les politiques ont la responsabilité de tenir compte des intérêts de toute la population et d'intégrer l'économie à la vie de la cité, selon cette vision.

Là est la limite de l'engagement de certains, là est l'engagement clair des libéraux et de toute la droite avec eux: il faut réconcilier l'économique et l'écologique, réunir tous les Genevois dans un monde vivable, parce que durable, que nous serons fiers de léguer à nos enfants et qui ne sera pas non plus un monde d'ennui, mais où des lieux de convivialité seront encore possibles.

Oui, l'Alhambra était un projet éphémère, comme l'a rappelé la préopinante des Verts tout à l'heure; il était appelé à disparaître au moment où débuteraient les travaux. Mais de la part de ceux-là mêmes qui défendaient les aménagements éphémères, il y a quelques mois, afin de les rendre permanents – pour peu qu'ils répondent à des besoins définitifs – nous devrions pouvoir demander la flexibilité intellectuelle pour sauver l'Alhambra. Cela permettrait de maintenir un établissement qui répond à un réel besoin, tout en sauvegardant le beau projet de transformation de l'Alhambra en maison de toutes les musiques.

Oui au maintien des établissements au centre-ville et oui au développement d'institutions culturelles! Changeons ce projet, rendons l'impossible possible! Vous le pouvez, Monsieur le magistrat, et nous pouvons vous en donner les moyens; alors, faisons-le! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais apporter une précision. Beaucoup ont opposé le maintien de l'Alhambra à la réalisation du projet de rénovation de l'Alhambra. Pour nous, il ne s'agit pas du tout de deux projets exclusifs l'un de l'autre.

En outre, je rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour la réalisation de la maison de toutes les musiques, mais qu'il ne s'agit pas de la mettre en péril en gonflant le programme des travaux à effectuer. Le *Mémorial* en est témoin: le Conseil municipal a adopté un crédit d'étude pour près de 20 millions de francs, alors que le magistrat Mugny avait affirmé à l'époque que 15 millions de francs suffiraient. Je ne veux pas entrer dans le détail d'économies de bouts de chandelles, mais tout le monde sait aujourd'hui que le projet est bien plus coûteux et approche les 22 millions de francs, voire plus.

Selon nous, il y a lieu de s'interroger sur les travaux prévus, afin de rendre compatibles le maintien de l'Alhambra et la rénovation de l'Alhambra. Je me réfère aux explications, que j'avais trouvées très claires, de Christian Grobet quand il est intervenu au nom d'Action patrimoine vivant en faveur de la sauvegarde du bâtiment de l'Alhambra. Il a montré, dans l'esprit du vote populaire, qu'une rénovation devait aussi respecter l'esprit du lieu. Or cela signifie développer un programme d'architecture qui tienne compte du lieu, de son histoire, de sa valeur patrimoniale.

Le genre de musique qui sera joué à l'Alhambra – et donc le type de scène prévue – doit s'intégrer dans cette perspective. Si, dans un projet d'architecture, on change le programme des travaux pour le rendre plus ambitieux, ce sera un projet d'une autre nature en vue d'autres types de concerts, sur la base d'un programme qui aura été arbitrairement «gonflé». Dans le cas de l'Alhambra, c'est parce qu'on a voulu gonfler le programme de la sorte qu'il est arrivé un moment où le type de lieu à développer et la conservation de l'Alhambra devenaient incompatibles.

Nous voulons très clairement que se développe un projet culturel de maison des musiques tel qu'il avait été défini. Nous voulons que ce projet intègre l'ensemble des organismes intéressés dès le départ et les respecte tous, mais nous ne voulons pas opposer les besoins. Il est hors de question, aujourd'hui, de revenir avec d'autres groupes, qui s'opposeraient aux premiers, car on en arriverait ainsi à un projet qui ne serait plus réellement collectif.

Nous ne voulons pas non plus trahir la substance bâtie avec un projet culturel. Nous pensons que le programme de rénovation de l'Alhambra doit être lié à l'esprit du lieu, comme je l'ai dit tout à l'heure, et l'Alhambra en fait partie. Je le répète: il faut conserver les cafés du centre-ville, surtout quand il s'agit de lieux publics propriété de la Ville de Genève. Nous saurons faire coexister l'Alhambra avec le nouvel équipement culturel dont nous souhaitons doter la municipalité – nous faisons confiance à nos magistrats pour cela – car nous ne voyons pas pourquoi il faudrait opposer ces deux objectifs. Bien plus: les deux ne pourront que s'enrichir mutuellement.

Nous ne voulons pas entrer dans la petite cuisine des problèmes de gestion pour essayer de savoir, entre autres, qui a raison. Tel n'est pas notre rôle. Nous sommes ici pour faire de la politique, et nous tenons à rappeler que le projet de qualité à l'origine de la sauvegarde de l'Alhambra représentait une véritable victoire populaire. Nous pensons que ce projet n'est pas du tout incompatible avec l'établissement d'un lieu public comme un café. Nous devons en être convaincus, afin de pouvoir véritablement défendre l'Alhambra.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Vincent Maître (DC). Je serai beaucoup plus terre à terre et plus bref que mes préopinants. Cela peut paraître paradoxal mais, dans le cas présent, ma jeunesse est un gage sinon d'expérience, en tout cas de crédibilité. En effet, l'Alhambra est un endroit où les jeunes de ma génération se rendent peut-être un peu plus souvent que la majorité des membres du Conseil municipal. Ce n'est absolument pas une critique pour mes aînés, bien au contraire! C'est une réalité, c'est tout! Interrogez les jeunes qui aimeraient sortir le soir pour se divertir un peu pendant le week-end, à Genève; ils sont quasiment unanimes: en matière de sorties, Genève est presque morte!

J'en veux pour preuve – les journaux le rappellent assez souvent – que Lausanne est devenue la capitale de la Romandie élargie pour les jeunes qui veulent sortir se divertir le week-end, le soir en particulier. Cet exode vers Lausanne, qui est pourtant une ville bien plus petite que Genève et qui n'offre a priori pas beaucoup plus d'avantages qu'elle, nous pouvons en imaginer les causes. Elles sont

très simples: c'est en appliquant une politique qui consiste à fermer à tour de bras les endroits où les jeunes aiment se retrouver que l'on tue complètement le dynamisme d'une ville.

Comme l'a déjà dit M. Barbey tout à l'heure, je rappelle que l'Alhambra attire une clientèle d'une diversité rarissime, il faut donc impérativement le conserver. Mesdames et Messieurs, la plupart d'entre vous ne connaissent sans doute pas les disc-jockeys et autres musiciens issus de notre terroir qui sont devenus de véritables stars en commençant à se produire dans des lieux comme l'Alhambra. Ces établissements donnent leur chance aux jeunes!

Quant à l'amendement déposé par les Verts, j'aimerais comprendre où ils entendent placer un Alhambra bis. A mon sens, c'est absolument impossible, vu l'architecture unique de l'endroit. L'Alhambra est l'un des rares lieux, à Genève, qui donnent à la ville un véritable dynamisme. Or une ville dynamique l'est aussi bien la journée que le soir, au moins en apparence. Je tiens à souligner qu'une ville dynamique, une ville qui bouge, une ville dont les jeunes sont fiers et où ils aiment se divertir et s'amuser, est la meilleure carte de visite que l'on puisse assurer à Genève. Telle est la raison pour laquelle il faut absolument préserver l'Alhambra.

M^{me} Christine Camporini (R). Le groupe radical est également très sensible au projet de maison des musiques, qui nous semble important et au sujet duquel nous devons aller de l'avant. Mais nous sommes aussi très sensibles à ce qu'un établissement tel que l'Alhambra puisse survivre. Je travaille pas loin de l'Alhambra et mes collègues, qui d'habitude ne s'intéressent pas du tout à mon activité politique, m'ont assailli – c'est vraiment le terme – pour me demander de faire quelque chose pour l'Alhambra, afin qu'il ne ferme pas. Je leur ai expliqué que, de toute façon, il fallait rénover le bâtiment. Mais, en tout cas, c'est un sujet qui les touche de près!

Nous pensons qu'il faut impérativement éviter que le centre-ville se meure et que des établissements tels que l'Alhambra – qui a non seulement une situation très centrale, mais également une âme! – soient conservés. Il se passe vraiment quelque chose là-bas, et l'architecture du lieu rend propices des échanges pas forcément possibles ailleurs. Je pense donc que nous devons absolument maintenir l'Alhambra.

Par contre, nous ne voulons pas d'une rente de situation pour l'association qui le gère actuellement. Il s'agit là des deniers publics et ce café doit être géré de façon optimale. Nous souhaitons donc que la Ville fasse des appels d'offres, afin d'instaurer une gestion rationnelle de l'établissement. Nous déposons donc un amendement qui consiste à remplacer les deux invites de la motion par la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans le cadre de l'opération de réfection de l'Alhambra, de veiller à maintenir ouvert au public 365 jours par an un lieu de restauration et de convivialité animant la vie sociale au cœur de notre cité.»

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai des goûts musicaux très variés: j'adore la musique baroque, mais j'adore aussi le *heavy metal*! J'aime le rock extrêmement bruyant... Quand j'ai entendu parler d'une maison de toutes les musiques, cela a chanté à mon oreille et je me suis dit: enfin un endroit où nous pourrions écouter toutes les musiques! L'Alhambra est l'une des dernières salles polyvalentes de Genève; elle n'a pas de spécialité, on peut y entendre du flamenco ou du théâtre et y voir des films. Il serait dommage de fermer un tel espace.

Sachant le bruit que peuvent faire les musiques que j'aime – et probablement aussi celles qu'écoute M. Maitre – j'ai du mal à imaginer qu'on puisse en entendre à la maison de toutes les musiques tout en conservant une cohabitation harmonieuse avec le peu d'habitants qui restent dans la Vieille-Ville. J'ai quelques doutes à cet égard...

Je vais vous raconter une anecdote, chers collègues. La commission de la culture a fait une course d'école à Zurich, où nous avons visité la Rote Fabrik. Nous avons ensuite discuté avec des fonctionnaires zurichois et, quand nous leur avons expliqué que la culture alternative prétendait à des espaces d'activités au centre-ville genevois, cela a provoqué le fou rire chez tout le monde. L'homologue de M^{me} Koelliker au département de la culture nous a regardés avec deux points d'interrogation, comme dans les dessins animés... Il nous a demandé pourquoi la culture alternative devrait avoir des lieux au centre-ville, alors qu'il y a plus d'espace en périphérie ou à l'extérieur de la ville, ce qui laisse aussi plus de liberté aux manifestations artistiques bruyantes. Il nous a évidemment cité l'exemple de la Rote Fabrik, située hors du centre-ville. Nous nous sommes donc dit que ce serait peut-être une solution à examiner et à proposer à ceux qui prétendent qu'on peut tout faire au centre-ville.

Mais le problème de l'Alhambra est un peu plus compliqué que cela. En effet, ce bâtiment a été classé monument historique – non pas qu'il soit aussi beau que le Parthénon ou Notre-Dame, là n'est pas le propos – car il est hautement représentatif d'une époque. Or nous pensons que, en changeant la disposition et la fonction de cet espace, nous changerons aussi l'âme du lieu. Sur ce point, je trouve que M^{me} Valiquier Grecuccio est intervenue de manière très pertinente.

J'en reviens à l'Alhambar. Les personnes qui le gèrent actuellement ne demandent aucune subvention. J'insiste: elles ne sont pas subventionnées! Il serait un peu fort de vouloir maintenant les punir et les virer, comme ça, en leur disant: «Merci, c'était très sympa, vous êtes restés douze ans, vous avez tout géré, bonsoir Messieurs Dames, nous, on va faire une buvette!» Entre l'Alhambar actuel, qui est un espace convivial et culturel, et une buvette où il y aura des verres en plastique et des canettes en aluminium, il y a quand même une différence! Parlons-nous bien du même espace? La culture – surtout musicale – ne mérite-t-elle qu'une buvette?

On nous explique que la rénovation de l'Alhambra et le maintien de l'Alhambar sont incompatibles... J'ai envie de dire que ceux qui ne veulent pas faire les choses trouvent toujours des justifications pour ne pas les faire! Ceux qui veulent aller de l'avant y parviennent, tout simplement! (*M. Mugny bavarde.*) J'espère que je ne dérange pas le magistrat en intervenant sur un dossier qui le concerne...

Notre groupe est favorable et à la maison de toutes les musiques, et à l'Alhambar. Il est possible que ce dernier ne reste pas au même endroit. Dans cette éventualité, faisons preuve d'un peu d'imagination et ne nous laissons pas aller à une facilité dommageable pour les citoyens, pour les musiciens qui aimeraient se produire de manière relativement confortable et professionnelle, pour les jeunes et les moins jeunes qui ont envie de passer un bon moment en ville! Faisons preuve d'imagination, ou plutôt: faites preuve d'imagination, Monsieur le magistrat!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je voulais juste ajouter deux ou trois éléments au débat. On parle social, économique... Mais qu'a-t-on fait pour le côté social de l'Alhambra? De nombreux citoyens se sont mobilisés pour son maintien. Je sais de quoi je parle, puisque j'en étais responsable à chaque édition du Festival de la Bâtie pendant dix ans. Cette salle peut accueillir jusqu'à 600 personnes, dont la circulation sur place n'est possible que si nous aménageons le foyer correctement. Il est nécessaire de réfléchir à cet aspect du dossier. Quand la salle est archicomble, soir après soir, il est nécessaire qu'elle dispose d'un foyer. Sinon, faisons des bars et des alhambars dans les foyers de toutes les salles de spectacle de notre ville! Comme ça, elle vivra!

L'Alhambra est pourvu d'un foyer inhérent au bâtiment. Or un spectacle ne peut pas vivre sans foyer, ce n'est pas possible! Je tiens à le rappeler! Les concerts de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR) ou des Ateliers d'ethnomusicologie remplissent toujours les salles, et si nous voulons les accueillir à la maison des musiques il faut réguler la circulation du public dans le

bâtiment. Les salles de spectacle sont des lieux de fête, des lieux sociaux qui ont des retombées économiques et où il fait bon vivre, je le rappelle!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour résumer la tendance générale, ce soir, la majorité dont nous sommes soutient l'Alhambra. Nous voulons conserver cet établissement tout en réalisant le projet de maison de toutes les musiques. Je le répète, c'est un bon projet, très étudié. Mais l'Alhambra a connu entre-temps un essor certain, devenant un lieu branché très prisé des Genevois. C'est l'un des derniers endroits où l'on s'amuse au centre-ville, toutes générations confondues – j'y vais quelquefois, moi aussi, si cela peut rassurer mon collègue Vincent Maire...

Nous interpellons donc le magistrat en lui demandant de faire preuve d'imagination. Certains aimeraient déplacer l'Alhambra ailleurs dans le quartier. Mais il faut tenir compte de la difficulté à trouver des lieux adéquats et du prix des loyers, je ne pense donc pas que cet établissement aura le même essor à un autre endroit. Nous demandons donc au magistrat, comme M^{me} Valiquier Grecuccio, de faire un effort pour rendre compatible le projet de rénovation de l'Alhambra et le maintien de l'Alhambra. Au Parti démocrate-chrétien, nous avons une idée; nous aurions pu la formuler sous la forme d'un amendement, mais nous n'avons pas voulu le faire, car nous pensons que l'Alhambra doit être soutenu en tant que tel.

A l'instar de ce qui se pratique à l'Arena, l'Alhambra pourrait s'occuper du service et de la restauration pour l'ensemble des associations qui se produiront à la maison des musiques. Il me semble qu'il y a là un arrangement possible, au-delà de tous les prétextes architecturaux. Nous engageons donc le magistrat à suivre cette piste, et nous espérons qu'elle sera adoptée.

M^{me} Andrienne Soutter (S). Je ne serai pas longue. Je voudrais me faire la porte-parole des habitants du quartier de l'Alhambra, et notamment de l'association des habitants qui s'était mobilisée au tout début de la lutte pour la sauvegarde de ce bâtiment. C'est elle qui a récolté les premières signatures – en s'associant avec les milieux musicaux, il est vrai, mais ce sont tout de même ses membres qui sont allés sur le terrain faire signer la pétition sous la pluie. Nous nous sommes battus pendant des années, quand l'initiative dite «de Toledo» voulait transformer le bâtiment en parking. C'est donc une bataille très longue, qui a mobilisé énormément de forces et beaucoup d'enthousiasme.

Hier, chers collègues, vous avez appris que ladite association d'habitants avait déposé au Palais Eynard une pétition avec 3000 signatures pour le maintien de l'Alhambra. Je précise qu'il n'a jamais été question pour nous de nous opposer au projet de maison de toutes les musiques. Comme le disait le préopinant, il faut

avoir un peu d'imagination et ne pas viser toujours des réalisations plus importantes que prévu. Gardons la capacité de l'Alhambra à 600 places et aménageons de façon créative le bar du rez-de-chaussée. Je signale d'ailleurs que l'Alhambar est séparé de ce bar depuis des années par une grille en fer forgé, donc son fonctionnement est totalement indépendant des spectacles qui se déroulent dans la salle.

Je profite de cette petite intervention pour dire que le groupe socialiste s'opposera à l'amendement des Verts, car nous voulons garder l'Alhambar, ce lieu convivial, là où il est. Un autre établissement ailleurs dans le quartier n'aura jamais le même caractère, la même atmosphère ni le même cachet.

Encore un mot: nous attendons avec impatience une proposition du Conseil administratif pour l'aménagement de l'espace actuellement réservé au minable parking près de l'Alhambra. Les arbres y grandissent d'année en année, alors que nous pourrions créer à cet endroit des logements sympathiques approuvés par tout le monde.

M. Patrice Mugny, maire. Manifestement, la messe est dite... J'aimerais juste que vous soyez conscients de ce que vous allez voter, Mesdames et Messieurs. Ensuite, vous ferez comme bon vous semble, c'est la démocratie...

Rassurez-vous, si vous votez la motion M-788, je ne m'en porterai ni mieux ni plus mal. Je trouverai simplement cela dommage! Je rappelle que, lorsque je suis arrivé au département de la culture, il n'y avait pas de projet pour l'Alhambra. J'ai réuni pour en discuter toute la constellation des musiciens genevois, de l'Orchestre de chambre aux groupes de rock and roll en passant par l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, la Fanfare du Loup... A l'époque, nous ne savions pas si nous ferions de l'Alhambra une salle acoustique, une salle pouvant supporter beaucoup de décibels ou une salle adéquate pour des sonorités moyennement amplifiées.

A ce moment-là – les plus anciens parmi vous s'en souviennent certainement – nous nous sommes battus pour conserver la salle Ernest-Ansermet, qui est aujourd'hui dévolue à la musique acoustique. Elle accueille parfois les concerts de Contrechamps et de l'Orchestre de chambre de Genève, quand ils ont un public peu important – autrement, ils ont lieu au Bâtiment des Forces-Motrices ou au Victoria Hall. Faut-il rappeler que, si nous en sommes ce soir à discuter de l'Alhambar, c'est parce que les associations musicales ne disposent souvent que de petites salles dans des maisons? A l'autre extrême, Genève a de grandes salles comme le Victoria Hall, mais elle n'en a pas d'un gabarit intermédiaire.

Il ne s'agissait pas de mettre de la musique très dure à l'Alhambra, Madame Wenger, puisque celle-là se joue à l'Usine. D'ailleurs, vos propos m'ont rassuré: si, un jour, nous devons déplacer ce type de musique à la périphérie, j'espère que

vous serez la première à soutenir pareil projet! En effet, la question risque bien de se poser une fois. Mais tel n'est pas le sujet de la discussion de ce soir. Il s'agit d'accueillir à l'Alhambra des musiques moyennement amplifiées, donc ni le rock très dur, qui se joue à l'Usine, ni les musiques acoustiques. Nous avons donc réuni des associations qui viendraient donner leurs concerts dans cette salle rénovée. Je le signale simplement pour vous dire où nous en sommes avec ce projet, Mesdames et Messieurs!

Lorsque nous vous avons soumis la demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'Alhambra, notre projet était clair: l'espace actuellement occupé par l'Alhambra redeviendrait le foyer de l'Alhambra, comme le disait M^{me} Theubet. Cela ne veut pas dire que ses tenanciers d'aujourd'hui ne pourront pas être les tenanciers de demain! Mais ce qui est sûr, c'est qu'il est impossible de mêler les deux publics, celui de la salle de spectacle et celui du restaurant. En effet, un foyer accueille les gens à l'entracte et à la fin du spectacle; si, à ce moment, les lieux sont occupés par un autre public, cela ne va pas, d'autant plus que le foyer de l'Alhambra est petit, contrairement à celui d'autres lieux cités tout à l'heure. Cet espace devrait donc servir uniquement de foyer.

Je rappelle que, actuellement, une grande partie de l'Alhambra n'est pas occupée. Soyons clairs: la capacité de la salle est de 450 places, car la deuxième galerie est fermée et les bords du rez-de-chaussée condamnés. Si elle était aménagée selon les normes de sécurité, cette salle pourrait accueillir plus de 750 personnes. Il est vrai que nous nous sommes demandé si nous pourrions agrandir encore la partie dévolue au public en aménageant une scène amovible.

Pour répondre aux questions d'ordre financier, l'idée était de déposer un projet avec différentes options, comme nous l'avons fait pour la rénovation du Victoria Hall. Ensuite, vous pourriez choisir la version minimaliste ou la version maximaliste. Mais ce n'est pas le moment d'en parler, car ce soir nous ne débattons pas de la proposition de rénovation de l'Alhambra en tant que telle. J'y reviendrai une autre fois, si cela s'avère possible, vu la situation dans laquelle la motion M-788 me place ce soir.

Ce que je veux dire, c'est que l'Alhambra et l'Alhambra en tant que tels ne peuvent pas fonctionner ensemble. Un Alhambra séparé pourrait fonctionner ailleurs, géré ou pas par les tenanciers actuels, c'est à voir sur la base d'un appel d'offres. M^{me} Chappuis prétendait que, si un tel lieu était fermé dans un bâtiment privé, nous crierions au scandale et à la rupture de bail. On touche là un des aspects choquants de cette affaire: contrairement à ce qui a parfois été dit, nous accordons aux tenanciers de l'Alhambra des conditions très avantageuses en échange du fait que, selon l'accord que nous avons passé avec eux, ils partiront au début des travaux. Cela fait l'objet d'une convention! Or elle n'est pas respectée, aujourd'hui, par ces mêmes personnes.

Je vous dirai d'ailleurs que cela me décourage de conclure ce genre de conventions car, depuis que je siège au Conseil administratif, pas une seule n'a été respectée. Chaque fois, les gens sont tout contents d'avoir le droit de gérer un établissement pendant quelques années à un tarif préférentiel mais, quand il s'agit de respecter leur part du contrat, ils ne sont plus d'accord. Telle est la situation dans le cas de l'Alhambra. Il ne s'agit pas de renvoyer des locataires en rompant un bail, ils savaient qu'ils devaient partir.

Cela dit, Monsieur Barbey, il serait tout simplement unimaginable de maintenir l'Alhambra ouvert pendant les travaux, car nous devons refaire le bâtiment, les colonnes et tout le reste! En supposant même que nous trouvions une solution pour un Alhambra indépendant de l'Alhambra – ce que je ne souhaite pas, je le répète – il faudrait fermer cet établissement pendant deux ou trois ans, le temps d'achever les travaux de rénovation. Mais de toute façon, les modes se déplacent et les gens se retrouveraient dans d'autres lieux.

Je signale à ceux qui mentionnent l'Alhambra comme lieu de restauration tenu par les associations musicales les soirs de concert que la restauration, actuellement, y est illégale. Elle est tolérée par l'Etat, car nous lui avons dit que nous ferions bientôt des travaux. Mais à la longue, on ne pourra plus faire de restauration dans ce lieu car, pour qu'il devienne un vrai restaurant, il faudrait se lancer dans des aménagements encore bien plus importants qui coûteraient des millions de francs. Rappelez-vous les Halles de l'Ile: le budget du projet de rénovation était pour deux tiers dévolu à la mise en conformité des lieux, et non pas aux espaces de créativité aménagés tout autour. C'est la même chose à l'Alhambra où, de toute façon, la restauration est condamnée.

Je le répète, si nous procédons aux travaux de rénovation de l'Alhambra, il faudra obligatoirement fermer l'Alhambra. De toute façon, si nous ne faisons rien, l'Alhambra devra fermer d'ici à deux ou trois ans pour des raisons de sécurité. Certaines parties sont d'ailleurs déjà inaccessibles au public, savez-vous pourquoi, Mesdames et Messieurs? Ceux qui ont visité les lieux le savent: si on tape avec une barre, on fait le trou! Et il y a de l'eau dessous! Ce bâtiment est totalement pourri. Si les travaux d'étude ont été si longs, c'est justement parce que, contrairement à ce que certains ont affirmé publiquement, nous avons fait attention à ce patrimoine, et cela au point de regarder où on mettait les vis et les clous!

La Commission des monuments, de la nature et des sites a donné son feu vert au préprojet tel que nous le lui avons provisoirement soumis, mais il n'est pas terminé, puisque nous ne l'avons pas encore déposé devant le Conseil municipal. Le débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Toute la polémique où nous nous débattons ce soir est due à une pétition que ses auteurs n'auraient jamais dû faire circuler – à mon avis, leur action est malhonnête – car ils savaient qu'ils devaient quitter l'Alhambra.

Quant à la situation actuelle, je vais vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: M. Pagani et moi-même, nous ne sommes pas masochistes, et nous ne déposerons tout simplement pas le projet de rénovation de l'Alhambra! Si c'est pour se faire remballer parce que des gens veulent garder l'Alhambra tel qu'il est aujourd'hui, nous préférons vous laisser ça sur les bras! Dans une année, quand il faudra fermer l'Alhambra pour non-conformité aux normes de sécurité, dans deux ans, quand la même chose arrivera avec l'Alhambra lui-même, nous reviendrons peut-être vous soumettre ce projet, qui aura alors des chances d'être accepté ou, en tout cas, débattu quant au fond. Le faire aujourd'hui, ce serait absurde!

Je le répète une fois encore, rénover l'Alhambra et maintenir l'Alhambra est impossible, ces deux objectifs ne sont pas compatibles. M. Pagani et moi, nous avons discuté de l'amendement de M^{me} Theubet. Nous pourrions envisager l'idée d'aménager un établissement provisoire ailleurs, par exemple sur le parking qui se trouve à proximité, en vous soumettant un projet à voter. C'est ce qui avait été fait avec le Landolt, à une certaine époque. Le Landolt des Bastions était très sympathique... Mais une telle solution implique évidemment que ce bistro serait placé hors de l'Alhambra, en attendant de trouver une solution définitive.

Mais voilà que d'autres conseillers municipaux avertissent qu'ils refuseront cette option, car ils veulent un Alhambra dans l'Alhambra. Eh bien, restez-en là et gardez-le dans l'Alhambra! A mon avis, c'est une aberration, mais il en va ainsi au Conseil municipal... J'ai vérifié, cela fait vingt-deux ans que les collectivités publiques ne construisent ou ne rénovent plus rien à Genève, en matière de salles de spectacle.

Je me disais d'ailleurs, en songeant à tous les dossiers que j'ai sur le gril, que celui de l'Alhambra ne poserait pas de problème, puisque le crédit d'étude avait été voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Eh bien, non! Même avec l'Alhambra, il fallait que quelque chose coïncide! Ce n'est pas dramatique... Dans le cadre des travaux que nous envisageons au Muséum – restauration des plafonds et des plaques de marbre – et dont nous avons débattu à 17 h, j'ai constaté que la construction de ce musée avait donné lieu à vingt-six ans de polémiques avant que ne soit creusé le premier trou! Genève met toujours trente ans pour commencer à construire quelque chose, tandis que d'autres villes le font en trois ans... Voilà, cela fait partie des étapes à franchir... Je m'attends évidemment à la décision que vous allez prendre ce soir, Mesdames et Messieurs!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En temps normal, je ne me serais pas permis d'intervenir après le magistrat. Mais mes collègues ici présents et moi-même sommes vraiment choqués par ce que nous venons d'entendre, et nous

tenons à le faire savoir. Monsieur Mugny, nous n'admettons pas d'entendre dans votre bouche des propos que je qualifierais presque de chantage.

Pour nous, il est hors de question d'imaginer mettre en balance un projet culturel avec le maintien de l'Alhambar. Nous sommes intimement convaincus qu'il est tout à fait possible de réaliser les deux, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Je me base sur les expertises réalisées en matière de sauvegarde du patrimoine pour l'affirmer: il est tout à fait possible de préserver l'esprit du lieu, d'avoir un projet de rénovation de qualité et de maintenir un café à cet endroit.

Nous attendons du Conseil administratif un projet qui tienne compte de ces deux volontés du Conseil municipal. Nous serions non seulement déçus, mais aussi particulièrement fâchés s'il devait s'avérer que les magistrats en charge respectivement de la culture et de l'aménagement renoncent à présenter des projets, parce que concilier l'existant tout en développant un projet de sauvegarde pour le futur s'avère un défi majeur. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est également étonné de l'attitude du magistrat. Il est clair qu'il ne peut pas se permettre de dire: «Si vous votez ce que vous vous apprêtez à voter, je ne ferai plus rien!» Monsieur Mugny, vous êtes conseiller administratif, vous devez tenir compte de ce qui se dit dans cette enceinte! Si le Conseil municipal choisit une certaine option, vous avez le devoir d'étudier la question avec le magistrat Pagani et de venir ensuite nous proposer un projet, afin que nous voyions ce que nous pouvons faire ensemble. Je trouve votre entêtement et ce chantage inacceptables. Tout à l'heure, à propos de la ludothèque, nous avons déjà subi un chantage de ce genre de la part des Verts, et nous ne pouvons pas accepter pareille attitude.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais d'abord dire à M. Mugny, au nom des libéraux, que j'ai trouvé la défense de son projet excellente, construite et étonnamment pondérée par rapport à ce que nous pouvions attendre de sa part après sa déception causée par le constat d'une majorité favorable à un autre objectif que le sien. En même temps, je suis un peu déçu que l'on oppose au désir du Conseil municipal et de la population qu'il représente des arguments témoignant d'une espèce de paresse intellectuelle à laquelle le magistrat ne nous avait pas habitués jusqu'à présent.

La compatibilité des deux projets – la rénovation de l'Alhambra et le maintien de l'Alhambar – n'est pas exclue ou, en tout cas, elle ne mérite pas de l'être a priori. Monsieur le magistrat, si vous nous présentez un projet avec deux variantes, l'une permettant de maintenir l'Alhambar sur place, l'autre le déplaçant

ailleurs provisoirement, nous pourrions discuter. Peut-être déciderons-nous alors que garder ce bistro à son emplacement actuel coûte trop cher et n'est pas opportun, l'effet de mode, comme vous dites, dont bénéficie cet établissement ne s'avérant finalement pas suffisant pour justifier la dépense. Mais il faut que vous nous présentiez d'abord une proposition!

Vous pouvez nous dire: «Je tiens à mon projet tel qu'il est», c'est-à-dire tel qu'il a été défini par les milieux culturels à leur propre usage et, naturellement, à celui des utilisateurs de lieux culturels que nous sommes pour la plupart. Mais vous ne pouvez pas nous dire: «C'est cela ou rien et je n'entre pas en matière.» Les libéraux tiennent à ce que nous nous prononcions sur des objets et des projets quantifiés, rationnellement défendables et dont nous puissions en toute connaissance de cause juger le bien-fondé, s'agissant de l'intérêt pour la population, du rapport entre les coûts et les bénéfices, entre le bien-être de tous et la promotion de la culture.

Je crois que vous êtes en mesure, Monsieur Mugny, vous et votre administration, de concevoir un tel projet. J'ai entièrement confiance en votre capacité d'imagination et votre désir d'aboutir à un bon projet pour l'Alhambra, dont nous savons que la rénovation vous tient à cœur. Voilà ce que les libéraux attendent de vous, Monsieur le magistrat. Par avance, je vous en remercie.

M. Patrice Mugny, maire. Madame Valiquier Grecuccio, heureusement que M. Barbey a rectifié vos propos en disant que j'avais eu une réaction pondérée. Si vous informez que les architectes municipaux – donc pas ceux qui ont fait les plans du bâtiment – nous disent qu'on ne peut pas maintenir l'Alhambra ouvert pendant les travaux, c'est faire du chantage, je ne sais pas ce qu'il vous faut! Nous en avons parlé avec M. Paganini cet après-midi même. Je ne suis pas architecte, moi! Si des professionnels me disent que quelque chose n'est pas possible, je vous le répète!

Cela signifie que l'Alhambra sera fermé pendant deux ou trois ans. M. Barbey a dit tout à l'heure – à moins que j'aie mal compris – qu'il fallait maintenir cet établissement ouvert pendant les travaux. Il l'a dit comme ça! Or l'Alhambra sera de toute façon fermé, parce que l'assainissement du bâtiment rend son fonctionnement impossible au milieu des perceuses, des gaines et des murs à refaire. Cela me semble évident! Je dirais même qu'il n'est pas nécessaire d'être architecte pour s'en rendre compte!

On me dit que je dois faire preuve d'imagination, mais là n'est pas le problème. Le crédit d'étude pour la rénovation de l'Alhambra a coûté presque 1 million de francs, et l'étude elle-même a duré très longtemps, car il fallait respecter le patrimoine que constitue ce bâtiment. Vous imaginez bien que le projet

de rénovation tel qu'il est maintenant prêt à être déposé est celui qui émane de ce processus. S'il fallait en envisager un autre, je devrais redemander au Conseil municipal un crédit d'étude relativement important et repartir de zéro. Il y en aurait certainement à nouveau pour plusieurs années de travaux; or je peux vous dire que les institutions qui nous imposent de restaurer le patrimoine – elles ont souvent raison – sont très pointilleuses, ce travail ne se fait pas en l'air! Il faudrait à nouveau que les architectes planchent un certain temps et nous nous retrouvions dans une impasse, les problèmes de sécurité ne pouvant être plus longtemps ignorés par l'Etat.

Je ne comprends pas pourquoi ceux qui veulent conserver dans la Vieille-Ville un lieu sympa comme l'Alhambar refusent de le mettre ailleurs. Ce pourrait être du provisoire qui dure entre dix et quinze ans, comme dans le cas du Landolt. Il me semble que c'est M^{me} Soutter qui a parlé du parking situé derrière l'Alhambra; eh bien, peut-être pourrions-nous y aménager un bar sympathique? Nous y avons pensé, mais cela implique de déplacer l'Alhambar. Or ce n'est pas ce que demande la motion M-788! Elle veut que l'Alhambar reste où il est. Voilà ce qui ne joue pas! Et je précise que la Ville n'est pas responsable des autres établissements fermés dans le quartier!

J'en ai parlé avec M. Pagani: nous pourrions rapidement vous proposer un projet de restaurant, de café ou de bar provisoire – c'est à discuter – situé sur le parking à gauche de l'Alhambra, par exemple. Je parle de celui qui se trouve le long de la rue de la Rôtisserie et qui permet aux camions de décharger les équipements de sonorisation pour les concerts. Evidemment, cela représenterait un crédit à voter rapidement. Je ne sais pas ce que cela pourrait coûter, mais ce bâtiment provisoire devrait être bien isolé, on ne peut pas mettre des fenêtres en plastique pour un bar! Pendant ce temps, nous réaliserions la rénovation de l'Alhambra telle que prévue, avec les modifications et les options que vous aurez votées.

Nous envisagerions ensuite l'aménagement d'un espace derrière l'Alhambra qui pourrait à terme accueillir le bistro définitif. Ce ne sera pas dans trois ans, mais peut-être dans dix ou quinze ans. Voilà une solution qui ne poserait pas de problème, puisque l'Alhambar subsisterait sous une autre forme. Mais je répète une fois de plus que la motion M-788 demande son maintien au même endroit, tandis que l'amendement des Verts propose son déplacement dans un certain périmètre, que l'on pourrait même réduire à moins de 100 ou 200 m de l'Alhambra, il suffirait de trouver une formule. Cela, c'est possible. Mais ce que demandent les motionnaires n'est tout simplement pas possible!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je comprends tout à fait que vous ayez envie d'en finir avec cet objet, Monsieur Mugny, mais le groupe socialiste tient

évidemment à éclaircir sa position. Visiblement, nous n'avons pas été compris. Ce qui a été demandé par la majorité de ce plénum – si je traduis bien l'opinion des autres partis, à l'exception des Verts – c'est le maintien de l'Alhambar.

La grande différence entre vous et nous, Monsieur Mugny – vous comme magistrat et nous comme groupe socialiste – c'est que nous voulons que l'Alhambar soit pérenne. Nous voulons un café pour le public dans l'Alhambra, afin d'y garder une activité ouverte sur la cité. Le projet dont vous nous parlez, au contraire, propose une autre solution qui consiste à séparer la salle de spectacle et le café, quitte à envisager une autre construction. Nous vous disons que la rénovation de l'Alhambra et le maintien de l'Alhambar sont compatibles par le biais d'un projet architectural adéquat. Mais nous avons bien compris que, temporairement, pendant les travaux, le bistro serait en partie ou totalement fermé. Dans tout projet de rénovation d'immeuble, on conçoit aisément que le gros des travaux ne se fasse pas en présence des locataires!

Mais c'est sur le projet à long terme que nous défendons le maintien de l'Alhambar. Vous avez cité l'exemple du Landolt: c'est un cas typique! Quand le bistro est parti, il a complètement perdu son âme et n'est jamais redevenu le Landolt tel qu'on l'avait connu.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je voudrais dire au magistrat que nous sommes attentifs à ses propos, mais que nos craintes sont malgré tout essentielles. Or tous les compromis sont possibles, pour faire avancer les choses. Je rejoins ici l'intervention des socialistes pour affirmer que la rénovation de l'Alhambra constitue une nécessité que nul dans ce Conseil municipal ne met en doute. Mais le maintien des espaces conviviaux constitue également une nécessité, d'ailleurs le Conseil administratif le clame plus fort encore que le Conseil municipal, ce soir.

En conséquence, nous pouvons raisonnablement nous accorder à dire que l'Alhambar doit demeurer. Cela signifie qu'il doit continuer d'exister et que l'installation d'un établissement provisoire proche de l'Alhambra pendant la durée des travaux apparaît comme une évidence. Il est clair que l'Alhambar ne pourra pas rester ouvert à son emplacement actuel pendant la rénovation! Personne n'en doute! On ne va pas aller consommer avec un casque et des bottes! Il n'y a pas là la moindre hésitation possible, et il ne faut pas nous prendre pour plus naïfs que nous ne sommes.

L'enjeu de votre proposition en matière de rénovation de l'Alhambra, Monsieur Mugny, consiste pour nous à savoir quel sera le sort réservé à l'Alhambar. Sur ce point, nous sommes tous au clair, que nous votions la motion ou pas n'y changera rien. Aujourd'hui, l'Alhambar doit faire l'objet de l'attention du

Conseil administratif, de telle sorte que son exploitation ne soit pas interrompue et qu'elle puisse être prolongée à l'avenir.

Vous avez la responsabilité, Monsieur le magistrat – et sans rechigner! – de nous faire une proposition qui satisfasse cette exigence du Conseil municipal. Le sort de la motion M-788 n'est pas essentiel, pour autant que ce point-là soit clair. En votant cette motion, nous vous demandons surtout de nous réaliser le projet dont vous vous êtes fait le porte-parole, auquel vous vous êtes engagé et à l'égard duquel le Conseil municipal a exprimé quelques réserves. C'est cela, l'essentiel. C'est ainsi que vous réussirez votre projet de rénovation de l'Alhambra – ou que vous échouerez – selon que vous aurez géré l'ensemble des paramètres que nous vous soumettons ou que vous aurez choisi d'en privilégier un en négligeant les autres.

En résumé, Monsieur Mugny, ce sera la gestion du projet de construction de la salle de toutes les musiques et des relations avec les associations destinées à en faire usage, ainsi que la solution que vous proposerez en matière d'animation du quartier – sujet dont vous parlez dans tous les journaux cette semaine – qui justifieront la décision finale du Conseil municipal de voter ou non les travaux de rénovation de l'Alhambra.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Comme l'a dit tout à l'heure ma collègue Salika Wenger, le groupe A gauche toute! est pour les deux projets: bien évidemment, nous ne remettons pas en cause le projet du magistrat Mugny en ce qui concerne la maison des musiques – nous l'avions déjà dit lors de la législature précédente – mais nous voulons aussi le maintien de l'Alhambar. C'est l'un des derniers lieux culturels – si j'ose encore employer ce terme – de la scène dite «alternative» par certains. A gauche toute! tient à soutenir ce genre de projets et d'initiatives.

Nous avons discuté, au sein de notre groupe, de la possibilité de réaliser les deux projets conjointement, et nous proposons à nos collègues un amendement qui consiste à remplacer les deux invites de la motion initiale par les deux invites suivantes:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel, sur le site du parking de l'Alhambra, et que les deux projets, soit l'Alhambar et la maison de toutes les musiques, soient réalisés en même temps;
- d'assurer un lieu d'exploitation de l'Alhambar sur le site pendant les travaux.»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter cet amendement qui nous mettrait tous d'accord, c'est-à-dire que nous aurions une maison des musiques en lieu et place de l'Alhambra actuel, et l'Alhambra pourrait continuer ses activités à proximité du site actuel.

Le projet du magistrat Mugny est un bon projet, nous avons besoin d'une salle d'une telle envergure à Genève, où rien n'est fait pour la musique qui n'est pas classique. Contrairement à d'autres villes de Suisse comme Zurich, dont ma collègue Salika Wenger parlait tout à l'heure, nous sommes en train de tuer des lieux genevois culturellement intéressants. Ils représentent pourtant le vivier d'un certain courant, même si plusieurs l'oublient. Or je crains que, sous prétexte de réaliser un projet d'envergure à l'Alhambra, on oppose à nouveau une culture dite alternative à une culture plutôt institutionnelle. Je pense vraiment que nous devons dépasser ces clivages simplistes. Il n'y a pas de culture alternative, il y a tout simplement une culture diversifiée, et c'est ce que défend A gauche toute!

J'espère que l'ensemble de ce Conseil municipal se ralliera à notre amendement.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Nous pouvons nous réjouir qu'A gauche toute! dépose un amendement qui va dans le sens du nôtre...

Le président. Un petit instant, Madame la conseillère municipale. Je signale à ceux qui me disent que c'est la troisième fois qu'elle prend la parole que M^{me} Theubet a déposé un amendement: elle peut donc parler tant qu'elle veut!

M^{me} Marie-Pierre Theubet. Accrochez-vous, je vais prendre une demi-heure...

Le président. Pas de problème, Madame, nous avons toute la nuit devant nous!

M^{me} Marie-Pierre Theubet. Nous pouvons nous réjouir que soit déposé un deuxième amendement analogue au nôtre, mais je précise que ce dernier demande l'ouverture d'un établissement convivial de type bar-restaurant toute l'année, à proximité de l'Alhambra. Nous n'avons pas parlé d'installation provisoire et éphémère. Nous voulons des lieux conviviaux à l'année au centre-ville. Nous attendons donc du Conseil administratif qu'il trouve un emplacement pour un café-bar pérenne à proximité de l'Alhambra.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Monsieur le président, je me permets d'intervenir encore une fois pour clarifier les termes du vote. Le groupe socialiste ne peut pas suivre l'amendement des Verts pour les raisons déjà évoquées, car nous comprenons bien que, même s'ils veulent eux aussi maintenir un établissement public ouvert, à terme ce ne sera pas dans le bâtiment de l'Alhambra mais ailleurs, ils l'ont très bien expliqué.

Quant à l'amendement d'A gauche toute!, si nous le comprenons bien, il essaie d'opérer une conciliation qui permettrait de faire avancer le débat. Ce groupe serait donc d'accord, finalement, de se rallier à la position des socialistes: temporairement, pendant les travaux, l'Alhambra pourrait être déplacé ailleurs. Cela semble tout à fait logique, comme l'a relevé M. Froidevaux, car on ne fait pas de gros travaux avec les locataires à l'intérieur du bâtiment! On n'a jamais vu ça! En revanche, il conviendrait d'ajouter à cet amendement que, une fois les travaux terminés, l'Alhambra retournera à l'Alhambra. En effet, si c'est pour qu'il reste à son emplacement provisoire sans savoir s'il réintégrera un jour son site originel, cela ne va pas! Je le précise, car les Verts ont dit tout à l'heure qu'ils étaient d'accord avec l'amendement d'A gauche toute!, proposant exactement le contraire de ce que le groupe socialiste avait cru comprendre!

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, si nous avons bien compris l'amendement d'A gauche toute!, il s'agirait de mettre l'Alhambra sur le parking voisin pendant la durée des travaux. Je suppose que les commerçants de la rue de la Rôtisserie seront ravis de savoir qu'on va leur supprimer encore des places de stationnement, alors qu'il n'y en a déjà pas beaucoup dans la Vieille-Ville! Le Parti radical refusera donc cet amendement.

Le président. Monsieur Mugny, comme vous avez été beaucoup mis en cause, je vous laisse parler une troisième fois, mais ce sera la dernière.

M. Patrice Mugny, maire. Soyons très clairs en ce qui concerne les amendements! Madame Valiquier Grecuccio, je n'ai pas compris la même chose que vous avec celui d'A gauche toute! Ce que j'ai compris, moi, c'est qu'il demandait de construire un établissement provisoire sur le parking de la Rôtisserie, pour une période à déterminer. Après la restauration de l'Alhambra, on aménagerait un espace définitif à côté de l'Alhambra – mais pas dedans! – pour y mettre l'Alhambra. Si A gauche toute! veut elle aussi remettre l'Alhambra dans l'Alhambra après les travaux, je ne peux pas déposer le projet de rénovation que nous avons concocté depuis quatre ou cinq ans, parce qu'il ne prévoit pas cela!

Il faudrait alors élaborer un autre projet, ce qui impliquerait le vote d'un autre crédit d'étude – avec le risque que l'Alhambra soit de toute manière fermé entre-temps pour des raisons de sécurité. Ce n'est pas du chantage! Téléphonez au service de sécurité de l'Etat, renseignez-vous, Mesdames et Messieurs! Je ne suis pas en train de faire du chantage! Ceux qui ont visité l'Alhambra connaissent l'état du bâtiment!

J'essaie de proposer une solution qui nous permettrait de nous en sortir. Que ceux qui défendent le principe du maintien d'un lieu convivial m'expliquent en quoi il serait différent de le mettre à 50 m de l'Alhambra ou à l'intérieur du bâtiment! Quelqu'un – M. Froidevaux ou M. Barbey – a dit que les deux projets devraient être achevés en même temps. Mais ce n'est pas possible! Imaginons que le projet actuel de l'Alhambra se réalise, un Alhambra provisoire étant installé sur le parking de la Rôtisserie. On ne pourrait pas réaliser en même temps un bâtiment en dur derrière l'Alhambra pour y mettre le bistro de manière définitive. Il faudra pour cela attendre entre trois et cinq ans. On ne va pas retarder la rénovation de l'Alhambra uniquement pour cela, vous comprenez! Les architectes ont quasiment terminé leur travail sur ce projet-là, alors qu'ils n'ont bien sûr pas commencé à plancher sur un bâtiment en dur pour le bar!

Je suis prêt à m'engager – et le Conseil administratif avec moi – à installer un Alhambra provisoire quelque part pendant dix ans, le temps que nous rénovions l'Alhambra. Cette phase-là des travaux durera de toute façon quatre ou cinq ans, si on compte une année ou deux de débats et trois ans de réalisation. Pendant ce temps, nous déclencherions le processus pour l'aménagement d'un bâtiment derrière l'Alhambra, qui serait construit dans dix ans – vous savez le temps que cela prend! Alors, l'Alhambra provisoire installé sur le parking de la Rôtisserie pourrait intégrer ces nouveaux locaux. Voilà ce que je propose. Si cela ne marche pas, eh bien, tant pis! Il n'est de toute manière pas possible de tout reprendre de zéro maintenant.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur le magistrat, je crains que l'on finisse pas créer de l'incompréhension là où, pourtant, le Conseil municipal et le Conseil administratif sont parfaitement au clair. Vous proposez, pendant la durée des travaux, de déplacer l'Alhambra dans des locaux provisoires à proximité de l'Alhambra; cette solution nous chaut, nous l'approuvons et nous approuvons tout amendement en ce sens.

J'en viens maintenant au moment de l'issue des travaux. Le Conseil municipal, plus ou moins sur tous les bancs, estime que les locaux provisoires du bistro n'ont pas vocation à devenir définitifs. Par conséquent, l'Alhambra retournerait alors à l'Alhambra, qui s'appellera à ce moment-là comme vous le souhaitez. Mais nous voulons bel et bien que l'Alhambra continue à être ouvert pendant

la durée des travaux, puisque nous comptons sur son retour à son emplacement d'origine une fois la rénovation terminée. Si ce n'est pas pour aboutir à un tel résultat, il ne sert à rien de prévoir une installation provisoire pour ce bistro!

Je vous vois faire de grands gestes, Monsieur le magistrat, mais il ne faut pas nous dire que vous imaginez poursuivre l'activité de l'Alhambar pendant les travaux, si c'est pour qu'ensuite il ne retrouve pas son emplacement actuel. Ou alors, allez jusqu'au bout de vos idées et dites: «Je ferme!» Mais il va de soi que, si vous partagez avec le Conseil municipal l'idée que cet établissement a sa place dans la cité, qu'il a acquis son public et répond à la demande de la population genevoise, vous ne pouvez pas prétendre offrir pendant la durée des travaux une solution provisoire qui ne conduise à rien ensuite!

Soyez cohérent, Monsieur Mugny, et soumettez-nous un projet! Si vous estimez que le souhait du Conseil municipal est une parfaite utopie exigeant des crédits d'étude complémentaires, prouvez-le-nous! Pour l'instant, nous avons plutôt le sentiment que vous nous donnez des opinions – des opinions qui sont les vôtres et qui vous sont favorables, mais dont il se trouve qu'elles n'ont pas la faveur du Conseil municipal. Je crois que nous sommes des gens raisonnablement ouverts et, si l'on nous parle, en général nous écoutons. Si l'on nous convainc, nous sommes même capables de changer d'opinion. Alors, Monsieur le magistrat, si d'aventure nous avons tort, comme vos gestes paraissent le traduire, apportez-nous-en simplement la preuve, et alors – mais alors seulement – nous serons peut-être en mesure de vous suivre dans une direction qui, aujourd'hui, n'est pas celle de notre chemin de Damas... (*Applaudissements.*)

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, trois amendements ont été déposés. Ceux du Parti socialiste et d'A gauche toute! demandent le retour de l'Alhambar dans l'Alhambra une fois les travaux de rénovation terminés, tandis que celui des Verts propose d'aménager deux lieux festifs en ville: le premier serait l'Alhambar déplacé ailleurs, le deuxième serait l'Alhambra devenu la maison des musiques. Cette dernière développerait son propre projet, et nous pouvons dire à son bénéfice que les artistes qui y réaliseraient des spectacles contribueraient à créer une ambiance festive venant s'ajouter à celle que l'Alhambar a su créer jusqu'à présent et qu'il continuerait d'assurer dans un autre lieu.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je me permets d'intervenir dans ce long débat en tant que signataire de la motion M-788 et ancienne combattante dans la lutte pour le maintien de l'Alhambra, ainsi que comme motionnaire, avec Marco Ziegler, pour demander le classement de ce bâtiment, une décision acceptée en 1996 – à l'unanimité, si je me souviens bien – par ce plénum.

Je trouve le débat de ce soir un peu déplorable. En effet, l'on est en train d'opposer deux projets qui pourraient parfaitement être compatibles. Il s'agit simplement d'avoir du doigté et le sens de la négociation. C'est au Conseil administratif que je demande d'avoir ces qualités, ce soir... Nous pourrions tout à fait imaginer – et il est dommage que ce soit nous qui devons le dire au Conseil administratif – le système suivant: la maison de toutes les musiques serait réalisée, même s'il faudrait voir selon quelles variantes et à quel prix. Les soirs de concert – il paraît qu'il y en aurait de 150 à 200 par année – le foyer fonctionnerait comme foyer. Quant à savoir s'il serait géré, ces soirs-là, par un tenancier à l'année ou par des associations comme les Ateliers d'ethnomusicologie, c'est à discuter et à négocier.

Les cent soixante-cinq autres jours – puisque l'Alhambra est actuellement ouvert toute l'année – l'établissement serait géré par quelqu'un d'autre. Je sais que le problème de l'aménagement de cuisines se pose, et il est clair que l'activité de restauration risque bien de disparaître avec les travaux de rénovation; mais ce pourrait être un tea-room sympa, un thé dansant ou que sais-je, les jours où il n'y a pas de spectacle. Ce lieu conjuguerait ainsi les qualités de foyer et de buvette les soirs de concert, et d'établissement public les autres jours de l'année. Il me semble qu'une telle solution devrait pouvoir être envisagée.

Le président. Nous n'avons plus d'intervenants inscrits; nous passons donc au vote. D'après le bureau du Conseil municipal, l'amendement le plus éloigné de la motion M-788 est celui des radicaux, étant donné qu'il ne propose pas le maintien de l'Alhambra tel quel, mais la création d'un nouvel établissement. Je le mets donc aux voix en premier.

M. Alexis Barbey (L). Je suis désolé, Monsieur le président, mais je n'ai pas connaissance d'un amendement radical qui ait la teneur de celui dont vous venez de parler. Puis-je donc vous demander de le relire? Il ne me semble pas que cet amendement était le plus éloigné de la proposition du magistrat mais, au contraire, le plus proche. Peu importe l'ordre du vote, d'ailleurs, mais j'aimerais quand même que vous en redonniez lecture.

Le président. Rassurez-vous, Monsieur Barbey: je vous donne tout de suite la teneur de cet amendement, car j'ai moi-même de la peine à m'y retrouver! Il demande de remplacer les deux invites de la motion M-788 par: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans le cadre de l'opération de réfection de l'Alhambra, de veiller à maintenir ouvert au public 365 jours par an un lieu de restauration et de convivialité animant la vie sociale au cœur de notre

cité.» Cela n'a plus grand-chose à voir avec le maintien de l'Alhambra, vous en conviendrez, mais il s'agit là d'un nouvel élément. Cet amendement radical est peut-être proche du projet du magistrat, mais il est le plus éloigné des invites de la motion M-788 dont nous débattons en ce moment.

M. Simon Brandt (R). Je m'étonne de la lecture que fait le bureau de notre amendement. Celui-ci demande le maintien d'un établissement non pas dans le bâtiment de l'Alhambra, mais à proximité. Il est ainsi proche de la proposition de base, cette dernière prévoyait le maintien en les murs, mais pas forcément dans le cadre de l'Alhambra, éventuellement avec un autre projet. Pour moi comme pour M. Barbey, l'amendement radical est le plus proche de la motion M-788, et non pas le plus éloigné.

Le président. Pourtant vous n'y demandez pas la pérennité de l'Alhambra, mais quelque chose d'autre!

M. Simon Brandt. Nous demandons la pérennité non pas de l'Alhambra, mais d'un lieu analogue.

Le président. Quoi qu'il en soit, le bureau a décidé que nous voterions les amendements en commençant par celui des radicaux. Le résultat final sera le même, je suppose...

La demande de vote à l'appel nominal des Verts concerne-t-elle seulement leur amendement ou également la motion finale, amendée ou pas?

M. Alexis Barbey (L). Pour clarifier le débat, le groupe libéral demande le vote à l'appel nominal pour l'ensemble des amendements et pour la motion. Ainsi, nous ne nous poserons pas trop de questions puisque, de toute façon, nous ne sommes pas sûrs de comprendre la nuance entre chacun des amendements! Au moins, Dieu y retrouvera les siens et les lecteurs du *Mémorial* les leurs!

Le président. Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Barbey? (*Plus de quatre mains se lèvent.*) C'est le cas. Nous procéderons donc au vote à l'appel nominal sur tous les amendements, ainsi que sur la motion.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Camporini est refusé par 65 non contre 8 oui (1 abstention).

Ont voté non (65):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (8):

M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Patricia Richard (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne Pictet (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Theubet est refusé par 61 non contre 13 oui.

Ont voté non (61):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté oui (13):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne Pictet (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Figurek est refusé par 62 non contre 5 oui (7 abstentions).

Ont voté non (62):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (5):

M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (7):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Véronique Paris (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne Pictet (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est acceptée par 52 oui contre 20 non (2 abstentions).

Ont voté oui (52):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chapuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (20):

M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (R), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Georges Queloz (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Roland Crot (UDC), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne Pictet (Ve).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambar soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5018
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5018
3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 (PR-605).	5018
4. Motion du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, M ^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Chris- tiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isa- belle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle» (M-788)	5218
5. Propositions des conseillers municipaux	5249
6. Interpellations	5249
7. Questions écrites	5250

La mémorialiste:
Marguerite Conus